Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-C) - Dépôt le 22/07/2024 - 106759 - 1955 B 09179 - 552 091 795 - BRED BANQUE POPULAIRE

3 Comptes consolidés annuels

COMPTES CONSOLIDÉS 3-1

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 3-7

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS 3-160

Copie certifiée conforme à l'original,
le 08/07/2024,

Jean-Paul JULIA,
Directeur Général

COMPTES CONSOLIDES

1.1. Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	*Notes*	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité (1)
Intérêts et produits assimilés	*4.1*	3 300 904	1 882 856
Intérêts et charges assimilées	*4.1*	-2 872 962	-1 284 819
Commissions (produits)	*4.2*	634 061	587 879
Commissions (charges)	*4.2*	-178 236	-160 676
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	*4.3*	277 768	382 168
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	*4.4*	98 940	95 405
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	*4.5*	3 175	1 403
Produits des contrats d'assurance émis	*9.2.1*	340 935	884 822
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	*9.2.2*	-279 147	-811 713
Produits et charges afférentes aux activités de réassurance cédée	*9.2.3*	-7 585	-24 203
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	*9.2.4*	400 918	-106 369
Produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis	*9.2.5*	-380 565	152 641
Produits ou charges financières afférents à des contrats de réassurance cédée	*9.2.6*	317	(136)
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	*9.2.7*	-272	-38 438
Produits des autres activités	*4.6*	16 666	17 231
Charges des autres activités	*4.6*	-18 621	-24 935
Produit net bancaire		**1 336 296**	**1 553 116**
Charges générales d'exploitation	*4.7*	-759 029	-738 665
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-63 505	-64 670
Résultat brut d'exploitation		**513 763**	**749 781**
Coût du risque de crédit	*7.1.1*	-103 619	-108 297
Résultat d'exploitation		**410 143**	**641 484**
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	*12.4.2*	31 027	26 113
Gains ou pertes sur autres actifs	*4.8*	780	1 139
Variations de valeur des écarts d'acquisition	*3.5.2*	0	0
Résultat avant impôts		**441 951**	**668 736**
Impôts sur le résultat	*11.1*	-109 439	-152 488
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		0	0
Résultat net		**332 512**	**516 247**
Participations ne donnant pas le contrôle		-13 410	-9 424
Résultat net part du groupe		**319 102**	**506 824**

(1) Données retraitées des impacts de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 afférents aux activités d'assurance (cf. note 9.1.4).

1.2. Résultat global

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité (1)
Résultat net	**332 512**	**516 247**
Eléments recyclables en résultat net	**-4 591**	**-133 902**
Ecarts de conversion	-6 683	-7 787
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	40 311	-162 568
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-29 227	43 464
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	159 207	-598 736
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-143 179	543 960
Réévaluation des contrats de réassurance cédée en capitaux propres recyclables	-116	-1 072
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-6 889	4 037
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables	0	0
Impôts liés	-18 017	44 800
Eléments non recyclables en résultat net	**26 215**	**-176 069**
Réévaluation des immobilisations	0	0
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-13 311	23 072
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	36 654	-200 030
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-477	652
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	0	0
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe – non recyclables	0	0
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres d'éléments non recyclables	0	0
Impôts liés	3 349	236
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**21 623**	**-309 971**
RESULTAT GLOBAL	**354 135**	**206 276**
Part du groupe	*346 397*	*197 663*
Participations ne donnant pas le contrôle	*7 739*	*8 614*

(1) Données retraitées des impacts de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 afférents aux activités d'assurance (cf. note 9.1.4).

1.3. Bilan consolidé

ACTIF

en milliers d'euros	*Notes*	31/12/2023	31/12/2022 retraité (1)
Caisse, banques centrales	*5.1*	15 801 198	33 812 294
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*5.2.1*	13 437 533	8 210 418
Instruments dérivés de couverture	*5.3*	460 608	758 778
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	*5.4*	16 441 234	14 101 492
Titres au coût amorti	*5.5.1*	2 482 162	2 330 884
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	*5.5.2*	8 958 123	9 218 363
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	*5.5.3*	41 820 293	40 884 353
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		26	(225)
Placements financiers des activités d'assurance	*9.3.1*	9 047 477	8 554 552
Contrats d'assurance émis - Actif		43 028	94 616
Contrats de réassurance cédée - Actif		114 712	152 811
Actifs d'impôts courants		24 018	27 536
Actifs d'impôts différés	*11.2*	307 859	357 137
Comptes de régularisation et actifs divers	*5.7*	1 079 630	1 070 769
Actifs non courants destinés à être cédés	*5.8*	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	*12.4.1*	420 960	413 542
Immeubles de placement	*5.9*	2 436	2 089
Immobilisations corporelles	*5.10*	341 622	347 166
Immobilisations incorporelles	*5.10*	46 015	44 489
Ecarts d'acquisition	*3.5.1*	0	0
TOTAL DES ACTIFS		**110 828 932**	**120 381 063**

(1) Données retraitées des impacts de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 afférents aux activités d'assurance (cf. notes 9.1.1 et 9.1.3).

PASSIF

en milliers d'euros	*Notes*	31/12/2023	31/12/2022 retraité (1)
Banques centrales		7	902
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*5.2.2*	1 870 746	3 528 748
Instruments dérivés de couverture	*5.3*	386 914	655 021
Dettes représentées par un titre	*5.11*	9 185 203	10 071 602
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	*5.12.1*	20 985 478	34 263 415
Dettes envers la clientèle	*5.12.2*	61 508 761	55 969 958
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-1 266	-4 017
Contrats d'assurance émis - Passif		8 560 212	8 177 496
Contrats de réassurance cédée - Passif		53 847	22 318
Passifs d'impôts courants		10 011	9 538
Passifs d'impôts différés	*11.2*	187 482	275 947
Comptes de régularisation et passifs divers	*5.13*	1 259 703	1 097 557
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	*5.8*	0	0
Provisions	*5.14*	143 746	151 465
Dettes subordonnées	*5.15*	7 349	7 129
Capitaux propres		**6 670 739**	**6 153 985**
Capitaux propres part du groupe		**6 609 541**	**6 098 939**
Capital et primes liées		*1 901 416*	*1 688 914*
Réserves consolidées		*4 487 090*	*4 028 562*
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		*-98 067*	*-125 361*
Résultat de la période		*319 102*	*506 824*
Participations ne donnant pas le contrôle	*5.17*	61 198	55 046
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		**110 828 932**	**120 381 063**

(1) Données retraitées des impacts de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 afférents aux activités d'assurance (cf. notes 9.1.1 et 9.1.3).

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

	Capital et primes liées				
en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions de préférence	Titres super-subordonnés à durée indéterminée	Réserves consolidées
Capitaux propres retraités au 31 décembre 2021 (*)	**1 495 867**	**7 482**	**0**	**0**	3 607 948
Affectation du résultat de l'exercice 2021	**0**	**0**	**0**	**0**	412 440
Effets des changements liés à la première application de IFRS 17	**0**	**0**	**0**	**0**	-237 038
Effets des changements liés à la première application de IFRS 9 à l'activité d'assurance	**0**	**0**	**0**	**0**	265 227
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2022 retraités (1)	**1 495 867**	**7 482**	**0**	**0**	4 048 577
Distribution	0	0	0	0	-20 492
Augmentation du capital	185 565	0	0	0	-9 581
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**185 565**	**0**	**0**	**0**	**-30 073**
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	0	0	0	**6 143**
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	**0**
Résultat de la période	0	0	0	0	**0**
Résultat global	***0***	***0***	***0***	***0***	**6 143**
Autres variations	***0***	***0***	***0***	***0***	**3 915**
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**1 681 432**	**7 482**	**0**	**0**	**4 028 562**
Affectation du résultat de l'exercice	0	0	0	0	**506 824**
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**1 681 432**	**7 482**	**0**	**0**	**4 535 386**
Distribution	0	0	0	0	-37 886
Augmentation de capital	212 502	0	0	0	-10 731
Autres mouvements	0	0	0	0	**0**
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	**0**
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***212 502***	***0***	***0***	***0***	**-48 617**
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	0	0	0	0	**4 491**
Résultat de la période	0	0	0	0	**0**
Résultat global	***0***	***0***	***0***	***0***	**4 491**
Autres variations	0	0	0	0	**-4 171**
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**1 893 934**	**7 482**	**0**	**0**	**4 487 089**

(*) Réserves consolidées retraitées des changements d'estimation sur les passifs sociaux pour 1 089 K€ au 31 décembre 2021

en milliers d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global													
	Recyclables					Non Recyclables								
	Réserves de conversion	Actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	Actifs fianciers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	Réévaluation des contrats d'assurance avec participation directe	Réévaluation du risque de crédit propres des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	Réévaluation (écarts actuariels) des régimes à prestations définies	Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres retraités au 31 décembre 2021 (*)	**-7 181**	**37 392**	**10 425**	**0**	**719**	**154 117**	**0**	**0**	**0**	**-4 750**	**412 440**	5 714 459	**36 937**	5 751 396
Affectation du résultat de l'exercice 2021	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**-412 440**	0	**0**	0
Effets des changements liés à la première application de IFRS 17	**0**	**0**	**245 174**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	8 136	-18	8 118
Effets des changements liés à la première application de IFRS 9 à l'activité d'assurance	**0**	**-1**	**0**	**-252 096**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	13 130	25	13 155
Capitaux propres retraités au 1er janvier 2022 retraités (1)	**-7 181**	**37 391**	**255 599**	**-252 096**	**719**	**154 117**	**0**	**0**	**0**	**-4 750**	**0**	5 735 726	**36 944**	5 772 670
Distribution	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	-20 492	0	-20 492
Augmentation du capital	0	0	0	0		0			0	0	0	175 984	0	175 984
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**155 492**	**0**	**155 492**
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-7 235	-119 241	-444 037	402 618	34 840	-193 077	0	0	0	16 971	0	**-303 017**	-810	**-303 827**
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Résultat de la période	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	506 824	**506 824**	9 424	**516 248**
Résultat global	***-7 235***	***-119 241***	***-444 037***	***402 618***	***34 840***	***-193 077***	***0***	***0***	***0***	***16 971***	***506 824***	**203 807**	***8 613***	**212 420**
Autres variations	***0***	***0***	***0***	***0***		***0***			***0***	***0***	***0***	**3 915**	***9 489***	**13 404**
Capitaux propres au 31 décembre 2022	**-14 416**	**-81 850**	**-188 438**	**150 522**	**35 559**	**-38 960**	**0**	**0**	**0**	**12 221**	**506 824**	**6 098 939**	**55 046**	**6 153 986**
Affectation du résultat de l'exercice	0	0	0	0		0			0	0	-506 824	**0**	0	**0**
Capitaux propres au 1er janvier 2023	**-14 416**	**-81 850**	**-188 438**	**150 522**	**35 559**	**-38 960**	**0**	**0**	**0**	**12 221**	**0**	6 098 939	**55 046**	**6 153 986**
Distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-37 886	0	-37 886
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**201 771**	0	**201 771**
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0	**0**
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***0***	***0***	***0***	***0***		***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	**163 885**	***0***	**163 885**
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global	-8 525	28 142	108 654	-106 361	-20 817	36 390	0	0	0	-10 188	0	**31 786**	-5 671	**26 114**
Résultat de la période	0	0	0	0		0	0	0	0	0	319 102	**319 102**	13 410	**332 512**
Résultat global	***-8 525***	***28 142***	***108 654***	***-106 361***	***-20 817***	***36 390***	***0***	***0***	***0***	***-10 188***	***319 102***	**350 888**	***7 739***	**358 626**
Autres variations	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	**-4 171**	-1 587	**-5 758**
Capitaux propres au 31 décembre 2023	**-22 941**	**-53 708**	**-79 784**	**44 161**	**14 743**	**-2 571**	**0**	**0**	**0**	**2 033**	**319 102**	6 609 541	**61 198**	**6 670 739**

(1) Données retraitées des impacts de la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17 afférents aux activités d'assurance (cf. notes 9.1.1 et 9.1.3).

1.5. Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	**441 951**	**669 612**
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	65 665	69 492
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Dotation nette aux provisions *	325 035	331 768
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-19 446	-26 113
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	-125 085	-69 234
Produits/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-661 105	134 640
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	***-414 937***	***440 552***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-4 107 358	4 521 300
Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 531 543	9 951 803
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	-9 413 890	3 581 148
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	361 075	933 396
Impôts versés	-139 227	-98 799
Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***-8 767 857***	***18 888 848***
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) - Activités poursuivies	**-8 740 843**	**19 999 013**
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A) - Activités cédées		
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-48 826	-149 308
Flux liés aux immeubles de placement	-578	-85
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-55 487	-38 279
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) - Activités poursuivies	**-104 891**	**-187 672**
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B) - Activités cédées		
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	161 651	156 212
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	220	544
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C) - Activités poursuivies	**161 871**	**156 756**
Effet de la variation des taux de change (D) - Activités poursuivies	**3 248**	**8 793**
FLUX NETS DE TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	**-8 680 614**	**19 976 890**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIFS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES		
Caisse et banques centrales	**33 811 764**	**738 964**
Caisse et banques centrales (actif)	33 812 667	738 970
Banques centrales (passif)	-902	-7
Opérations à vue avec les établissements de crédit		
Comptes ordinaires débiteurs (1)	808 772	3 629 870
Comptes et prêts à vue	0	0
Comptes créditeurs à vue	-10 987 323	-712 511
Opérations de pension à vue	0	0
Trésorerie à l'ouverture	**23 633 214**	**3 656 324**
Caisse et banques centrales	**15 801 586**	**33 811 764**
Caisse et banques centrales (actif)	15 801 593	33 812 667
Banques centrales (passif)	-7	-902
Opérations à vue avec les établissements de crédit		
Comptes ordinaires débiteurs (1)	999 132	808 772
Comptes et prêts à vue	0	0
Comptes créditeurs à vue	-1 848 119	-10 987 323
Opérations de pension à vue	0	0
Trésorerie à la clôture	**14 952 599**	**23 633 214**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**-8 680 614**	**19 976 890**

(*) Y compris les variations (hors flux de trésorerie) des actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance.

(1) Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

NOTE 1 - CADRE GÉNÉRAL

1.1. Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, l'organe central BPCE et leurs filiales.

Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n°2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de proximité et assurance, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du groupe.

Le réseau et les principales filiales de BPCE, sont organisés autour de deux grands pôles métiers :

- la Banque de proximité et Assurance, comprenant le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, le pôle Solutions et Expertises Financières (comprenant l'affacturage, le crédit à la consommation, le crédit-bail, les cautions et garanties financières et l'activité *Titres Retail*), les pôles Digital et Paiements (intégrant les filiales Paiements apportées en 2022 et le groupe Oney), Assurances et les Autres Réseaux ;
- Global Financial Services regroupant la gestion d'actifs et de fortune (Natixis Investment Managers et Natixis Wealth Management) et la banque de Grande Clientèle (Natixis Corporate & Investment Banking).

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du groupe.

1.2. Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément aux articles L. 511-31, L. 512-107-5 et L. 512-107-6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière qui les lie.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de la solvabilité du groupe ainsi que de chacun des réseaux et d'organiser la solidarité financière au sein du groupe. Cette solidarité financière repose sur des dispositions législatives instituant un principe légal de solidarité obligeant l'organe central à restaurer la liquidité ou la solvabilité d'affiliés en difficulté et/ou de l'ensemble des affiliés du groupe. En vertu du caractère illimité du principe de solidarité, BPCE est fondé à tout moment à demander à l'un quelconque ou plusieurs ou tous les affiliés de participer aux efforts financiers qui seraient nécessaires pour rétablir la situation, et pourra si besoin mobiliser jusqu'à l'ensemble des disponibilités et des fonds propres des affiliés en cas de difficulté de l'un ou plusieurs d'entre eux.

Ainsi en cas de difficultés, BPCE devra faire tout le nécessaire pour restaurer la situation financière et pourra notamment recourir de façon illimitée aux ressources de l'un quelconque, de plusieurs ou de tous les affiliés, ou encore mettre en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du groupe et en faisant appel au fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds réseau Banque Populaire, le Fonds réseau Caisse d'Épargne et le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds réseau Banque Populaire** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques Populaires dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds réseau Caisse d'Épargne** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts par réseau est de 174 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds réseau Banque Populaire, du Fonds réseau Caisse d'Épargne et du Fonds de Garantie Mutuel ne peut être inférieur à 0,15 % et ne peut excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du groupe.

Dans les comptes individuels des établissements, la constitution de dépôts au titre du système de garantie et de solidarité se traduit par l'identification d'un montant équivalent au sein d'une rubrique dédiée des capitaux propres.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité en leur qualité d'affilié à l'organe central.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3. Événements significatifs

Augmentation de capital de la BRED Banque Populaire

La BRED Banque Populaire a porté en juin 2023 son capital social à 1 893 934 238,40 euros à la fois par augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves.

Les souscriptions en numéraire se sont élevées à 201 771 827,01 euros. L'incorporation de réserves a été de 10 730 505,60 euros.

Le capital social est divisé cent soixante-dix-huit millions huit cent quarante et un mille sept cent soixante (178 841 760) parts sociales de valeur nominale de dix euros et cinquante-neuf centimes (10,59 euros) chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

1.4. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture.

NOTE 2 - NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

2.1. Cadre réglementaire

Les comptes consolidés du Groupe BRED ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant certaines dispositions de la norme lAS 39 concernant la comptabilité de couverture.

2.2. Référentiel

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2022 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, dont principalement la norme IFRS 17 relative aux contrats d'assurance.

Le Groupe BRED a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macro-couverture.

Le règlement (UE) 2017/2395 du 12 décembre 2017 relatif aux dispositions transitoires prévues pour atténuer les incidences de l'introduction de la norme IFRS 9 sur les fonds propres et pour le traitement des grands risques de certaines expositions du secteur public a été publié au JOUE le 27 décembre 2017. Le Groupe BRED a décidé de ne pas opter pour la neutralisation transitoire des impacts d'IFRS 9 au niveau prudentiel du fait des impacts modérés liés à l'application de la norme.

Le règlement de l'UE 2021/2036 du 19 novembre 2021 a adopté la norme IFRS 17 publiée par l'IASB le 18 mai 2017 y compris l'amendement du 25 juin 2020 et prévoit la possibilité d'exempter les contrats mutualisés intergénérationnels et avec compensation des flux de trésorerie de l'exigence de cohorte annuelle imposée par la norme. L'IASB a publié le 9 décembre 2021 un amendement à IFRS 17 permettant, sur option, de présenter selon IFRS 9 tous les actifs financiers détenus par les assureurs au 1er janvier 2022 dans les états comparatifs lors de l'application conjointe d'IFRS 17 et IFRS 9 en 2023. Cet amendement a été adopté par le règlement (UE) 2022/1491 de la Commission du 8 septembre 2022.

Le Groupe BRED étant un conglomérat financier avait choisi d'appliquer l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 pour ses activités d'assurance qui sont demeurées en conséquence suivies sous IAS 39 jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Groupe BRED applique la Norme IFRS 17 depuis le 1er janvier 2023 ainsi que la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance avec un comparatif au 1er janvier 2022 pour les deux normes afin de présenter une information plus pertinente. À ce titre, il a été décidé d'appliquer l'option relative au retraitement d'IFRS 9 dans les comparatifs et également d'appliquer les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles pour ses états comparatifs 2022.

Les entités concernées par ces mesures sont Prépar Vie et Prépar IARD.

Les nouveaux principes applicables aux contrats d'assurance et les impacts pour le Groupes sont présentés en note 9.

Amendements à IAS 12 : Réforme fiscale internationale – Règles du deuxième pilier du modèle

La Directive 2022/2523 a été adoptée par l'Union Européenne le 14 décembre 2022. Cette directive transpose dans le droit européen les préconisations de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (« OCDE ») en matière de réforme de la fiscalité internationale (dite « Pilier 2 »). Elle sera transposée dans le droit français dans le cadre de l'adoption de la loi de finances pour 2024.

Cette réforme vise à instaurer une imposition minimale en matière d'impôt sur le résultat pour certains groupes internationaux à compter du 1er janvier 2024.

Les impacts comptables de cette réforme ont été pris en compte par l'International Accounting Standards Board (IASB) via un amendement de la norme IAS 12 publiée le 23 mai 2023. Cet amendement, adopté par l'Union Européenne via

le règlement (UE) 2023/2468 du 8 novembre 2023, prévoit, moyennant la fourniture d'informations complémentaires en annexe des comptes (cf. note 11.2), une exemption de comptabilisation d'impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

2.3. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 31 décembre 2023, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 10) ;
- le montant des pertes de crédit attendues des actifs financiers ainsi que des engagements de financement et de garantie (note 7.1) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne-logement (note 5.14) ;
- les actifs et passifs d'assurance (note 9) ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 8.2) ;
- les incertitudes relatives aux traitements fiscaux portant sur les impôts sur le résultat (note 11) ;
- les impôts différés (note 11) ;
- les incertitudes liées à l'application de certaines dispositions du règlement relatif aux indices de référence (note 5.21) ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition (note 3.5) ;
- la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des passifs locatifs (note 12.2.2).

Par ailleurs, l'exercice du jugement est nécessaire pour apprécier le modèle de gestion ainsi que le caractère basique d'un instrument financier. Les modalités sont précisées dans les paragraphes concernés (note 2.5.1).

2.4. Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2022-01 du 8 avril 2022 de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2022. Les états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 février 2024. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 30 mai 2024.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2.5. Principes comptables généraux et méthodes d'évaluation

Les principes comptables généraux présentés ci-dessous s'appliquent aux principaux postes des états financiers. Les principes comptables spécifiques sont présentés dans les différentes notes annexes auxquelles ils se rapportent.

2.5.1. *Classement et évaluation des actifs et passifs financiers*

La norme IFRS 9 est applicable au Groupe BRED.

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés en coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat en fonction de la nature de l'instrument (dette ou capitaux propres), des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle de gestion ou *business model*).

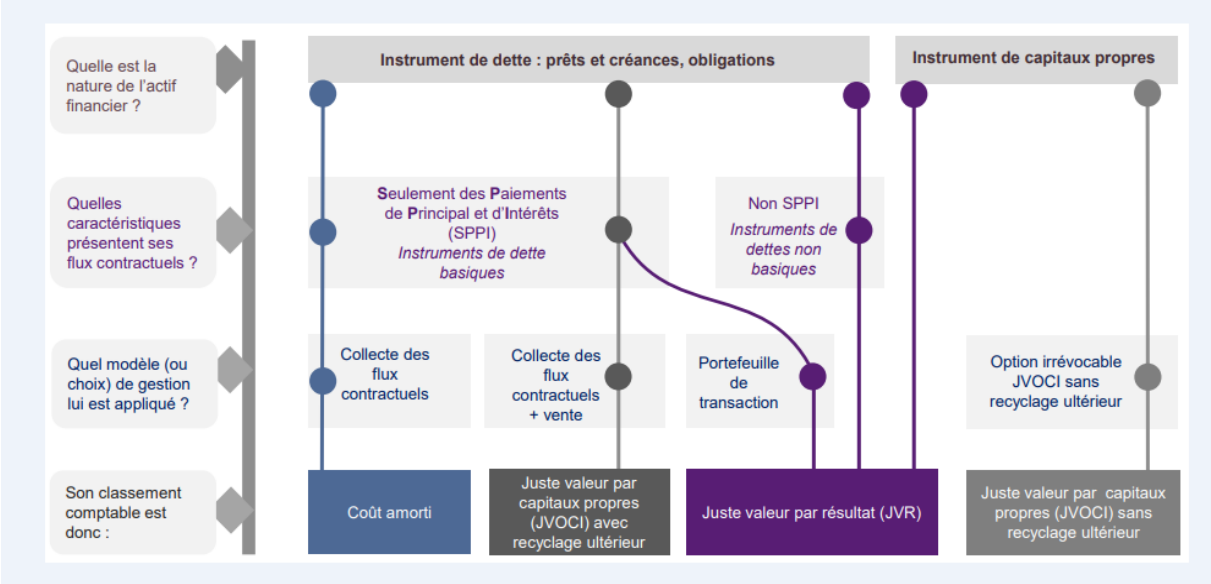

Modèle de gestion ou business model

Le *business model* de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. L'exercice du jugement est nécessaire pour apprécier le modèle de gestion.

La détermination du modèle de gestion doit tenir compte de toutes les informations sur la façon dont les flux de trésorerie ont été réalisés dans le passé, de même que de toutes les autres informations pertinentes.

À titre d'exemple, peuvent être cités :

- la façon dont la performance des actifs financiers est évaluée et présentée aux principaux dirigeants ;
- les risques qui ont une incidence sur la performance du modèle de gestion et, en particulier, la façon dont ces risques sont gérés ;
- la façon dont les dirigeants sont rémunérés (par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus) ;
- la fréquence, le volume et le motif de ventes.

Par ailleurs, la détermination du modèle de gestion doit s'opérer à un niveau qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont collectivement gérés en vue d'atteindre l'objectif économique donné. Le modèle de gestion n'est donc pas déterminé instrument par instrument mais à un niveau de regroupement supérieur, par portefeuille.

La norme retient trois modèles de gestion.

- Un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte »). Ce modèle dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas de figure suivants :
    - Les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit,

- les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dus,
- les autres cessions peuvent être également compatibles avec les objectifs du modèle de collecte des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes).

Pour le Groupe BRED, le modèle de collecte s'applique notamment aux activités de financement (hors activité de syndication et sauf simplification opérationnelle) exercées au sein des pôles Banque de proximité, Banque de Grande Clientèle et Services Financiers Spécialisés.

- Un modèle de gestion mixte dans lequel les actifs sont gérés avec l'objectif à la fois de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de céder les actifs financiers (« modèle de collecte et de vente »).

Le Groupe BRED applique le modèle de collecte et de vente essentiellement à la partie des activités de gestion du portefeuille de titres de la réserve de liquidité qui n'est pas gérée exclusivement selon un modèle de collecte.

- Un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction, dans lequel la collecte des flux contractuels est accessoire. Ce modèle de gestion s'applique à l'activité de syndication (pour la part de l'encours à céder identifiée dès l'engagement) et aux activités de marché mises en œuvre essentiellement par la Banque de Grande Clientèle.

Caractéristique des flux contractuels : détermination du caractère basique ou SPPI (Solely Payments of Principal and Interest)

Un actif financier est dit « basique » si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des intérêts calculés sur le capital restant dû. La détermination du caractère basique est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les intérêts représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et la marge de négociation.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit. À titre d'exemple :

- Les événements qui changeraient le montant et la date de survenance des flux de trésorerie.

Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt basique, comme par exemple, une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère basique.

- Les caractéristiques des taux applicables (par exemple, cohérence entre la période de refixation du taux et la période de calcul des intérêts).

Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (*benchmark test*) consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée.

- Les modalités de remboursement anticipé et de prolongation.

La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère basique des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Par ailleurs, bien que ne remplissant pas strictement les critères de rémunération de la valeur temps de l'argent, certains actifs comportant un taux réglementé sont considérés comme basiques dès lors que ce taux d'intérêt réglementé fournit une contrepartie qui correspond dans une large mesure au passage du temps et sans exposition à un risque incohérent avec un prêt basique. C'est le cas notamment des actifs financiers représentatifs de la partie de la collecte des livrets A qui est centralisée auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les actifs financiers basiques sont des instruments de dettes qui incluent notamment : les prêts à taux fixe, les prêts à taux variable sans différentiel (*mismatch*) de taux ou sans indexation à une valeur ou un indice boursier et des titres de dettes à taux fixe ou à taux variable.

Les actifs financiers non-basiques incluent notamment : les parts d'OPCVM, les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un nombre fixe d'actions et les prêts structurés consentis aux collectivités locales.

Pour être qualifiés d'actifs basiques, les titres détenus dans un véhicule de titrisation doivent répondre à des conditions spécifiques. Les termes contractuels de la tranche doivent remplir les critères basiques. Le pool d'actifs sous-jacents doit remplir les conditions basiques. Le risque inhérent à la tranche doit être égal ou plus faible que l'exposition aux actifs sous-jacents de la tranche.

Un prêt sans recours (exemple : financement de projet de type financement d'infrastructures) est un prêt garanti uniquement par sûreté réelle. En l'absence de recours possible sur l'emprunteur, pour être qualifié d'actif basique, il faut examiner la structure des autres recours possibles ou des mécanismes de protection du prêteur en cas de défaut : reprise de l'actif sous-jacent, collatéraux apportés (dépôt de garantie, appel de marge, etc.), rehaussements apportés.

Catégories comptables

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) peuvent être évalués au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

Un instrument de dettes est évalué au coût amorti s'il satisfait les deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est la collecte des flux de trésorerie contractuels ;
- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Un instrument de dettes est évalué à la juste valeur par capitaux propres seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est à la fois la collecte des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ;
- les termes contractuels de l'actif financier définissent ce dernier comme basique (SPPI) au sens de la norme.

Les instruments de capitaux propres sont par défaut enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels parmi les actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat. En cas d'option pour cette dernière catégorie, les dividendes restent enregistrés en résultat.

Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par résultat. Ces actifs financiers incluent notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs non basiques (non SPPI). La désignation à la juste valeur par résultat sur option pour les actifs financiers ne s'applique que dans le cas d'élimination ou de réduction significative d'un décalage de traitement comptable. Cette option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

Concernant les passifs financiers, les règles de classement et d'évaluation figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception de celles applicables aux passifs financiers que l'entité choisit

d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre sont enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9. L'amendement IFRS 9 du 12 octobre 2017 a clarifié le traitement sous IFRS 9 des modifications de passifs comptabilisés au coût amorti, dans le cas où la modification ne donne pas lieu à décomptabilisation : le gain ou la perte résultant de la différence entre les *cash-flows* d'origine et les *cash-flows* modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine doit être enregistré en résultat.

2.5.2. Opérations en devises

Les règles d'enregistrement comptable dépendent du caractère monétaire ou non monétaire des éléments concourant aux opérations en devises réalisées par le groupe.

À la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte toutefois deux exceptions :

- seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres est comptabilisée en résultat, le complément est enregistré en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » ;
- les écarts de change sur les éléments monétaires désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

Les actifs non monétaires comptabilisés au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction. Les actifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de change sur les éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ».

NOTE 3 - CONSOLIDATION

3.1. Entité consolidante

L'établissement consolidant est la BRED Banque Populaire SA.

3.2. Périmètre de consolidation – méthodes de consolidation et de valorisation

Les états financiers du groupe incluent les comptes de toutes les entités dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe et sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable. Le périmètre des entités consolidées par le Groupe BRED figure en note 14 – Détail du périmètre de consolidation.

3.2.1. Entités contrôlées par le groupe

Les filiales contrôlées par le Groupe BRED sont consolidées par intégration globale.

Définition du contrôle

Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes d'une entité, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Pour apprécier le contrôle exercé, le périmètre des droits de vote pris en considération intègre les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont à tout moment exerçables ou convertibles. Ces droits de vote potentiels peuvent résulter, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché, ou de la conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles, ou encore de bons de souscription d'actions attachés à d'autres instruments financiers. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction, ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Cas particulier des entités structurées

Sont qualifiées d'entités structurées, les entités conçues de telle manière que les droits de vote ne constituent pas un critère clé permettant de déterminer qui a le contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- des activités bien circonscrites ;
- un objectif précis et bien défini, par exemple : mettre en œuvre un contrat de location bénéficiant d'un traitement fiscal spécifique, mener des activités de recherche et développement, fournir une source de capital ou de financement à une entité, ou fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée ;
- des capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné ;
- usn financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques (« tranches »).

Le groupe retient ainsi, entre autres, comme entités structurées, les organismes de placement collectif au sens du code monétaire et financier et les organismes équivalents de droit étranger.

Méthode de l'intégration globale

L'intégration globale d'une filiale dans les comptes consolidés du groupe intervient à la date à laquelle le groupe prend le contrôle et cesse le jour où le groupe perd le contrôle de cette entité.

La part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au groupe correspond aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global (gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres) sont répartis entre le groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraînent pas de changement de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le résultat consolidé part du groupe.

Exclusion du périmètre de consolidation

Les entités contrôlées non significatives sont exclues du périmètre conformément au principe indiqué en note 14.5.

Les caisses de retraite et mutuelles des salariés du groupe sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où la norme IFRS 10 ne s'applique ni aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ni aux autres régimes d'avantages à long terme du personnel auxquels s'applique IAS 19 « Avantages du personnel ».

De même, les participations acquises en vue d'une cession ultérieure à brève échéance sont classées comme détenues en vue de la vente et comptabilisées selon les dispositions prévues par la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

3.2.2. Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Définitions

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe exerce une influence notable. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement plus de 20 % des droits de vote.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le contrôle conjoint est caractérisé par le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Méthode de la mise en équivalence

Les résultats, les actifs et les passifs des participations dans des entreprises associées ou des coentreprises sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise est initialement comptabilisée au coût d'acquisition puis ajustée ultérieurement de la part du groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat de l'entreprise associée ou de la coentreprise.

La méthode de la mise en équivalence est appliquée à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une coentreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en écarts d'acquisition. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts de résultat net des entités mises en équivalence sont intégrées dans le résultat consolidé du groupe.

Lorsqu'une entité du groupe réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée du groupe, les profits et pertes résultant de cette transaction sont comptabilisés à hauteur des intérêts détenus par des tiers dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

La participation nette dans une entreprise associée ou une coentreprise est soumise à un test de dépréciation s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation nette et que ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation nette, qui peut être estimé de façon fiable. Dans un tel cas, la valeur comptable totale de la participation (y compris écarts d'acquisition) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 » dépréciation d'actifs ».

Exception à la méthode de mise en équivalence

Lorsque la participation est détenue par un organisme de capital-risque, un fonds de placement, une société d'investissement à capital variable ou une entité similaire telle qu'un fonds d'investissement d'actifs d'assurance, l'investisseur peut choisir de ne pas comptabiliser sa participation selon la méthode de la mise en équivalence. En effet, IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » révisée autorise, dans ce cas, l'investisseur à comptabiliser sa participation à la juste valeur (avec constatation des variations de juste valeur en résultat) conformément à IFRS 9.

Ces participations sont dès lors classées dans le poste « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

3.2.3. Participations dans des activités conjointes

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Mode de comptabilisation des activités conjointes

Une participation dans une entreprise conjointe est comptabilisée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus dans l'activité commune, c'est-à-dire sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs et éléments du résultat auquel il a droit. Ces intérêts sont ventilés en fonction de leur nature sur les différents postes du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

3.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions similaires dans des circonstances semblables. Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des entités consolidées sont effectués.

3.3.1. Conversion des comptes des entités étrangères

La devise de présentation des comptes de l'entité consolidante est l'euro.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période, valeur approchée du cours de transaction en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de conversion résultent de la différence :

- de valorisation du résultat de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture ;
- de conversion des capitaux propres (hors résultat) entre le cours historique et le cours de clôture.

Ils sont inscrits, pour la part revenant au groupe, dans les capitaux propres dans le poste « Réserves de conversion » et pour la part des tiers dans le poste « Participations ne donnant pas le contrôle ».

3.3.2. Élimination des opérations réciproques

L'effet des opérations internes au groupe sur le bilan et le compte de résultat consolidés ont été éliminés. Les dividendes et les plus ou moins-values de cessions d'actifs entre les entreprises intégrées sont également éliminés. Le cas échéant, les moins-values de cession d'actifs qui traduisent une dépréciation effective sont maintenues.

3.3.3. Regroupements d'entreprises

En application des normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers et individuels » révisées :

- les regroupements entre entités mutuelles sont inclus dans le champ d'application de la norme IFRS 3 ;
- les coûts directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période ;
- les contreparties éventuelles à payer sont intégrées dans le coût du regroupement d'entreprise pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, y compris lorsqu'ils présentent un caractère éventuel. Selon le mode de règlement, les contreparties transférées sont comptabilisées en contrepartie :

    - des capitaux propres et les révisions de prix ultérieures ne donneront lieu à aucun enregistrement,
    - ou des dettes et les révisions ultérieures sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat (dettes financières) ou selon les normes appropriées (autres dettes ne relevant pas de la norme IFRS 9) ;

- en date de prise de contrôle d'une entité, le montant des participations ne donnant pas le contrôle peut être évalué :

    - soit à la juste valeur (méthode se traduisant par l'affectation d'une fraction de l'écart d'acquisition aux participations ne donnant pas le contrôle),
    - soit à la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise (méthode semblable à celle applicable aux opérations antérieures au 31 décembre 2009).

Le choix entre ces deux méthodes est effectué pour chaque regroupement d'entreprises.

Quel que soit le choix retenu lors de la prise de contrôle, les augmentations du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà contrôlée sont systématiquement comptabilisées en capitaux propres :

- en date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue par le groupe doit être réévaluée à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat. De fait, en cas d'acquisition par étapes, l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de la prise de contrôle ;
- lors de la perte de contrôle d'une entreprise consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le groupe doit être réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

Les regroupements d'entreprises réalisés antérieurement à la révision des normes IFRS 3 et IAS 27 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, à l'exception cependant des regroupements impliquant des entités mutuelles et des entités sous contrôle commun qui étaient explicitement exclus du champ d'application.

3.3.4. Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale

Le groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des

engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être un montant fixé contractuellement, ou bien peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière, ou être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le groupe enregistre un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique « Autres passifs » ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux participations ne donnant pas le contrôle. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des « Participations ne donnant pas le contrôle » sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des « Réserves consolidées - Part du groupe » ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable des « Participations ne donnant pas le contrôle » sont intégralement comptabilisées dans les « Réserves consolidées - Part du groupe » ;
- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des « Participations ne donnant pas le contrôle » et des « Réserves consolidées - Part du groupe » pour leurs parts respectives ;
- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique « Participations ne donnant pas le contrôle » au compte de résultat consolidé.

3.3.5. Date de clôture de l'exercice des entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation voient leur exercice comptable se clôturer au 31 décembre.

3.4. Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2023

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2023 sont les suivantes :

Le pourcentage de contrôle de VIALINK est passé de 100 % à 91,50 % suite à l'attribution de 340 titres auto-détenus à certains de ses salariés.

En 2023, le nombre de sociétés consolidées s'élève à 36 dont 31 sociétés consolidées par intégration globale et 5 consolidées par mise en équivalence.

3.5. Écarts d'acquisition

3.5.1. Valeur des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont analysés dans le cadre de la note relative au périmètre de consolidation.

Les écarts d'acquisition sont nuls au 31 décembre 2023, comme au 31 décembre 2022.

Tests de dépréciation

Conformément à la réglementation, l'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

3.5.2. Variations de valeur des écarts d'acquisition

Néant.

NOTE 4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

L'essentiel

Le produit net bancaire (PNB) regroupe :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les commissions ;
- les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat ;
- les gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- les gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti ;
- le produit net des activités d'assurance ;
- les produits et charges des autres activités.

4.1. Intérêts, produits et charges assimilés

Principes comptables

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille de titres au coût amorti, les dettes représentées par un titre, les dettes subordonnées ainsi que les passifs locatifs. Sont également enregistrés les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les produits d'intérêts comprennent également les intérêts des instruments de dettes non basiques non détenus dans un modèle de transaction ainsi que les intérêts des couvertures économiques associées (classées par défaut en instruments à la juste valeur par résultat).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction, des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction faisant partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les intérêts négatifs sont présentés de la manière suivante :

- un intérêt négatif sur un actif est présenté en charges d'intérêts dans le PNB ;
- un intérêt négatif sur un passif est présenté en produits d'intérêts dans le PNB.

en milliers d'euros	Exercice 2023 Produits d'intérêt	Exercice 2023 Charges d'intérêt	Exercice 2023 Net	Exercice 2022 retraité Produits d'intérêt	Exercice 2022 retraité Charges d'intérêt	Exercice 2022 retraité Net
Prêts / emprunts sur les établissements de crédit (1)	796 903	-984 670	-187 767	178 426	-267 837	-89 411
Prêts / emprunts sur la clientèle	1 227 624	-1 262 513	-34 889	832 981	-296 785	536 196
Obligations et autres titres de dettes détenus/émis	88 486	-389 052	-300 566	74 961	-70 650	4 311
Dettes subordonnées	///	0	0	///	0	0
Passifs locatifs	///	-661	-661	///	-458	-458
Actifs et passifs financiers au coût amorti (hors opérations de location-financement)	**2 140 596**	**-2 641 307**	**-500 711**	**1 086 368**	**-635 730**	**450 638**
Opérations de location-financement	**14 193**	**0**	**14 193**	**10 408**	**0**	**10 408**
Titres de dettes	390 598	///	390 598	626 040	///	626 040
Autres	0	///	0	0	///	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**390 598**	///	**390 598**	**626 040**	///	**626 040**
Total actifs et passifs financiers au coût amorti et à la Jv par capitaux propres (1)	**2 545 387**	**-2 641 307**	**-95 920**	**1 722 816**	**-635 730**	**1 087 086**
Actifs financiers non standards qui ne sont pas détenus à des fins de transaction	**4 637**	///	**4 637**	**634**	///	**634**
Instruments dérivés de couverture	**738 323**	**-228 132**	**510 191**	**157 747**	**-647 621**	**-489 874**
Instruments dérivés pour couverture économique	**12 558**	**-3 523**	**9 035**	**1 659**	**-1 468**	**191**
Total des produits et charges d'intérêt	**3 300 904**	**-2 872 962**	**427 942**	**1 882 856**	**-1 284 819**	**598 037**

(1) Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 58,271 millions d'euros (26,201 millions d'euros en 2022) au titre de la rémunération des fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les charges d'intérêts sur les comptes d'épargne à régime spécial sont nulles au titre de la reprise nette (produit) à la provision épargne logement pour 1 million d'euros (1,3 million d'euros de dotation nette au titre de l'exercice 2022).

4.2. Produits et charges de commissions

Principes comptables

En application de norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », la comptabilisation du produit des activités ordinaires reflète le transfert du contrôle des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. La démarche de comptabilisation du revenu s'effectue en cinq étapes :

- identification des contrats avec les clients ;
- identification des obligations de performance (ou éléments) distinctes à comptabiliser séparément les unes des autres ;
- détermination du prix de la transaction dans son ensemble ;
- allocation du prix de la transaction aux différentes obligations de performance distinctes ;
- comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Cette approche s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment, des contrats de location (couverts par la norme IFRS 16), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 17) et des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Eu égard aux activités du groupe, sont principalement concernés par cette méthode :

- les produits de commissions, en particulier ceux relatifs aux prestations de service bancaires lorsque ces produits ne sont pas intégrés dans le taux d'intérêt effectif, ou ceux relatifs à la gestion d'actif ou aux prestations d'ingénierie financière ;
  les produits des autres activités, (cf. note 4.6) notamment en cas de prestations de services intégrées au sein de contrats de location ;
- les prestations de services bancaires rendues avec la participation de partenaires groupe.

Il en ressort que les commissions donc sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

Commissions sur prestations de service

Les commissions sur prestations de service font l'objet d'une analyse pour identifier séparément les différents éléments (ou obligations de performance) qui les composent et attribuer à chaque élément la part de revenu qui lui revient. Puis chaque élément est comptabilisé en résultat, en fonction du type de services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché :

- les commissions rémunérant des services continus sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.) ;
- les commissions rémunérant des services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.) ;
- les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont intégralement comptabilisées en résultat lors de l'exécution de cet acte.

Lorsqu'une incertitude demeure sur l'évaluation du montant d'une commission (commission de performance en gestion d'actif, commission variable d'ingénierie financière, etc.), seul le montant auquel le groupe est déjà assuré d'avoir droit compte-tenu des informations disponibles à la clôture est comptabilisé.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les « Produits d'intérêts » et non au poste « Commissions ».

Les commissions de fiducie ou d'activité analogue sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom des particuliers, de régime de retraite ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actif et de conservation pour compte de tiers.

	Exercice 2023			Exercice 2022 retraité		
en milliers d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	8 916	-691	8 225	9 943	-485	9 458
Opérations avec la clientèle	191 494	-443	191 051	184 077	-1 134	182 943
Prestation de services financiers	45 943	-13 244	32 699	42 435	-9 749	32 686
Vente de produits d'assurance vie	5 814	///	5 814	4 942	///	4 942
Moyens de paiement	287 335	-152 368	134 967	261 352	-137 344	124 008
Opérations sur titres	10 793	0	10 793	10 289	0	10 289
Activités de fiducie	6 866	0	6 866	5 798	0	5 798
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	60 587	-11 048	49 539	55 925	-10 459	45 466
Autres commissions	16 313	-443	15 870	13 118	-506	12 612
TOTAL DES COMMISSIONS	**634 061**	**-178 236**	**455 825**	**587 879**	**-160 676**	**427 203**

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Principes comptables

Le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

Les « Résultats sur opérations de couverture » comprennent la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultats sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat (1)	412 958	146 350
Résultats sur instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0
- Résultats sur actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0
- Résultats sur passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Résultats sur opérations de couverture	-230 853	36 791
- Inefficacité de la couverture de flux trésorerie (CFH)	*0*	*-1 000*
- Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	*-230 853*	*37 791*
Variation de la couverture de juste valeur	*-372 610*	*821 547*
Variation de l'élément couvert	*141 757*	*-784 756*
Résultats sur opérations de change	95 663	199 028
Total des gains et pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat	**277 768**	**382 168**

(1) Y compris couverture économique de change.

La ligne « Résultats sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat » inclut sur l'exercice 2023 :

la variation de juste valeur des dérivés qui sont :

- soit détenus à des fins de transaction,
- soit des dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères restrictifs requis par la norme IAS 39 ;

- La variation de juste valeur des dérivés affectée à hauteur de + 2,087 millions d'euros par l'évolution des réfactions pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* – CVA et *Debit Valuation Adjustment* – DVA).

Marge initiale (day one profit)

Non applicable au 31/12/2023.

4.4. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Principes comptables

Les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent :

- les instruments de dettes basiques gérés en modèle de gestion de collecte et de vente à la juste valeur par capitaux propres recyclables en résultat. En cas de cession, les variations de juste valeur sont transférées en résultat ;
- les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat. En cas de cession, les variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans le poste réserves consolidés en capitaux propres. Seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement.

Les variations de valeur des instruments de dettes basiques gérés en modèle de gestion de collecte et de vente à la juste valeur par capitaux propres recyclables regroupent :

- les produits et charges comptabilisés en marge net d'intérêts ;
- les gains ou pertes nets sur actifs financiers de dettes à la juste valeur par capitaux propres décomptabilisés ;
- les dépréciations/reprises comptabilisées en coût du risque ;
- les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes	44 278	39 550
Gains ou pertes nets sur instruments de capitaux propres (dividendes)	54 662	55 855
Total des profits et pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**98 940**	**95 405**

4.5. Gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti

Principes comptables

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur instruments financiers au coût amorti résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (prêts ou créances, titres de dettes) et de passifs financiers au coût amorti.

	Exercice 2023			Exercice 2022		
en milliers d'euros	Gains	Pertes	Net	Gains	Pertes	Net
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Prêts ou créances sur la clientèle	3 214	0	3 214	761	0	761
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur les actifs financiers au coût amorti	**3 214**	**0**	**3 214**	**761**	**0**	**761**
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	11	-50	-39	710	-68	642
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur les passifs financiers au coût amorti	**11**	**-50**	**-39**	**710**	**-68**	**642**
Total des gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**3 225**	**-50**	**3 175**	**1 471**	**-68**	**1 403**

4.6. Produits et charges des autres activités

Principes comptables

Les produits et charges des autres activités enregistrent notamment :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

	Exercice 2023			Exercice 2022 retraité		
en milliers d'euros	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges sur activités immobilières	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Produits et charges sur opérations de location	**3 092**	**0**	**3 092**	**2 375**	**0**	**2 375**
Produits et charges sur immeubles de placement	**0**	**-231**	**-231**	**0**	**-229**	**-229**
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	*4 954*	*0*	*4 954*	*4 835*	*0*	*4 835*
Charges refacturées et produits rétrocédés	*441*	*-171*	*270*	*1 647*	*-30*	*1 617*
Autres produits et charges divers d'exploitation	*8 179*	*-24 605*	*-16 426*	*8 374*	*-24 098*	*-15 724*
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation	*///*	*6 386*	*6 386*	0	*-578*	*-578*
Autres produits et charges d'exploitation bancaire (1)	**13 574**	**-18 390**	**-4 816**	**14 856**	**-24 706**	**-9 850**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	**16 666**	**-18 621**	**-1 955**	**17 231**	**-24 935**	**-7 704**

(1) Pour rappel en 2021, un produit de 4,91 millions d'euros comptabilisé au sein du poste « Produits des autres activités » au titre de l'amende Echange Image-Chèque (EIC) suite à la décision favorable rendue par la Cour d'Appel de renvoi. Compte tenu de l'incertitude et de l'historique sur le dossier (cf. Risques juridiques dans la partie du Gestion des risques), une provision d'un montant équivalent a été comptabilisée en contrepartie au poste « Charges des autres activités ». Le 28 juin 2023, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'Autorité de la concurrence. Le dossier est donc définitivement clos, toute éventuelle voie de recours semblant hautement improbable. En conséquence, la provision pour litiges, amendes et pénalités constituée en 2021, a été reprise (pour les établissements concernés).

Les produits et charges des activités d'assurance sont présentés en note 9.

4.7. Charges générales d'exploitation

Principes comptables

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages du personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

Contributions aux mécanismes de résolution bancaire

Les modalités de constitution du fonds de garantie des dépôts et de résolution ont été modifiées par un arrêté du 27 octobre 2015. Pour le fonds de garantie des dépôts, le montant cumulé des contributions versées par le groupe à la disposition du fonds au titre des mécanismes de dépôts, cautions et titres représente 64,5 millions d'euros. Les cotisations cumulées (contributions non remboursables en cas de retrait volontaire d'agrément) représentent 14,3 millions d'euros. Les contributions versées sous forme de certificats d'associé ou d'association et de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan s'élèvent à 50,245 millions d'euros au 31 décembre 2023.

Contributions aux mécanismes de résolution bancaire - FRN

La Directive 2014/59/UE dite BRRD (*Bank Recovery and Resolution Directive*) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et l'ordonnance n°2015-1024 transposant cette directive, ont instauré la mise en place d'un fonds de résolution à partir de 2015. Le fonds est un dispositif de financement de la résolution à la disposition de l'autorité de résolution (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR - pour les établissements situés en France). Cette dernière pourra faire appel à ce fonds dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de résolution.

Conformément aux décisions 2019-CR-03 et 2019-CR-04 sur les contributions *ex-ante* aux dispositifs de financement pour la résolution, l'ACPR a déterminé les contributions au fonds de résolution pour l'année 2023.

Le montant des contributions versées par le Groupe BRED représente pour l'exercice 33,9 millions d'euros dont 26,3 millions d'euros comptabilisés en charge et 7,6 millions d'euros sous forme d'engagements de paiement irrévocables (EPI) garantis par des dépôts espèces inscrits à l'actif du bilan (la part des EPI correspond à 15 % des appels de fonds garantis par constitués sous forme des dépôts de garantie espèces jusqu'en 2022 et 22,5 % pour la contribution 2023). Ces dépôts sont rémunérés à €STR - 20bps depuis le 1er mai 2023. Le cumul du collatéral en garantie inscrit à l'actif du bilan s'élève à 34,3 millions d'euros au 31 décembre 2023. Il est comptabilisé au coût amorti à l'actif du bilan sur la ligne « Comptes de régularisation et actifs divers ».

Les conditions d'utilisation des ressources du FRU, et donc d'appel des engagements de paiement irrévocables, sont strictement encadrées par la réglementation. Ces ressources ne peuvent être appelées qu'en cas de procédure de résolution d'un établissement et après une intervention à hauteur d'un minimum de 8 % du total des passifs par les actionnaires et les détenteurs d'instruments de fonds propres pertinents et d'autres engagements utilisables au titre du renflouement interne. De plus, la contribution du FRU ne doit pas excéder 5 % du total des passifs de l'établissement soumis à une procédure de résolution.

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité
Charges de personnel	**-518 070**	**-510 404**
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	-57 769	-69 775
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-173 957	-149 704
Charges de location	-9 232	-8 783
Autres frais administratifs	**-240 958**	**-228 262**
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**-759 029**	**-738 665**

(1) Les impôts, taxes et contributions réglementaires incluent notamment la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant annuel de 26,3 millions d'euros en 2023, contre 32,3 millions d'euros en 2022.

La décomposition des charges de personnel est présentée dans la note 8.1.

En 2023, les refacturations des activités « organe central » (listées dans le Code monétaire et financier) sont désormais présentées en PNB et les refacturations des missions groupe restent présentées en frais de gestion. Le montant des cotisations en PNB s'élève à 20 millions d'euros en 2023 et le montant des cotisations en charges d'exploitation s'élève à 33 millions d'euros en 2023 contre 29 millions d'euros en 2022.

4.8. Gains ou pertes sur autres actifs

Principes comptables

Les gains ou pertes sur autres actifs enregistrent les résultats de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession et provisions des titres de participation consolidés.

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	780	373
Gains ou pertes sur cessions des participations consolidées	0	766
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	**780**	**1 139**

NOTE 5 - NOTES RELATIVES AU BILAN

5.1. Caisse, banques centrales

Principes comptables

Ce poste comprend principalement la caisse et les avoirs auprès de la banque centrale au coût amorti.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Caisse	310 009	277 076
Banques centrales	15 491 189	33 535 218
TOTAL CAISSE, BANQUES CENTRALES	**15 801 198**	**33 812 294**

5.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Principes comptables

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, de certains actifs et passifs que le groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IFRS 9 et des actifs non basiques.

Les critères de classement des actifs financiers sont décrits en note 2.5.1.

Date d'enregistrement des titres

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

Les opérations de cession temporaire de titre sont également comptabilisées en date de règlement livraison.
Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées dans les « Actifs et passifs à la juste valeur par résultat », l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument dérivé ferme de taux.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue, sauf cas particuliers.

5.2.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Principes comptables

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont :

- les actifs financiers détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire acquis ou émis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- les actifs financiers que le groupe a choisi de comptabiliser dès l'origine à la juste valeur par résultat, en application de l'option offerte par la norme IFRS 9. Les conditions d'application de cette option sont décrites ci-dessus ;
- les instruments de dettes non basiques ;
- les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat par défaut (qui ne sont pas détenus à des fins de transaction).

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêté. Les variations de juste valeur de la période, les intérêts, dividendes, gains ou pertes de cessions sur ces instruments sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'exception des actifs financiers de dettes non basiques dont les intérêts sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts ».

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres réalisées pour compte propre, les pensions et les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du groupe.

Actifs à la juste valeur par résultat sur option

La norme IFRS 9 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des actifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est réservée uniquement dans le cas d'une élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable. L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

	31/12/2023				31/12/2022			
	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat				Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par résultat			
en milliers d'euros	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Autres actifs financiers (3)	Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option (1)	Total	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction	Autres actifs financiers (3)	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat sur option (1)	Total
Effets publics et valeurs assimilées	1 629 296	0	0	1 629 296	1 213 271	0	0	1 213 271
Obligations et autres titres de dettes	1 058 698	612 488	0	1 671 186	1 458 936	665 540	0	2 124 476
Titres de dettes	**2 687 994**	**612 488**	**0**	**3 300 482**	**2 672 207**	**665 540**	**0**	**3 337 747**
Prêts aux établissements de crédit hors opérations de pension	0	137 245	0	137 245	0	127 909	0	127 909
Prêts à la clientèle hors opérations de pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations de pension (2)	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts	***0***	***137 245***	***0***	***137 245***	***0***	***127 909***	***0***	***127 909***
Instruments de capitaux propres	***7 402 682***	***3 978***	***///***	***7 406 660***	***2 170 833***	***3 443***	***///***	***2 174 276***
Dérivés de transaction (1)	**2 593 146**	**///**	**///**	**2 593 146**	**2 570 486**	**///**	**///**	**2 570 486**
Dépôts de garantie versés	**0**	**///**	**///**	**0**	**0**	**///**	**///**	**0**
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**12 683 822**	**753 711**	**0**	**13 437 533**	**7 413 526**	**796 892**	**0**	**8 210 418**

(1) Uniquement dans le cas d'une « non-concordance comptable ».
(2) Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 5.23).
(3) Inclus les actifs non basiques qui ne relèvent pas d'une activité de transaction dont les parts de fonds et les actions non désignées en juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Le poste « Dérivés de transaction » inclut les dérivés dont la juste valeur est positive et qui sont :

- soit détenus à des fins de transaction ;
- soit des dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture comptable restrictifs requis par la norme IAS 39.

Le montant de ce poste est également diminué de celui des ajustements de valeur de l'ensemble du portefeuille de dérivés (de transaction et de couverture) au titre de la CVA / DVA (*Credit Valuation Adjustement et Debit Valuation Adjustement*).

5.2.2. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Principes comptables

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent des passifs financiers détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IFRS 9. Le portefeuille de transaction est composé de dettes liées à des opérations de vente à découvert, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les conditions d'application de cette option sont décrites ci-dessus.

Ces passifs sont évalués à leur juste valeur en date de comptabilisation initiale comme en date d'arrêté.

Les variations de juste valeur de la période, les intérêts, gains ou pertes liés à ces instruments sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », à l'exception des variations de juste valeur attribuables à l'évolution du risque de crédit propre pour les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option qui sont enregistrées, depuis le 1er janvier 2016, dans le poste « Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat » au sein des « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ». En cas de décomptabilisation du passif avant son échéance (par exemple, rachat anticipé), le gain ou la perte de juste valeur réalisé, attribuable au risque de crédit propre, est transféré directement dans le poste réserves consolidées en capitaux propres.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

La norme IFRS 9 permet, lors de la comptabilisation initiale, de désigner des passifs financiers comme devant être comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce choix étant irrévocable.

Le respect des conditions fixées par la norme doit être vérifié préalablement à toute inscription d'un instrument en option juste valeur.

L'application de cette option est en effet réservée aux situations suivantes.

- Élimination ou réduction significative d'un décalage de traitement comptable.

L'application de l'option permet d'éliminer les distorsions découlant de règles de valorisation différentes appliquées à des instruments gérés dans le cadre d'une même stratégie.

- Alignement du traitement comptable sur la gestion et la mesure de performance.

L'option s'applique dans le cas de passifs géré et évalué à la juste valeur, à condition que cette gestion repose sur une politique de gestion des risques ou une stratégie d'investissement documentée et que le suivi interne s'appuie sur une mesure en juste valeur.

- Instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés.

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride, financier ou non, qui répond à la définition d'un produit dérivé. Il doit être extrait du contrat hôte et comptabilisé séparément dès lors que l'instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat et que les caractéristiques économiques et les risques associés du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés au contrat hôte.

L'application de l'option juste valeur à un passif financier est possible dans le cas où le dérivé incorporé modifie substantiellement les flux du contrat hôte et que la comptabilisation séparée du dérivé incorporé n'est pas spécifiquement interdite par la norme IFRS 9 (exemple d'une option de remboursement anticipé incorporée dans un instrument de dettes). L'option permet d'évaluer l'instrument à la juste valeur dans son intégralité, ce qui permet de ne pas extraire ni comptabiliser ni évaluer séparément le dérivé incorporé.

Ce traitement s'applique en particulier à certaines émissions structurées comportant des dérivés incorporés significatifs.

en milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	Total	Passifs financiers émis à des fins de transaction	Passifs financiers désignés à la juste valeur sur option	Total
Ventes à découvert	86 596	///	86 596	816 358	///	816 358
Dérivés de transaction	1 686 157	///	1 686 157	2 607 753	///	2 607 753
Comptes à terme et emprunts interbancaires	-	-	-	-	-	-
Comptes à terme et emprunts à la clientèle	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre non subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	///	-	-	///	-	-
Opérations de pension	-	///	-	-	///	-
Dépôts de garantie reçus	-	///	-	-	///	-
Autres	///	97 993	97 993	///	104 637	104 637
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**1 772 753**	**97 993**	**1 870 746**	**3 424 111**	**104 637**	**3 528 748**

Le poste « Dérivés de transaction » inclut les dérivés dont la juste valeur est négative et qui sont :

- soit détenus à des fins de transaction ;
- soit des dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture comptable restrictifs requis par la norme IFRS 9.

5.2.3. Instruments dérivés de transaction

Principes comptables

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

Les dérivés de transaction sont inscrits au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les gains et pertes réalisés et latents sont portés au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments. Les justes valeurs positives ou négatives représentent la valeur de remplacement de ces instruments. Ces valeurs peuvent fortement fluctuer en fonction de l'évolution des paramètres de marché.

	31/12/2023			31/12/2022		
en milliers d'euros	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments de taux	83 006 735	1 128 222	1 119 030	91 831 577	1 425 744	1 555 965
Instruments sur actions	38 311 232	69 771	143 580	38 150 369	136 283	187 939
Instruments de change	37 473 095	355 361	345 049	36 517 927	270 473	712 166
Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes	158 791 062	1 553 354	1 607 659	166 499 873	1 832 500	2 456 070
Instruments de taux	5 857 189	77 177	75 074	6 828 805	138 875	137 487
Instruments sur actions	2 837 423	960 711	0	2 518 777	592 490	5 824
Instruments de change	138 126	1 276	486	542 989	5 584	6 274
Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	8 832 738	1 039 164	75 560	9 890 571	736 949	149 585
Dérivés de crédit	73 126	628	2 938	189 345	1 037	2 098
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVES DE TRANSACTION	167 696 926	2 593 146	1 686 157	176 579 789	2 570 486	2 607 753
dont marchés organisés (1)	*35 166 835*	*960 711*	*0*	*34 533 397*	*592 490*	*5 824*
dont opérations de gré à gré (1)	*132 530 091*	*1 632 435*	*1 686 157*	*142 046 392*	*1 977 996*	*2 601 929*

(1) les montants au 31/12/2022 ont été revus pour une meilleure lisibilité de l'annexe

5.3. Instruments dérivés de couverture

Principes comptables

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non-financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat ;
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;
- il est réglé à une date future.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur quelle que soit l'intention de gestion qui préside à leur détention (transaction ou couverture).

À l'exception des dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net libellé en devises, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective.

Les couvertures de juste valeur correspondent principalement à des swaps de taux d'intérêt assurant une protection contre les variations de juste valeur des instruments à taux fixe imputables à l'évolution des taux de marché. Ces couvertures transforment des actifs ou passifs à taux fixe en éléments à taux variable. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La couverture de juste valeur est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Les couvertures de flux de trésorerie permettent de figer ou d'encadrer la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. La couverture de flux de trésorerie est également utilisée pour la gestion globale du risque de taux.

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Afin de pouvoir qualifier comptablement un instrument dérivé d'instrument de couverture, il est nécessaire de documenter la relation de couverture dès l'initiation (stratégie de couverture, nature du risque couvert, désignation et caractéristiques de l'élément couvert et de l'instrument de couverture). Par ailleurs, l'efficacité de la couverture doit être démontrée à l'origine et vérifiée rétrospectivement.

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

Le Groupe BPCE, et donc le Groupe BRED, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de continuer à appliquer la norme IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations, telle qu'adoptée par l'Union européenne, c'est-à-dire excluant certaines dispositions concernant la macro-couverture.

Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur a pour objectif de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme (notamment, couverture du risque de taux des actifs et passifs à taux fixe).

La réévaluation du dérivé est inscrite en résultat symétriquement à la réévaluation de l'élément couvert, et ce à hauteur du risque couvert. L'éventuelle inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

S'agissant de la couverture d'un actif ou d'un passif identifié, la réévaluation de la composante couverte est présentée au bilan dans le même poste que l'élément couvert.

L'inefficacité relative à la valorisation en bicourbe des dérivés collatéralisés est prise en compte dans les calculs d'efficacité.

En cas d'interruption de la relation de couverture (décision de gestion, non-respect des critères d'efficacité ou vente de l'élément couvert avant échéance), le dérivé de couverture est transféré en portefeuille de transaction. Le montant de la réévaluation inscrit au bilan au titre de l'élément couvert est amorti sur la durée de vie résiduelle de la couverture initiale. Si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation, le montant cumulé de la réévaluation est inscrit au compte de résultat de la période.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont pour objectif la couverture d'éléments exposés aux variations de flux de trésorerie imputables à un risque associé à un élément de bilan ou à une transaction future (couverture du risque de taux sur actifs et passifs à taux variable, couverture de conditions sur des transactions futures - taux fixes futurs, prix futurs, change, etc.).

La partie efficace des variations de juste valeur du dérivé est inscrite sur une ligne spécifique des « Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres », la partie inefficace est comptabilisée au compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les intérêts courus du dérivé de couverture sont portés au compte de résultat dans la marge d'intérêt, symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

Les instruments couverts restent comptabilisés selon les règles applicables à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture (non-respect des critères d'efficacité ou vente du dérivé ou disparition de l'élément couvert), les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés au fur et à mesure en résultat lorsque la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou rapportés immédiatement en résultat en cas de disparition de l'élément couvert.

Cas particuliers de couverture de portefeuilles (macrocouverture)

→ ***Documentation en couverture de flux de trésorerie***

Certains établissements du groupe documentent leur macrocouverture du risque de taux d'intérêt en couverture de flux de trésorerie (couverture de portefeuilles de prêts ou d'emprunts).

Dans ce cas, les portefeuilles d'encours pouvant être couverts s'apprécient, pour chaque bande de maturité, en retenant :

- des actifs et passifs à taux variable ; l'entité supporte en effet un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur les actifs ou les passifs à taux variable dans la mesure où elle ne connait pas le niveau des prochains fixings ;
- des transactions futures dont le caractère peut être jugé hautement probable (prévisions) : dans le cas d'une hypothèse d'encours constant, l'entité supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un futur prêt à taux fixe dans la mesure où le niveau de taux auquel le futur prêt sera octroyé n'est pas connu ; de la même manière, l'entité peut considérer qu'elle supporte un risque de variabilité des flux futurs de trésorerie sur un refinancement qu'elle devra réaliser dans le marché.

La norme IAS 39 ne permet pas la désignation d'une position nette par bande de maturité. L'élément couvert est donc considéré comme étant équivalent à une quote-part d'un ou plusieurs portefeuilles d'instruments à taux variable identifiés (portion d'un encours d'emplois ou de ressources à taux variable) ; l'efficacité des couvertures est mesurée en constituant pour chaque bande de maturité un instrument hypothétique, dont les variations de juste valeur depuis l'origine sont comparées à celles des dérivés documentés en couverture.

Les caractéristiques de cet instrument modélisent celles de l'élément couvert. Le test d'efficacité est effectué en comparant les variations de valeur de l'instrument hypothétique et du dérivé de couverture. La méthode utilisée passe par la construction d'un échéancier avec bande de maturité.

L'efficacité de la couverture doit être démontrée de manière prospective et rétrospective.

Le test prospectif est vérifié si, pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de calculer l'efficacité rétrospective de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

Dans ce cadre, à chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments hypothétiques. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

Lors de la cession de l'instrument couvert ou si la transaction future n'est plus hautement probable, les gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat immédiatement.

Lors de l'arrêt de la relation de couverture, si l'élément couvert figure toujours au bilan, ou si sa survenance est toujours hautement probable, il est procédé à l'étalement linéaire des gains ou pertes latents cumulés inscrits en capitaux propres. Si le dérivé n'a pas été résilié, il est reclassé en dérivé de transaction et ses variations de juste valeur ultérieures seront enregistrées en résultat.

→ ***Documentation en couverture de juste valeur***

Certains établissements du groupe documentent leur macrocouverture du risque de taux d'intérêt en couverture de juste valeur, en appliquant les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (dite *carve-out*).

La version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne ne reprend pas certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture qui apparaissent incompatibles avec les stratégies de réduction du risque de taux d'intérêt global mises en œuvre par les banques européennes. Le *carve-out* de l'Union européenne permet en particulier de mettre en œuvre une comptabilité de couverture du risque de taux interbancaire associée aux opérations à taux fixe réalisées avec la clientèle (crédits, comptes d'épargne, dépôts à vue de la clientèle). Les instruments de macrocouverture utilisés par le groupe sont, pour l'essentiel, des swaps de taux simples désignés dès leur mise en place en couverture de juste valeur des ressources ou des emplois à taux fixe.

Le traitement comptable des dérivés de macrocouverture se fait selon les mêmes principes que ceux décrits précédemment dans le cadre de la microcouverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de macrocouverture, la réévaluation de la composante couverte est portée globalement dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », à l'actif du bilan en cas de couverture d'un portefeuille d'actifs financiers, au passif du bilan en cas de couverture d'un portefeuille de passifs financiers.

L'efficacité des couvertures est assurée lorsque les dérivés compensent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents à taux fixe couverts. L'inefficacité relative à la valorisation en bicourbe des dérivés collatéralisés est prise en compte.

Deux tests d'efficacité sont réalisés :

- un test d'assiette : pour les swaps simples désignés de couverture dès leur mise en place, il est vérifié en date de désignation de la relation de couverture, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective, qu'il n'existe pas de surcouverture ;
- un test quantitatif : pour les autres swaps, la variation de juste valeur du swap réel doit compenser la variation de juste valeur d'un instrument hypothétique reflétant parfaitement la composante couverte du sous-jacent. Ces tests sont réalisés en date de désignation, de manière prospective, puis à chaque arrêté, de manière rétrospective.

En cas d'interruption de la relation de couverture, cet écart est amorti linéairement sur la durée de couverture initiale restant à courir si le sous-jacent couvert n'a pas été décomptabilisé. Il est constaté directement en résultat si les éléments couverts ne figurent plus au bilan. Les dérivés de macrocouverture peuvent notamment être déqualifiés lorsque le nominal des instruments couverts devient inférieur au notionnel des couvertures, du fait notamment des remboursements anticipés des prêts ou des retraits de dépôts.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

L'investissement net dans une activité à l'étranger est le montant de la participation de l'entité consolidante dans l'actif net de cette activité.

La couverture d'un investissement net libellé en devises a pour objet de protéger l'entité consolidante contre des variations de change d'un investissement dans une entité dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés. Ce type de couverture est comptabilisé de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie.

Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession (ou de la cession partielle avec perte de contrôle) de tout ou partie de l'investissement net.

Le montant notionnel des instruments financiers ne constitue qu'une indication du volume de l'activité et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

en milliers d'euros	31/12/2023 Notionnel	31/12/2023 Juste valeur positive	31/12/2023 Juste valeur négative	31/12/2022 Notionnel	31/12/2022 Juste valeur positive	31/12/2022 Juste valeur négative
Instruments de taux	25 951 313	387 811	293 350	24 747 156	648 644	514 256
Instruments sur actions	0	0	0	0	0	0
Instruments de change	1 221 786	0	30 035	648 624	1 760	44 998
Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes	**27 173 099**	**387 811**	**323 385**	**25 395 780**	**650 404**	**559 254**
Instruments de taux	0	0	0	0	0	0
Instruments sur actions	0	0	0	0	0	0
Instruments de change	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Couverture de juste valeur	**27 173 099**	**387 811**	**323 385**	**25 395 780**	**650 404**	**559 254**
Instruments de taux	3 830 492	63 705	63 529	1 525 492	85 976	64 438
Instruments sur actions	0	0	0	0	0	0
Instruments de change	259 295	9 092	0	1 441 634	22 398	31 329
Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Opérations fermes	**4 089 787**	**72 797**	**63 529**	**2 967 126**	**108 374**	**95 767**
Instruments de taux	0	0	0	0	0	0
Instruments sur actions	0	0	0	0	0	0
Instruments de change	0	0	0	0	0	0
Autres instruments	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Couverture de flux de trésorerie	**4 089 787**	**72 797**	**63 529**	**2 967 126**	**108 374**	**95 767**
Dérivés de crédit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Couverture d'investissements nets en devises	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVES DE COUVERTURE	**31 262 886**	**460 608**	**386 914**	**28 362 906**	**758 778**	**655 021**

Tous les instruments dérivés de couverture sont présentés dans le poste « Instruments de dérivés de couverture » à l'actif et au passif du bilan.

Les swaps financiers de devises sont documentés à la fois en couverture de juste valeur de taux et en couverture de flux de trésorerie de change. La juste valeur globale est néanmoins présentée en dérivés de change. Ces dérivés sont présentés en instruments de couverture de flux de trésorerie de change afin de mieux refléter le poids de la composante change (liée à la couverture de flux de trésorerie) dans la juste valeur globale.

Échéancier du notionnel des instruments dérivés de couverture au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	inf à 1 an	de 1 à 5 ans	de 6 à 10 ans	sup à 5 ans
Couverture de taux d'intérêts	**3 518 589**	**1 018 038**	**25 205 178**	**40 000**
Instruments de couverture de flux de trésorerie	356 672	220 999	3 212 821	40 000
Instruments de couverture de juste valeur	3 161 917	797 039	21 992 357	0
	0	0	0	0
Couverture du risque de change	**162 231**	**1 318 850**	**0**	**0**
Instruments de couverture de flux de trésorerie	162 231	97 064	0	0
Instruments de couverture de juste valeur	0	1 221 786	**0**	0
Couverture des autres risques	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de couverture de flux de trésorerie	0	0	0	0
Instruments de couverture de juste valeur	**0**	0	**0**	0
Couverture d'investissements nets en devises	***0***	***0***	***0***	***0***
	0	***0***	***0***	***0***
Total	**3 680 820**	**2 336 888**	**25 205 178**	**40 000**

Les swaps financiers de devises sont documentés à la fois en couverture de juste valeur de taux et en couverture de flux de trésorerie de change. La juste valeur globale est néanmoins présentée en dérivés de change. Ces dérivés principalement présentés en instruments de couverture de flux de trésorerie de change afin de mieux refléter le poids de la composante change (liée à la couverture de flux de trésorerie) dans la juste valeur globale.

Éléments couverts

→ *Couverture de juste valeur*

	Couverture de juste valeur – Au 31 décembre 2023								
	Couverture du risque de taux			Couverture du risque de change			Couverture des autres risque (or, matières premières…)		
En milliers d'euros	Valeur comptable	dont réévaluation de la composante couverte (1)	Composante couverte restant à étaler (2)	Valeur comptable	dont réévaluation de la composante couverte (1)	Composante couverte restant à étaler (2)	Valeur comptable	dont réévaluation de la composante couverte (1)	Composante couverte restant à étaler (2)
Actifs									
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**12 554 701**	**- 272 452**	**-**	**1 250 794**	**- 3 804**	**-**	**-**	**-**	**-**
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts ou créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	12 554 701	- 272 452	-	1 250 794	- 3 804	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**17 000**	**-**	**-**	**348 248**	**- 5 542**	**-**	**-**	**-**	**-**
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	17 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts ou créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	348 248	- 5 542	-	-	-	-
Passifs									
Passifs financiers au coût amorti	**200 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	200 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**12 771 701**	**- 272 452**	**-**	**1 599 042**	**- 9 346**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Intérêts courus exclus.
(2) Déqualification, fin de la relation de couverture.

	Couverture de juste valeur – Au 31 décembre 2022								
	Couverture du risque de taux			Couverture du risque de change			Couverture des autres risque (or, matières premières…)		
En milliers d'euros	Valeur comptable	dont réévaluation de la composante couverte (1)	Composante couverte restant à étaler (2)	Valeur comptable	dont réévaluation de la composante couverte (1)	Composante couverte restant à étaler (2)	Valeur comptable	dont réévaluation de la composante couverte (1)	Composante couverte restant à étaler (2)
Actifs									
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**10 585 557**	**- 614 055**	**-**	**679 358**	**- 11 509**	**-**	**-**	**-**	**-**
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts ou créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	10 585 557	- 614 055	-	679 358	- 11 509	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**17 000**	**-**	**-**	**343 900**	**- 9 936**	**-**	**-**	**-**	**-**
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	17 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts ou créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dette	-	-	-	343 900	- 9 936	-	-	-	-
Passifs									
Passifs financiers au coût amorti	**20 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	20 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**10 622 557**	**- 614 055**	**-**	**1 023 258**	**- 21 445**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Intérêts courus exclus.
(2) Déqualification, fin de la relation de couverture.

Dans le cadre de ses activités de marché et de sa gestion actif-passif, la BRED Banque Populaire possède des titres en euros et en dollars dont la rémunération est indexée sur l'inflation. Pour limiter son exposition aux divers risques générés par ces titres, la BRED a contracté des dérivés. Ces opérations suivent les règles classiques de comptabilité de couverture décrites en note 5.3.

L'inefficacité de la couverture de la période est présentée en note 4.3 » Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

→ ***Couverture de flux de trésorerie – Couverture d'investissements nets en devises***

	31/12/2023				
En milliers d'euros	Juste valeur du dérivé de couverture	Dont partie efficace des couvertures non échues (1)	Dont partie inefficace	Solde des couvertures échues restant à étaler (*)	Juste valeur de l'élément couvert (dérivé hypothétique)
Couverture de risque de taux	176	176	-	-	-16 297
Couverture de risque de change	9 092	9 092	-	-	-281
Couverture des autres risques		-	-	-	-
Total - Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises	***9 268***	***9 268***	***-***	***-***	***16 578***

(1) Dont ICNE des couvertures de flux de trésorerie pour un montant de 9,17 millions d'euros.
Reconnus en autres éléments comptabilisés en capitaux propres ou en résultat pour la partie recyclée en symétrie à l'élément couvert.
(*) Déqualification, fin de la relation de couverture.

	31/12/2022				
En milliers d'euros	Juste valeur du dérivé de couverture	Dont partie efficace des couvertures non échues (1)	Dont partie inefficace	Solde des couvertures échues restant à étaler (*)	Juste valeur de l'élément couvert (dérivé hypothétique)
Couverture de risque de taux	21 538	21 538	-	-	-41 915
Couverture de risque de change	- 8 931	- 8 931	-	-	52
Couverture des autres risques		-	-	-	-
Total - Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises	***12 607***	***12 607***	***-***	***-***	***41 863***

(1) Dont ICNE des couvertures de flux de trésorerie pour un montant de 12,02 millions d'euros.
Reconnus en autres éléments comptabilisés en capitaux propres ou en résultat pour la partie recyclée en symétrie à l'élément couvert.
(*) Déqualification, fin de la relation de couverture.

L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat » en note 4.3.

La réserve « Couverture de flux de trésorerie » correspond à la partie efficace des couvertures non échues et au solde des couvertures échues restant à étaler, avant impôt, y compris la part des participations ne donnant pas le contrôle.

Le recyclage en résultat de la réserve « Couverture de flux de trésorerie » est inclus soit dans la marge nette d'intérêt soit dans le résultat de décomptabilisation de l'élément couvert par symétrie avec le poste impacté par l'élément couvert.

→ ***Couverture de flux de trésorerie et couverture d'investissements nets en devises – Analyse des autres éléments comptabilisés en capitaux propres***

Cadrage des OCI en milliers d'euros	01/01/2023	Variation de la part efficace	Reclassement en résultat de part efficace	Basis adjustment - élément non financier	Elément couvert partiellement ou totalement éteint	31/12/2023
Montant des capitaux propres pour les opérations en CFH	45 140	-23 083	0			22 057
dont couverture de taux	45 088	-22 750				22 338
dont couverture de change	52	-333				-281
Montant des capitaux propres pour les opérations en NIH						
Total	**45 140**	**-23 083**	**0**			**22 057**

Cadrage des OCI en milliers d'euros	01/01/2022	Variation de la part efficace	Reclassement en résultat de part efficace	Basis adjustment - élément non financier	Elément couvert partiellement ou totalement éteint	31/12/2022
Montant des capitaux propres pour les opérations en CFH	678	44 462	0			45 140
dont couverture de taux	1 116	43 973				45 088
dont couverture de change	-438	490				52
Montant des capitaux propres pour les opérations en NIH						
Total	**678**	**44 462**	**0**			**45 140**

5.4. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Principes comptables

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont initialement comptabilisés pour leur juste valeur augmentée des frais de transaction.

→ ***Instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur (pied de coupon) sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (les actifs en devises étant monétaires, les variations de juste valeur pour la composante change affectent le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 10.

Ces instruments sont soumis aux exigences d'IFRS 9 en matière de dépréciation. Les informations relatives au risque de crédit sont présentées en note 7.1. En cas de cession, ces variations de juste valeur sont transférées en résultat.
Les revenus courus ou acquis sur les instruments de dettes sont enregistrés dans le poste « Produits d'intérêts et assimilés » selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Cette méthode est décrite dans la note 5.5 – Actifs au coût amorti.

→ ***Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

En date d'arrêté, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (les actifs en devise étant non monétaires, les variations de juste valeur pour la composante change n'affectent pas le résultat). Les principes de détermination de la juste valeur sont décrits en note 10.

La désignation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est une option irrévocable qui s'applique instrument par instrument uniquement aux instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction. Les pertes de valeur latentes et réalisées restent constatées en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciations.

En cas de cession, ces variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat mais directement dans le poste réserves consolidés en capitaux propres.

Seuls les dividendes affectent le résultat dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement. Ils sont enregistrés dans le poste « Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres » (note 4.4).

en milliers d'euros	**31/12/2023**	**31/12/2022 retraité**
Prêts ou créances sur la clientèle	0	0
Titres de dettes	15 218 902	12 873 336
Actions et autres titres de capitaux propres (1)	1 222 332	1 228 156
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**16 441 234**	**14 101 492**
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	*-7 933*	*-78 469*
*Dont gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (avant impôts)**	*-73 440*	*-149 928*
- Instruments de dettes	*-72 391*	*-112 702*
- Instruments de capitaux propres	*-1 049*	*-37 226*

(1) Le détail est donné dans le tableau ci-dessous.

Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par capitaux propres

Principes comptables

Les instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par capitaux propres peuvent être :

- des titres de participations ;
- des actions et autres titres de capitaux propres.

Lors de la comptabilisation initiale, les instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par capitaux propres sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Lors des arrêtés suivants, les variations de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en capitaux propres (OCI). Les variations de juste valeur ainsi accumulées en capitaux propres ne seront pas reclassées en résultat au cours d'exercices ultérieurs (OCI non recyclables).

Seuls les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque les conditions sont remplies.

en milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période	Décomptabilisation sur la période		Juste valeur	Dividendes comptabilisés sur la période	Décomptabilisation sur la période	
		Instruments de capitaux propres détenus à la fin de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession		Instruments de capitaux propres détenus à la fin de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Titres de participations	923 747	42 148	- 69 145	- 5 421	846 254	42 845	20 710	- 5 421
Actions et autres titres de capitaux propres	298 585	12 512	- 103 588	3 133	381 902	13 011	19 717	- 2 922
TOTAL	**1 222 332**	**54 660**	**- 172 733**	**- 2 288**	**1 228 156**	**55 856**	**40 427**	**- 8 343**

Les titres de participations comprennent les participations stratégiques, les entités « outils » (l'informatique par exemple) et certains titres de capital investissement à long terme. Ces titres de participation n'ayant pas vocation à être cédés, un classement en instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par capitaux propres est adapté à cette nature de participation.

Le montant cumulé des variations de juste valeur reclassé dans la composante « Réserves consolidées » durant la période concerne les cessions et s'élève à + 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

5.5. Actifs au coût amorti

Principes comptables

Les actifs au coût amorti sont des actifs financiers basiques détenus dans un modèle de collecte. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. Les informations relatives au risque de crédit sont présentées en note 7.1.

Les actifs financiers au coût amorti incluent les prêts et créances consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les titres au coût amorti tels que les effets publics ou les obligations.

Les prêts et créances sont enregistrés initialement à leur juste valeur augmentée des coûts et diminuée des produits directement attribuables, selon le cas, à la mise en place du crédit ou à l'émission.

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché, est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires.

Lors des arrêtés ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs à la valeur comptable initiale du prêt. Ce taux inclut les décotes, constatées lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, ainsi que les produits et coûts externes de transaction directement liés à la mise en place des prêts et analysés comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Aucun coût interne n'est pris en compte dans le calcul du coût amorti.

→ ***Prêts garantis par l'État***

Le prêt garanti par l'État (PGE) est un dispositif de soutien mis en place en application de l'article 6 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 et de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances du 23 mars 2020 accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement à partir du 16 mars 2020 afin de répondre aux besoins de trésorerie des sociétés impactées par la crise sanitaire Covid-19. Le dispositif a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022 par la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022. Le PGE doit répondre aux critères d'éligibilité communs à tous les établissements distribuant ce prêt définis par la loi.

Le PGE est un prêt de trésorerie d'une durée d'un an qui comporte un différé d'amortissement sur cette durée. Les sociétés bénéficiaires pourront décider, à l'issue de la première année, d'amortir le PGE sur une durée d'une à cinq années supplémentaires ou de commencer l'amortissement du capital seulement à partir de la deuxième année de la période d'amortissement en ne réglant que les intérêts et le coût de la garantie de l'État.

Pour les sociétés éligibles, le montant du PGE est plafonné, dans le cas général (hors entreprises innovantes et de création récente, et hors PGE Saison pour notre clientèle de Tourisme / Hôtellerie / Restauration par exemple), à 25 % du chiffre d'affaires de la société. Le PGE bénéficie d'une garantie de l'État à hauteur de 70 à 90 % selon la taille de l'entreprise, les banques conservant ainsi la part du risque résiduel. La garantie de l'État couvre un pourcentage du montant restant dû de la créance (capital, intérêts et accessoires) jusqu'à la déchéance de son terme. La garantie de l'État pourra être appelée avant la déchéance du terme en présence d'un évènement de crédit.

La pénalité de remboursement anticipé est fixée au contrat et de manière raisonnable (2 % du capital restant dû pendant la période initiale du prêt, de 3 à 6 % du capital restant dû pendant la période d'amortissement du prêt). Les conditions de prorogation ne sont pas fixées par anticipation mais établies deux à trois mois avant l'échéance de l'option de prorogation, en fonction des conditions de marché.

Les PGE ne peuvent pas être couverts par une autre sûreté ou garantie que celle de l'État sauf lorsqu'ils sont octroyés dans le cadre d'un arrêté du ministre de l'Économie et des Finances. Il est admis que le professionnel ou le dirigeant puisse demander ou se voir proposer, la souscription d'une assurance décès mais pas se la faire imposer.

Compte-tenu de ces caractéristiques, les PGE répondent aux critères de prêts basiques (cf. note 2.5.1). Ils sont comptabilisés dans la catégorie « coût amorti » puisqu'ils sont détenus dans un modèle de gestion de collecte dont l'objectif est de détenir les prêts pour en collecter les flux de trésorerie (cf. note 2.5.1). Lors des arrêtés ultérieurs, ils seront évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Concernant la garantie de l'État, elle est considérée comme faisant partie intégrante des termes du contrat et est prise en compte dans le calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues. La commission de garantie payée à l'octroi du crédit par le Groupe BPCE à l'État est comptabilisée en résultat de manière étalée sur la durée initiale du PGE selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE). L'impact est présenté au sein de la marge nette d'intérêt.

Un PGE octroyé à une contrepartie considérée douteuse à l'initiation (Statut 3) est classé en POCI (*Purchased or Originated Credit Impaired*).

Toutefois, l'octroi d'un PGE à une contrepartie donnée ne constitue pas à lui seul un critère de dégradation du risque, devant conduire à un passage en statut 2 ou 3 des autres encours de cette contrepartie.

À compter du 6 avril 2022, le PGE Résilience est un complément de PGE pour les entreprises impactées par les conséquences du conflit en Ukraine (notamment pour des entreprises qui seraient au – ou proches du – plafond des 25 % du PGE). Le plafond autorisé est de 15 % du chiffre d'affaires moyen des trois derniers exercices comptables, ou les deux derniers exercices si elles ne disposent que d'un exercice comptable, ou calculé comme le chiffre d'affaires annualisé par projection linéaire à partir du chiffre d'affaires réalisé à date si elles ne disposent d'aucun exercice comptable clos. Hormis pour son montant, soumis au nouveau plafond de 15 % du CA, ce PGE complémentaire prendra la même forme que les PGE instaurés au début de la crise sanitaire : même durée maximale (jusqu'à 6 ans), même période minimale de franchise de remboursement (12 mois), même quotité garantie et prime de garantie. Ce PGE Résilience est entièrement cumulable avec le ou les PGE éventuellement obtenu(s) ou à obtenir initialement jusqu'au 30 juin 2022. Ce dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2023.

→ ***Renégociations et restructurations***

Lorsque des contrats font l'objet de modifications, la norme IFRS 9 requiert l'identification des actifs financiers renégociés, restructurés ou réaménagés en présence ou non de difficultés financières et ne donnant pas lieu à décomptabilisation. Le profit ou la perte résultant de la modification d'un contrat est comptabilisé en résultat en cas de modification. La valeur comptable brute de l'actif financier est alors recalculée pour être égale à la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif initial, des flux de trésorerie contractuels renégociés ou modifiés. Une analyse du caractère substantiel des modifications est cependant à mener au cas par cas.

Les encours « restructurés » correspondent aux financements ayant fait l'objet d'aménagements constituant une concession lorsque ces aménagements sont conclus avec des débiteurs faisant face ou sur le point de faire face à des difficultés financières. Les encours « restructurés » résultent donc de la combinaison d'une concession et de difficultés financières.

Les aménagements visés par les « restructurations » doivent apporter une situation plus avantageuse au débiteur (exemples : suspension d'échéance d'intérêt ou de principal, prorogation d'échéance, etc.) et sont matérialisés par la mise en place d'avenants modifiant les termes d'un contrat existant ou par le refinancement total ou partiel d'un prêt existant.

La difficulté financière est déterminée en observant un certain nombre de critères tels que l'existence d'impayés de plus de 30 jours ou la présence d'une note sensible. La mise en place d'une « restructuration » n'implique pas nécessairement le classement de la contrepartie concernée par le réaménagement dans la catégorie des défauts bâlois. Le classement en défaut de la contrepartie dépend du résultat du test de viabilité réalisé lors de la restructuration de la contrepartie.

Sous IFRS 9, le traitement des restructurations ayant pour origine des difficultés financières reste semblable à celui qui prévalait sous IAS 39 : en cas de restructuration suite à un événement générateur de pertes de crédit avéré, le prêt est considéré comme un encours déprécié (au Statut 3) et fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre

l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêt suite à la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif initial. Cette décote est inscrite au résultat dans le poste « Coût du risque de crédit » et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat dans la marge d'intérêt selon un mode actuariel sur la durée du prêt. En l'absence de significativité de la décote, le TIE du prêt restructuré est ajusté et aucune décote n'est constatée.

Le prêt restructuré est réinscrit en encours sain (non déprécié, au Statut 1 ou au Statut 2) quand il n'y a plus d'incertitude sur la capacité de l'emprunteur à honorer ses engagements.

Lorsque la restructuration est substantielle (par exemple la conversion en tout ou partie d'un prêt en un instrument de capitaux propres), les nouveaux instruments sont comptabilisés à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt (ou de la partie du prêt) décomptabilisé(e) et la juste valeur des actifs reçus en échange est inscrite en résultat dans le poste « Coût du risque de crédit ». La dépréciation éventuelle précédemment constituée sur le prêt est ajustée. Elle est entièrement reprise en cas de conversion totale du prêt en nouveaux actifs.

Les moratoires accordés de manière générale aux entreprises et visant à répondre à des difficultés de trésorerie temporaires liées à la crise de la Covid-19, viennent modifier les échéanciers de remboursement de ces créances sans en modifier substantiellement leurs caractéristiques. Ces créances sont donc modifiées sans être décomptabilisées. De plus, l'octroi de cet aménagement ne constitue pas en lui-même un indicateur de difficulté financière desdites entreprises.

→ ***Frais et commissions***

Les coûts directement attribuables à la mise en place des prêts sont des coûts externes qui consistent essentiellement en commissions versées à des tiers telles que les commissions versées aux apporteurs d'affaires.

Les produits directement attribuables à l'émission des nouveaux prêts sont principalement composés des frais de dossier facturés aux clients, des refacturations de coûts et des commissions d'engagement de financement (s'il est plus probable qu'improbable que le prêt se dénoue). Les commissions perçues sur des engagements de financement qui ne donneront pas lieu à tirage sont étalées de manière linéaire sur la durée de l'engagement.

Les charges et produits relatifs à des prêts d'une durée initiale inférieure à un an sont étalés *prorata temporis* sans recalcul du TIE. Pour les prêts à taux variable ou révisable, le TIE est recalculé à chaque refixation du taux.

→ ***Date d'enregistrement***

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison. Les opérations de cession temporaire de titre sont également comptabilisées en date de règlement livraison. En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue, sauf cas particuliers. Pour les opérations de prise en pension, un engagement de financement donné est comptabilisé entre la date de transaction et la date de règlement livraison.

5.5.1. Titres au coût amorti

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées	388 353	346 397
Obligations et autres titres de dettes	2 098 518	1 989 156
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	-4 709	-4 669
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI	**2 482 162**	**2 330 884**

La juste valeur des titres est présentée en note 10.

La segmentation des encours et des dépréciations pour pertes de crédit par statut est présentée dans la note 7.1.

5.5.2. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	999 957	809 019
Opérations de pension	929 446	1 275 930
Comptes et prêts (1)	6 460 054	6 342 561
Autres prêts ou créances sur établissements de crédit	718	717
Dépôts de garantie versés	578 049	800 894
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	-10 100	-10 758
TOTAL	**8 958 124**	**9 218 363**

(1) Les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations et présentés sur la ligne « Comptes et prêts » s'élèvent à 1 947,18 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 698,90 millions d'euros au 31 décembre 2022.

La juste valeur des prêts et créances sur établissement de crédit est présentée en note 10.

La segmentation des encours et des dépréciations pour pertes de crédit par statut est présentée dans la note 7.1.

Les créances sur opérations avec le réseau s'élèvent à 5 507,96 millions d'euros au 31 décembre 2023 (5 447,42 millions d'euros au 31 décembre 2022).

5.5.3. Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Comptes ordinaires débiteurs	**2 100 261**	**2 401 564**
Autres concours à la clientèle	**40 325 575**	**39 060 857**
-Prêts à la clientèle financière	*38 990*	*29 236*
-Crédits de trésorerie (1)	*9 080 673*	*9 035 476*
-Crédits à l'équipement	*9 960 638*	*9 218 361*
-Crédits au logement	*16 858 635*	*16 220 786*
-Crédits à l'exportation	*339 994*	*374 967*
-Opérations de pension	*960 971*	*1 240 560*
-Opérations de location-financement	*334 146*	*289 084*
-Prêts subordonnés (2)	*13 262*	*801*
-Autres crédits	*2 738 266*	*2 651 587*
Autres prêts ou créances sur la clientèle	**4 565**	**4 576**
Dépôts de garantie versés	**440 892**	**451 534**
Prêts et créances bruts sur la clientèle	**42 871 293**	**41 918 531**
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	-1 051 000	-1 034 177
TOTAL	**41 820 293**	**40 884 354**

(1) Les prêts garantis par l'État (PGE) sont présentés au sein des crédits de trésorerie et s'élèvent à 1,048 milliard d'euros au 31 décembre 2023 contre 1,542 milliard d'euros au 31 décembre 2022.
(2) Depuis le 31 décembre 2021, 0,70 million d'euros de Prêts Participatifs Relance (PPR) ont été comptabilisés.

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle est présentée en note 10.

La segmentation des encours et des dépréciations pour pertes de crédit par statut est présentée dans la note 7.1.

5.6. Reclassements d'actifs financiers

Principes comptables

Les reclassements d'actifs financiers en IFRS 9 sont plus limités que sous IAS 39. Il n'est plus possible de reclasser un titre au coût amorti en cas de simple illiquidité des marchés. Un reclassement est possible uniquement dans le cas où

le modèle de gestion a changé en raison d'une décision stratégique du management. De ce fait, il s'agit de cas très limités (exemple : vente d'un secteur d'activité se traduisant par un passage en gestion extinctive des actifs concernés, restructuration d'activité…).

Dans ce cas, le reclassement est prospectif et n'implique pas de requalification affectant les périodes antérieures.

5.7. Comptes de régularisation et actifs divers

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Comptes d'encaissement	90 487	78 496
Charges constatées d'avance	135 718	115 137
Produits à recevoir	31 292	27 413
Autres comptes de régularisation	305 907	377 083
Comptes de régularisation - actif	**563 404**	**598 130**
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	0	0
Dépôts de garantie versés	0	0
Débiteurs divers	516 226	472 639
Actifs divers	**516 226**	**472 639**
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	**1 079 630**	**1 070 769**

5.8. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Principes comptables

En cas de décision de vendre des actifs non courants avec une forte probabilité pour que cette vente intervienne dans les 12 mois, les actifs concernés sont isolés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont également présentés séparément dans un poste dédié « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants cessent d'être amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable ou de leur juste valeur minorée des coûts de la vente. Les instruments financiers restent évalués selon les principes de la norme IFRS 9.

Un actif (ou un groupe d'actifs) non courant est destiné à être cédé lorsque sa valeur comptable est recouvrée par le biais d'une transaction de vente. Cet actif (ou groupe d'actifs) doit être disponible immédiatement en vue de la vente et il doit être hautement probable que cette vente intervienne dans les douze mois.

Le Groupe BRED ne dispose pas de tels actifs.

5.9. Immeubles de placement

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 40, les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi.

Le traitement comptable des immeubles de placement est identique à celui des immobilisations corporelles pour les entités du groupe à l'exception de certaines entités d'assurance qui comptabilisent leurs immeubles représentatifs de placements d'assurance à la juste valeur avec constatation de la variation en résultat. La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

La juste valeur des immeubles de placement du groupe est communiquée à partir des résultats d'expertises régulières sauf cas particulier affectant significativement la valeur du bien.

Les biens immobiliers en location simple peuvent avoir une valeur résiduelle venant en déduction de la base amortissable.

Les plus ou moins-values de cession d'immeubles de placement sont inscrites en résultat sur la ligne « Produits ou charges nets des autres activités » à l'exception des activités d'assurance classées en « Produits des activités d'assurance ».

	31/12/2023			31/12/2022		
en milliers d'euros	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immeubles comptabilisés à la juste valeur	///	///	112	///	///	0
Immeubles comptabilisés au coût historique	5 135	-2 811	2 324	4 677	-2 588	2 089
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT			**2 436**			**2 089**

Les immeubles de placement détenus par les filiales d'assurance sont présentés avec les placements d'assurance (cf. note 9).

5.10. Immobilisations

Principes comptables

Ce poste comprend les immobilisations corporelles d'exploitation, les biens mobiliers acquis en vue de la location simple et les biens mobiliers temporairement non loués dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Conformément aux normes IAS 16 et IAS 38, une immobilisation corporelle ou incorporelle est comptabilisée en tant qu'actif si :

- il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ;
- le coût de cet actif peut être évalué de manière fiable.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées pour leur coût d'acquisition éventuellement augmenté des frais d'acquisition qui leur sont directement attribuables. Les logiciels créés, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont comptabilisés à leur coût de production, incluant les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

La méthode de comptabilisation des actifs par composants est appliquée à l'ensemble des constructions.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La base amortissable tient compte de la valeur résiduelle, lorsque celle-ci est mesurable et significative.

Les immobilisations sont amorties en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus, qui correspond en général à la durée de vie du bien. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques différents, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Les durées d'amortissement suivantes ont été retenues pour les Banques Populaires :

- façades / couverture / étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations / ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalements : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Pour les autres catégories d'immobilisations, la durée d'utilité se situe en général dans une fourchette de 5 à 15 ans.

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture d'éventuels indices de pertes de valeur sont identifiés. Dans l'affirmative, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en résultat.
Cette dépréciation est reprise en cas de modification de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de perte de valeur.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers.

	31/12/2023			31/12/2022		
en milliers d'euros	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immobilisations corporelles	**588 005**	**-321 417**	**266 588**	**560 843**	**-298 074**	**262 769**
Biens immobiliers	262 088	-104 717	157 371	259 070	-101 195	157 874
Biens mobiliers	325 917	-216 699	109 217	301 773	-196 879	104 894
Immobilisations corporelles données en location simple	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Biens mobiliers	0	0	0	0	0	0
Droits d'utilisation au titre de contrats de location	**158 689**	**-83 655**	**75 034**	**153 408**	**-69 011**	**84 397**
Portant sur des biens immobiliers	158 689	-83 655	75 034	153 408	-69 011	84 397
dont contractés sur la période	10 000	-1 162	8 838	27 277	-5 862	21 415
Portant sur des biens mobiliers	0	0	0	0	0	0
dont contractés sur la période	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**746 694**	**-405 072**	**341 622**	**714 251**	**-367 085**	**347 166**
Immobilisations incorporelles	**144 452**	**-98 437**	**46 015**	**133 697**	**-89 208**	**44 489**
Droit au bail	28 203	-11 441	16 762	27 373	-11 380	15 993
Logiciels	104 015	-82 112	21 903	94 432	-72 944	21 488
Autres immobilisations incorporelles	12 234	-4 884	7 350	11 892	-4 884	7 008
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**144 452**	**-98 437**	**46 015**	**133 697**	**-89 208**	**44 489**

5.11. Dettes représentées par un titre

Principes comptables

Les dettes émises qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ni comme des capitaux propres sont initialement comptabilisées à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre.

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

Les titres sont inscrits au bilan à la date de règlement-livraison.

En cas de cession partielle d'une ligne de titres, la méthode « premier entré, premier sorti » est retenue, sauf cas particuliers.

Une nouvelle catégorie de passifs éligibles au numérateur du TLAC (exigence en *Total Loss Absorbing Capacity*) a été introduite par la loi française et désignée communément « senior non préférée ». Ces passifs ont un rang intermédiaire entre celui des fonds propres et des autres dettes dites « senior préférées ».

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	0	0
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	9 123 071	10 044 797
Autres dettes représentées par un titre qui ne sont ni non préférées ni subordonnées	17 660	17 421
Dettes non préférées	0	0
Total	**9 140 731**	**10 062 218**
Dettes rattachées	44 472	9 384
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**9 185 203**	**10 071 602**

La juste valeur des dettes représentées par un titre est présentée en note 10.

5.12. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Principes comptables

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ni comme des capitaux propres, sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

Ces dettes émises sont initialement comptabilisées à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

Ces instruments sont enregistrés au bilan en dettes envers les établissements de crédit, dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre (note 5.11).

Les opérations de cession temporaire de titre sont comptabilisées en date de règlement livraison.

Pour les opérations de mise en pension de titres, un engagement de financement reçu est comptabilisé entre la date de transaction et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées en « Dettes ».

5.12.1. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit est présentée en note 10.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à vue	1 848 119	10 987 323
Opérations de pension	0	0
Dettes rattachées	455	1 138
Dettes à vue envers les établissements de crédit et assimilés	**1 848 574**	**10 988 461**
Emprunts et comptes à terme	15 318 593	19 183 902
Opérations de pension	2 964 989	3 476 880
Dettes rattachées	84 732	23 226
Dettes à termes envers les établissements de crédit et assimiliés	**18 368 314**	**22 684 008**
Dépôts de garantie reçus	**768 590**	**590 946**
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	**20 985 478**	**34 263 415**

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit est présentée en note 10.

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 17 245,22 millions d'euros au 31 décembre 2023 (30 186,72 millions d'euros au 31 décembre 2022).

5.12.2. Dettes envers la clientèle

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires créditeurs	**29 735 235**	**28 078 420**
Livret A	2 185 556	1 779 771
Plans et comptes épargne-logement	1 733 682	1 903 733
Autres comptes d'épargne à régime spécial	4 038 664	4 253 303
Dettes rattachées	-135	4
Comptes d'épargne à régime spécial	**7 957 767**	**7 936 811**
Comptes et emprunts à vue	7 689 875	7 314 760
Comptes et emprunts à terme	15 568 224	11 531 950
Dettes rattachées	138 013	32 258
Autres comptes de la clientèle	**23 396 113**	**18 878 968**
A vue	0	0
A terme	418 207	1 074 558
Dettes rattachées	1 360	1 123
Opérations de pension	**419 567**	**1 075 681**
Autres dettes envers la clientèle	**0**	**0**
Dépôts de garantie reçus	**79**	**78**
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**61 508 761**	**55 969 958**

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présentée en note 10.

5.13. Comptes de régularisation et passifs divers

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Comptes d'encaissement	166 940	259 719
Produits constatés d'avance	201 472	190 037
Charges à payer	202 353	137 972
Autres comptes de régularisation créditeurs	261 665	82 248
Comptes de régularisation - passif	**832 429**	**669 975**
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	5	2
Créditeurs divers	351 959	342 515
Passifs locatifs	75 310	85 065
Passifs divers	**427 274**	**427 582**
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	**1 259 703**	**1 097 557**

5.14. Provisions

Principes comptables

Les provisions autres que celles relatives aux engagements sociaux et assimilés, aux provisions épargne-logement, aux risques d'exécution des engagements par signature et aux contrats d'assurance concernent essentiellement les litiges, amendes, risques fiscaux (autres que l'impôt sur le résultat) et restructurations.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain mais qui peuvent être estimés de manière fiable. Elles correspondent à des obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, et pour lesquelles une sortie de ressources sera probablement nécessaire pour les régler.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture.
Les provisions sont actualisées dès lors que l'effet d'actualisation est significatif.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

Engagements sur les contrats d'épargne-logement

Les comptes épargne-logement (CEL) et les plans épargne-logement (PEL) sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne-logement et les décrets pris en application de cette loi.

Le régime d'épargne-logement génère des engagements de deux natures pour les établissements qui le commercialisent :

- l'engagement de devoir, dans le futur, accorder à la clientèle des crédits à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats CEL ;
- l'engagement de devoir rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée pour les PEL ou à un taux fixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les contrats de CEL.

Les engagements présentant des conséquences potentiellement défavorables sont évalués pour chacune des générations de plans d'épargne-logement, d'une part et pour l'ensemble des comptes épargne-logement, d'autre part.

Les risques attachés à ces engagements sont couverts par une provision dont le montant est déterminé par l'actualisation des résultats futurs dégagés sur les encours en risque :

- l'encours d'épargne en risque correspond au niveau d'épargne futur incertain des plans existant à la date de calcul de la provision. Il est estimé statistiquement, en tenant compte du comportement des souscripteurs épargnants, pour chaque période future, par différence entre les encours d'épargne probables et les encours d'épargne minimum attendus ;
- l'encours de crédit en risque correspond aux encours de crédit déjà réalisés mais non encore échus à la date de calcul et des crédits futurs estimés statistiquement en tenant compte du comportement de la clientèle et des droits acquis et projetés attachés aux comptes et plans d'épargne-logement.

Les résultats des périodes futures sur la phase d'épargne sont déterminés, pour une génération considérée, par différence entre le taux réglementé offert et la rémunération attendue pour un produit d'épargne concurrent.
Les engagements sont estimés par application de la méthode « Monte-Carlo » pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque.

Sur cette base, une provision est constituée sur une même génération de contrats en cas de situation potentiellement défavorable pour le groupe, sans compensation entre générations.

La provision est inscrite au passif du bilan et les variations sont enregistrées en produits et charges d'intérêts.

Les provisions sont détaillées dans le tableau de variations ci-dessous, à l'exception des provisions pour pertes de crédit attendues sur les engagements de financement et de garantie qui sont détaillées à la note 7.

en milliers d'euros	01/01/2023	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements (1)	31/12/2023
Provisions pour engagements sociaux	34 075	5 020	0	-11 131	10 129	38 093
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Risques légaux et fiscaux	27 675	3 433	0	-11 107	13	20 014
Engagements de prêts et garanties (2)	53 645	11 756	0	-16 337	-141	48 923
Provisions pour activité d'épargne-logement	19 729	0	0	-956	0	18 773
Autres provisions d'exploitation	16 340	2 579	0	-814	-163	17 942
TOTAL DES PROVISIONS	**151 465**	**22 788**	**0**	**-40 345**	**9 838**	**143 746**

(1) Les autres mouvements comprennent l'écart de réévaluation des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies ainsi que les impacts relatifs aux variations de périmètre et à la conversion.

(2) Les provisions sur engagements de prêts et de garanties sont estimées selon la méthodologie d'IFRS 9 depuis le 1er janvier 2018.

5.14.1. Encours collectés au titre de l'épargne-logement

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Encours collectés au titre des Plans d'épargne logement (PEL)		
- ancienneté de moins de 4 ans	201 764	179 675
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	809 800	921 904
- ancienneté de plus de 10 ans	604 134	635 990
Encours collectés au titre des plans épargne-logement	**1 615 698**	**1 737 570**
Encours collectés au titre des comptes épargne-logement	**211 560**	**186 294**
TOTAL DES ENCOURS COLLECTES AU TITRE DE L'EPARGNE-LOGEMENT	**1 827 258**	**1 923 864**

5.14.2. Encours de crédits octroyés au titre de l'épargne-logement

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Encours de crédits octroyés au titre des plans épargne-logement	244	282
Encours de crédits octroyés au titre des comptes épargne-logement	174	292
TOTAL DES ENCOURS DE CREDITS OCTROYES AU TITRE DE L'EPARGNE-LOGEMENT	**418**	**574**

5.14.3. Provisions constituées au titre de l'épargne-logement

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Provisions constituées au titre des PEL		
- ancienneté de moins de 4 ans	1 918	1 256
- ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 624	2 926
- ancienneté de plus de 10 ans	9 722	11 627
Provisions constituées au titre des plans épargne logement	**13 265**	**15 810**
Provisions constituées au titre des comptes épargne logement	**5 535**	**3 929**
Provisions constituées au titre des crédits PEL	-25	-5
Provisions constituées au titre des crédits CEL	-2	-5
Provisions constituées au titre des crédits épargne logement	**-26**	**-10**
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES AU TITRE DE L'ÉPARGNE LOGEMENT	**18 773**	**19 729**

5.15. Dettes subordonnées

Principes comptables

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres supersubordonnés.

Les dettes subordonnées que l'émetteur est tenu de rembourser sont classées en dettes et initialement comptabilisées à leur juste valeur diminuée des frais de transaction, et sont évaluées en date de clôture selon la méthode du coût amorti en utilisant la méthode du TIE.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dettes subordonnées désignées à la juste valeur sur option	0	0
DETTES SUBORDONNÉES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	**0**	**0**
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	0	0
Actions de préférence	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7 349	7 129
Dettes subordonnées et assimilés	**7 349**	**7 129**
Dettes rattachées	0	0
Réévaluation de la composante couverte	0	0
DETTES SUBORDONNÉES AU COÛT AMORTI	**7 349**	**7 129**
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	**7 349**	**7 129**

La juste valeur des dettes subordonnées est présentée en note 10.

Évolution des dettes subordonnées et assimilées au cours de l'exercice

en milliers d'euros	01/01/2023	Emission	Remboursement (1)	Autres mouvements	31/12/2023
Dettes subordonnées désignées à la juste valeur sur option	0	0	0	0	0
DETTES SUBORDONNÉES A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0
Actions de préférence	0	0	0	0	0
Dépôts de garantie à caractère mutuel	7 129	220	0	0	7 349
DETTES SUBORDONNÉES AU COÛT AMORTI	**7 129**	**220**	**0**	**0**	**7 349**
DETTES SUBORDONNÉES ET ASSIMILÉS	**7 129**	**220**	**0**	**0**	**7 349**

(1) Les remboursements concernent uniquement des dépôts de garantie à caractère mutuel.

5.16. Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

Principes comptables

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables. Cette obligation doit résulter de clauses et de conditions propres au contrat et pas seulement de contraintes purement économiques.
Par ailleurs, lorsqu'un instrument est qualifié de capitaux propres :

- sa rémunération affecte les capitaux propres. En revanche, l'effet impôt sur ces distributions peut être comptabilisé selon l'origine des montants distribués, en réserves consolidées, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ou en résultat, conformément à l'amendement à IAS 12 de décembre 2017 applicable au 1er janvier 2019. Ainsi, lorsque la distribution répond à la notion de dividendes au sens d'IFRS 9, l'effet impôt est inscrit en résultat. Cette disposition trouve à s'appliquer aux intérêts relatifs aux émissions de titres super subordonnés à durée indéterminée considérés comme des dividendes d'un point de vue comptable ;
- l'instrument ne peut être un sous-jacent éligible à la comptabilité de couverture ;
- si l'émission est en devises, elle est figée à sa valeur historique résultant de sa conversion en euros à sa date initiale d'inscription en capitaux propres.

Enfin, lorsque ces instruments sont émis par une filiale, ils sont présentés parmi les « Participations ne donnant pas le contrôle ». Lorsque leur rémunération est à caractère cumulatif, elle est imputée sur le « Résultat part du groupe », pour venir augmenter le résultat des « Participations ne donnant pas le contrôle ». En revanche, lorsque leur rémunération n'a pas de caractère cumulatif, elle est prélevée sur les réserves consolidées part du groupe.

5.16.1. Parts sociales

Principes comptables

L'interprétation IFRIC 2, consacrée au traitement des parts sociales et instruments assimilés des entités coopératives, précise les dispositions de la norme IAS 32, en rappelant que le droit contractuel d'un membre de demander le remboursement de ses parts ne crée pas automatiquement une obligation pour l'émetteur. La classification comptable est dès lors déterminée après examen des conditions contractuelles.

Selon cette interprétation, les parts de membres sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement.

En raison des dispositions statutaires existantes, relatives en particulier au niveau de capital minimum, les parts sociales émises par les entités concernées dans le groupe sont classées en capitaux propres.

en milliers d'euros	31/12/2023			31/12/2022		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
Parts sociales						
Valeur à l'ouverture	159 680 143	10,53	1 681 432	142 871 707	10,47	1 495 867
Augmentation de capital	19 161 617	10,53	201 771	16 808 436	10,47	175 984
Réduction de capital						
Autres variations		0,06	10 731		0,06	9 581
Valeur à la clôture	**178 841 760**	**10,59**	**1 893 934**	**159 680 143**	**10,53**	**1 681 432**

5.16.2. Titres supersubordonnés à durée indéterminée classés en capitaux propres

Entité émettrice	Date d'émission	Devise	Montant (en devise d'origine)	Date d'option de remboursement	Date de majoration d'intérêt (2)	Taux	Nominal (en milliers d'euros (1)) 31/12/2023	31/12/2022 retraité
TOTAL							0	0

(1) Nominal converti en euros au cours de change en vigueur à la date de classement en capitaux propres.
(2) Date de majoration d'intérêts ou date de passage de taux fixe à taux variable.

5.17. Participations ne donnant pas le contrôle

Les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du groupe sont présentées dans le tableau suivant :

en milliers d'euros				31/12/2023 Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières résumées à 100%			
Nom de l'entité	**Lieu d'établissement**	**Pourcentage d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle**	**Pourcentage de contrôle des participations ne donnant pas le contrôle (si différent)**	**Résultat attribué au cours de la période aux détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle**	**Montant des participations ne donnant pas le contrôle de la filiale**	**Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**	**Actifs**	**Dettes**	**Résultat net part du groupe**	**Résultat global part du groupe**
Filiales		**%**	**%**							
BRED Vanuatu	Vanuatu	15,00%	15,00%	-1 160	9 002	461	278 174	240 301	6 574	6 889
BCI Mer Rouge	Djibouti	49,00%	49,00%	-8 882	20 957	2 394	350 053	321 491	9 244	10 345
Banque Franco Lao	Laos	30,00%	30,00%	-741	7 906		96 571	100 973	1 728	-13 711
BRED Fidji	Fidji	10,00%	10,00%	-934	7 910		723 509	706 990	8 404	8 968
Autres entités				-1 694	15 424					
Entités structurées		%	**%**							
Total au 31/12/2023				**-13 410**	**61 198**	**2 855**	**1 448 307**	**1 369 756**	**25 950**	**12 490**

en milliers d'euros				31/12/2022 Participations ne donnant pas le contrôle			Informations financières résumées à 100%			
Nom de l'entité	**Lieu d'établissement**	**Pourcentage d'intérêts des participations ne donnant pas le contrôle**	**Pourcentage de contrôle des participations ne donnant pas le contrôle (si différent)**	**Résultat attribué au cours de la période aux détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle**	**Montant des participations ne donnant pas le contrôle de la filiale**	**Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle**	**Actifs**	**Dettes**	**Résultat net part du groupe**	**Résultat global part du groupe**
Filiales		**%**	**%**							
BRED Vanuatu	Vanuatu	15,00%	15,00%	-1 048	8 352	0	277 245	243 702	5 936	6 530
BCI Mer Rouge	Djibouti	49,00%	49,00%	-5 360	15 121	0	340 803	324 056	5 579	7 359
Banque Franco Lao	Laos	30,00%	30,00%	-801	8 265	0	103 443	105 700	1 870	-10 057
BRED Fidji	Fidji	10,00%	10,00%	-850	7 158	0	570 201	561 214	7 654	9 733
Autres entités				-1 364	16 149					
Entités structurées		%	**%**							
Total au 31/12/2022				**-9 424**	**55 046**	**0**	**1 291 694**	**1 234 672**	**21 039**	**13 565**

5.18. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Principes comptables

Pour les actifs financiers de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres, en cas de cession, les variations de juste valeur ne sont pas transférées en résultat. On parle d'éléments non recyclables en résultat.

en milliers d'euros	Exercice 2023 Brut	Impôt	Net	Exercice 2022 retraité Brut	Impôt	Net
Ecarts de conversion	-6 683	///	-6 683	-7 787	///	-7 787
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	40 311	-10 438	29 873	-162 568	41 924	-120 644
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	-29 227	7 483	-21 744	43 464	-11 179	32 285
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	159 207	-50 535	108 672	-598 736	154 624	-444 112
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	-143 179	36 916	-106 263	543 960	-140 201	403 759
Réévaluation des contrats de réassurance cédée en capitaux propres recyclables	-116	0	-116	-1 072	0	-1 072
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-6 889	-1 442	-8 331	4 037	-369	3 668
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres d'éléments recyclables en résultat net						
Éléments recyclables en résultat	**13 425**	**-18 017**	**-4 591**	**-178 702**	**44 800**	**-133 902**
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	-13 311	3 136	-10 175	23 072	-6 064	17 008
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	36 654	293	36 947	-200 030	6 591	-193 439
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-477	-80	-557	652	-290	362
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	0	0	0	0	0	0
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe – non recyclables	0	0	0	0	0	0
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres d'éléments non recyclables en résultat net	0	0	0	0	0	0
Éléments non recyclables en résultat	**22 866**	**3 349**	**26 215**	**-176 306**	**237**	**-176 069**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)	**36 291**	**-14 668**	**21 623**	**-355 008**	**45 037**	**-309 971**
Part du groupe	42 946	-15 652	27 294	-354 893	45 732	-309 161
Participations ne donnant pas le contrôle	-6 655	984	-5 671	-115	-695	-810

5.19. Compensation d'actifs et de passifs financiers

Principes comptables

Les actifs et passifs financiers compensés au bilan l'ont été au regard des critères de la norme IAS 32. Selon cette norme, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si :

- le groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ;
- s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Au sein du Groupe BRED, l'essentiel des montants compensés provient des opérations de dérivés listés pour lesquels les critères de la norme IAS32 sont respectés :

- pour les dérivés de gré à gré, il s'agit de la compensation par devise des valorisations actives et des valorisations passives des dérivés et des appels de marge (*variation margin*) ;
- pour les opérations d'assets swaps, ayant des nominaux similaires, ainsi que des maturités et des devises identiques, le groupe présente ces opérations sous la forme d'un seul actif ou passif financier ;
- pour les dérivés listés, les positions inscrites respectivement à l'actif et au passif relatives :
    - aux options sur indices et aux options sur futures sont compensées par échéance et par devise,
    - aux options sur actions sont compensées par code ISIN et date de maturité ;

- pour les opérations de pension livrée, le montant inscrit au bilan correspond au montant net des contrats de prise et de mise en pension livrée sur titres qui :
    - sont conclus avec la même chambre de compensation,
    - présentent la même date d'échéance,
    - le même dépositaire, (excepté si le dépositaire a adhéré à la plateforme T2S),
    - sont conclus dans la même devise.

Les actifs et passifs financiers sous accord de compensation ne peuvent faire l'objet d'une compensation comptable que s'ils satisfont aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32.

Dans le cas où les dérivés ou encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres ne respectent pas les critères du règlement net ou si la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou si le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat, la compensation comptable ne peut être réalisée. Néanmoins l'effet de ces conventions sur la réduction de l'exposition est matérialisé dans le second tableau.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- pour les opérations de pension :
    - les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres),
    - les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;

- pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (*cash collateral*) » et « Appels de marge versés (*cash collateral*) ».

5.19.1. Actifs financiers

Effets de la compensation comptable sur actifs financiers au bilan liés aux accords de compensation

	31/12/2023			31/12/2022		
en milliers d'euros	Montant brut des actifs financiers (1)	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montant net des actifs financiers présenté au bilan
Instruments dérivés (transaction et couverture)	3 056 585	2 831	**3 053 754**	3 360 005	30 741	**3 329 264**
Opérations de pension	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur	**3 056 585**	**2 831**	**3 053 754**	**3 360 005**	**30 741**	**3 329 264**
Opérations de pension (portefeuille de prêts et créances)	**3 187 047**	**1 296 630**	**1 890 417**	**5 120 571**	**2 604 081**	**2 516 490**
TOTAL	**6 243 632**	**1 299 461**	**4 944 171**	**8 480 576**	**2 634 822**	**5 845 754**

(1) Comprend le montant brut des actifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire ainsi que les actifs financiers ne faisant l'objet d'aucun accord.

Effets des accords de compensation non pris en compte comptablement sur les actifs financiers

	31/12/2023				31/12/2022			
en milliers d'euros	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (cash collateral)	Exposition nette
Dérivés	2 052 544	1 582 961	404 605	**64 978**	2 721 875	2 297 195	345 251	**79 430**
Opérations de pension	1 682 803	1 672 332	6 982	**3 489**	2 200 513	2 178 697	3 659	**18 157**
Autres actifs	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**
TOTAL	**3 735 347**	**3 255 293**	**411 587**	**68 467**	**4 922 389**	**4 475 892**	**348 910**	**97 587**

L'exposition nette n'est donc pas le reflet de la position comptable, car elle prend en compte la réduction de l'exposition liée aux accords qui ne répondent pas aux critères de compensation restrictifs de la normes IAS 32.

5.19.2. Passifs financiers

Effets de la compensation comptable sur passifs financiers au bilan liés aux accords de compensation

	31/12/2023			31/12/2022		
en milliers d'euros	Montant brut des passifs financiers (1)	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montant net des passifs financiers présenté au bilan
Instruments dérivés (transaction et couverture)	2 075 902	2 831	2 073 071	3 293 515	30 741	3 262 774
Opérations de pension	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur	**2 075 902**	**2 831**	**2 073 071**	**3 293 515**	**30 741**	**3 262 774**
Opérations de pension (portefeuille de dettes)	**4 698 381**	**1 296 630**	**3 401 751**	**7 162 865**	**2 604 081**	**4 558 784**
TOTAL	**6 774 283**	**1 299 461**	**5 474 822**	**10 456 380**	**2 634 822**	**7 821 558**

(1) Comprend le montant brut des passifs financiers faisant l'objet d'une compensation ou d'un accord de compensation globale exécutoire ou similaire ainsi que les passifs financiers ne faisant l'objet d'aucun accord.

Effets des accords de compensation non pris en compte comptablement sur les passifs financiers

en milliers d'euros	31/12/2023 Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collateral)	Exposition nette	31/12/2022 Montant net des passifs financiers présenté au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie	Appels de marge versés (cash collateral)	Exposition nette
Dérivés	1 903 809	1 582 961	191 576	129 272	3 057 752	2 297 195	453 230	**307 327**
Opérations de pension	3 401 753	3 364 039	37 714	0	4 357 982	4 333 727	13 977	**10 278**
Autres passifs	0	0	0	**0**	0	0	0	**0**
TOTAL	**5 305 562**	**4 947 000**	**229 290**	**129 272**	**7 415 734**	**6 630 922**	**467 207**	**317 605**

L'exposition nette n'est donc pas le reflet de la position comptable, car elle prend en compte la réduction de l'exposition liée aux accords qui ne répondent pas aux critères de compensation restrictifs de la normes IAS 32.

5.20. Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie et actifs reçus en garantie dont l'entité peut disposer

Principes comptables

Un actif financier (ou un groupe d'actifs similaires) est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux futurs de trésorerie de l'actif ont expiré ou lorsque ces droits contractuels ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés à un tiers. Dans pareil cas, tous les droits et obligations éventuellement créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et passifs financiers.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

Dans les cas où le groupe n'a ni transféré, ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages, mais qu'il a conservé le contrôle de l'actif, ce dernier reste inscrit au bilan dans la mesure de l'implication continue du groupe dans cet actif.

Dans les cas où le groupe n'a ni transféré, ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages, mais qu'il n'a pas conservé le contrôle de l'actif, ce dernier est décomptabilisé et tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et passifs financiers.

Si l'ensemble des conditions de décomptabilisation n'est pas réuni, le groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Un passif financier (ou une partie de passif financier) est décomptabilisé seulement lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant, les titres ne sont pas décomptabilisés. Un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (titres donnés en pension livrée) est identifié. Cette dette constitue un passif financier enregistré au coût amorti ou à la juste valeur par résultat lorsque ce passif relève d'un modèle de gestion de transaction.

Chez le cessionnaire, les actifs reçus ne sont pas comptabilisés mais une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées est enregistrée. Le montant décaissé à l'actif est inscrit en titres reçus en pension livrée. Lors des arrêtés suivants, les titres continuent à être évalués chez le cédant suivant les règles de leur catégorie d'origine. La créance est valorisée selon les modalités propres à sa catégorie : coût amorti si elle a été classée en « Prêts et créances », ou juste valeur par résultat si elle relève d'un modèle de gestion de transaction.

Opérations de prêts de titres secs

Les prêts de titres secs ne donnent pas lieu à une décomptabilisation des titres prêtés chez le cédant. Ils restent comptabilisés dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Pour l'emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

Opérations entraînant une modification substantielle d'actifs financiers

Lorsque l'actif fait l'objet de modifications substantielles (notamment suite à une renégociation ou à un réaménagement en présence de difficultés financières) il y a décomptabilisation, dans la mesure où les droits aux flux de trésorerie initiaux ont en substance expiré. Le groupe considère que sont notamment considérées comme ayant provoqué des modifications substantielles :

- les modifications ayant entraîné un changement de la contrepartie, notamment lorsque la nouvelle contrepartie a une qualité de crédit très différente de l'ancienne ;
- des modifications visant à passer d'une indexation très structurée à une indexation basique, dans la mesure où les deux actifs ne sont pas sujets aux mêmes risques.

Opérations entraînant une modification substantielle de passifs financiers

Une modification substantielle des termes d'un instrument d'emprunt existant doit être comptabilisée comme l'extinction de la dette ancienne et son remplacement par une nouvelle dette. L'amendement IFRS 9 du 12 octobre 2017 a clarifié le traitement sous IFRS 9 des modifications de passifs comptabilisés au coût amorti, dans le cas où la modification ne donne pas lieu à décomptabilisation : le gain ou la perte résultant de la différence entre les flux de trésorerie d'origine et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine doit être enregistré en résultat. Pour juger du caractère substantiel de la modification, la norme IFRS 9 fixe un seuil de 10 % sur la base des flux de trésorerie actualisés intégrant les frais et honoraires éventuels : dans le cas où la différence est supérieure ou égale à 10 %, tous les coûts ou frais encourus sont comptabilisés en profit ou perte lors de l'extinction de la dette.

Le groupe considère que d'autres modifications peuvent par ailleurs être considérées comme substantielles, comme le changement d'émetteur (même à l'intérieur d'un même groupe) ou le changement de devises.

5.20.1. Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs financiers donnés en garantie

	Valeur nette comptable				
en milliers d'euros	Prêts de titres	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction	998 943	15 472	77 597	0	1 092 012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 398 041	1 229 482	921 742	0	10 549 265
Actifs financiers au coût amorti	0	257 013	42	3 257 233	3 514 288
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE	**9 396 984**	**1 501 967**	**999 381**	**3 257 233**	**15 155 565**
dont actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés	***9 396 984***	***1 501 967***	***42***	***3 257 233***	***14 156 226***

Le montant du passif associé aux actifs financiers donnés en garantie dans le cadre des pensions s'élève à 1 464,6 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2 614,8 millions d'euros au 31 décembre 2022).

La juste valeur des actifs donnés en garantie dans le cadre d'opérations de titrisation non déconsolidantes est de 3 257,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 (2 403,4 millions d'euros au 31 décembre 2022) et le montant du passif associé s'élève à 2 555,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

	Valeur nette comptable				
en milliers d'euros	Prêts de titres	Pensions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	31/12/2022
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction	1 064 220	6 519	154 566	0	1 225 305
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	6 204 755	2 680 721	724 438	0	9 609 914
Actifs financiers au coût amorti	0	412 948	0	2 403 351	2 816 299
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE	**7 268 975**	**3 100 188**	**879 004**	**2 403 351**	**13 651 518**
dont actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés	***7 268 975***	***3 100 188***	***0***	***2 403 351***	***12 772 514***

5.20.1.1. Commentaires sur les actifs financiers transférés

Mises en pension et prêts de titres

Le Groupe BRED réalise des opérations de mise en pension, ainsi que des prêts de titres.

Selon les termes des conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension ou de prêt. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer au cédant, à maturité de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

Le groupe considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension ou prêtés. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mises en pension ou de prêts de titres financés.

Cessions de créances

Le Groupe BRED cède des créances à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier) dans le cadre de refinancements garantis, notamment auprès de la banque centrale. Ce type de cession à titre de garantie emporte transfert juridique des droits contractuels, et donc « transfert d'actifs » au sens de la norme IFRS 7. Le groupe reste néanmoins exposé à la quasi-totalité des risques et avantages, ce qui se traduit par le maintien des créances au bilan.

Titrisations consolidées

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de la norme IFRS 7.

En effet, le groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du groupe via la consolidation du fonds).

5.20.1.2. Commentaires sur les actifs financiers donnés en garantie mais non transférés

Les actifs financiers donnés en garantie mais non transférés sont généralement affectés en garantie sous forme de nantissements. Les principaux dispositifs concernés sont les titres apportés en nantissement de refinancement obtenu auprès de la Banque centrale européenne (BCE).

Par ailleurs, conformément au cadre légal français, les garanties intrinsèques attachées aux émissions d'obligations sécurisées ne sont pas comptabilisées en engagements de garantie donnés.

5.20.1.3. Actifs financiers reçus en garantie dont l'entité peut disposer

	Instruments financiers réutilisables			
	Juste valeur des instruments financiers réutilisables		Juste valeur des instruments financiers réutilisés	
en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Titres de dette	8 236 601	6 848 191	6 349 638	3 232 093
Instruments de capitaux propres	3 821 547	3 722 470	164 858	89
Prêts et avances				
Autres				
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS RECUS EN GARANTIE DONT L'ENTITE PEUT DISPOSER	**12 058 148**	**10 570 661**	**6 514 496**	**3 232 182**

Les actifs concernés sont essentiellement des titres reçus dans le cadre de prise en pension et d'emprunts de titres.

5.20.2. Actifs financiers intégralement décomptabilisés pour lesquels le groupe conserve une implication continue

Néant.

5.21. Instruments financiers soumis à la réforme des indices de référence

Principes comptables

Conformément aux amendements à IFRS 9 et IAS 39 relatifs à la réforme des taux de référence (phase 1), jusqu'à la disparition des incertitudes liées à la réforme, il est considéré que :

- les transactions désignées comme éléments couverts en couverture de flux de trésorerie sont « hautement probables », les flux couverts n'étant pas considérés comme altérés par la réforme ;
- les tests d'efficacité prospectifs de couverture de juste valeur et de couverture de flux de trésorerie ne sont pas remis en cause par les effets de la réforme, en particulier la comptabilité de couverture peut être maintenue si les tests rétrospectifs sortent des bornes 80-125 % pendant cette période transitoire, l'inefficacité des relations de couverture continuant toutefois à devoir être reconnue au compte de résultat ;
- la composante de risque couvert, lorsqu'elle est désignée sur la base d'un taux de référence, est considérée comme identifiable séparément.

Le Groupe BRED considère que tous ses contrats de couverture, qui ont une composante BOR, sont concernés par la réforme et peuvent ainsi bénéficier de ces amendements tant qu'il existe une incertitude sur les modifications contractuelles à effectuer du fait de la réglementation ou sur l'indice de substitution à utiliser ou sur la durée de la période d'application de taux provisoires. Le Groupe BRED est principalement exposé de façon très résiduelle sur ses contrats de dérivés et ses contrats de prêts et emprunts au taux EURIBOR, au taux EONIA et au taux LIBOR US.

Les amendements de la phase 2, post implémentation des taux alternatifs, introduisent un expédient pratique, qui consiste à modifier le taux d'intérêt effectif de manière prospective sans impact en résultat net dans le cas où les changements de flux des instruments financiers sont exclusivement liés à la réforme et permettent de conserver une équivalence économique entre les anciens flux et les nouveaux.

Ils introduisent également, si ces conditions sont remplies, des assouplissements sur les critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture afin de pouvoir maintenir les relations de couverture concernées par la réforme. Ces dispositions concernent notamment les impacts liés à la redocumentation de couverture, à la couverture de portefeuille, au traitement de la réserve OCI pour les couvertures CFH, à l'identification d'une composante de risque identifiable, aux tests d'efficacité rétrospectifs.

Ces amendements ont été appliqués par le Groupe BRED, par anticipation, dans les comptes du 31 décembre 2020 et continueront à s'appliquer principalement sur le LIBOR USD qui n'a pas encore été remédié.

Pour rappel, le règlement européen (UE) n°2016/1011 du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indice de référence (« le Règlement *Benchmark* » ou « BMR ») instaure un cadre commun visant à garantir l'exactitude et l'intégrité des indices utilisés comme indice de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers, ou comme mesure de la performance de fonds d'investissements dans l'Union européenne.

Le Règlement *Benchmark* a pour objet de réguler la fourniture d'indices de référence, la fourniture de données sous-jacentes pour un indice de référence et l'utilisation d'indices de référence au sein de l'Union Européenne.

Dans le cadre du règlement BMR, les indices de référence de taux d'intérêt EURIBOR, LIBOR et EONIA ont été déclarés comme étant des indices de référence d'importance critique.

Les incertitudes liées à la réforme des taux de référence se limitent depuis le mois de janvier 2022, essentiellement, à la remédiation des contrats antérieurs au 31 décembre 2021 référençant le LIBOR USD (pour les échéances au jour le jour, un, trois, six et douze mois). Depuis le 1er janvier 2022, l'utilisation de l'indice LIBOR USD n'est plus autorisée pour les nouveaux contrats, sauf exceptions telles que définies par les autorités de supervision, les clauses de *fallback* prévues par l'ISDA ayant, dans ce cas, été intégrées aux contrats visés. La prolongation de la période de publication du LIBOR USD jusqu'au 30 juin 2023, décidée par la *Financial Conduct Authority* (FCA), le régulateur britannique superviseur de l'ICE Benchmark Administration (administrateur des LIBORs) a permis une transition progressive du stock de contrats vers des taux alternatifs.

Dans le contexte de cette réforme, dès le premier semestre 2018, le Groupe BPCE s'est doté d'une structure projet chargée d'anticiper les impacts associés à la réforme des indices de référence, d'un point de vue juridique, commercial, financier, risque, système et comptable.

Au cours de l'année 2019, les travaux se sont concentrés sur la réforme de l'EURIBOR, la transition de l'EONIA vers l'€STR et le renforcement des clauses contractuelles quant à la cessation d'indices.

S'agissant de l'EURIBOR, la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de calcul, reconnue par le régulateur belge conforme aux exigences prévues par le règlement Benchmark, visant à passer à un EURIBOR dit « Hybride », a été finalisée au mois de novembre 2019. Depuis, la pérennité de l'EURIBOR n'a été remise en cause, ni par son administrateur, l'EMMI, ni par l'ESMA, superviseur de l'indice depuis le 1er janvier 2022.

La transition aux taux de référence expose le Groupe BRED à divers risques, en particulier :

- le risque associé à la conduite du changement qui, pourrait, en cas d'asymétrie d'information et de traitement des clients, entrainer des litiges avec ces derniers ;
- le risque réglementaire lié à un usage non conforme des taux de référence hors exceptions autorisées par les autorités ;
- le risque juridique lié à la négociation et la documentation de la transition vers les nouveaux indices pour le stock de transactions existantes ;
- les risques opérationnels liés à la capacité d'exécution des nouvelles transactions référençant les nouveaux taux et à la remédiation du stock des transactions ;
- le risque financier potentiel qui trouverait sa traduction au travers d'une perte financière résultant de la remédiation du stock ;
- les risques de valorisation liés à la volatilité des prix et du risque de base résultant du passage aux taux de référence alternatifs.

Au 31 décembre 2023, le Groupe BRED ayant quasiment finalisé son chantier de transition vers les nouveaux taux de référence, l'exposition du Groupe BRED aux risques associés s'est considérablement réduite.

NOTE 6 - ENGAGEMENTS

Principes comptables

Les engagements se caractérisent par l'existence d'une obligation contractuelle et sont irrévocables.

Les engagements figurant dans ce poste ne doivent pas être susceptibles d'être qualifiés d'instruments financiers entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 au titre du classement et de l'évaluation. En revanche, les engagements de financements et de garanties données sont soumis aux règles de dépréciation d'IFRS 9 tels que présentés dans la note 7.

Les effets des droits et obligations de ces engagements sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures. Ces engagements sont ventilés en :

- engagements de financement (ouverture de crédit confirmé ou accord de refinancement) ;
- engagements de garantie (engagements par signature ou actifs reçus en garantie).

Les montants communiqués correspondent à la valeur nominale des engagements donnés.

6.1. Engagements de financement

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financement donnés en faveur :		
des établissements de crédit	232 187	134 202
de la clientèle	**6 896 146**	**6 060 678**
- Ouvertures de crédit confirmées	*6 234 723*	*5 498 145*
- Autres engagements	*661 423*	*562 534*
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	**7 128 333**	**6 194 880**
Engagements de financement reçus :	0	0
d'établissements de crédit	3 551 348	2 922 490
de la clientèle	565 567	705 615
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS	**4 116 915**	**3 628 105**

6.2. Engagements de garantie

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de garantie donnés :		
d'ordre des établissements de crédit	488 640	963 967
d'ordre de la clientèle	2 902 770	2 594 661
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	**3 391 410**	**3 558 628**
Engagements de garantie reçus :	0	0
d'établissements de crédit	7 957 144	7 638 022
de la clientèle	2 779 430	2 980 110
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS	**10 736 574**	**10 618 133**

Les engagements de garantie sont des engagements par signature ainsi que des actifs reçus en garantie tels que des suretés réelles autres que celles liées aux actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer.

NOTE 7 - EXPOSITIONS AUX RISQUES

Les expositions aux risques sont abordées ci-après et sont représentées selon leur nature de risques, par le risque de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, de change et de liquidité.

L'information relative à la gestion du capital et aux ratios réglementaires est présentée dans la partie « Gestion des risques ».

7.1. Risque de crédit

L'essentiel

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

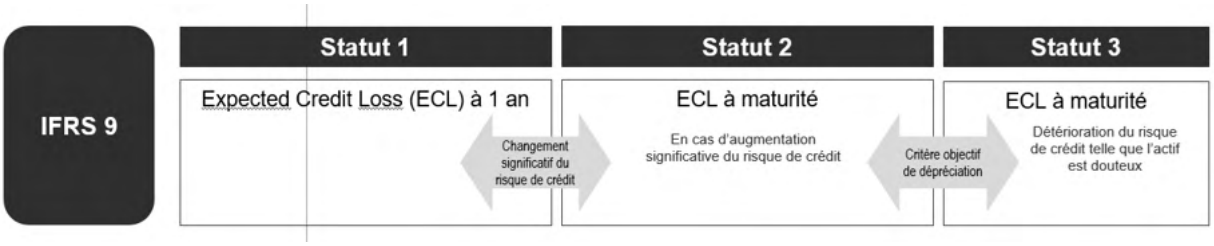

Certaines informations relatives à la gestion des risques requises par la norme IFRS 7 sont également présentées dans le rapport sur la gestion des risques. Elles incluent :

- la répartition des expositions brutes par catégories et par approches avec distinction du risque de crédit et du risque de contrepartie ;
- la répartition des expositions brutes par zone géographique ;
- la concentration du risque de crédit par emprunteur (BPCE14) ;
- la répartition des expositions par qualité de crédit.

Ces informations font partie intégrante des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

7.1.1. Coût du risque de crédit

Principes comptables

Le coût du risque porte sur les instruments de dette classés parmi les actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ainsi que sur les engagements de financement et les contrats de garantie financière donnée non comptabilisés à la juste valeur par résultat. Il concerne également les créances résultant de contrats de location, les créances commerciales et les actifs sur contrats.

Ce poste recouvre ainsi la charge nette des dépréciations et des provisions constituées au titre du risque de crédit.

Les pertes de crédit liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance de la contrepartie d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

Les créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations sont des créances qui ont acquis un caractère de perte définitive avant d'avoir fait l'objet d'un provisionnement en Statut 3.

Coût du risque de crédit de la période

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-96 328	-101 552
Récupérations sur créances amorties	2 528	4 220
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-9 819	-10 964
TOTAL COÛT DU RISQUE DE CREDIT	**-103 619**	**-108 297**

Coût du risque de crédit de la période par nature d'actifs et par statut

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales	1	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	-1 480
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-15 957	-30 611
Actifs financiers au coût amorti	-92 604	-87 962
dont prêts et créances	-89 947	-87 541
dont titres de dette	-2 657	-421
Autres actifs	361	1 462
Engagements de financement et de garantie	4 581	10 295
TOTAL COÛT DU RISQUE DE CREDIT	**-103 619**	**-108 297**
dont statut 1	*11 720*	*17 392*
dont statut 2	*-8 972*	*-22 783*
dont statut 3	*-106 367*	*-102 906*

7.1.2. Variation des valeurs brutes comptables et des pertes de crédit attendues des actifs financiers et des engagements

Principes comptables

Les pertes de crédit attendues sont représentées par des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres recyclables, et des provisions sur les engagements de financement et de garantie.

Dès la date de première comptabilisation, les instruments financiers concernés (voir 7.1.1) font l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou ECL).

Lorsque les instruments financiers n'ont pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, les dépréciations ou provisions pour pertes de crédit attendues sont évaluées à partir d'historiques de pertes et de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les instruments financiers sont répartis en trois catégories (statuts ou *stage*) selon la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. À chaque catégorie d'encours correspond une modalité spécifique d'évaluation du risque de crédit :

Statut 1 (*stage 1* ou S1) :

- il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier ou de certains actifs pour lesquels la norme permet de présumer qu'ils ont un risque de crédit faible en date d'arrêté ;
- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit correspond aux pertes de crédit attendues à un an ;
- les produits d'intérêts sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Statut 2 (*stage 2* ou S2) :

- les encours sains pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier, sont transférés dans cette catégorie ;

- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité) ;
- les produits d'intérêts sont reconnus en résultat, comme pour les encours de statut 1, selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Statut 3 (*stage 3* ou S3) :

- il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de crédit avéré et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre, les créances pour lesquelles a été identifié un évènement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. Les situations de défaut sont désormais identifiées pour les encours ayant des impayés significatifs (introduction d'un seuil relatif et d'un seuil absolu à appliquer aux arriérés de paiement) et les critères de retour en encours sains ont été clarifiés avec l'imposition d'une période probatoire et l'introduction de critères explicites pour le classement en défaut des crédits restructurés ;
- la dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument financier (pertes de crédit attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables ;
- les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.
- les actifs financiers acquis ou créés et dépréciés au titre du risque de crédit dès leur comptabilisation initiale, l'entité ne s'attendant pas à recouvrer l'intégralité des flux de trésorerie contractuels (*Purchased or Originated Credit Impaired* ou POCI), relèvent aussi du statut 3. Ces actifs peuvent être transférés en Statut 2 en cas d'amélioration du risque de crédit.

Pour les créances résultant de contrats de location simple ou de contrats de location financière – qui relèvent d'IFRS 16, le groupe a décidé de ne pas retenir la possibilité d'appliquer la méthode simplifiée proposée par IFRS 9, §5.5.15.

Les évolutions méthodologiques réalisées sur la période et présentées ci-après constituent un changement d'estimation qui se traduit par un impact en résultat.

Méthodologie d'évaluation de la dégradation du risque de crédit et des pertes de crédit attendues

Les principes d'évaluation de la dégradation du risque de crédit et des pertes de crédit attendues s'appliquant à la très grande majorité des expositions du groupe sont décrits ci-dessous. Seuls quelques portefeuilles d'établissements du groupe – correspondant à un volume d'expositions limité – peuvent ne pas être traités selon les méthodes décrites ci-après et se voir appliquer des techniques d'évaluation ad hoc.

→ ***Augmentation significative du risque de crédit***

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie sur une base individuelle, pour chaque instrument, en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Une approche par contrepartie (avec application du principe de contagion à tous les encours existants sur la contrepartie considérée) est possible notamment au regard du critère qualitatif *Watchlist*.

Conformément à la norme IFRS 9, un encours d'une contrepartie ayant fait l'objet d'une dégradation significative du risque de crédit (Statut 2) qui vient d'être originé sera classé en Statut 1.

L'appréciation de la détérioration repose sur la comparaison des notations en date de comptabilisation initiale des instruments financiers avec celles existant en date de clôture. Les mêmes principes que ceux déterminant l'entrée en Statut 2 sont appliqués pour l'amélioration de la dégradation significative du risque de crédit.

Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

La mesure de la dégradation du risque permet dans la majorité des cas de constater une dépréciation en Statut 2 avant que la transaction ne soit dépréciée individuellement (Statut 3).

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en se fondant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Sur les portefeuilles Particuliers, Professionnels, PME, Secteur Public et Logement Social : depuis le 1er semestre 2022 et la mise en place des recommandations de la BCE dans le cadre de la mission Deep dive, la dégradation significative du risque de crédit se traduit par une sévérité sensiblement accrue de passage en S2, en particulier pour les contrats bien notés à l'octroi.

Plus précisément, l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit s'effectue sur la base des critères suivants :

<table>
<tr><th>Note à l'origine</th><th>Particuliers</th><th>Professionnels</th><th>PME, Secteur public et logement social</th></tr>
<tr><td>3 à 11
(AA à BB+)</td><td>3 crans</td><td rowspan="3">3 crans</td><td rowspan="2">3 crans</td></tr>
<tr><td>12
(BB)</td><td rowspan="2">2 crans</td></tr>
<tr><td>13
(BB-)</td><td>2 crans</td></tr>
<tr><td>14 à 15
(B+ à B)</td><td rowspan="2">1 cran</td><td>2 crans</td><td rowspan="2">1 cran</td></tr>
<tr><td>16 (B-)</td><td>1 cran</td></tr>
<tr><td>17
(CCC à C)</td><td colspan="3">Sensible en Statut 2</td></tr>
</table>

Par ailleurs, des critères qualitatifs complémentaires permettent de classer en Statut 2 l'ensemble des contrats présentant des impayés de plus de 30 jours (sauf si la présomption d'impayés de 30 jours est réfutée), en note sensible, en situation de réaménagements ou en présence de difficultés financières si les critères de déclassement en Statut 3 ne sont pas remplis.

Sur les portefeuilles de Grandes Entreprises, Banques et Souverains : le critère quantitatif s'appuie sur le niveau de variation de la notation depuis la comptabilisation initiale. Les mêmes critères qualitatifs sur les Particuliers, Professionnels et Petites et Moyennes Entreprises s'appliquent et il convient d'y rajouter les contrats inscrits en *Watchlist*, ainsi que des critères complémentaires fonction de l'évolution du niveau de risque pays.

Les seuils de dégradation sur les **portefeuilles de Grandes Entreprises et de Banques** sont les suivants :

Note à l'origine	Dégradation significative
1 à 7 (AAA à A-)	3 crans
8 à 10 (BBB+ à BBB-)	2 crans
11 à 21 (BB+ à C)	1 cran

Sur les Souverains : les seuils de dégradation sur l'échelle de notation à 8 plots sont les suivants :

Notes à l'origine	Dégradation significative
1	6 crans
2	5 crans
3	4 crans
4	3 crans
5	2 crans
6	1 cran
7	S2 directement (sauf si contrat nouvellement originé)
8	S2 directement (sauf si contrat nouvellement originé)

Sur les Financements Spécialisés : les critères appliqués varient selon les caractéristiques des expositions et le dispositif de notation afférent. Les expositions notées sous le moteur dédié aux expositions de taille importante sont traitées de la même manière que les Grandes Entreprises ; les autres expositions sont traitées à l'instar des Petites et Moyennes Entreprises.

Pour l'ensemble de ces portefeuilles, les notations sur lesquelles s'appuie la mesure de la dégradation du risque correspondent aux notations issues des systèmes internes lorsque celles-ci sont disponibles, ainsi que sur des notes externes, notamment en l'absence de notation interne.

La norme permet de considérer que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale si ce risque est considéré comme faible à la date de clôture. Cette disposition est appliquée pour les titres de dette notés *investment grade* et gérés dans le cadre de la réserve de liquidité du Groupe BPCE, telle que définie par la réglementation Bâle 3, ainsi que les titres de dettes classés en placements financiers des activités d'assurances. La qualification « *investment grade* » correspond aux notes dont le niveau est supérieur ou égal à BBB- ou son équivalent chez Standards and Poors, Moody's ou Fitch.

Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Afin d'apprécier l'augmentation significative du risque de crédit, le groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères définis par le groupe qui s'imposent aux établissements du groupe (dit « modèle central ») ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *forward looking* local, du risque porté par chaque établissement sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères définis par le groupe de déclassement en Statut 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité). Ces critères sont adaptés à chaque arrêté au contexte macroéconomique du moment.

→ ***Mesure des pertes de crédit attendues***

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est à dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

En pratique, pour les instruments financiers classés en Statut 1 ou en Statut 2, les pertes de crédit attendues sont calculées comme le produit de plusieurs paramètres :

- flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, actualisés en date de valorisation - ces flux étant déterminés en fonction des caractéristiques du contrat, et de son taux d'intérêt effectif et plus particulièrement pour les crédits immobiliers, du niveau de remboursement anticipé attendu sur le contrat ;
- taux de perte en cas de défaut (LGD, Loss Given Default) ;

- probabilités de défaut (PD), sur l'année à venir dans le cas des instruments financiers en Statut 1, jusqu'à la maturité du contrat dans le cas des instruments financiers en Statut 2.

La méthodologie développée s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants notamment sur les modèles internes développés dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres (dispositif bâlois) et sur les modèles de projections initialement utilisés dans le dispositif de *stress tests*. Des ajustements spécifiques sont réalisés pour se mettre en conformité avec les spécificités de la norme IFRS 9 :

- les paramètres IFRS 9 visent ainsi à estimer de façon juste les pertes de crédit attendues dans un cadre de provisionnement comptable, tandis que les paramètres prudentiels sont dimensionnés de façon prudente dans un cadre réglementaire. Plusieurs marges de prudence appliquées sur les paramètres prudentiels sont en conséquence retraitées ;
- les paramètres IFRS 9 doivent permettre d'estimer les pertes de crédit attendues jusqu'à la maturité du contrat, tandis que les paramètres prudentiels sont définis afin d'estimer les pertes attendues sur un horizon d'un an. Les paramètres à un an sont donc projetés sur des horizons longs ;
- les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (*forward looking*), tandis que les paramètres prudentiels correspondent à des estimations moyennes de cycle (pour la PD) ou bas de cycle (pour la LGD et les flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier). Les paramètres prudentiels de PD et de LGD sont donc également ajustés selon ces anticipations sur la conjoncture économique.

Les modalités de mesure des pertes de crédit attendues tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties, si ces garanties sont considérées comme faisant partie des modalités contractuelles de l'instrument garanti.

Le dispositif de validation des modèles IFRS 9 s'intègre pleinement dans le dispositif de validation déjà en vigueur au sein du groupe. La validation des modèles suit ainsi un processus de revue par une cellule indépendante de validation interne, la revue de ces travaux en comité modèle groupe et un suivi des préconisations émises par la cellule de validation.

→ ***Prise en compte des informations de nature prospective***

Le groupe BRED s'appuie sur les travaux du Groupe BPCE pour la prise en compte des informations de nature prospective.

Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne des ECL par scénarios pondérés par la probabilité d'occurrence de ces scénarios, tenant compte des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions raisonnables et justifiables de la conjoncture économique.

Le Groupe BPCE prend en compte des informations prospectives à la fois dans l'estimation de l'augmentation significative du risque de crédit et dans la mesure des pertes de crédit attendues. Pour ce faire, le Groupe BPCE utilise les projections de variables macroéconomiques retenues dans le cadre de la définition de son processus budgétaire, considéré comme le plus probable, encadré par des scénarios optimistes et pessimistes afin de définir des trajectoires alternatives.

S'agissant de la détermination de l'augmentation significative du risque de crédit, au-delà des règles basées sur la comparaison des paramètres de risque entre la date de comptabilisation initiale et la date de reporting, celle-ci est complétée par la prise en compte d'informations prospectives comme des paramètres macroéconomiques sectoriels ou géographiques.

S'agissant de la mesure des pertes de crédit attendues, le groupe a fait le choix de retenir trois scénarios macroéconomiques qui sont détaillés dans le paragraphe ci-après.

→ ***Méthodologie de calcul de pertes attendues dans le cadre de la méthodologie BPCE***

Les paramètres utilisés pour la mesure des pertes de crédit attendues sont ajustés à la conjoncture économique via la définition de trois scénarios économiques (central / pessimiste / optimiste) définis sur un horizon de trois ans.

La définition et la revue de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celles définies pour le processus budgétaire, avec une revue trimestrielle de leur pertinence depuis la crise de la Covid-19 pouvant conduire à une révision des projections macroéconomiques en cas de déviation importante de la situation observée, sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Les probabilités d'occurrence du scénario central et de ses bornes sont quant à elles revues trimestriellement par le Comité *WatchList* et Provisions du groupe. Les paramètres ainsi définis permettent l'évaluation des pertes de crédit attendues de l'ensemble des expositions, qu'elles appartiennent à un périmètre homologué en méthode interne ou traité en standard pour le calcul des actifs pondérés en risques.

Les variables définies dans le scénario central et ses bornes permettent la déformation des paramètres de PD et de LGD et le calcul d'une perte de crédit attendue pour chacun des scénarios économiques. La projection des paramètres sur les horizons supérieurs à trois ans se fait sur le principe d'un retour progressif à leur moyenne long-terme. Ces scénarios économiques sont associés à des probabilités d'occurrence, permettant *in fine* le calcul d'une perte moyenne probable utilisée comme montant de la perte de crédit attendue IFRS 9.

Pour l'arrêté du 31 décembre 2023 :

- le scénario utilisé par le groupe est celui élaboré en juillet 2023. Il correspond aux prévisions du consensus sur les principales variables économiques ayant un impact sur le calcul des pertes de crédit attendues. En France, la croissance va être faible en 2023 et 2024 avant de revenir à des niveaux plus élevés que la moyenne de long terme. Concernant l'inflation et les taux, l'hypothèse centrale est un maintien de l'inflation à un niveau élevé en 2023 avant un reflux en 2024 (mais toujours au-dessus de la cible prévue par la BCE). La cible serait atteinte à partir de 2025. Cette évolution conditionne l'évolution des taux directeurs de la BCE, avec un mouvement de baisse attendu à partir de fin 2024.

Bien que d'ampleur légèrement différente, le même mouvement serait observé aux USA, avec une croissance atone en 2023 et surtout 2024, avant un mouvement de rebond en 2025-2026. Là encore, l'inflation 2023 resterait à un niveau élevé avant une décrue les années suivantes. Le cycle de baisse des taux serait plus rapide aux USA qu'en zone euro.

Par rapport au précédent, le scénario central acte principalement un décalage du démarrage du cycle de baisse des taux en zone euro.

Les faibles évolutions sur le scénario central depuis le dernier arrêté n'ont pas milité pour une révision en profondeur des bornes pessimistes et optimistes, qui restent inchangées.

En conséquence :

- le scénario pessimiste continue de reposer sur un scénario d'inflation durable et de récession, correspondant à l'un des scénarios adverses de la campagne des stress internes 2023 ;
- le scénario optimiste reste au contraire basé sur un retour progressif de l'inflation sur des niveaux plus normaux et une reprise plus vigoureuse de l'activité.

Faisant suite aux travaux de *backtesting* probants, les marges pour incertitude concernant les portefeuilles Retail et Hors-Retail du Groupe ont été progressivement retirées durant l'année 2023. Ces marges avaient été mises en place dans les modèles de calcul de pertes de crédit attendues en anticipation des travaux d'amélioration de ces modèles. Ces travaux ayant abouti, ces marges peuvent désormais être retirées.

Ce retrait représente une reprise de 13,5 millions d'euros pour l'arrêté du 31 décembre 2023.

→ ***Pour les établissements et filiales du Groupe BPCE (hors Natixis)***

En complément, le groupe complète et adapte cette approche en tenant compte des spécificités propres à certains périmètres. Chaque scénario est pondéré en fonction de sa proximité au consensus de Place (Consensus *Forecast*) sur les principales variables économiques de chaque périmètre ou marché significatif du groupe.

Les projections sont déclinées au travers des principales variables macroéconomiques comme le PIB, le taux de chômage, les taux d'intérêts à 10 ans sur la dette souveraine française et l'immobilier.

Les variables macroéconomiques sur la zone France sont les suivantes :

au 31 décembre 2023 :

	Pessimiste 2023					Central 2023					Optimiste 2023			
	PIB	*Chôm*	*IPL*	*Tx. 10A*		*PIB*	*Chôm*	*IPL*	*Tx. 10A*		*PIB*	*Chôm*	*IPL*	*Tx. 10A*
2023	0,10 %	7,90 %	- 3,00 %	3,93 %	**2023**	0,60 %	7,40 %	- 2,50 %	3,03 %	**2023**	0,90 %	7,03 %	- 2,13 %	2,36 %
2024	- 1,50 %	8,50 %	- 5,50 %	4,89 %	**2024**	0,90 %	7,50 %	- 4,00 %	3,09 %	**2024**	2,70 %	6,75 %	- 2,88 %	1,74 %
2025	- 0,75%	9,50 %	- 9,00 %	4,70 %	**2025**	1,60 %	6,93 %	- 3,00 %	3,19 %	**2025**	3,36 %	5,00 %	1,50 %	2,05 %

Au 31 décembre 2022 :

	Pessimiste 2022					Central 2022					Optimiste 202			
	PIB	*Chôm*	*IPL*	*Tx. 10A*		*PIB*	*Chôm*	*IPL*	*Tx. 10A*		*PIB*	*Chôm*	*IPL*	*Tx. 10A*
2022	1,80 %	7,60 %	4,00 %	3,42 %	**2022**	2,50 %	7,20 %	5,00 %	2,65 %	**2022**	3,00 %	7,00 %	6,00 %	2,27 %
2023	- 0,70 %	8,20 %	- 5,00 %	4,31 %	**2023**	0,60 %	7,40 %	- 2,50 %	2,77 %	**2023**	1,50 %	6,80 %	2,00 %	2,00 %
2024	0,30%	9,30 %	- 6,00 %	5,42 %	**2024**	1,10 %	7,30 %	- 3,00 %	2,86 %	**2024**	1,70 %	5,80 %	2,50 %	1,58 %

→ ***Pondération des scénarios au 31 décembre 2023***

Les pertes de crédit attendues sont calculées en affectant à chacune des bornes une pondération déterminée en fonction de la proximité du consensus des prévisionnistes avec chacune des bornes centrale, pessimiste et optimiste, sur la variable croissance du PIB.

Ainsi, les pondérations retenues sur la France sont les suivantes :

- scénario central : 50 % au 31 décembre 2023 contre 45 % au 31 décembre 2022 ;
- scénario pessimiste : 20 % au 31 décembre 2023 contre 35 % au 31 décembre 2022 ;
- scénario optimiste : 30 % au 31 décembre 2023 contre 20 % au 31 décembre 2022.

Les risques environnementaux ne sont pas pris en compte dans les modèles centraux à ce stade. Ils sont en revanche comptabilisés au niveau des établissements (cf. plus bas).

→ ***Pertes de crédit attendues constituées en complément de la méthodologie BPCE***

Des provisions complémentaires ont été comptabilisées par les établissements pour couvrir les risques spécifiques de leurs portefeuilles, en complément des provisions décrites ci-avant et calculées par les outils du groupe. Ces provisions ont été principalement dotées en 2020 et 2021 au titre des conséquences de la crise de la Covid-19. En 2022 et 2023, elles ont été complétées par des provisions additionnelles et documentées sur les secteurs les plus susceptibles d'être les plus touchés par la dégradation du contexte macroéconomique (hausse de l'inflation, flambée des prix de l'énergie, pénuries, etc.). Au 31 décembre 2023, ces provisions concernent à titre principal les secteurs des professionnels de l'immobilier, du BTP, du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'agro-alimentaire et du commerce-distribution spécialisé.

Dans ce contexte, le groupe a continué à renforcer l'identification et le suivi des secteurs les plus impactés. L'approche de suivi sectoriel se traduit notamment par une classification selon leur niveau de risque des secteurs et sous-secteurs économiques établie de manière centralisée par la direction des risques du Groupe BPCE, mise à jour régulièrement et communiquée à l'ensemble des établissements du groupe.

→ ***Analyse de la sensibilité des montants d'ECL***

La sensibilité des pertes de crédit attendues pour les instruments classés en S1 et S2 liée à la probabilité d'occurrence du scénario pessimiste à 100 % entrainerait la constatation d'une dotation complémentaire de 46,63 millions d'euros. À l'inverse, la probabilité d'occurrence du scénario optimiste à 100 % entrainerait, quant à elle, la constatation d'une reprise d'ECL de 30,43 millions d'euros. Enfin, la probabilité d'occurrence du scénario central à 100 % entrainerait, la constatation d'une reprise d'ECL de 0,39 millions d'euros.

Modalités d'évaluation des encours qui relèvent du Statut 3

Les actifs financiers pour lesquels existe une indication objective de perte liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie avéré et qui intervient après leur comptabilisation initiale sont considérés comme relevant du Statut 3. Les critères d'identification des actifs sont alignés avec la définition du défaut telle que définie à l'article 178 du règlement européen n°575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit en cohérence avec les orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/07) sur l'application de la définition du défaut et le règlement délégué 2018/1845 de la Banque Centrale Européenne relatif au seuil d'évaluation de l'importance des arriérés sur des obligations de crédit.

Les prêts et créances sont considérés comme dépréciés et relèvent du Statut 3 si les deux conditions suivantes sont réunies :

- il existe des indices objectifs de dépréciation sur base individuelle ou sur base de portefeuilles : il s'agit « d'événements déclenchant » ou « événements de pertes » qui caractérisent un risque de contrepartie et qui interviennent après la comptabilisation initiale des prêts concernés. Constituent notamment un indice objectif de dépréciation :

  - la survenance d'un impayé depuis trois mois consécutifs au moins dont le montant est supérieur aux seuils absolus (de 100 euros pour une exposition retail sinon 500 euros) et au seuil relatif de 1 % des expositions de la contrepartie ;
  - ou la restructuration de crédits en cas d'atteinte de certains critères ou, indépendamment de tout impayé, l'observation de difficultés financières de la contrepartie amenant à considérer que tout ou partie des sommes dues ne seront pas recouvrées. À noter que les encours restructurés sont classés en Statut 3 lorsque la perte est supérieure à 1 % de la différence entre la valeur actuelle nette avant restructuration et la valeur actuelle nette après restructuration ;

- ces événements sont susceptibles d'entraîner la constatation de pertes de crédit avérées (*incurred credit losses*), c'est-à-dire de pertes de crédit attendues (*expected credit losses*) pour lesquelles la probabilité d'occurrence est devenue certaine.

Le classement en Statut 3 est maintenu pendant une période probatoire de trois mois après disparition de l'ensemble des indicateurs du défaut mentionnés ci-dessus. La période probatoire en Statut 3 est étendue à un an pour les contrats restructurés ayant fait l'objet d'un transfert en Statut 3.

Lors de la sortie du Statut 3, le Groupe BPCE n'applique pas de période probatoire additionnelle de classement en Statut 2 préalable avant tout transfert en Statut 1 (si l'actif concerné répond aux conditions pour y être classé).

Les titres de dettes tels que les obligations ou les titres issus d'une titrisation (ABS, CMBS, RMBS, CDO cash), sont considérés comme dépréciés et relèvent du Statut 3 lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Les indicateurs de dépréciation utilisés pour les titres de dettes au Statut 3 sont, quel que soit leur portefeuille de destination, identiques à ceux retenus dans l'appréciation sur base individuelle du risque avéré des prêts et créances. Pour les titres supersubordonnés à durée indéterminée (TSSDI) répondant à la définition d'instruments de dette au sens de la norme IAS 32, une attention particulière est également portée lorsque l'émetteur peut, sous certaines conditions, ne pas payer le coupon ou proroger l'émission au-delà de la date de remboursement prévue.

Les dépréciations pour pertes de crédit attendues des actifs financiers au Statut 3 sont déterminées par différence entre le coût amorti et le montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés

recouvrables, que ces flux de trésorerie proviennent de l'activité de la contrepartie ou qu'ils proviennent de l'activation éventuelle des garanties (si ces garanties sont considérées comme faisant partie des modalités contractuelles de l'instrument garanti). Pour les actifs à court terme (durée inférieure à un an), il n'est pas fait recours à l'actualisation des flux futurs. La dépréciation se détermine de manière globale sans distinction entre intérêts et capital. Les pertes de crédit attendues relatives aux engagements hors bilan au Statut 3 sont prises en compte au travers de provisions comptabilisées au passif du bilan. Elles se calculent sur la base d'échéanciers, déterminés selon les historiques de recouvrement constatés par catégorie de créances.

Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, il est tenu compte dans l'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendus, des biens affectés en garantie ainsi que des autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument et que l'entité ne comptabilise pas séparément.

Comptabilisation des dépréciations sur les actifs au coût amorti et en juste valeur par capitaux propres et des provisions sur les engagements de financement et de garantie

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti, les dépréciations constatées viennent corriger le poste d'origine de l'actif présenté au bilan pour sa valeur nette (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de dépréciation sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Coût du risque de crédit ».

Pour les instruments de dette comptabilisés au bilan dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les dépréciations sont portées au passif du bilan au niveau des capitaux propres recyclables, en contrepartie du poste « Coût du risque de crédit » au compte de résultat (quel que soit le statut de l'actif : S1, S2, S3 ou POCI).

Pour les engagements donnés de financement et de garantie financière, les provisions sont inscrites dans le poste « Provisions » au passif du bilan (indépendamment du statut de l'engagement donné : S1, S2, S3 ou POCI). Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées au compte de résultat au poste « Coût du risque de crédit ».

7.1.2.1. Variation des pertes de crédit S1 et S2

en milliers d'euros	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Modèle central (a) (b) (c)	196 509	223 172
Ajustements post-modèle	53 626	35 364
Compléments au modèle central	69 500	65 200
TOTAL PERTES DE CREDIT ATTENDUES S1/S2	319 635	**323 736**

(a) dont changement d'estimation SICR si significatif
(b) dont mise à jour des LGD Corporate et PME si significatif
(c) dont évolution de scénarios et de pondérations si significatif

7.1.2.2. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur actifs financiers par capitaux propres

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022	**12 839 351**	**-2 015**	**13 484**	**-354**	**55 809**	**-32 939**	**0**	**0**	**0**	**0**	**12 908 644**	**-35 308**
Production et acquisition	3 067 251	-266	0	0	0	0	0	0	0	0	3 067 251	-266
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-5 103 244	541	-7 687	24	-61 720	38 850	0	0	0	0	-5 172 651	39 415
Réduction de valeur (passage en pertes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'actifs financiers	-5 023	22	5 193	-192	0	0	0	0	0	0	170	-170
Transferts vers S1	5 035	-12	-5 090	68	0	0	0	0	0	0	-55	56
Transferts vers S2	-10 058	34	10 283	-260	0	0	0	0	0	0	225	-226
Transferts vers S3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements (1)	4 412 339	912	-1 831	398	5 911	-5 911	0	0	0	0	4 416 418	-4 601
Solde au 31/12/2023	**15 210 674**	**-806**	**9 159**	**-124**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**15 219 832**	**-930**

(1) le flux "autres mouvements" enregistre des variations liées à des achats sur titres en cours d'année pour 5,1 G€ sur le statut 1

7.1.2.3. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur titres de dettes au coût amorti

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022	**2 329 645**	**-37**	**0**	**0**	**1 975**	**-700**	**0**	**0**	**3 932**	**-3 932**	**2 335 552**	**-4 669**
Production et acquisition	940 125	-6	0	0	///	///	0	0	0	0	940 125	-6
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-266 942	1	0	0	0	0	0	0	0	0	-266 942	1
Réduction de valeur (passage en pertes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers S1	0	0	0	0	0	0	///	///	///	///	0	0
Transferts vers S2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts vers S3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	-521 495	-35	0	0	-370	0	0	0	0	0	-521 865	-35
Solde au 31/12/2023	**2 481 333**	**-77**	**0**	**0**	**1 605**	**-700**	**0**	**0**	**3 932**	**-3 932**	**2 486 870**	**-4 709**

7.1.2.4. Variation de la valeur comptable brute des pertes de crédit sur prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti

Les prêts et créances aux établissements de crédit inscrits en statut 1 incluent notamment les fonds centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 2 061,0 millions d'euros au 31 décembre 2023, contre 1 698,9 millions d'euros au 31 décembre 2022.

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022	**9 186 096**	**-5 230**	**37 981**	**-484**	**5 045**	**-5 045**	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 229 122**	**-10 758**
Production et acquisition	5 272 392	-470	0	0	///	///	0	0	0	0	5 272 392	-470
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-6 741 049	352	-21 078	175	0	0	0	0	0	0	-6 762 127	527
Réduction de valeur (passage en pertes)	///	///	///	///	-147	0	0	0	0	0	-147	0
Transferts d'actifs financiers	-7 868	253	7 868	-276	0	0	0	0	0	0	0	-23
Transferts vers S1	7 745	-4	-7 745	5	0	0	///	///	///	///	0	1
Transferts vers S2	-15 613	257	15 613	-281	0	0	0	0	0	0	0	-24
Transferts vers S3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres mouvements	1 207 628	879	21 385	-431	-30	177	0	0	0	0	1 228 983	625
Solde au 31/12/2023	**8 917 199**	**-4 217**	**46 156**	**-1 016**	**4 868**	**-4 868**	**0**	**0**	**0**	**0**	**8 968 223**	**-10 100**

7.1.2.5. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur prêts et créances à la clientèle au coût amorti

Les instruments financiers sont répartis en trois catégories (statuts ou stage) selon la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale. Cette dégradation est mesurée sur la base de la notation en date d'arrêté.

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022	**34 862 060**	**-84 023**	**5 432 099**	**-198 728**	**1 599 719**	**-750 868**	**3 877**	**-7**	**20 777**	**-551**	**41 918 533**	**-1 034 177**
Production et acquisition	6 855 843	-28 130	84 467	-21 101	///	///	0	0	100	0	6 940 410	-49 231
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-7 614 887	15 036	-543 593	25 369	-196 995	54 703	0	0	-14 299	4 415	-8 369 774	99 523
Réduction de valeur (passage en pertes)	///	///	///	///	-64 630	62 220	0	0	0	0	-64 630	62 220
Transferts d'actifs financiers	-1 738 138	14 542	1 424 391	-51 012	313 746	-33 263	2 133	-2	-2 133	4	-1	-69 731
Transferts vers S1	1 583 551	-4 272	-1 522 108	38 953	-61 443	3 696	///	///	///	///	0	38 377
Transferts vers S2	-3 091 143	14 007	3 202 198	-101 442	-111 056	13 386	2 133	-2	-2 133	4	-1	-74 047
Transferts vers S3	-230 546	4 807	-255 699	11 477	486 245	-50 345	0	0	0	0	0	-34 061
Autres mouvements	2 552 076	5 714	-279 312	35 128	168 989	-96 203	-9	6	5 009	-4 248	2 446 752	-59 604
Solde au 31/12/2023	**34 916 954**	**-76 861**	**6 118 052**	**-210 344**	**1 820 830**	**-763 411**	**6 001**	**-3**	**9 454**	**-380**	**42 871 290**	**-1 051 000**

7.1.2.6. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur engagements de financement donnés

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022	**5 852 970**	**-8 842**	**297 824**	**-10 537**	**41 871**	**-9 915**	**0**	**0**	**2 215**	**0**	**6 194 880**	**-29 294**
Production et acquisition	4 135 864	-8 151	25 878	-307	///	///	0	0	0	0	4 161 742	-8 458
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-3 110 399	3 804	-128 163	4 534	-39 408	417	0	0	-1 923	0	-3 279 893	8 755
Réduction de valeur (passage en pertes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'actifs financiers	-115 351	428	110 413	-2 060	4 938	51	0	0	0	0	0	-1 581
Transferts vers S1	45 119	-112	-44 387	1 596	-732	20	///	///	///	///	0	1 504
Transferts vers S2	-155 628	534	156 493	-3 676	-865	31	0	0	0	0	0	-3 111
Transferts vers S3	-4 841	6	-1 694	20	6 535	0	0	0	0	0	0	26
Autres mouvements	41 941	4 350	-1 335	1 564	9 757	-3 640	0	0	1 242	0	51 605	2 274
Solde au 31/12/2023	**6 805 025**	**-8 411**	**304 617**	**-6 806**	**17 158**	**-13 087**	**0**	**0**	**1 534**	**0**	**7 128 334**	**-28 304**

7.1.2.7. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur engagements de garantie donnés

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022	**2 697 822**	**-10 831**	**265 673**	**-2 659**	**21 900**	**-10 359**	**0**	**0**	**2 004**	**-502**	**2 987 399**	**-24 352**
Production et acquisition	1 318 327	-3 905	81	-14	///	///	0	0	0	0	1 318 408	-3 919
Décomptabilisation (remboursements, cessions et abandons de créances)	-578 599	3 868	-48 075	817	-7 979	195	0	0	0	0	-634 653	4 880
Réduction de valeur (passage en pertes)	///	///	///	///	0	0	0	0	0	0	0	0
Transferts d'actifs financiers	-189 248	646	179 742	-1 882	11 904	48	3	0	-3	0	2 398	-1 188
Transferts vers S1	64 396	-105	-60 712	1 237	-3 684	4	///	///	///	///	0	1 136
Transferts vers S2	-244 284	723	246 133	-3 150	196	44	3	0	-3	0	2 045	-2 383
Transferts vers S3	-9 360	28	-5 679	31	15 392	0	0	0	0	0	353	59
Autres mouvements	-329 989	2 719	23 962	290	4 784	657	0	0	-1 785	292	-303 028	3 958
Solde au 31/12/2023	**2 918 313**	**-7 502**	**421 383**	**-3 447**	**30 609**	**-9 459**	**3**	**0**	**216**	**-210**	**3 370 525**	**-20 620**

7.1.3. Mesure et gestion du risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et peut se manifester par la migration de la qualité de crédit voire par le défaut de la contrepartie.

Les engagements exposés au risque de crédit sont constitués de créances existantes ou potentielles et notamment de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés ou non utilisés.

Les procédures de gestion et les méthodes d'évaluation des risques de crédit, la concentration des risques, la qualité des actifs financiers sains, l'analyse et la répartition des encours sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

7.1.4. Garanties reçues sur des instruments dépréciés sous IFRS 9

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe BRED au risque de crédit et de contrepartie. Cette exposition au risque de crédit (déterminée sans tenir compte de l'effet des compensations non comptabilisées et des collatéraux) et au risque de contrepartie correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers.

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque (2)	Dépréciations	Exposition maximale nette de dépréciation (3)	Garanties
Titres de dettes au coût amorti	5 537	-4 632	905	0
Prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti	4 868	-4 868	0	0
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	1 830 285	-763 795	1 066 490	938 399
Titres de dettes - Juste valeur par capitaux propres recyclables	0	0	0	0
Prêts et créances aux établissements de crédit - JVOCI R	0	0	0	0
Prêts et créances à la clientèle - JVOCI R	0	0	0	0
Engagements de financement	18 692	-13 087	5 605	0
Engagements de garantie	30 824	-9 669	21 155	12 057
TOTAL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DEPRECIES (S3) (1)	**1 890 205**	**-796 050**	**1 094 155**	**950 456**

(1) Actifs dépréciés postérieurement à leur origination/acquisition (Statut 3) ou dès leur origination / acquisition (POCI).
(2) Valeur brute comptable.
(3) Valeur comptable au bilan.

7.1.5. Garanties reçues sur des instruments non soumis aux règles de dépréciation IFRS 9

En milliers d'euros	Exposition maximale au risque	Garanties
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		
Titres de dettes	3 300 482	
Prêts	137 245	
Dérivés de transaction	2 593 146	
Total	**6 030 873**	

7.1.6. Mécanismes de réduction du risque de crédit : actifs obtenus par prise de possession de garantie

Le tableau suivant recense, par nature, la valeur comptable des actifs (titres, immeubles, etc.) obtenus au cours de la période par prise de garantie ou d'une mobilisation d'autres formes de rehaussement de crédit.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immeubles de placement	0	0
Instruments de capitaux propres et de dettes	0	0
Autres	0	0
TOTAL DES ACTIFS OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION DE GARANTIE	**0**	**0**

7.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque pouvant engendrer une perte financière due à des mouvements de paramètres de marché, notamment :

- Les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- Les cours de change ;
- Les prix : le risque de prix résulte des variations de prix de marché, qu'elles soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments négociés sur le marché. Les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments financiers dérivés sur matières premières sont soumis à ce risque ;
- Et plus généralement, tout paramètre de marché intervenant dans la valorisation des portefeuilles.

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques de marché sont communiqués dans le rapport sur la gestion des risques.

7.3. Risque de taux d'intérêt global et risque de change

Le risque de taux représente pour la banque l'impact sur ses résultats annuels et sa valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt. Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.
La gestion du risque de taux d'intérêt global et la gestion du risque de change sont présentées dans le chapitre sur la gestion des risques « Risque de liquidité, de taux et de change ».

7.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente pour la banque l'impossibilité de faire face à ses engagements ou à ses échéances à un instant donné.

Les procédures de refinancement et les modalités de gestion du risque de liquidité sont communiquées dans le rapport sur la gestion des risques.

Les informations relatives à la gestion du risque de liquidité requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le chapitre sur la gestion des risques « Risque de liquidité, de taux et de change ».

Le tableau ci-après présente les montants par date d'échéance contractuelle.

Les instruments financiers en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction, les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, les encours douteux, les instruments dérivés de couverture et les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont positionnés dans la colonne « Non déterminé ». En effet, ces instruments financiers sont :

- soit destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle ;
- soit destinés à être cédés ou remboursés à une date non déterminable (notamment lorsqu'ils n'ont pas de maturité contractuelle) ;
- soit évalués au bilan pour un montant affecté par des effets de revalorisation.

Les intérêts courus non échus sont présentés dans la colonne « inférieur à 1 mois ».

Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels.

Les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pour l'essentiel, sont assimilables à des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessous.

en milliers d'euros	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	**Total au 31/12/2023**
Caisse, banques centrales	15 801 198	0	0	0	0	0	**15 801 198**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	13 437 533	**13 437 533**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 766	290 832	1 273 682	12 069 937	1 548 818	1 223 198	**16 441 234**
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	460 608	**460 608**
Titres au coût amorti	133 817	75 689	233 055	1 821 755	217 846	0	**2 482 162**
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	4 149 961	921 795	3 557 143	246 745	82 260	218	**8 958 123**
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5 869 531	1 580 570	3 772 658	13 264 601	17 332 650	282	**41 820 293**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	26	26
ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**25 989 273**	**2 868 886**	**8 836 538**	**27 403 039**	**19 181 575**	**15 121 865**	**99 401 176**
Banques centrales	7	0	0	0	0	0	**7**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0	0	1 870 746	**1 870 746**
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	386 914	**386 914**
Dettes représentées par un titre	3 177 085	2 874 731	3 097 870	35 184	333	0	**9 185 203**
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 254 641	4 297 832	5 107 818	2 942 162	383 025	0	**20 985 478**
Dettes envers la clientèle	55 103 441	1 277 406	3 215 437	1 738 512	72 763	101 202	**61 508 761**
Dettes subordonnées	2 491	835	791	3 028	204	0	**7 349**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	-1 266	-1 266
PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**66 537 665**	**8 450 804**	**11 421 915**	**4 718 886**	**456 325**	**2 357 596**	**93 943 191**
Engagements de financement donnés en faveur des ets de crédit	0	16 370	0	120 913	94 904	0	**232 187**
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	446 257	239 290	1 483 108	2 781 416	1 753 809	192 265	**6 896 146**
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	**446 257**	**255 660**	**1 483 108**	**2 902 329**	**1 848 714**	**192 265**	**7 128 333**
Engagements de garantie en faveur des éts de crédit	224 645	117 614	62 128	3 318	13 274	67 661	**488 640**
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	472 552	209 268	323 322	835 450	1 031 004	31 174	**2 902 770**
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	**697 197**	**326 882**	**385 450**	**838 768**	**1 044 277**	**98 835**	**3 391 410**

NOTE 8 - AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les avantages du personnel sont classés en quatre catégories.

- **Les avantages à court terme**, tels que les salaires, congés annuels, primes, la participation et l'intéressement dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice sont comptabilisés en charges.

Faisant suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 13 septembre 2023 permettant aux salariés d'acquérir des droits à congés payés pendant leur arrêt maladie, peu importe l'origine de la maladie ou la durée de cet arrêt, et en attendant les précisions législatives qui seront prises en conséquence, le Groupe BRED a décidé de provisionner l'impact de cette décision dès cet arrêté.

- **Les avantages postérieurs à l'emploi** bénéficiant au personnel retraité pour lesquels il convient de distinguer les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies tels que les régimes nationaux français sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe BRED se limite uniquement au versement d'une cotisation et ne comportent aucune obligation de l'employeur sur un niveau de prestation. Les cotisations versées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charge de l'exercice.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe BRED s'est engagé sur un montant ou un niveau de prestations.

Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'engagement prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision est diminuée de la juste valeur de ces actifs.

Le coût des régimes à prestations définies comptabilisé en charge de la période comprend : le coût des services rendus (représentatif des droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période), le coût des services passés (écart de réévaluation de la dette actuarielle à la suite d'une modification ou réduction de régime), le coût financier net (effet de désactualisation de l'engagement net des produits d'intérêts générés par les actifs de couverture) et l'effet des liquidations de régime.

Les écarts de réévaluation de la dette actuarielle liés aux changements d'hypothèses démographiques et financières et aux effets d'expérience sont enregistrés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables en résultat net.

- **Les autres avantages à long terme** comprennent les avantages versés à des salariés en activité et réglés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ils comprennent notamment les primes pour médaille du travail.

Ils sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. Leur mode de comptabilisation diffère sur les écarts de réévaluation de la dette actuarielle qui sont comptabilisés en charges.

- **Les indemnités de cessation d'emploi** sont accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'une cessation d'emploi en échange d'une indemnité. Elles font l'objet d'une provision. Celles dont le règlement n'est pas attendu dans les douze mois de la clôture donnent lieu à actualisation.

8.1. Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent l'ensemble des charges liées au personnel et les charges sociales et fiscales afférentes.

L'information relative aux effectifs ventilés par catégorie est présentée dans le chapitre 2 « Déclaration de performance extra-financière – Notre responsabilité sociale ».

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité
Salaires et traitements	-312 578	-289 166
Charges des régimes à cotisations définies	-969	-841
Charges des régimes à prestations définies	-46 441	-50 317
Autres charges sociales et fiscales	-119 991	-110 611
Intéressement et participation	-57 249	-76 869
Total des charges de personnel	**-537 228**	**-527 805**

Il reste un montant de CICE non significatif lié aux salariés basés à Mayotte.

8.2. Engagements sociaux

Le Groupe BRED accorde à ses salariés différents types d'avantages sociaux.

Le régime de retraite des Banques Populaires, géré par la Caisse Autonome de Retraite des Banques Populaires (CAR-BP), concerne les prestations de retraite issues de la fermeture du régime de retraite bancaire des Banques Populaires au 31 décembre 1993.

Les régimes de retraite gérés par la CAR-BP sont partiellement couverts par une couverture assurancielle, intervenant d'une part au titre des rentes versées au profit de bénéficiaires ayant dépassé un âge de référence et d'autre part au titre des engagements relatifs à des bénéficiaires d'âge moins élevé.

Les rentes des bénéficiaires ayant dépassé cet âge de référence sont gérées dans le cadre de l'actif général retraite de l'organisme assureur. Cet actif général est dédié aux engagements retraite de cet assureur et a une composition adaptée à des échéances de paiement tendanciellement prévisibles. Sa composition est très majoritairement obligataire afin de permettre à l'assureur de mettre en œuvre la garantie en capital qu'il est contraint de donner sur un actif de ce type. Le pilotage actif/passif de ce fond est de la responsabilité de l'assureur.

Les autres engagements sont gérés dans le cadre d'un fonds diversifié constitutif d'une gestion en unités de compte, c'est-à-dire sans garantie particulière apportée par l'assureur. La gestion en est effectuée selon une allocation stratégique toujours majoritairement tournée vers les produits de taux (60 %, dont plus de 95 % en obligations d'État) mais également ouverte aux actions (40 % dont 20 % dans la zone Euro). Cette allocation est déterminée de manière à optimiser les performances attendues du portefeuille, sous contrainte d'un niveau de risque piloté et mesuré sur de nombreux critères. Les études actif/passif correspondantes sont reconduites chaque année et présentées à la Commission technique, financière et risque CAR-BP et pour information au Comité de suivi des passifs sociaux du Groupe BPCE. L'allocation relativement dynamique retenue est permise à la fois par l'horizon d'utilisation des sommes, ainsi que par les mécanismes de régulation propres au pilotage financier du dispositif.

Les autres avantages sociaux incluent également :

- retraites et assimilés : indemnités de fin de carrière et avantages accordés aux retraités ;
- autres : bonification pour médailles d'honneur du travail et autres avantages à long terme.

8.2.1. Analyse des actifs et passifs sociaux inscrits au bilan

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme			
en milliers d'euros	*Compléments de retraite CAR*	*Compléments de retraite CGP*	*Compléments de retraite et autres régimes AUTRES*	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle	85 186	0	40 729	125 915	38 175	4 232	549	168 871	146 110
Juste valeur des actifs du régime	-63 350	0	-33 902	-97 252	-37 356	0	0	-134 608	-120 027
Juste valeur des droits à remboursement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effet du plafonnement d'actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	111
SOLDE NET AU BILAN	**21 836**	**0**	**6 827**	**28 663**	**819**	**4 232**	**549**	**34 263**	**26 194**
Engagements sociaux passifs	21 836	0	6 827	28 663	819	4 232	549	**34 263**	26 194
Engagements sociaux actifs (1)				0					

(1) Présenté à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

La dette actuarielle est représentative de l'engagement accordé par le Groupe aux bénéficiaires. Elle est évaluée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetés en prenant en compte des hypothèses démographiques et financière revues périodiquement et à minima une fois par an.

Lorsque ces régimes sont financés par des actifs de couverture répondant à la définition d'actifs du régime, le montant de la provision correspond à la dette actuarielle diminuée de la juste valeur de ces actifs.

Les actifs de couverture ne répondant pas à la définition d'actifs du régime sont comptabilisés à l'actif.

8.2.2. Variation des montants comptabilisés au bilan

Variation de la dette actuarielle

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme			
en milliers d'euros	Compléments de retraite CAR	Compléments de retraite CGP	Compléments de retraite et régimes AUTRES	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité
DETTE ACTUARIELLE EN DÉBUT DE PÉRIODE	**76 602**	**0**	**29 812**	**106 414**	**35 479**	**4 052**	**165**	**146 110**	**180 566**
Coût des services rendus	0	0	1 657	1 657	1 914	251	351	4 173	5 469
Coût des services passés	-187	0	0	-187	-279	7	41	-418	58
Coût financier	2 730	0	656	3 386	1 208	150	0	4 744	1 381
Prestations versées	-4 208	0	1 966	-2 242	-4 325	-207	0	-6 774	-6 090
Autres	0	0	535	535	247	-21	0	761	962
Ecarts de réévaluation - Hypothèses démographiques	**0**	**0**	**0**	**0**	**-264**	**0**	**0**	-264	-595
Ecarts de réévaluation - Hypothèses financières	**9 108**	**0**	**3 944**	**13 052**	**3 244**	**0**	**0**	16 296	-43 237
Ecarts de réévaluation - Effets d'expérience	**1 141**	**0**	**275**	**1 416**	**761**	**0**	**0**	2 177	4 330
Ecarts de conversion	0	0	1 882	1 882	-4	0	-7	1 871	1 184
Autres	0	0	0	0	194	0	0	194	1 002
DETTE ACTUARIELLE EN FIN DE PÉRIODE	**85 186**	**0**	**40 729**	**125 915**	**38 175**	**4 232**	**549**	**168 871**	**146 110**

La réforme des retraites en France (Loi 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et décrets d'application 2023-435 et 2023-436 du 3 juin 2023) a été prise en compte pour l'évaluation de la dette actuarielle au 31 décembre 2023. L'impact de cette réforme n'est pas significatif. Considéré comme une modification de régime comptabilisé en coût des services passés, l'impact est donc constaté en résultat.

Variation des actifs de couverture

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies					Autres avantages à long terme			
en milliers d'euros	*Compléments de retraite CAR*	*Compléments de retraite CGP*	*Compléments de retraite et autres régimes AUTRES*	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Exercice 2023	Exercice 2022
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE	**57 822**	**0**	**25 606**	**83 428**	**36 599**	**0**	**0**	**120 027**	**132 155**
Produit financier	2 138	0	626	2 764	1 376	0	0	4 140	1 031
Cotisations reçues	0	0	2 577	2 577	0	0	0	2 577	2 123
Prestations versées	-681	0	2 161	1 480	0	0	0	1 480	6
Autres	0	0	-29	-29	0	0	0	-29	-25
Ecarts de réévaluation - Rendement des actifs du régime	4 071	0	1 331	5 402	-619	0	0	4 783	-16 246
Ecarts de conversion	0	0	1 629	1 629	0	0	0	1 629	984
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE	**63 350**	**0**	**33 902**	**97 252**	**37 356**	**0**	**0**	**134 608**	**120 027**

Le produit financier sur les actifs de couverture est calculé en appliquant le même taux que celui utilisé pour actualiser les engagements. L'écart entre le rendement réel à la clôture et le produit financier ainsi déterminé constitue un écart de réévaluation enregistré pour les avantages postérieurs à l'emploi en capitaux propres non recyclables.

8.2.3. Coûts des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Charge des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme

Les différentes composantes de la charge constatée au titre des régimes à prestations définies et autres avantages à long terme sont comptabilisés dans le poste « Charges de personnel ».

	Régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies				Autres avantages à long terme			
en milliers d'euros	*Compléments de retraite CAR*	*Compléments de retraite et autres régimes AUTRES*	Compléments de retraite et autres régimes	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres avantages	Exercice 2023	Exercice 2022
Coût des services	187	-1 657	-1 470	-1 635	-258	-392	-3 755	-5 527
Coût financier net	-592	-30	-622	168	-150	0	-604	-350
Autres	0	-568	-568	-247	21	0	-794	-987
Charge de l'exercice	**-405**	**-2 255**	**-2 660**	**-1 714**	**-387**	**-392**	**-5 153**	**-6 863**
Prestations versées	3 527	195	3 722	4 325	207	0	8 254	6 096
Cotisations reçues	0	2 577	2 577	0	0	0	2 577	2 123
Variation de provision suite à des versements	**3 527**	**2 772**	**6 299**	**4 325**	**207**	**0**	**10 831**	**8 219**
TOTAL	**3 122**	**517**	**3 639**	**2 611**	**-180**	**-392**	**5 678**	**1 356**

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des régimes à prestations définies

en milliers d'euros	Compléments de retraite et autres régimes - CAR-BP	Compléments de retraite et autres régimes - CGPCE	Compléments de retraite et autres régimes AUTRES	Indemnités de fin de carrière	Exercice 2023	Exercice 2022
ECARTS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	**3 509**	**0**	**-3 974**	**-16 088**	**-16 553**	**6 592**
Ecarts de réévaluation générés sur l'exercice	6 175	0	2 891	4 360	**13 426**	**-23 256**
Ajustements de plafonnement des actifs	0		-115	0	**-115**	**111**
ECARTS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE	**9 684**	**0**	**-1 198**	**-11 728**	**-3 242**	**-16 553**

8.2.4. Autres informations

Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2023		31/12/2022	
	CAR-BP	IFC	CAR-BP	IFC
Taux d'actualisation	3,17%	3,20%	3,72%	3,76%
Taux d'inflation	2,40%	2,40%	2,40%	2,40%
Table de mortalité utilisée	TGH05-TGF05	TGH05-TGF05	TGH05-TGF05	TGH05-TGF05
Duration	12 ans	12 ans	11 ans	12 ans

Sensibilité de la dette actuarielle aux variations des principales hypothèses

Au 31 décembre 2023, une variation de 0,5 % du taux d'actualisation et du taux d'inflation aurait les impacts suivants sur la dette actuarielle :

	31/12/2023		31/12/2022	
en % et milliers d'euros	%	CAR-BP montant	%	CAR-BP montant
variation de+ 0,5% du taux d'actualisation	-5,11%	-4 350	-5,39%	-3 909
variation de -0,5% du taux d'actualisation	5,60%	4 767	5,94%	4 818
variation de+ 0,5% du taux d'inflation	5,46%	4 649	5,80%	4 701
variation de -0,5% du taux d'inflation	-5,01%	-4 270	-5,03%	-3 660

Échéancier des paiements – flux (non actualisés) de prestations versées aux bénéficiaires

	31/12/2023	31/12/2022
en milliers d'euros	CAR-BP	CAR-BP
N+1 à N+5	25 007	24 575
N+6 à N+10	24 259	23 293
N+11 à N+15	22 538	21 258
N+16 à N+20	19 428	18 157
> N+20	37 353	35 004

Ventilation de la juste valeur des actifs des régimes CAR-BP (y compris droits à remboursement)

	31/12/2023		31/12/2022	
	CAR-BP		CAR-BP	
en % et milliers d'euros	Poids par catégories	Juste valeur des actifs	Poids par catégories	Juste valeur des actifs
Trésorerie	5,67%	3 590	8,76%	5 064
Actions	35,92%	22 755	42,59%	24 626
Obligations	49,81%	31 556	40,84%	23 613
Immobilier	0,00%	0	0,00%	0
Dérivés	0,00%	0	0,00%	0
Fonds de placement	8,60%	5 449	7,81%	4 519
Total	100,00%	**63 350**	100,00%	**57 822**

NOTE 9 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Principes généraux

Les activités assurance regroupent l'assurance de personnes et l'assurance dommages. Ces activités sont réalisées au sein du Groupe BRED par des filiales dédiées, soumises à la réglementation spécifique du secteur de l'assurance.

Le Groupe BRED applique la norme IFRS 17 depuis le 1er janvier 2023 ainsi que la norme IFRS 9 pour les entités d'assurance avec un comparatif au 1er janvier 2022 pour les deux normes afin de présenter une information plus pertinente. À ce titre, il a été décidé d'appliquer l'option relative au retraitement d'IFRS 9 dans les comparatifs et également d'appliquer les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles pour ses états comparatifs 2022.

Les actifs et passifs financiers des sociétés d'assurance suivent les dispositions de la norme IFRS 9. Ils sont classés dans les catégories définies par cette norme et en suivent les règles d'évaluation (note 2.5.1).

Les actifs et passifs d'assurance sont évalués et présentés selon les principes de la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 modifie les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir relatifs aux contrats entrant dans son champ d'application.

Champ d'application

Le champ d'application d'IFRS 17 est similaire à celui d'IFRS 4.
La norme IFRS 17 s'applique aux :

- contrats d'assurance (y compris les traités de réassurance) émis ;
- traités de réassurance cédée ;
- contrats d'investissement émis avec un élément de participation discrétionnaire, à condition que l'entité émette aussi des contrats d'assurance.

Le Groupe BRED est concerné par ces trois typologies de contrats.

En revanche, les garanties financières données par les entités du secteur bancaire au sein du Groupe BRED, bien que répondant à la définition comptable d'un contrat d'assurance, demeurent traitées selon la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers conformément aux pratiques antérieures.

Modèles de valorisation

En application de la norme IFRS 17, les actifs et passifs d'assurance sont comptabilisés à la valeur actuelle. Ils étaient jusqu'au 31 décembre 2022 valorisés sous IFRS 4 qui autorisait le maintien des engagements valorisés selon les règles de consolidation françaises, à l'exception de dispositions spécifiques introduites par IFRS 4, notamment celles relatives à la comptabilité reflet et au test de suffisance des passifs.

Les actifs et passifs d'assurance sont valorisés selon une approche « *building blocks* » (approche générale), applicable par défaut à tous les contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 avec une adaptation pour les contrats participatifs directs (voir plus bas). Cette approche exige l'évaluation des provisions techniques comprenant les trois blocs suivants :

- un premier bloc égal à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs (« *Best Estimate* – BE ») ;
- un ajustement au titre du risque non-financier, afin de tenir compte de l'incertitude relative à ces estimations de flux de trésorerie futurs (« *Risk Adjustment* - RA ») ;
- une marge sur service contractuelle (« *Contractual Service Margin* – CSM »).

Dans le Groupe BRED, l'approche générale est retenue en affaires directes notamment pour les contrats d'assurance des emprunteurs.

Le *Best Estimate* correspond à la valeur actuelle, mesurée à chaque clôture comptable, des estimations de flux de trésorerie futurs (à recevoir et à payer, y compris les primes futures des contrats en vigueur et les flux de trésorerie d'acquisition) rattachables à l'exécution des contrats compris dans un horizon défini selon les exigences d'IFRS 17, pondérés par leur probabilité de réalisation. Seuls les flux des contrats en vigueur font l'objet d'une évaluation (un groupe de contrats peut néanmoins être reconnu par anticipation lorsque les faits et circonstances indiquent que celui-ci est déficitaire (infra). Ces flux sont actualisés par le biais de taux d'actualisation dont les modalités sont présentées par la suite. La valeur comptable du *Best Estimate* se décompose en un passif (ou un actif) pour couverture future (matérialisant l'engagement au titre des services d'assurance non encore fournis) et en un passif (ou un actif) pour sinistres survenus (matérialisant l'engagement au titre des sinistres survenus non encore intégralement réglés). Lorsque des options et garanties sont accordées aux assurés, le *Best Estimate* inclut une évaluation du coût de ces dernières. Enfin, les dettes et créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptées sont désormais intégrées à la valeur du *Best Estimate*.

L'ajustement au titre du risque non-financier correspond à la prise en compte de l'incertitude relative aux estimations des flux de trésorerie futurs inclus dans l'évaluation du *Best Estimate*. Il est également mesuré à chaque clôture comptable. Le niveau d'ajustement au titre du risque non-financier n'est pas normé. Le Groupe BRED a défini ses méthodologies d'ajustement au titre du risque non-financier en fonction des typologies de passifs d'assurance qui présentent des risques différents. L'ajustement au titre du risque non-financier des passifs pour couverture future est fondé principalement sur une méthodologie basée sur un niveau de confiance de type VaR (*Value-at-Risk*), capitalisant sur le cadre des exigences prudentielles et reposant sur une vision pluriannuelle du risque avec un ultime correspondant à l'extinction du risque. Une diversification intra-entité est également prise en compte. L'ajustement pour risque non-financier au titres des passifs pour sinistres survenus, est fondé principalement sur le niveau d'appétence aux risques du Groupe BRED et correspond à un niveau de confiance déterminé à partir de méthodes de calculs actuariels.

La CSM représente, à la souscription, la marge attendue sur les contrats, non encore acquise, mesurée pour chaque groupe de contrats d'assurance. Celle-ci est évaluée en date de souscription des contrats puis ajustée dans le temps, notamment pour prendre en compte les éventuelles variations d'hypothèses futures d'origine non financières (à chaque clôture comptable, les évolutions des hypothèses futures impactent l'évaluation du *Best Estimate* et du *Risk Adjustement*, en contrepartie de la CSM lorsqu'elles sont d'origine non-financière et du résultat ou de l'OCI lorsqu'elles sont d'origine financière). Elle est comptabilisée au bilan puis constatée en résultat au rythme des services fournis aux assurés, sur la durée de couverture résiduelle des contrats. Dans le cas où une perte est attendue à la souscription ou au cours de la période de couverture (contrats déficitaires, matérialisant une sortie de trésorerie nette attendue pour l'entité), celle-ci ne fait pas l'objet d'une CSM négative mais est immédiatement comptabilisée en résultat. L'allocation en résultat de la part de CSM représentative du service rendu sur la période est effectuée par le biais des unités de couverture, représentatives de la durée de couverture des contrats, de la quantité de services fournie et du service rendu par les entités d'assurance du Groupe BRED aux assurés. Dans le cadre de l'application de l'approche générale aux contrats d'assurance des emprunteurs, les unités de couverture sont définies sur la base du capital restant dû.

Les taux d'actualisation appliqués à l'estimation des flux de trésorerie futurs doivent refléter la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie, les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et concorder avec les prix de marché courants observables. Dans le cadre de l'approche générale, le *Best Estimate* et l'ajustement au titre du risque non financier sont mesurés sur la base des taux courants (en date de clôture comptable) tandis que la CSM demeure ajustée sur la base des taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats. Le Groupe BRED adopte une méthode ascendante (« *bottom-up* ») pour déterminer ces taux d'actualisation, en retenant une courbe des taux sans risque (basée sur les taux swap interbancaires) à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité, dépendante des caractéristiques et de la liquidité des contrats d'assurance concernés. La courbe des taux sans risque retenue est adaptée de la courbe des taux applicable dans le cadre des exigences prudentielles (les adaptations portent principalement sur les paramètres de liquidité et d'extrapolation au-delà du dernier point liquide).

Un modèle « *Variable Fee Approach* » (VFA), adapté de l'approche générale, est prescrit obligatoirement pour les contrats participatifs directs, qui répondent aux trois critères suivants :

- les clauses contractuelles précisent que le titulaire du contrat a droit à une participation dans un portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;
- l'assureur prévoit de verser à l'assuré un montant égal à une part substantielle de la juste valeur des rendements du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié ;

- une part substantielle des prestations que l'entité s'attend à payer à l'assuré devrait varier avec la juste valeur du portefeuille d'éléments sous-jacents spécifié.

Dans le Groupe BRED, ce modèle est retenu en affaires directes pour évaluer les contrats d'épargne et de retraite.

Dans le cas de contrats participatifs directs, le service rendu à l'assuré correspond majoritairement à la gestion financière des éléments sous-jacents. Les flux de trésorerie de ces contrats varient en fonction de la performance d'éléments sous-jacents. Ainsi, une augmentation de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une augmentation de l'évaluation des contrats. A contrario, une diminution de la valeur des éléments sous-jacents se traduit par une diminution de l'évaluation des contrats. La variation des éléments sous-jacents vient ajuster la CSM pour la quote-part revenant à l'assureur et impacter le *Best Estimate* pour la quote-part attribuable aux assurés. La CSM en VFA prend également en compte les variations des hypothèses financières futures et les effets sur le *Best Estimate* et l'ajustement au titre du risque non financier de la désactualisation.

L'approche VFA se substitue ainsi à la « comptabilité reflet » instaurée par IFRS 4. Pour rappel, en application des principes de la « comptabilité reflet », la provision pour participation aux bénéfices différée était ajustée pour refléter les droits des assurés sur les plus-values latentes ou leur participation aux pertes sur les moins-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur en application de la norme IAS 39.

Les principales différences entre les deux normes proviennent de la prise en compte dans la valorisation des contrats d'assurance sous IFRS 17 des plus-values ou moins-values des éléments sous-jacents y compris pour ceux qui ne sont pas valorisés à leur juste valeur en IFRS. Parmi les éléments sous-jacents figurent notamment les éléments attribués aux assurés dans le cadre de la participation aux bénéfices (dont notamment la quote-part des actifs financiers et des immeubles de placement en représentation des engagements d'épargne en euros) et les supports en unités de compte (UC). Par ailleurs, la part de plus-value latentes revenant à l'assureur ne figure plus dans les capitaux propres mais fait partie de la CSM pour la partie non encore rapportée au résultat.

Dans le Groupe BRED, la majorité des actifs financiers sous-jacents des contrats VFA est valorisée à leur juste valeur par résultat ou par capitaux propres sous IFRS 9. Les immeubles de placement sont également mesurés à la juste valeur par résultat comme le permet IAS 40.

Dans l'approche VFA, le *Best Estimate* inclut l'évaluation du coût des options et garanties accordées aux assurés. Les passifs d'assurance rendent également compte de la mutualisation entre les portefeuilles de contrats au titre des flux des contrats avec participation directe adossés au fonds général. Les versements libres futurs au titre des contrats en vigueur sont inclus dans l'évaluation du *Best Estimate*.

Enfin l'approche générale est complétée par un modèle optionnel plus simple, basé sur l'allocation des primes (« *Premium Allocation Approach* » – PAA). Il est applicable :

- à l'ensemble des contrats hormis aux contrats participatifs directs, dans la mesure où cette méthode aboutit à un résultat proche de l'approche générale ;
- aux contrats dont la période de couverture est de courte durée (i.e. sur une période inférieure à 12 mois).

Dans le Groupe BRED, ce modèle est retenu en affaires directes pour les contrats de prévoyance individuelle annuels.

Le passif initial pour couverture future comptabilisé est égal aux primes reçues (ainsi, aucune CSM n'est comptabilisée). Les primes sont par la suite étalées et comptabilisées en compte de résultat en fonction de l'écoulement du temps. Les frais d'acquisition encourus peuvent être comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils surviennent ou au fur et à mesure de la période de couverture. Les passifs pour sinistres survenus non encore intégralement réglés et ceux comptabilisés au titre des groupes de contrats déficitaires demeurent néanmoins évalués selon les dispositions du modèle général. Les passifs d'assurance ne sont actualisés que si l'effet du passage du temps est significatif, notamment au titre des provisions pour sinistres survenus (*Best Estimate* et Ajustement au titre du risque non-financier). Les dispositions concernant l'évaluation de l'ajustement pour risque au titre des passifs pour sinistres survenus sont similaires à celles applicables dans le cadre du modèle général.

En modèle PAA, les principales différences attendues par rapport à IFRS 4 concernent donc les provisions pour sinistres survenus.

Niveau d'agrégation des contrats

La norme définit le niveau de regroupement des contrats, à la maille « groupe de contrats », à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur CSM.

La première éta/pe consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire des contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Ensuite, chaque portefeuille est divisé en trois parties en fonction de leur profil de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- les autres contrats du portefeuille.

Enfin, la norme telle que publiée par l'IASB introduit le principe de « cohortes annuelles » interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Un groupe de contrats correspond donc au regroupement de contrats d'un même portefeuille, d'un même profil de profitabilité et d'une même cohorte.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exemption optionnelle de l'application de cette règle pour les contrats suivants :

- les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux ;
- les groupes de contrats d'assurance qui sont gérés sur plusieurs générations de contrats et remplissant certaines conditions et pour lesquels l'application de l'ajustement égalisateur (*matching adjustment*) a reçu l'accord des autorités de contrôle.

Cette exemption sera réexaminée avant la fin de l'année 2027, sur la base des résultats de la revue, par l'IASB, de la mise en œuvre d'IFRS 17.

Le Groupe BRED applique l'option d'exemption d'application des cohortes annuelles aux contrats d'épargne/retraite.

La classification par portefeuilles retenue par le Groupe BRED a été réalisée en cohérence avec les exigences d'IFRS 17 ainsi qu'avec la segmentation interne et la manière dont les contrats sont gérés. Le Groupe BRED retient le contrat comme niveau élémentaire sous IFRS 17. Ainsi, aucune désagrégation au titre des différentes garanties incluses au sein d'un contrat n'a été effectuée. Le regroupement par niveaux homogènes de profitabilité a été réalisé à la suite d'études menées sur la base d'informations et de critères disponibles en interne, tels que les produits, les contrats et les assurés.

Dispositions spécifiques aux traités de réassurance cédée

IFRS 17 exige une analyse, évaluation et comptabilisation distincte des contrats d'assurance directe (et traités de réassurance acceptée) des traités de réassurance cédée. Ces exigences entraînent l'évaluation d'un *Best Estimate*, d'un ajustement au titre du risque non-financier et d'une CSM spécifiques aux traités de réassurance cédés.

Les hypothèses retenues pour évaluer le *Best Estimate* des traités de réassurance cédée doivent concorder avec celles retenues pour évaluer le *Best Estimate* au titre des groupes de contrats d'assurance directe sous-jacents. Celui-ci doit également refléter l'effet du risque de non-exécution de la part de l'émetteur du traité de réassurance, portant principalement sur le risque de crédit du réassureur et le risque de litige.

L'ajustement au titre du risque non-financier doit correspondre au montant du risque transféré par le titulaire du traité de réassurance cédée à l'émetteur de ce dernier.

Au titre des traités de réassurance cédée, la CSM peut représenter un coût ou un gain de réassurance (ainsi, les dispositions relatives aux contrats déficitaires ne s'appliquent pas dans le cas des traités de réassurance cédée). Cependant, lorsque les contrats sous-jacents aux traités de réassurance sont déficitaires, un produit est comptabilisé en résultat au titre des contrats de réassurance cédée (nommé « composante recouvrement de perte »), matérialisant la participation du réassureur aux pertes. La CSM cédée (qu'elle soit représentative d'un coût ou d'un gain de réassurance) est reconnue en résultat sur la durée de couverture des traités de réassurance cédée (et non sur la durée de couverture des contrats sous-jacents) et sur la base d'unités de couverture qui doivent refléter les services reçus.

Le modèle VFA n'étant pas applicable aux traités de réassurance, seul le modèle général et le modèle PAA peuvent être appliqués. Les modèles comptables applicables aux traités de réassurance cédée peuvent différer de ceux retenus au titre des contrats d'assurance directe sous-jacents. Les dispositions relatives au niveau d'agrégation des contrats demeurent identiques à celles applicables aux contrats d'assurance directe, toutefois les références faites aux contrats déficitaires (au titre des contrats d'assurance directe) sont remplacées par des références aux contrats donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Enfin, les dettes et créances nées des opérations de réassurance cédée (y compris les dettes pour dépôt espèces et comptes courants de réassurance) sont désormais intégrées à la valeur du *Best Estimate*.

Les traités de réassurance du Groupe BRED ont été évalués en modèle général (notamment au titre du principal traité des activités épargne-retraite) ou en modèle PAA, en fonction de leur horizon déterminé selon IFRS 17. Au titre du principal traité de réassurance cédée, les unités de couverture s'appuient sur les variations des encours des contrats cédés.

Hypothèses clés et jugements

Aux fins de l'application d'IFRS 17, l'évaluation des passifs d'assurance est réalisée en retenant des techniques d'estimation, jugements et hypothèses (notamment des lois de sinistralité, de mortalité, généralement fondées sur des données historiques, et des hypothèses de frais et de commissions). Plus spécifiquement pour l'évaluation des contrats d'épargne et de retraite sont également prises en compte des lois de rachat et de versements libres futurs.

IFRS 17 ne prescrit pas les unités de couverture à appliquer. Il convient de faire appel au jugement et à des estimations afin de refléter au mieux le service rendu sur la période. Certains critères doivent néanmoins être pris en compte pour déterminer les unités de couverture : la durée de couverture probable pour chaque contrat, la quantité de services mesurée au regard du service rendu du point de vue de l'assuré, et le service rendu qui se définit comme le fait pour l'assureur de se tenir prêt à couvrir un événement assuré.

Les hypothèses et jugements appliqués en matière de calcul de l'ajustement pour risque non-financier se traduisent pour le Groupe BRED par un niveau de confiance de 80 % au 31 décembre identique 2023 à celui du 31 décembre 2022.

En matière de taux d'actualisation, la courbe de taux sans risque retenue par le Groupe BRED pour actualiser les cash flows des contrats d'assurance est présentée dans le tableau ci-dessous :

Devise	**31/12/2023**					**31/12/2022**				
	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Euro	3,36 %	2,32 %	2,39 %	2,42 %	2,44 %	3,18 %	3,13 %	3,10 %	2,77 %	2,59 %

La prime d'illiquidité pour les contrats participatifs directs évalués en approche VFA se situe entre 0.80 % et 1.12 % au 31 décembre 2023 et entre 0,66 % et 1,24 % au 31 décembre 2022 selon les filiales d'assurance.

Le retraitement des marges entre les entités bancaires distributrices de produits d'assurance et les entités d'assurance (voir infra) fait également appel à des estimations.

Impacts sur la présentation des états financiers

IFRS 17 introduit de nouvelles exigences en termes de présentation des états financiers (notes 9.2 et 9.3).

Le Groupe BRED applique la recommandation ANC n° 2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales (qui remplace la recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 à compter de la date de première adoption de la norme IFRS 17).

Les marges internes entre les entités bancaires distributrices de produits d'assurance et les entités d'assurance sont retraitées. Cela se traduit au bilan par un reclassement entre les agrégats CSM et BE au sein du poste contrats d'assurances émis. Au compte de résultat, les produits de commissions des banques sont éliminés en contrepartie des charges de commissions des assureurs et les frais généraux attribuables aux contrats d'assurance (non margés) sont reclassés vers les charges d'assurance présentées en moins du PNB. L'effet de ces retraitements est présenté au sein de l'information sectorielle dans les réseaux de banque de détail concernés, principalement les sous-pôles Banques Populaires et Caisses d'épargne du métier Banque de proximité et Assurance.

Le Groupe BRED a choisi l'option introduite par l'amendement d'IFRS 17 permettant de revoir les calculs liés aux contrats d'assurance sur base annuelle sans tenir compte du résultat des calculs en arrêté intermédiaire (au sens IAS 34).

9.1. Notes relatives à la transition à IFRS 9 et IFRS 17 pour l'activité d'assurance

Le Groupe BRED applique rétrospectivement la norme IFRS 17 ainsi que la norme IFRS 9 depuis le 1er janvier 2023 pour les entités d'assurance avec un comparatif au 1er janvier 2022 pour les deux normes.

Au 1er janvier 2022, l'impact de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à – 1,2 millions d'euros pour les filiales portant des contrats d'assurance (dont 250,9 millions au titre d'IFRS 17 et -252,1 millions au titre d'IFRS 9). La CSM au 1er janvier 2022 est de 345,8 millions d'euros.

Les principaux impacts de la norme IFRS 17 présentés en note 9.1.1 proviennent des éléments suivants :

- la part des plus-values latentes des sous-jacents aux contrats d'épargne revenant à l'assureur ne figure plus en capitaux propres mais fait partie de la CSM présentée en passifs d'assurance ;
- des différences de rythme de reconnaissance de la marge entre IFRS 4 et IFRS 17 dans le passé.

Les principaux impacts de la première application de la norme IFRS 9 sont présentés en note 9.1.2.

Au 1er janvier 2023, l'impact cumulé de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur les capitaux propres consolidés – part du groupe s'élève à -81,1 millions d'euros pour les filiales portant des contrats d'assurance (dont -231,6 millions au titre d'IFRS 17 et 150,5 millions au titre d'IFRS 9). La CSM au 1er janvier 2023 est de 229,2 millions d'euros.

La variation entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023 est liée essentiellement à l'effet de la hausse des taux d'intérêts sur les contrats d'épargne.

9.1.1. Bilan de transition des activités d'assurance (IFRS 9 et IFRS 17) au 1er janvier 2022

En milliers d'euros	Bilan 31/12/2021 publié	Retraitements IFRS 17	Retraitements IFRS 9	Bilan 01/01/2022 retraité
ACTIF				
Caisse, banques centrales	738 824			738 824
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10 619 751			10 619 751
Instruments dérivés de couverture	99 569			99 569
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13 763 747			13 763 747
Titres au coût amorti	2 219 740			2 219 740
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	12 624 164			12 624 164
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	34 421 351	-8 708		34 412 643
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 118			2 118
Placements des activités d'assurance	8 850 843	-9 046 652	195 809	0
Placements financiers des activités d'assurance	///	8 966 168		8 966 168
Contrats d'assurance émis – Actif	///	149 214		149 214
Contrats de réassurance cédée – Actif	///	139 240		139 240
Actifs d'impôts courants	17 259			17 259
Actifs d'impôts différés(1)	96 015		-6 003	90 012
Comptes de régularisation et actifs divers	1 249 694			1 249 694
Actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Participation aux bénéfices différée	///			///
Participations dans les entreprises mises en équivalence	411 654			411 654
Immeubles de placement	2 191			2 191
Immobilisations corporelles	355 964			355 964
Immobilisations incorporelles	32 837			32 837
Écarts d'acquisition	0			0
TOTAL DES ACTIFS	**85 505 721**	**199 262**	**189 806**	**85 894 789**

En milliers d'euros	Bilan 31/12/2021	Retraitements IFRS 17	Retraitements IFRS 9	Bilan 01/01/2022 retraité
PASSIF				
Banques centrales	7			7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 719 049			2 719 049
Instruments dérivés de couverture	612 313			612 313
Dettes représentées par un titre	7 348 086			7 348 086
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	19 493 231			19 493 231
Dettes envers la clientèle	39 764 960			39 764 960
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	8 844			8 844
Contrats d'assurance émis – Passif	///	8 616 362		8 616 362
Contrats de réassurance cédée – Passif	///	26 191		26 191
Passifs d'impôts courants	3 686			3 686
Passifs d'impôts différés	3 251	-29 532	44 772	18 491
Comptes de régularisation et passifs divers	1 334 311	-39		1 334 272
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0			0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	8 289 960	-8 289 960		0
Provisions	170 165			170 165
Dettes subordonnées	6 462			6 462
Capitaux propres	5 751 396	-123 760	145 034	5 772 670
Capitaux propres part du groupe(1)	5 714 459	-123 742	145 009	5 735 726
Capital et primes liées	1 503 349			1 503 349
Réserves consolidées	3 607 948	-235 123	265 227	3 638 052
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	190 722	113 296	-120 218	183 800
Résultat de la période	412 440	-1 915		410 525
Participations ne donnant pas le contrôle	36 937	-18	25	36 944
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**85 505 721**	**199 262**	**189 806**	**85 894 789**

9.1.2. Tableau de transition des placements d'assurance en IFRS 9

Les principaux impacts de la première application d'IFRS 9 par les filiales d'assurance sur le bilan sont présentés ci-dessous.

L'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou les actifs financiers à la juste valeur par résultat), continuent à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les principaux reclassements au sein des placements financiers sont les suivants :

- selon IAS 39, certains titres de dettes (obligations) sont évalués au coût amorti parce qu'ils sont détenus jusqu'à l'échéance. À l'occasion de la revue du modèle de gestion associé à ces titres pour la première application d'IFRS 9, ils sont reclassés à la juste valeur par capitaux propres dans la mesure où ils sont rattachés à un modèle de gestion mixte de collecte des flux de trésorerie et de vente ;

- les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les « Actifs financiers disponibles à la vente » selon IAS 39, sont évaluées selon IFRS 9 à la juste valeur par résultat en raison de leur nature d'instrument de dettes et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;

- les actions classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, sont classés par défaut à la juste valeur par résultat selon IFRS 9. Lorsque les filiales d'assurances du Groupe BRED en ont fait individuellement le choix irrévocable, les titres sont classés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les reclassements des actifs financiers évalués au coût amorti vers des catégories évaluées à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres ont un impact net sur les capitaux propres consolidés du Groupe BRED en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs et de l'application rétrospective de la norme. Cet impact s'élève au 1er janvier 2022 à -252,1 millions d'euros.

L'application des dépréciations pour pertes attendues selon IFRS 9 est peu significative pour les filiales d'assurance du Groupe BRED.

Le tableau ci-dessous présente les principaux effets liés aux reclassements et retraitements concernant les actifs et passifs financiers en IFRS 9 au 1er janvier 2022. Le Groupe BRED a décidé d'appliquer les principes de classement et évaluation d'IFRS 9 à tous les actifs et passifs financiers au 1er janvier 2022 et d'appliquer également toutes les règles de dépréciation d'IFRS 9 au titre du risque de crédit aux actifs financiers éligibles. En l'absence de changement de modèle de gestion et de mouvement majeur sur les actifs financiers détenus entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, ce tableau reflète également la nature des reclassements entre IAS 39 et IFRS 9 au 1er janvier 2023.

Au 1er janvier 2023, l'impact du passage d'IAS 39 à IFRS 9 sur les capitaux propres s'élève à 150,5 millions d'euros. Cet impact est principalement lié à l'effet de la hausse des taux sur les placements évalués au coût amorti en IAS 39 et qui sont évalués à la juste valeur en IFRS 9. L'écart entre la juste valeur de ces titres au 1er janvier 2023 et leur évaluation au coût amorti au 31 décembre 2022 s'élève à 176 millions d'euros.

En milliers d'euros	Bilan référentiel IAS 39 / IFRS 4 au 31 décembre 2021 publié	Reclassements et retraitements IFRS 9	Bilan après reclassements	Effets du changement (IFRS 9) Valorisation	Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à 12 mois	Correction de valeur pour Pertes de crédit attendues à maturité	Effets de l'application de la norme IFRS 17	Bilan référentiel IFRS 9 /IFRS 17 au 1er janvier 2022 retraité	
Placements des activités d'assurance									**Placements financiers des activités d'assurance**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**3 790 432**	**-1 152 131**	**2 638 301**	**-1 152 131**	**0**	**0**	**0**	**2 638 301**	**Actifs financiers à la juste valeur par résultat**
Dont actifs financiers à la juste valeur par résultat relevant des opérations de transaction	**2 114 566**	**523 735**	**2 638 301**	**523 735**	**0**	**0**	**0**	**2 638 301**	***Dont juste valeur par résultat relevant des opérations de transaction et assimilées***
Dont instruments de capitaux propres									*Dont instruments de capitaux propres*
Dont instruments de dettes sous forme de titre [(1) (a)]	*2 114 566*	*523 735*	*2 638 301*	*523 735*	*0*	*0*	*0*	*2 638 301*	*Dont instruments de dettes sous forme de titre*
Dont juste valeur par résultat sur option	**1 675 866**	**-1 675 866**	**0**	**-1 675 866**	**0**	**0**	**0**	**0**	***Dont juste valeur par résultat sur option***
Dont instruments de dettes sous forme de titre	*1 675 866*	*-1 675 866*	*0*	*-1 675 866*	*0*	*0*	*0*	*0*	*Dont instruments de dettes sous forme de titre*
Dont instruments de capitaux propres [(c)]									
compte [(1) (b)]									
Instruments dérivés de couverture									**Instruments dérivés de couverture**
Actifs financiers disponibles à la vente	**4 143 276**	**2 090 123**	**6 233 399**	**2 090 123**	**0**	**0**	**0**	**6 233 399**	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**
Instruments de dettes [(1) (d)]	*581 946*	*2 022 261*	*2 604 207*	**2 022 261**					*Instruments de dettes*
Instruments de capitaux propres [(e)]	*3 561 330*	*67 862*	*3 629 192*	**67 862**					*Instruments de capitaux propres*
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés au coût amorti									**Prêts ou créances au coût amorti**
Prêts ou créances à la clientèle au coût amorti			**0**	**0**	**0**		**8 708**	**8 708**	**Prêts ou créances au coût amorti**
									Instruments de dettes sous forme de titre au coût amorti
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance [(f)]	395 131	-395 131	0	**-395 131**	**0**	**0**	**0**	**0**	
Immobilier de placement	432 812	-347 052	85 760	**-347 052**	**0**	**0**	**0**	**85 760**	**Immobilier de placement**
Part des cesionnaires et retrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers									
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée	42 119		42 119				-42 119	0	
Créances nées des opérations de réassurance cédée	47 073		47 073				-47 073	0	
Frais d'acquisition reportés									
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	8 850 843	195 809	9 046 652	**195 809**	**0**	**0**	**-80 484**	8 966 168	**TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE**

/

(1) Y compris les parts d'OPCVM.

(a) Les parts d'OPCVM classées parmi les « Actifs financiers à la juste valeur par résultat relevant des opérations de transaction » sous IFRS 9 en raison du non-respect du critères SPPI s'élèvent à 1 014 millions d'euros.

(b) Les parts d'OPCVM qui s'élèvent pour 0 millions d'euros sont considérées comme des instruments de dette non basique sous IFRS 9 et ont donc été classées parmi les « Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ».

(c) Les parts OPCVM reclassées en « Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net » sous IFRS 9 en raison du non-respect du critère SPPI s'élèvent à 0 millions d'euros.

(d) Les instruments de dettes ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par capiteux propres » pour 0 millions d'euros et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour 567 millions d'euros.

(e) Les instruments de capitaux propres ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour 67 millions d'euros.

(f) Les instruments de dettes ont été reclassés en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » pour 395 millions d'euros et en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » pour 0 millions d'euros.

9.1.3. Tableau de passage du bilan 31 décembre 2022 publié au bilan 31 décembre 2022 retraité

En milliers d'euros	Bilan 31/12/2022 publié	Retraitements IFRS 17 et IFRS 9	Bilan 31/12/2022 retraité
ACTIF			
Caisse, banques centrales	33 812 294		33 812 294
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 210 418		8 210 418
Instruments dérivés de couverture	758 778		758 778
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14 101 492		14 101 492
Titres au coût amorti	2 330 884		2 330 884
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	9 218 363	0	9 218 363
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	40 893 730	-9 377	40 884 353
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-225	0	-225
Placements des activités d'assurance	8 626 371	-8 626 371	0
Placements financiers des activités d'assurance	///	8 554 552	8 554 552
Contrats d'assurance émis – Actif	///	94 616	94 616
Contrats de réassurance cédée – Actif	///	152 811	152 811
Actifs d'impôts courants	27 536	0	27 536
Actifs d'impôts différés	364 540	-7 403	357 137
Comptes de régularisation et actifs divers	1 075 471	-4 702	1 070 769
Actifs non courants destinés à être cédés	0		0
Participation aux bénéfices différée	74 079	-74 079	///
Participations dans les entreprises mises en équivalence	413 542	0	413 542
Immeubles de placement	2 089		2 089
Immobilisations corporelles	347 166		347 166
Immobilisations incorporelles	44 489		44 489
Écarts d'acquisition	0		0
TOTAL DES ACTIFS	**120 301 017**	**80 047**	**120 381 063**

En milliers d'euros	Bilan 31/12/2022 publié	Retraitements IFRS 17 et IFRS 9	Bilan 31/12/2022 retraité
PASSIF			
Banques centrales	902		902
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 424 111	104 637	3 528 748
Instruments dérivés de couverture	655 021	0	655 021
Dettes représentées par un titre	10 071 602	0	10 071 602
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	34 263 415	0	34 263 415
Dettes envers la clientèle	55 969 958		55 969 958
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-4 017		-4 017
Contrats d'assurance émis – Passif	///	8 177 496	8 177 496
Contrats de réassurance cédée – Passif	///	22 318	22 318
Passifs d'impôts courants	9 538	0	9 538
Passifs d'impôts différés	275 463	484	275 947
Comptes de régularisation et passifs divers	1 094 998	2 558	1 097 557
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0		0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	8 210 539	-8 210 539	///
Provisions	151 465		151 465
Dettes subordonnées	7 129		7 129
Capitaux propres	6 170 894	-16 909	6 153 985
Capitaux propres part du groupe	6 115 848	-16 909	6 098 939
Capital et primes liées	1 688 914		1 688 914
Réserves consolidées	4 000 375	28 187	4 028 562
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-80 887	-44 475	-125 361
Résultat de la période	507 446	-622	506 824
Participations ne donnant pas le contrôle	55 046	0	55 046
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**120 301 017**	**80 045**	**120 381 063**

9.1.4. Tableau de passage du compte de résultat 31 décembre 2022 publié au compte de résultat 31 décembre 2022 retraité

En milliers d'euros	Compte de résultat 31 décembre 2022 publié	Retraitement IFRS 17 et IFRS 9	Compte de résultat 31 décembre 2022 retraité
Intérêts et produits assimilés	1 882 543	313	1 882 856
Intérêts et charges assimilées	-1 284 819	0	-1 284 819
Commissions (produits)	587 879	0	587 879
Commissions (charges)	-162 784	2 108	-160 676
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	382 168	0	382 168
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	95 405	0	95 405
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	1 403	0	1 403
Produit net des activités d'assurance	142 650	-142 650	///
Produits des contrats d'assurance émis	///	884 822	884 822
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	///	-811 713	-811 713
Produits et charges afférents aux activités de réassurance cédée	///	-24 203	-24 203
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	///	-106 369	-106 369
Produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis	///	152 641	152 641
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée	///	-136	-136
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance	///	-38 438	-38 438
Produits des autres activités	17 231	0	17 231
Charges des autres activités	-24 844	-91	-24 935
Produit net bancaire	1 636 832	-83 716	1 553 116
Charges générales d'exploitation	**-819 290**	**80 625**	**-738 665**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-66 885	2 215	-64 670
Résultat brut d'exploitation	750 657	-876	749 781
Coût du risque de crédit	**-108 297**	**0**	**-108 297**
Résultat d'exploitation	642 360	-876	641 484
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence	**26 113**	**0**	**26 113**
Gains ou pertes sur autres actifs	1 139	0	1 139
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0
Résultat avant impôts	669 612	-876	668 736
Impôts sur le résultat	-152 742	254	-152 488
Résultat net	516 869	-622	516 247
Participations ne donnant pas le contrôle	-9 424	0	-9 424
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**507 446**	**-622**	**506 824**

9.1.5. Tableau de passage du résultat global de l'exercice 2022 publié au résultat global de l'exercice 2022 retraité

En milliers d'euros	Résultat global Exercice 2022 publié	Retraitement IFRS 17 et IFRS 9	Résultat global Exercice 2022 retraité
Résultat net	**516 869**	**-622**	**516 247**
Eléments recyclables en résultat net	**-96 343**	**-37 559**	**-133 902**
Écarts de conversion	-7 787	-	-7 787
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-162 568	-	-162 568
Réévaluation des actifs disponibles à la vente de l'activité d'assurance	-5 211	5 211	///
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	43 464	0	43 464
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	///	**-598 736**	-598 736
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	///	**543 960**	543 960
Réévaluation des contrats de réassurance cédée en capitaux propres recyclables	///	**-1 072**	-1 072
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	4 037	0	4 037
Impôts liés	31 722	-1 345	44 800
Eléments non recyclables en résultat net	**-176 069**	**0**	**-176 069**
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies	23 072	///	23 072
Réévaluation du risque de crédit propres des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	0	///	0
Réévaluation des actifs financiers de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-200 030	0	-200 030
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	652	0	652
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	///	0	0
Réévaluation des contrats d'assurance avec participation directe – non recyclables	///	0	0
Impôts liés	236	0	236
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-272 412**	**-37 559**	**-309 971**
RESULTAT GLOBAL	**244 457**	**-38 181**	**206 276**
Part du groupe	235 838	**-38 175**	197 663
Participations ne donnant pas le contrôle	8 620	**-6**	8 614

9.1.6. Montants transitoires des contrats d'assurance

Principes comptables

La norme IFRS 17 est appliquée de manière rétrospective. Les contrats d'assurance en vigueur en date de transition ont été évalués selon l'une des 3 méthodes ci-dessous :

Full Retrospective Approach (FRA)

La méthode rétrospective complète FRA (*Full Retrospective Approach*) prévoit de définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme si la norme IFRS 17 avait toujours été appliquée depuis l'origine des contrats.

Le Groupe BRED a retenu cette approche principalement pour les portefeuilles de contrats et traités de réassurance éligibles à l'approche PAA et aux exercices les plus récents au titre de portefeuilles de contrats d'assurance des emprunteurs et de caution.

S'il n'est pas possible d'appliquer cette méthode en fonction des données disponibles, les 2 méthodes suivantes peuvent être utilisées :

Modified Retrospective Approach (MRA)

L'approche rétrospective modifiée MRA (*Modified Retrospective Approach*) est une méthode rétrospective qui vise à obtenir un résultat le plus proche possible de celui obtenu par l'approche FRA, en se fondant sur l'utilisation

d'informations raisonnables et justifiables obtenues sans coûts ou efforts excessifs. L'approche MRA autorise les simplifications de calcul suivantes :

- évaluation des groupes de contrats à la première comptabilisation : notamment, IFRS 17 permet de s'affranchir des cohortes annuelles pour la définition du niveau d'agrégation des groupes de contrats en stock en date de transition. Le Groupe BRED a retenu cette simplification pour les portefeuilles de contrats pour lesquels l'approche MRA a été retenue ;
- mesure de la CSM en date de transition pour les contrats évalués selon l'approche générale : une CSM en date de première comptabilisation est tout d'abord évaluée à partir de l'estimation des flux futurs à la transition, ajustés des flux réels entre la date de première comptabilisation et la transition. La CSM en date de transition résulte de la CSM en date de première comptabilisation, amortie à l'aide des unités de couverture entre la date de première comptabilisation et la date de transition. Les taux d'actualisation en date de comptabilisation initiale peuvent être déterminés selon une courbe de rendement observable sur au moins 3 ans avant la date de transition ou à partir d'un écart moyen entre une courbe de rendement observable et une courbe estimée. Enfin, l'ajustement au titre du risque non-financier à la date de première comptabilisation doit être déterminé en ajustant l'ajustement au titre du risque non-financier à la date de transition avec le dégagement du risque attendu avant la date de transition. Le Groupe BRED a retenu ces simplifications pour les portefeuilles de contrats éligibles à l'approche générale pour lesquels l'approche MRA en transition a été retenue. Les dispositions concernant les unités de couverture ont été appliquées de manière homogène aux contrats en vigueur en date de transition et ceux post-transition ;
- mesure de la CSM en date de transition pour les contrats évalués selon l'approche VFA : une CSM en date de première comptabilisation est tout d'abord évaluée à partir de la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats en date transition nette de l'estimation des flux futurs en date de transition, ajustée des frais et prélèvements et de la variation d'ajustement au titre du risque non-financier relatifs à la période entre la date de première comptabilisation et la transition. La CSM en date de transition résulte de la CSM en date de première comptabilisation, amortie à l'aide des unités de couverture entre la date de première comptabilisation et la date de transition. Le Groupe BRED a retenu cette simplification pour les portefeuilles de contrats éligibles à l'approche VFA pour lesquels l'approche MRA en transition a été retenue. Les dispositions concernant les unités de couverture et la mutualisation ont été appliquées de manière cohérente aux contrats en vigueur en date de transition et ceux post-transition ;
- mesure des produits financiers ou charges financières d'assurance : l'approche MRA permet des simplifications s'agissant de la détermination des taux d'actualisation des groupes de contrats et du calcul des autres éléments du résultat global (OCI), dans le cas où une ventilation des produits financiers ou charges financières est retenue. Tel que permis par IFRS 17, le Groupe BRED a principalement retenu un OCI équivalent à celui des éléments sous-jacents pour les portefeuilles de contrats d'épargne-retraite et à zéro pour les autres portefeuilles évalués selon l'approche MRA en transition.

Le Groupe BRED a notamment retenu cette approche pour les portefeuilles épargne-retraite, assurance des emprunteurs (à l'exception des exercices les plus récents pour certains portefeuilles).

Le Groupe BRED a principalement retenu l'application des approches rétrospective modifiée (MRA) et juste valeur (FVA) pour l'évaluation des passifs d'assurance et de réassurance cédée en date de transition, compte tenu de contraintes opérationnelles (par exemple, disponibilité des données historiques).

	Contrats d'assurance : Approche générale et Approche par commission variable (VFA)			
En milliers d'euros	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total
Produits des activités d'assurance	**0**	**-52 216**	**0**	**-52 216**
VALEUR COMPTABLE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS AU 01/01/2023	0	202 657	0	202 657
Variations liées à la période de prestation future	0	75 067	0	75 067
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	0	59 894	0	59 894
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	0	15 173	0	15 173
Variations liées à la période de prestation en cours	0	-16 885	0	-16 885
Marge sur services contractuels amortie en résultat	0	-17 940	0	-17 940
Autres éléments de revenu	0	1 055	0	1 055
Résultat des activités d'assurance	0	58 183	0	58 183
Produits ou charges financières d'assurance dont écarts de change	0	0	0	0
Total des variations comptabilisées dans le résultat global	0	58 183	0	58 183
Autres mouvements	0	0	0	0
VALEUR COMPTABLE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023	0	260 840	0	260 840

	Contrats d'assurance : Approche générale et Approche par commission variable (VFA)			
En milliers d'euros	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total
Produits des activités d'assurance	**0**	**-597 447**	**0**	**-597 447**
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	0	282 536	0	282 536
Variations liées à la période de prestation future	0	427 920	0	427 920
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	0	15 346	0	15 346
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services	0	412 574	0	412 574
Variations liées à la période de prestation en cours	0	-558 758	0	-558 758
Marge sur services contractuels amortie en résultat	0	-16 254	0	-16 254
Autres éléments de revenu	0	-542 504	0	-542 504
Résultat des activités d'assurance	0	-130 838	0	-130 838
Produits ou charges financières d'assurance dont écarts de change	0	0	0	0
Total des variations comptabilisées dans le résultat global	0	-130 838	0	-130 838
Autres mouvements	0	50 959	0	50 959
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 31/12/2022	0	202 657	0	202 657

9.1.7. Montants transitoires des contrats de réassurance cédée

Principes comptables

Voir Note 9.1.6.

	Contrats de réassurance cédée : Approche générale			
En milliers d'euros	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total
Charges des cessions	**0**	-33 722	0	-33 722
VALEUR COMPTABLE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS AU 01/01/2023	0	22 737	0	22 737
Variations liées à la période de prestation future	0	5 316	0	5 316
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	0	1 726	0	1 726
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	0	3 590	0	3 590
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	0	0	0	0
Variations liées à la période de prestation en cours	0	-3 239	0	-3 239
Marge sur services contractuels amortie en résultat	0	-3 239	0	-3 239
Produits et charges afférents aux activité de réassurance cédée	0	2 077	0	2 077
Produits financiers ou charges financières liés à des contrats de réassurance cédée dont écarts de change	0	-10	0	-10
TOTAL DES VARIATIONS COMPTABILISÉES DANS LE RÉSULTAT GLOBAL	0	2 067	0	2 067
Autres mouvements	0	-24 804	0	-24 804
VALEUR COMPTABLE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS AU 31 DÉCEMBRE 2023	0	0	0	0

	Contrats de réassurance cédée : Approche générale			
En milliers d'euros	Contrats valorisés en approche rétrospective complète en date de transition et autres contrats	Contrats valorisés en application rétrospective modifiée en date de transition	Contrats valorisés en approche fondée sur la juste valeur en date de transition	Total
Charges des cessions		-30 757	0	-30 757
	0			
Valeur comptable de la marge sur services contractuels au 01/01/2022	0	20 507	0	20 507
Variations liées à la période de prestation future	0	0	0	0
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	0	0	0	0
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	0	0	0	0
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires - hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	0	0	0	0
Variations liées à la période de prestation en cours	0	-2 254	0	-2 254
Marge sur services contractuels amortie en résultat	0	-2 254	0	-2 254
Produits et charges afférents aux activité de réassurance cédée	0	-2 254	0	-2 254
Produits financiers ou charges financières liés à des contrats de réassurance cédée dont écarts de change	0	-134	0	-134
Total des variations comptabilisées dans le résultat global	0	-2 388	0	-2 388
Autres mouvements	0	4 618	0	4 618
VALEUR COMPTABLE DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS AU 31/12/2022	0	22 737	0	22 737

9.2. Notes relatives au compte de résultat pour l'activité d'assurance

Principes comptables

IFRS 17 introduit la présentation de nouveaux agrégats au compte de résultat, notamment la distinction entre un résultat des activités d'assurance et les produits et charges financiers d'assurance.

La norme exige également une présentation distincte de ces agrégats au titre des traités de réassurance cédée.

Les charges directement attribuables aux contrats d'assurance sont présentées au sein du PNB et non plus en charges générales d'exploitation ou en dotations aux amortissements et dépréciations.

IFRS 17 exige la distinction entre les flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des contrats et ceux non-attribuables. En effet, seuls les flux de trésorerie attribuables à l'exécution des contrats sont intégrés à la valorisation des passifs et présentés au sein des agrégats exigés par IFRS 17. La problématique de distinction entre les flux de trésorerie attribuables et ceux non-attribuables porte principalement sur les frais généraux. Le caractère attribuable des frais généraux n'étant pas défini dans la norme IFRS 17, celui-ci a été déterminé sur la base d'une allocation des frais selon une méthode systématique et rationnelle. Une partie des frais attribuables est qualifiée de frais d'acquisition sous IFRS 17.

La composante investissement (qui correspond aux sommes que l'entité est tenue de rembourser au titulaire de police en vertu d'un contrat d'assurance en toutes circonstances, que l'événement assuré se produise ou non) est exclue du compte de résultat. La composante investissement concerne principalement les contrats valorisés en VFA dans le Groupe BRED.

La norme offre la possibilité de ventiler entre produits ou charges financières et capitaux propres (option de désagrégation ou option OCI) les produits ou charges financières d'assurance de la période afin d'apporter une meilleure cohérence en résultat entre les impacts des actifs financiers et des passifs d'assurance. Pour les contrats évalués selon l'approche générale ou l'approche PAA, cela conduit à présenter en résultat la désactualisation au taux d'origine (ou sur la base du taux d'intérêt effectif pour les contrats et traités de réassurance participatifs non éligibles au modèle VFA) et en capitaux propres les variations des taux d'actualisation courants. Pour les contrats participatifs directs (VFA), l'option se traduit par la possibilité d'enregistrer dans le poste charges financières d'assurance un montant égal mais de sens opposé au montant des revenus financiers des éléments sous-jacents des contrats. La charge financière résiduelle est comptabilisée directement en capitaux propres. Cette option s'applique par portefeuille.

Pour les contrats d'assurance émis, le Groupe BRED applique cette option systématiquement en approche VFA et majoritairement en approche générale et en approche PAA. Il l'applique également à certains traités de réassurance cédée.

Pour les contrats participatifs directs évalués en approche VFA, la norme permet sur option (option d'atténuation des risques) de :

- réduire les décalages entre la valorisation des dérivés et instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par résultat, utilisés comme éléments de couverture et la valorisation des éléments financiers couverts qui serait affectée à la CSM si cette option n'existait pas ;
- ou réduire les décalages entre les variations d'origine financière affectant des traités de réassurance cédée qui impactent le résultat ou l'OCI (impossibilité d'appliquer l'approche VFA en réassurance) alors que les variations d'origine financière des contrats VFA couverts sont affectées à la CSM.

Le Groupe BRED active cette option sur le périmètre épargne au titre de la couverture apportée par les principaux traités de cession.

Le Groupe BRED a choisi de ventiler la variation de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits ou charges financiers d'assurance comme le permet la norme IFRS 17.

La recommandation ANC n°2022-01 du 8 avril 2022 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales permet sur option de présenter les placements

financiers des activités d'assurance dans un poste distinct à l'actif du bilan avec pour corollaire une présentation des produits nets des placements liés aux activités d'assurance sur une ligne distincte du compte de résultat. Le Groupe BRED a retenu cette présentation qui est en ligne avec la présentation qu'il appliquait antérieurement.

La recommandation ANC n°2022-01 du 8 avril 2022 demande également que le coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance soit isolé sur une ligne distincte et présenté à la suite des postes « Produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis » et « Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée » afin de refléter la performance financière des activités d'assurance au sein d'un conglomérat financier ayant des activités distinctes de banque et d'assurance.

9.2.1. Produits des contrats d'assurance émis

Principes comptables

Les produits des contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) reflètent la prestation de services d'assurance et d'investissement de l'exercice. En conséquence, hormis en approche PAA, les primes n'apparaissent plus en compte de résultat.

Cet agrégat intègre pour les contrats évalués selon l'approche générale et l'approche VFA :
- le relâchement des prestations et charges estimées de la période (à l'exclusion des composantes investissement) ;
- la reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier ;
- l'amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus sur la période ;
- l'amortissement des flux de trésorerie d'acquisition ;
- les autres éléments de revenu dont notamment les écarts d'expérience sur primes relatifs aux services courant et passés.

L'agrégat comprend pour les contrats évalués selon l'approche PAA, le montant des primes attendues affectées à la période.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Variations des passifs pour couverture future		
Relâchement des prestations et charges estimées de la période	68 000	73 508
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier	13 914	11 614
Amortissement de la marge sur services contractuels	38 874	36 425
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	-1 792	-502
Autres éléments de revenu	-1 055	542 504
Produits des contrats d'assurance émis (hors PAA)	**117 941**	**663 549**
Produit des contrats d'assurance émis - PAA	222 994	221 273
TOTAL DE PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	**340 935**	**884 822**

9.2.2. Charges afférentes aux contrats d'assurance émis

Principes comptables

Les charges afférentes aux contrats d'assurance émis (y compris traités de réassurance acceptée) comprennent :

- les prestations et charges encourues (à l'exclusion des remboursements de composantes d'investissement). Elles incluent notamment les charges de sinistres, les commissions de gestion attribuables, la part attribuable aux contrats d'assurance émis des charges d'exploitation ou des dotations aux amortissements et dépréciations qui sont sous IFRS 17 présentées en PNB ;
- la constatation et la reprise de composante onéreuse, c'est-à-dire les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;

- l'amortissement des frais d'acquisition et les écarts d'expérience (différence entre les montants estimés et les montants réels) sur frais d'acquisition au titre des services passés et de la période courante.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Prestations et charges encourues	-221 057	-751 767
Constatation et reprise de composante onéreuse	140	810
Frais d'acquisition	-58 230	-60 756
TOTAL CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS	**-279 147**	**-811 713**

9.2.3. Produits et charges afférents aux activités de réassurance cédées

Principes comptables

La norme IFRS 17 demande que les agrégats au titre des traités de réassurance cédée soient présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Les produits et charges afférents aux activités de réassurance cédée intègrent donc :

- d'une part, les charges de cession (coût de la réassurance) ;
- ds'autre part, les produits de cession (sommes recouvrables auprès des réassureurs).

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Charges des cessions	-197 365	-193 503
Produits des cessions	189 780	169 300
TOTAL DES PRODUITS OU CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS DE RÉASSURANCE CÉDÉE	**-7 585**	**-24 203**

9.2.4. Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

Principes comptables

La rubrique regroupe les produits nets des placements financiers d'assurance évalués selon la norme IFRS 9 et le résultat net des immeubles de placement d'assurance évalués selon la norme IAS 40.

Les principes comptables applicables en IFRS 9 sont présentés en Note 2.5.1 pour les principes comptables généraux et en Note 4 pour les principes comptables spécifiques.

Les immeubles de placement d'assurance qui relèvent de la norme IAS 40 sont évalués au coût historique ou à la juste valeur avec constatation de la variation en résultat pour les immeubles sous-jacents aux contrats participatifs directs.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	962	-5 923
Intérêts et charges assimilées	-1 042	-427
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	410 492	-92 793
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0	0
Résultat net des immeubles de placement	-9 494	-7 226
TOTAL DES PRODUITS NETS DES PLACEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE	**400 918**	**-106 369**

9.2.5. Produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis

Principes comptables

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net comprennent notamment :

- l'effet de désactualisation qui correspond à la désactualisation des contrats au taux courant de début de période pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;
- l'effet du changement de taux d'actualisation courant et d'environnement économique pour les contrats évalués en approche générale et en approche PAA ;
- les produits ou charges financiers d'assurance pour les contrats participatifs directs (VFA) qui correspondent à la variation de juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'effet de l'option de l'atténuation des risques (voir Note 9.2 principes comptables) qui se traduit en approche VFA par une comptabilisation en résultat d'un élément qui sans cette option serait imputé à la CSM ;
- les reclassements des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres au titre de l'application de l'option désagrégation ou option OCI (voir Note 9.2 principes comptables).

Les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres sont le reflet de l'application de l'option de désagrégation.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Effet de désactualisation	1 208	440
Changement de taux et d'environnement économique comptabilisé en résultat net	-369	-969
Produits ou charges financières d'assurance pour les contrats avec participation directe	-515 525	697 130
Effet de l'option de l'atténuation des risques	0	0
Reclassement des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres (1)	134 121	-543 960
Ecarts de change	0	0
Autres mouvements	0	0
Produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	**-380 565**	**152 641**
Produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	45 366	151 629
TOTAL DES PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET	**-335 199**	**304 270**

(1) y compris le reclassement en capitaux propres de l'atténuation des risques

9.2.6. Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée

Principes comptables

Ce poste reprend pour les traités de réassurance cédée des agrégats identiques à ceux figurant dans les produits ou charges financiers des contrats d'assurance émis à l'exclusion de ceux concernant l'approche VFA qui n'est pas applicable en réassurance.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Effet de désactualisation	-58	-136
Changement de taux et d'environnement économique comptabilisé en résultat net	254	-1 072
Reclassement des éléments comptabilisés en résultat net vers les capitaux propres	121	1 072
Ecarts de change	0	0
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat net	**317**	**-136**
Produits ou charges financiers afférents à des aux contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres	-1 197	-1 081
TOTAL DES PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS AFFÉRENT AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE CÉDÉE COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT NET	**-880**	**-1 217**

9.2.7. Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance

Principes comptables

Le coût du risque porte sur les instruments de dette classés parmi les actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Ce poste recouvre ainsi la charge nette des dépréciations et des provisions constituées au titre du risque de crédit.

Les créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations sont des créances qui ont acquis un caractère de perte définitive avant d'avoir fait l'objet d'un provisionnement en Statut 3.

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	-272	-38 438
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	0	0
TOTAL COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE *	**-272**	**-38 438**

*Placements au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres

9.2.8. Frais généraux des activités d'assurance par nature et par destination

Principes comptables

La norme IFRS 17 prévoit que les charges directement attribuables aux contrats d'assurance soient présentées au sein du PNB et non plus en charges générales d'exploitation ou en dotations aux amortissements et dépréciations. Les frais généraux non attribuables restent quant à eux en charges générales d'exploitation ou en dotations aux amortissements et dépréciations.

Les frais généraux attribuables aux frais d'acquisition sont étalés sur la durée de vie des contrats selon des critères qui reflètent l'écoulement du temps. Dans le Groupe BRED, les frais d'acquisition sont principalement amortis au même rythme que la CSM donc selon les mêmes unités de couverture.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Ventilation des frais généraux par nature		
Charges de personnel	**-18 170**	**-16 884**
Impôts, taxes et contributions réglementaires	-5 281	-4 826
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-10 463	-10 126
Autres frais administratifs	**0**	0
TOTAL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-33 914**	**-31 836**
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	**-1 989**	**-2 215**
Montants attibués aux frais d'acquisition nets d'amortissement	**-508**	**-342**
TOTAL DES FRAIS GENERAUX DES ACTIVITES D'ASSURANCE PAR NATURE	**-36 411**	**-34 393**
Ventilation des frais généraux par destination		
Frais d'acquisition attribuables	-1 316	-1 163
Frais des gestion de sinistre attribuables	-3 422	-2 590
Frais d'administration attribuables	-9 414	-6 677
Frais des gestion financière attribuables	-7 916	-5 557
Autres frais généraux attribuables	-14 343	-18 406
Frais généraux non attribuables	0	0
TOTAL DES FRAIS GENERAUX DES ACTIVITES D'ASSURANCE PAR DESTINATION	**-36 411**	**-34 393**

9.3. Notes relatives au bilan pour l'activité d'assurance

Principes comptables

Au bilan, les engagements relatifs aux contrats IFRS 17 sont présentés en fonction de la position à l'actif ou au passif de la valeur comptable des portefeuilles IFRS 17 et de la typologie des contrats (présentation distincte de la valeur comptable des portefeuilles IFRS 17 au titre des contrats d'assurance directe, et réassurance acceptée, de celle des traités de réassurance cédée).

La valeur comptable des engagements relatifs aux contrats IFRS 17 comprend également les montants des créances et dettes relatives aux opérations d'assurance et de réassurance cédée qui étaient présentés séparément sous IFRS 4.

Le Groupe BRED applique l'option de présentation des placements financiers des activités d'assurance dans un poste distinct à l'actif du bilan avec pour corollaire une présentation des produits nets des placements liés aux activités d'assurance sur une ligne distincte du compte de résultat comme l'autorise la recommandation ANC n° 2022-01 du 8 avril 2022 (Note 9.2).

Les principes comptables applicables aux placements financiers d'assurance (autres que les immeubles de placement) relèvent de la norme IFRS 9 et sont présentés en note 2.5.1 pour les principes comptables généraux et en note 5 pour les principes comptables spécifiques.

Les principes comptables applicables aux immeubles de placement d'assurance qui relèvent de la norme IAS 40 sont évoqués en Note 9.2.4.

9.3.1. Placements financiers des activités d'assurance

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 083 371	5 618 409
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 854 919	2 846 026
Immobilier de placement	73 196	80 740
Prêts et créances au coût amorti	35 991	9 377
Instruments de dettes sous forme de titres au coût amorti	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	**9 047 477**	**8 554 552**

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des placements financiers des activités d'assurance au 31 décembre 2023.

En milliers d'euros	Inférieur à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total au 31/12/2023
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						6 083 371	**6 083 371**
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	50 850	240 302	930 428	1 615 128	18 211	**2 854 919**
Prêts et créances au coût amorti	-	-	11 143			24 848	**35 991**
Insturments de dettes sous forme de titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-	**-**
TOTAL DES PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITES D'ASSURANCE (HORS IMMOBILIER DE PLACEMENT)	**-**	**50 850**	**251 445**	**930 428**	**1 615 128**	**6 126 430**	**8 974 281**

9.3.2. Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/2023 Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	31/12/2022 retraité Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Immeubles de placement comptabilisés au coût historique						
Immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur	73 196		73 196	80 740		80 740
dont immeubles de placement en unités de compte						
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	**73 196**		**73 196**	**80 740**		**80 740**

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à 73,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 80,7 millions au 31 décembre 2022.

La juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs s'élève à 0 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 0 millions au 31 décembre 2022.

9.3.3. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Principes comptables

Voir Note 5.4.

en milliers d'euros	31/12/2023 Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total	31/12/2022 Instruments financiers de dettes basiques détenus dans un modèle de collecte et de vente	Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par capitaux propres	Total
Prêts ou créances	0	///	0	0	///	0
Titres de dettes	2 854 919	///	2 854 919	2 846 026	///	2 846 026
Titres de participation	///	0	0	///	0	0
Actions et autres titres de capitaux propres	///	0	0	///	0	0
Juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2 854 919	0	2 854 919	2 846 026	0	2 846 026
dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	7 004	///	7 004	43 161		43 161
dont gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (avant impôt)	-167 263	-2 682	-169 945	-112 702	-39 336	-152 038

Instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023					31/12/2022				
		Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période			Dividendes comptabilisés sur la période		Décomptabilisation sur la période	
en milliers d'euros	Juste valeur	Instruments de capitaux propres détenus à la fin de la période	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession	Juste valeur	Instruments de capitaux propres détenus à la fin de la période	Instruments de capitaux propres décomptabilisés au cours de la période	Juste valeur à la date de cession	Profit ou perte cumulé à la date de cession
Titres de participations non côtés et non consolidés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Le montant cumulé des variations de juste valeur reclassé dans la composante « Réserves consolidées » durant la période concerne la(les) cession(s) et s'élève à 0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

9.3.4. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Principes comptables

Voir Note 5.2.1.

	31/12/2023				31/12/2022			
en milliers d'euros	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction et assimilée (3)	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (1) (2)	Actifs financiers à la juste valeur sur option (4)	Total	Actifs financiers relevant d'une activité de transaction et assimilée (3)	Actifs financiers devant être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (1) (2)	Actifs financiers à la juste valeur sur option (4)	Total
Titres	**2 982 462**	**3 091 979**	**8 930**	**6 083 371**	**2 654 731**	**2 923 694**	**39 984**	**5 618 409**
Instruments de dettes	2 982 462	632 213	8 930	3 623 605	2 654 731	456 630	39 984	3 151 345
Instruments de capitaux propres	0	2 459 766	0	2 459 766	0	2 467 064	0	2 467 064
Prêts ou créances	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés hors couverture	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**2 982 462**	**3 091 979**	**8 930**	**6 083 371**	**2 654 731**	**2 923 694**	**39 984**	**5 618 409**

(1) Les critères de classement des actifs financiers en juste valeur par le résultat en raison du non-respect du critère SPPI retenus par le Groupe BRED sont communiqués en note 2.5.1 ;
(2) Les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le résultat comprennent les instruments de dette non basiques (non SPPI) pour 0 millions d'euros, ainsi que les instruments de capitaux propres pour lesquels il n'a pas été fait le choix de les évaluer par capitaux propres ;
(3) Dont placement en unité de compte (UC) pour un montant de 3,0 M€
(4) Uniquement dans le cas d'une « non-concordance comptable »

Au 31 décembre 2023, les actifs financiers classés à la juste valeur par résultat comprennent essentiellement des titres.

Les actifs non basiques (non SPPI) correspondent essentiellement à des titres.

Actifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

	31/12/2023						31/12/2022					
	Actifs financiers à la juste valeur sur option				Dérivés de crédit liés		Actifs financiers à la juste valeur sur option				Dérivés de crédit liés	
en milliers d'euros	Exposition maximale au risque de crédit	Juste valeur des dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit de l'actif financier		Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés		Exposition maximale au risque de crédit	Juste valeur des dérivés de crédit liés	Variation de juste valeur imputable au risque de crédit de l'actif financier		Variation de juste valeur des dérivés de crédit liés	
			N	Cumulé	N	Cumulé			N-1	Cumulé	N-1	Cumulé
Instruments de dettes sous forme de titres	8 930	0	0	0	0	0	39 984	0	0	0	0	0
Prêts ou créances	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sur la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	8 930	0	0	0	0	0	39 984	0	0	0	0	0

9.3.5. Actifs au coût amorti

Principes comptables

Voir Note 5.5.

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti	11 143	0
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	24 848	9 377
Titres au coût amorti		
Dépréciations		
TOTAL ACTIFS AU COÛT AMORTI	35 991	9 377

9.3.6. Hiérarchie de la juste valeur des placements des activités d'assurance à la juste valeur

Principes comptables

Voir Note 10.1.

en milliers d'euros	31/12/2023 Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	TOTAL	31/12/2022 Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts sur la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (2)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de dettes	**8 809**	**121**	**0**	**8 930**	**39 984**	**0**	**0**	**39 984**
Prêts sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts sur la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	8 809	121	0	8 930	39 984	0	0	39 984
Autres actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option (3)	**8 809**	**121**	**0**	**8 930**	**39 984**	**0**	**0**	**39 984**
Instruments de dettes	**503 989**	**101 871**	**26 353**	**632 213**	**340 957**	**97 637**	**18 036**	**456 630**
Prêts sur les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts sur la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	503 989	101 871	26 353	632 213	340 957	97 637	18 036	456 630
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique (4)	**503 989**	**101 871**	**26 353**	**632 213**	**340 957**	**97 637**	**18 036**	**456 630**
Instruments de capitaux propres	**2 916 464**	**992 239**	**1 533 525**	**5 442 228**	**2 535 372**	**2 121 391**	**465 032**	**5 121 795**
Actions et autres titres de capitaux propres	**2 916 464**	**992 239**	**1 533 525**	**5 442 228**	**2 535 372**	**2 121 391**	**465 032**	**5 121 795**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction (5)	**2 916 464**	**992 239**	**1 533 525**	**5 442 228**	**2 535 372**	**2 121 391**	**465 032**	**5 121 795**
Instruments de dettes	**2 448 027**	**164 368**	**242 524**	**2 854 919**	**2 395 595**	**209 657**	**240 774**	**2 846 026**
Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	2 448 027	164 368	242 524	2 854 919	2 395 595	209 657	240 774	2 846 026
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (6)	**2 448 027**	**164 368**	**242 524**	**2 854 919**	**2 395 595**	**209 657**	**240 774**	**2 846 026**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE A LA JUSTE VALEUR	**5 877 289**	**1 258 599**	**1 802 402**	**8 938 290**	**5 311 908**	**2 428 685**	**723 842**	**8 464 435**

(1) Dont 0 millions d'euros de juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs
(2) Dont 0 millions d'euros de juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs
(3) Dont 0 millions d'euros de juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs
(4) Dont 0 millions d'euros de juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs
(5) Dont 0 millions d'euros de juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs

Le niveau de juste valeur des passifs financiers des filiales d'assurance est incluses dans le tableau de la note 10.1.1.

9.3.6.1. Analyse des placements des activités d'assurance classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

Au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	01/01/2023 retraité	Reclassements	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Evénements de gestion de la période		Transferts de la période			31/12/2023
			Au compte de résultat								
			Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	Autres variations	
ACTIFS FINANCIERS NIVEAU 3											
Instruments de dettes											
Prêts sur les établissements de crédit											
Prêts sur la clientèle											
Titres de dettes											
Instruments de capitaux propres											
Actions et autres titres de capitaux propres											
Instruments dérivés											
Dérivés de taux											
Dérivés actions											
Dérivés de change											
Dérivés de crédit											
Autres dérivés											
Autres											
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés											
Dérivés de taux											
Dérivés actions											
Dérivés de change											
Dérivés de crédit											
Autres dérivés											
Instruments de dettes											
Prêts sur les établissements de crédit											
Prêts sur la clientèle											
Titres de dettes											
Autres actifs financiers											
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	18 036		8 317								26 353
Prêts sur les établissements de crédit											
Prêts sur la clientèle											
Titres de dettes	18 036		8 317								26 353
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	18 036	-	8 317	-	-	-	-	-	-	-	26 353
Instruments de capitaux propres	465 032	-	99 779			252 454	- 85 270		1 001 088		1 533 525
Actions et autres titres de capitaux propres	465 032	-	99 779			252 454	- 85 270		1 001 088		1 533 525
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	465 032	- -	99 779	-	-	252 454	- 85 270	-	1 001 088	-	1 533 525
Instruments de dettes	240 774			-	32 462	50 000	- 15 788				242 524
Prêts											
Titres de dettes	240 774			-	32 462	50 000	- 15 788				242 524
Instruments de capitaux propres											
Actions et autres titres de capitaux propres											
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	240 774	-	-	-	- 32 462	50 000	- 15 788	-	-	-	242 524
Dérivés de taux											
Dérivés actions											
Dérivés de change											
Dérivés de crédit											
Autres dérivés											
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE A LA JUSTE VALEUR	723 842	- -	91 462	-	32 462	302 454	- 101 058	-	1 001 088	-	1 802 402

Les passifs financiers des filiales d'assurance de niveau 3 sont inclus dans le tableau de la note 10.1.2.

Au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	01/01/2022 retraité	Reclassements	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Evénements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2022 retraité
			Au compte de résultat								
			Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau		
ACTIFS FINANCIERS NIVEAU 3											
Instruments de dettes											
Prêts sur les établissements de crédit											
Prêts sur la clientèle											
Titres de dettes											
Instruments de capitaux propres											
Actions et autres titres de capitaux propres											
Instruments dérivés											
Dérivés de taux											
Dérivés actions											
Dérivés de change											
Dérivés de crédit											
Autres dérivés											
Autres											
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés											
Dérivés de taux											
Dérivés actions											
Dérivés de change											
Dérivés de crédit											
Autres dérivés											
Instruments de dettes											
Prêts sur les établissements de crédit											
Prêts sur la clientèle											
Titres de dettes											
Autres actifs financiers											
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	9 469	-	45 449			54 016					18 036
Prêts sur les établissements de crédit											
Prêts sur la clientèle											
Titres de dettes	9 469	-	45 449			54 016					18 036
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	9 469	- -	45 449	-	-	54 016	-	-	-	-	18 036
Instruments de capitaux propres	356 328		56 010	148		52 298	- 483		731		465 032
Actions et autres titres de capitaux propres	356 328		56 010	148		52 298	- 483		731		465 032
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	356 328	-	56 010	148	-	52 298	- 483	-	731	-	465 032
Instruments de dettes	322 642			-	259 300	227 029	- 1 528		- 48 069		240 774
Prêts											
Titres de dettes	322 642			-	259 300	227 029	- 1 528		- 48 069		240 774
Instruments de capitaux propres											
Actions et autres titres de capitaux propres											
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	322 642	-	-	- -	259 300	227 029	- 1 528	- -	48 069	-	240 774
Dérivés de taux											
Dérivés actions											
Dérivés de change											
Dérivés de crédit											
Autres dérivés											
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE A LA JUSTE VALEUR	688 439	-	10 561	148 -	259 300	333 343	- 2 011	- -	47 338	-	723 842

Les passifs financiers des filiales d'assurance de niveau 3 sont inclus dans le tableau de la note 9.1.2

723 842

9.3.6.2. Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

Le montant des transferts indiqué dans ce tableau est celui de la dernière valorisation précédant le changement de niveau.

	31/12/2023					
	De niveau 1	niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3	niveau 3
en milliers d'euros	Vers niveau 2	niveau 3	niveau 1	niveau 3	niveau 1	niveau 2
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés actions	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés actions	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	**116 294**	-	-	**1 001 088**	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	**116 294**	-	-	**1 001 088**	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	**116 294**	-	-	**1 001 088**	-	-
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux	-	-	-	-	-	-
Dérivés actions	-	-	-	-	-	-
Dérivés de change	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE A LA JUSTE VALEUR	**116 294**	-	-	**1 001 088**	-	-

Les transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur des passifs financiers des filiales d'assurance sont inclus dans le tableau de la note 10.1.3.

en milliers d'euros	De / Vers	31/12/2022 retraité					
		niveau 1 / niveau 2	niveau 1 / niveau 3	niveau 2 / niveau 1	niveau 2 / niveau 3	niveau 3 / niveau 1	niveau 3 / niveau 2
ACTIFS FINANCIERS							
Instruments de dettes		-	-	-	-	-	-
Prêts sur les établissements de crédit		-	-	-	-	-	-
Prêts sur la clientèle		-	-	-	-	-	-
Titres de dettes		-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux		-	-	-	-	-	-
Dérivés actions		-	-	-	-	-	-
Dérivés de change		-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit		-	-	-	-	-	-
Autres dérivés		-	-	-	-	-	-
Autres		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés		-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux		-	-	-	-	-	-
Dérivés actions		-	-	-	-	-	-
Dérivés de change		-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit		-	-	-	-	-	-
Autres dérivés		-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes		-	-	-	-	-	-
Prêts sur les établissements de crédit		-	-	-	-	-	-
Prêts sur la clientèle		-	-	-	-	-	-
Titres de dettes		-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option		-	-	-	-	-	-
Instruments de dettes		-	-	-	-	-	-
Prêts sur les établissements de crédit		-	-	-	-	-	-
Prêts sur la clientèle		-	-	-	-	-	-
Titres de dettes		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique		-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres		7	-	-	731	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		7	-	-	731	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction		7	-	-	731	-	-
Instruments de dettes		-	3 290	-	-	51 359	-
Prêts		-	-	-	-	-	-
Titres de dettes		-	3 290	-	-	51 359	-
Instruments de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres de capitaux propres		-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	3 290	-	-	51 359	-
Dérivés de taux		-	-	-	-	-	-
Dérivés actions		-	-	-	-	-	-
Dérivés de change		-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit		-	-	-	-	-	-
Autres dérivés		-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE A LA JUSTE VALEUR		7	3 290	-	731	51 359	-

9.3.6.3. Juste valeur des placements des activités d'assurance évalués au cout amorti au bilan

Principes comptables

Voir Note 10.2

en milliers d'euros	31/12/2023 Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données obsevables (Niveau 2)	Techniques de valorisatin utilisant des données non observables (Niveau 3)	31/12/2022 Juste valeur	Cotation sur un marché actif (Niveau 1)	Technique de valorisation utilisant des données obsevables (Niveau 2)	Techniques de valorisatin utilisant des données non observables (Niveau 3)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	11 143	0	11 143	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	24 848	0	24 848	0	9 377	0	9 377	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE AU COUT AMORTI	**35 991**	**0**	**35 991**	**0**	**9 377**	**0**	**9 377**	**0**

Dont 0 millions d'euros de juste valeur des éléments sous-jacents en représentation des contrats participatifs directs

9.3.7. Actifs et passifs d'assurances

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs d'assurance	**157 740**	247 427
Contrats d'assurance émis - Approche générale		66 821
Contrats d'assurance émis - VFA		
Contrats d'assurance émis - Hors PAA		66 821
Contrats d'assurance émis - PAA	**43 028**	27 795
Contrats de réassurance cédée - PAA	**114 712**	107 375
Contrats de réassurance cédée - Approche générale		45 436
Passifs d'assurance	**8 614 059**	8 199 814
Contrats d'assurance émis - Approche générale	**60 148**	152 658
Contrats d'assurance émis - VFA	**8 352 589**	7 899 125
Contrats d'assurance émis - Hors PAA	**8 412 737**	8 051 783
Contrats d'assurance émis - PAA	**147 475**	125 713
Contrats de réassurance cédée - PAA	**12 797**	4 270
Contrats de réassurance cédée - Approche générale	**41 050**	18 048
Total	**8 456 319**	7 952 387

9.3.7.1. Tableau de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis par élément Approche générale et Approche par commission variable (VFA)

en milliers d'euros	Rapprochement par élément : Approche générale et Approche par commission variable (VFA)			
	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	**7 783 113**	**104 433**	**471 427**	**8 358 973**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	0	0	0	0
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 572 781	123 687	202 657	7 899 125
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 572 781**	**123 687**	**202 657**	**7 899 125**
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**-13 886**	**-6 241**	**-16 885**	**-37 012**
Amortissement de la marge sur services contractuels			-17 940	-17 940
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier		-6 241		-6 241
Ecarts d'expérience	-13 886		1 055	-12 831
Variations liées aux services futurs	**-75 207**		**75 067**	**-140**
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-59 894		59 894	0
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	-15 173		15 173	0
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-140			-140
Variations liées aux services passés	**25 178**			**25 178**
Résultat des activités d'assurance	**-63 915**	**-6 241**	**58 183**	**-11 974**
Produits ou charges financiers d'assurance	515 525			515 525
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en résultat net	380 955			380 955
dont écart de change				
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres	134 570			134 570
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (y compris en capitaux propres)	451 610	-6 241	58 183	503 551
Flux de trésorerie (1)	**-69 650**			**-69 650**
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements (2)	-6 384	**25 379**		18 995
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 948 356**	**142 825**	**260 840**	**8 352 021**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 948 356	142 825	260 840	8 352 589
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	**7 948 356**	**142 825**	**260 840**	**8 352 021**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -5,8 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

en milliers d'euros	Rapprochement par élément : Approche générale et Approche par commission variable (VFA)			
	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	**7 898 250**	**64 882**	**329 039**	**8 292 171**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 898 250	64 882	329 039	8 292 171
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 898 250**	**64 882**	**329 039**	**8 292 171**
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**-35 092**	**-3 255**	**-558 758**	**-597 105**
Amortissement de la marge sur services contractuels			-16 254	-16 254
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier		-3 255		-3 255
Ecarts d'expérience	-35 092		-542 504	-577 596
Variations liées aux services futurs	**-490 790**	**62 060**	**427 920**	**-810**
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-15 206		15 346	140
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	-474 634	62 060	412 574	0
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-950			-950
Variations liées aux services passés	**571 148**			**571 148**
Résultat des activités d'assurance	**45 266**	**58 805**	**-130 838**	**-26 767**
Produits ou charges financiers d'assurance	-697 130	-190		-697 320
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en résultat net	-152 201	-190		-152 391
dont écart de change				
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres	-544 929			-544 929
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (y compris en capitaux propres)	-651 864	**58 615**	-130 838	-724 087
Flux de trésorerie (1)	**374 176**			**374 176**
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements (2)	-61 887	**190**	**4 456**	-57 241
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 558 675**	**123 687**	**202 657**	**7 885 019**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 558 675	123 687	202 657	7 899 125
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	**7 558 675**	**123 687**	**202 657**	**7 885 019**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -47,8 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

9.3.7.2. Tableau de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée par élément Approche générale

en milliers d'euros	Rapprochement par élément : Approche générale			Total
	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	**4 651**		**22 737**	**27 388**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale	22 699		22 737	45 436
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée Approche générale	-18 048			-18 048
Variations liées aux services rendus au cours de la période	**-28 808**	**-1 675**	**-3 239**	**-33 722**
Amortissement de la marge sur services contractuels			-3 239	-3 239
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier		-1 675		-1 675
Ecarts d'expérience	-28 808			-28 808
Variations liées aux services futurs	**-6 546**	**1 229**	**5 316**	**-1**
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-3 168	1 441	1 726	-1
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	-3 378	-212	3 590	0
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice			0	0
Variations liées aux services passés	**19 713**			**19 713**
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance cédée	**0**			**0**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	**-15 641**	**-446**	**2 077**	**-14 010**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée	**-312**	**-49**	**-10**	**-371**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat net	-405	165	-10	-250
dont écart de change				
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres	93	-214		-121
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (y compris en capitaux propres)	**-15 953**	**-495**	**2 067**	**-14 381**
Flux de trésorerie [1]	**44 665**			**44 665**
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements [2]	**-74 413**	**495**	**-24 804**	**-98 722**
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2023	**-41 050**	**0**	**0**	**-41 050**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale				
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée Approche générale	**-41 050**			**-41 050**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -74,4 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

en milliers d'euros	Rapprochement par élément : Approche générale			
	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	**1 347**	**0**	**20 507**	**21 854**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale	22 406	0	20 507	42 913
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée Approche générale	-21 059	0	0	-21 059
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-22 203	-1 708	-2 254	-26 165
Amortissement de la marge sur services contractuels			-2 254	-2 254
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier		-1 708		-1 708
Ecarts d'expérience	-22 203	0		-22 203
Variations liées aux services futurs	**-4 912**	**4 912**	**0**	**0**
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-4 961	4 961	0	0
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	49	-49	0	0
Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires hors impact des nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice			0	0
Variations liées aux services passés	**22 904**	**0**		**22 904**
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance cédée	**0**			**0**
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	**-4 211**	**3 204**	**-2 254**	**-3 261**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée	**-430**	**-644**	**-134**	**-1 208**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisés en résultat net	47	-49	-134	-136
dont écart de change	0			0
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisés en capitaux propres	-477	-595		-1 072
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (y compris en capitaux propres)	**-4 641**	**2 560**	**-2 388**	**-4 469**
Flux de trésorerie [1]	**3 033**			**3 033**
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et autres mouvements [2]	**4912**	**-2 560**	**4 618**	**6 970**
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 31/12/2022	**4 651**	**0**	**22 737**	**27 388**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale	22 699		22 737	45 436
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée Approche générale	-18 048			-18 048

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont 4,9 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

9.3.7.3. Tableau de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis par couverture - Approche générale et Approche par commission variable (VFA)

en milliers d'euros	Rapprochement par élément : Approche générale et Approche par commission variable (VFA)			
	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	**7 572 781**	**123 687**	**202 657**	**7 899 125**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 572 781	123 687	202 657	7 899 125
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 572 781**	**123 687**	**202 657**	**7 899 125**
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-13 886	-6 241	-16 885	-37 012
Amortissement de la marge sur services contractuels			-17 940	-17 940
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier		-6 241		-6 241
Ecarts d'expérience	-13 886		1 055	-12 831
Variations liées aux services futurs	**-75 207**		**75 067**	**-140**
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-59 894		59 894	0
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	-15 173		15 173	(0)
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-140			-140
Variations liées aux services passés	**25 178**			**25 178**
Résultat des activités d'assurance	**-63 915**	**-6 241**	**58 183**	**-11 974**
Produits ou charges financiers d'assurance	515 525	0	0	515 525
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en résultat net	380 955			380 955
dont écart de change	0			0
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres	134 570			134 570
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (y compris en capitaux propres)	**451 610**	**-6 241**	**58 183**	**503 551**
Flux de trésorerie [1]	**-69 650**			**-69 650**
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements [2]	**-6 384**	**25 379**		**18 995**
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 948 356**	**142 825**	**260 840**	**8 352 021**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 948 924	142 825	260 840	8 352 589
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture				
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	**7 948 356**	**142 825**	**260 840**	**8 352 021**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont 19,0 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

en milliers d'euros	Rapprochement par élément : Approche générale et Approche par commission variable (VFA)			
	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Marge sur services contractuels	Total
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	**7 783 113**	**104 433**	**471 427**	**8 358 973**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 898 250	64 882	329 039	8 292 171
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 898 250**	**64 882**	**329 039**	**8 292 171**
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-35 092	-3 255	-558 758	-597 105
Amortissement de la marge sur services contractuels			-16 254	-16 254
Reprise de l'ajustement au titre du risque non-financier		-3 255		-3 255
Ecarts d'expérience	-35 092		-542 504	-577 596
Variations liées aux services futurs	**-490 790**	**62 060**	**427 920**	**-810**
Nouveaux contrats comptabilisés au cours de l'exercice	-15 206	8 058	7 288	140
Effets des variations d'hypothèses affectés à la marge sur services contractuels	-474 634	62 060	412 574	0
Effets des variations d'hypothèses entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	-950	0		-950
Variations liées aux services passés	**571 148**			**571 148**
Résultat des activités d'assurance	**45 266**	**58 805**	**-130 838**	**-26 767**
Produits ou charges financiers d'assurance	-697 130	-190		-697 320
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en résultat net	-152 201	-190		-152 391
dont écart de change	-544 929			-544 929
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres				
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (y compris en capitaux propres)	**-651 864**	**58 615**	**-130 838**	**-724 087**
Flux de trésorerie [1]	**374 176**			**374 176**
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements [2]	**-61 887**	**190**	**25 441**	**-36 256**
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**7 558 675**	**123 687**	**223 642**	**7 906 004**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA				
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - Approche générale et Approche VFA	7 558 675	123 687	202 657	7 899 125
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	0			0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	**7 558 675**	**123 687**	**223 642**	**7 906 004**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -57,1 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

9.3.7.4. Tableau de variation des valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis par couverture - approche par PAA (approche simplifiée)

en milliers d'euros	Rapprochement par couverture : Approche par Allocation de Prime (PAA)				Total
	Passifs pour couverture future		Passifs pour sinistres survenus		
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires	Ajustement au titre du risque non-financier	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2023	**-10 748**		**98 528**	**10 138**	**97 918**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis -PAA	-27 795				-27 795
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-27 795				-27 795
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - PAA	17 047		197 056	20 276	234 379
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture					0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**17 047**	**0**	**98 528**	**10 138**	**125 713**
Produits des activités d'assurance	-222 994				-222 994
Charges afférentes aux activités d'assurance	**60 830**	**0**	**142 441**	**5 841**	**209 112**
Prestations et charges encourues - survenance en cours			5 251		5 251
Charges d'acquisition	60 830	0	0	0	60 830
Prestations et charges encourues - survenances passées			137 190	5 841	143 031
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires					0
Résultat des activités d'assurance	**-162 164**	**0**	**142 441**	**5 841**	**-13 882**
Produits ou charges financiers d'assurance			**2 662**		**2 662**
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en résultat net			1 331		1 331
dont écart de change					0
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisées en capitaux propres					
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (Y compris en capitaux propres)	-162 164	**0**	143 772	**5 841**	-12 551
Composantes investissement			**2 465**		**2 465**
Flux de trésorerie [1]	**193 775**	**0**	**-131 825**	**0**	**61 950**
Primes reçues	222 994				222 994
Flux de trésorerie d'acquisition affectés aux groupes de contrats existants sur la période	-29 219				-29 219
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement			-131 825		-131 825
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements [2]	**-63 944**		**13 975**	**897**	**-49 072**
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**-15 286**	**0**	**126 915**	**16 876**	**128 505**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis -PAA	-43 028				-43 028
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-3 559				-3 559
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - PAA	3 684		126 915	16 876	147 475
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture					0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2023	**-39 344**	**0**	**126 915**	**16 876**	**104 447**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont -63,9 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

en milliers d'euros	Rapprochement par couverture : Approche par Allocation de Prime (PAA)					Total
	Passifs pour couverture future			Passifs pour sinistres survenus		
	Passifs pour couverture future hors composante de perte des contrats déficitaires	Composante de perte des contrats déficitaires	Ajustement au titre du risque non-financier	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs		
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 01/01/2022	**11 571**		**98 647**	**3 572**		**113 790**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - PAA	-23 553					-23 553
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-23 553					-23 553
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - PAA	35 124		98 647	3 572		137 343
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture						0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à l'ouverture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**35 124**	**0**	**98 647**	**3 572**		**137 343**
Produits des activités d'assurance	-221 273					-221 273
Charges afférentes aux activités d'assurance	**62 079**	**0**	**115 332**	**-5 034**		**172 377**
Prestations et charges encourues - survenance en cours			-16 190	-1 002		-17 192
Charges d'acquisition	62 079	0	0	0		62 079
Prestations et charges encourues - survenances passées			131 522	-4 032		127 490
Constatation et reprise de composante de perte des contrats déficitaires						0
Résultat des activités d'assurance	**-159 194**	**0**	**115 332**	**-5 034**		**-48 896**
Produits ou charges financiers d'assurance						
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en résultat net						
dont écart de change						0
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisées en capitaux propres						
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (Y compris en capitaux propres)	-159 194	0	115 332	**-5 034**		-48 896
Composantes investissement						**0**
Flux de trésorerie [1]	**86 359**	**0**	**-114 814**	**0**		**-28 455**
Primes reçues	211 463					211 463
Flux de trésorerie d'acquisition affectés aux groupes de contrats existants sur la période	-125 104					-125 104
Prestations et charges payées hors flux de trésorerie d'acquisition, y compris composantes investissement			-114 814			-114 814
Variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et autres mouvements [2]	**50 516**		**-12 898**	**11 600**		**49 218**
Valeur comptable nette des contrats d'assurance à la clôture hors éléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	**12 805**	**0**	**86 267**	**10 138**		**109 210**
Actifs d'assurance - Contrats d'assurance émis -PAA	-27 795					-27 795
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture	-27 795					-27 795
Passifs d'assurance - Contrats d'assurance émis - PAA	17 047		86 267	10 138		113 452
dont Eléments comptabilisés au titre des flux de trésorerie d'acquisition en pré-couverture						0
Valeur comptable nette des contrats d'assurance au 31/12/2022	**10 748**	**0**	**86 267**	**10 138**		**85 657**

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance

(2) Dont 50,5 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations d'assurance et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

9.3.7.5. Tableau de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée par couverture – Approche générale

en milliers d'euros	Rapprochement par couverture : Approche générale		
	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	**12 102**	**15 286**	**27 388**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale	30 150	15 286	45 436
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée - Approche générale	-18 048		-18 048
Produits des cessions		**19 713**	**19 713**
Produits des cessions - survenance en cours			
Produits des cessions - survenances passées		19 713	19 713
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires			0
Charges des cessions	-33 722		-33 722
dont Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance cédée			0
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	**-33 722**	**19 713**	**-14 009**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée	**-1 084**	**713**	**-371**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en résultat net	-543	293	-250
dont écart de change			0
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en capitaux propres	-541	420	-121
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (Y compris en capitaux propres)	**-34 806**	**20 426**	**-14 380**
Composantes investissement			
Flux de trésorerie [1]	**44 665**		**44 665**
Sommes recouvrées du réassureur y compris composantes investissement			0
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	44 665		44 665
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance et autres mouvements [2]	**-83 317**	**-15 405**	**-98 722**
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédés au 31/12/2023	**-61 356**	**20 307**	**-41 049**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale			
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée - Approche générale	-61 356	20 307	-41 049

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -83,3 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

en milliers d'euros	Rapprochement par couverture : Approche générale Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	**5 963**	**15 891**	**21 854**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale	27 022	15 891	42 913
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée - Approche générale	-21 059	0	-21 059
Produits des cessions	**0**	**27 496**	**27 496**
Produits des cessions - survenance en cours	0	4 592	4 592
Produits des cessions - survenances passées		22 904	22 904
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires	0		0
Charges des cessions	-30 757		-30 757
dont Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance cédée	0		0
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	**-30 757**	**27 496**	**-3 261**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée	**916**	**-2 124**	**-1 208**
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en résultat net	-40	-96	-136
dont écart de change	0		0
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en capitaux propres	956	-2 028	-1 072
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (Y compris en capitaux propres)	**-29 841**	**25 372**	**-4 469**
Composantes investissement	**0**	**0**	**0**
Flux de trésorerie [(1)]	**29 010**	**-25 977**	**3 033**
Sommes recouvrées du réassureur y compris composantes investissement		-25 977	-25 977
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	29 010	0	29 010
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance et autres mouvements [(2)]	**6 970**	**0**	**6 970**
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédés au 31/12/2022	**12 102**	**15 286**	**27 388**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée -Approche générale	30 150	15 286	45 436
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée - Approche générale	-18 048	0	-18 048

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont 6,9 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements.

9.3.7.6. Tableau de variation des valeurs comptables nettes des contrats de réassurance cédée par couverture – Approche PAA (approche simplifiée)

en milliers d'euros	Rapprochement par couverture : Approche par Allocation de Prime (PAA)			Total
	Actifs pour couverture future	Actifs pour sinistres survenus		
		Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2023	**22 430**	**72 011**	**8 664**	**103 105**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée-PAA	26 700	72 011	8 664	107 375
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée PAA	-4 270			-4 270
Produits des cessions		**166 373**	**3 694**	**170 067**
Produits des cessions - survenance en cours				
Produits des cessions - survenances passées		166 373	3 694	170 067
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires				0
Charges des cessions	-163 643			-163 643
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance cédée				0
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	**-163 643**	**166 373**	**3 694**	**6 424**
Produits ou charges financiers d'assurance afférents aux contrats de réassurance cédée		567		567
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en résultat net		567		567
dont écart de change				0
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en capitaux propres				
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (Y compris en capitaux propres)	**-163 643**	**166 940**	**3 694**	**6 991**
Composantes investissement				
Flux de trésorerie (1)	**163 643**	**-154 740**		**8 903**
Sommes recouvrées du réassureur y compris composantes investissement		-154 740		-154 740
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	163 643			163 643
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance et autres mouvements (2)	**-34 691**	**17 607**		**-17 084**
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédés au 31/12/2023	**-12 261**	**101 818**	**12 358**	**101 915**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée - PAA	536	101 818	12 358	114 712
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée PAA	-12 797			-12 797

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont -34,7 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

en milliers d'euros	Rapprochement par couverture : Approche par Allocation de Prime (PAA)			
		Actifs pour sinistres survenus		
	Actifs pour couverture future	Meilleure estimation des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non-financier	Total
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédée au 01/01/2022	**3 429**	**78 617**	**9 149**	**91 195**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée-PAA	8 561	78 617	9 149	96 327
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée PAA	-5 132			-5 132
Produits des cessions		**142 289**	**-485**	**141 804**
Produits des cessions - survenance en cours		3 506	-606	2 900
Produits des cessions - survenances passées		138 783	121	138 904
Produits des cessions - Effet des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires				0
Charges des cessions	-162 746			-162 746
dont effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance cédée				0
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance cédée	**-162 746**	**142 289**	**-485**	**-20 942**
Produits ou charges financiers d'assurance afférents aux contrats de réassurance cédée				
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en résultat net				
dont écart de change				0
Produits ou charges financiers afférents aux contrats de réassurance cédée comptabilisées en capitaux propres				
Total des variations comptabilisées dans le résultat global (Y compris en capitaux propres)	**-162 746**	**142 289**	**-485**	**-20 942**
Composantes investissement				
Flux de trésorerie (1)	**181 747**	**-148 895**		**32 852**
Sommes recouvrées du réassureur y compris composantes investissement		-148 895		-148 895
Primes payées au titre des contrats de réassurance cédée	181 747			181 747
Variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance et autres mouvements (2)				
Valeur comptable nette des contrats de réassurance cédés au 31/12/2022	**22 430**	**72 011**	**8 664**	**103 105**
Actifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée - PAA	26 700	72 011	8 664	107 375
Passifs d'assurance - Contrats de réassurance cédée PAA	-4 270			-4 270

(1) Hors variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée

(2) Dont 0 millions d'euros au titre des variations des créances et dettes nées des opérations de réassurance cédée et 0 millions d'euros au titre des autres mouvements

9.3.8. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les informations sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat des filiales d'assurance requises par la norme IFRS 7 sont incluses en note 5.2.2.

9.3.9. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les informations sur les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle des filiales d'assurance requises par la norme IFRS 7 sont incluses en note 5.12.

9.3.10. Dettes représentées par un titre

Les informations sur les dettes représentées par un titre des filiales d'assurance requises par la norme IFRS 7, sont incluses en note 5.11.

9.3.11. Dettes subordonnées

Les informations sur les dettes subordonnées des filiales d'assurance requises par la norme IFRS 7 sont incluses en note 5.15.

9.4. Expositions aux risques

Certaines informations relatives à la gestion du risque de crédit requises par la norme IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 6 « Facteurs et gestion des risques - Risques assurance, gestion d'actifs, conglomérat financier ». Il en va de même pour certaines informations relatives aux risques de concentration, de marché et de liquidité requises par la norme IFRS 7.

Ces informations font partie intégrante des comptes certifiés par les Commissaires aux comptes.

9.4.1. Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations au titre du risque de crédit sont présentées en note 9.2.7 et en note 7.

9.4.2. Variation des valeurs brutes comptables et des pertes de crédit attendues des actifs financiers et des engagements

9.4.2.1. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur actifs financiers par capitaux propres

	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022 retraité	**2 805 136**	**3 789**	**46 287**	**2 870**	**37 764**	**36 502**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 889 187**	**43 161**
Nouveaux contrats originés ou acquis	14 194	2 466	0	0	0	0	0	0	0	0	**14 194**	**2 466**
Modifications de flux contractuels ne donnant pas lieu à	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Variations liées à l'évolution des paramètres du risque de	37 921	0	516	0	0	0	0	0	0	0	**38 437**	**0**
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la	0	0	-43 365	-2 121	-36 457	-36 429	0	0	0	0	**-79 822**	**-38 550**
Réduction de valeur (passage en pertes)	0	0	0	0	-73	-73	0	0	0	0	**-73**	**-73**
Transferts d'actifs financiers	1 234	0	0	0	-1 234	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Transferts vers S1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Transferts vers S2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Transferts vers S3	1 234	0	0	0	-1 234	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Changements de modèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Variations liées à l'évolution du cours de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Solde au 31/12/2023	**2 858 485**	**6 255**	**3 438**	**749**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 861 923**	**7 004**

9.4.2.2. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur titres de dettes au coût amorti

Néant

9.4.2.3. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S2 POCI)		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition (S3 POCI)		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022 retraité	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Nouveaux contrats originés ou acquis	11 143	0									11 143	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période												
Autres mouvements												
Solde au 31/12/2023	**11 143**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11 143**	**0**

9.4.2.4. Variation de la valeur brute comptable et des pertes de crédit sur prêts et créances à la clientèle au coût amorti

En milliers d'euros	Statut 1		Statut 2		Statut 3		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		Actifs dépréciés dès leur origination ou leur acquisition		TOTAL	
	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues	Valeur brute Comptable	Dépréciations pour pertes de crédit attendues
Solde au 31/12/2022 retraité	**9 377**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 377**	**0**
Nouveaux contrats originés ou acquis	15 471	0	0		0	0	0	0	0	0	15 471	0
Contrats intégralement remboursés ou cédés au cours de la période												
Autres mouvements												
Solde au 31/12/2023	**24 848**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**24 848**	**0**

9.4.3. Risque de liquidité

Échéancement des flux de trésorerie des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance cédée

	31/12/2023			
En milliers d'euros	**< 1 an**	**de 1 à 5 ans**	**> 5 ans**	**Total**
Passifs liés à des contrats d'assurance émis	49	35	32	117
Passifs liés à des contrats de réassurance cédée	-30 320	27 749	2 583	13

Cet échéancier reprend l'intégralité des agrégats Contrats d'assurance émis – Passif et Contrats de réassurance cédée – Passif figurant au bilan.

(3)

Les montants payables à vue correspondent au total des encours des contrats d'assurance, en phase de constitution, pour lesquels les assurés disposent d'une option de rachat ou qui sont transférables à un assureur tiers, ainsi que la valeur des comptes de créances et dettes relatifs à ces contrats. Les contrats concernés correspondent aux contrats d'épargne-retraite ainsi qu'aux contrats obsèques. Au 31 décembre 2023, les montants payables à vue au titre de ces contrats s'élèvent à 0 M€.

NOTE 10 - JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

L'essentiel

La présente note vise à présenter les principes d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers tels que définis par la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » et à préciser certaines modalités de valorisation retenues au sein des entités du Groupe BRED pour la valorisation de leurs instruments financiers.

Les actifs et passifs financiers sont évalués au bilan soit à la juste valeur soit au coût amorti. Une indication de la juste valeur des éléments évalués au coût amorti est cependant présentée en annexe.

Pour les instruments qui se négocient sur un marché actif faisant l'objet de prix de cotation, la juste valeur est égale au prix de cotation, correspondant au niveau 1 dans la hiérarchie des niveaux de juste valeur.

Pour les autres types d'instruments financiers, non cotés sur un marché actif, incluant notamment les prêts, les emprunts et les dérivés négociés sur les marchés de gré à gré, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques de valorisation privilégiant les modèles de place et les données observables, ce qui correspond au niveau 2 dans la hiérarchie des niveaux de juste valeur. À défaut, dans le cas où des données internes ou des modèles propriétaires sont utilisés (niveau 3 de juste valeur), des contrôles indépendants sont mis en place pour valider la valorisation.

Détermination de la juste valeur

→ ***Principes généraux***

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. Parmi ces hypothèses, figurent notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou CVA – *Credit Valuation Adjustement*) et du risque de non-exécution (DVA – *Debit Valuation Adjustement*). L'évaluation de ces ajustements de valorisation se fonde sur des paramètres de marché.

Par ailleurs, les valorisations des dérivés traités avec une contrepartie membre du mécanisme de solidarité du Groupe BPCE (cf. note 1.2) ne font pas l'objet de calcul de CVA ni de DVA dans les comptes du groupe.

→ ***Juste valeur en date de comptabilisation initiale***

Pour la majorité des transactions conclues par le groupe, le prix de négociation des opérations (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) donne la meilleure évaluation de la juste valeur de l'opération en date de comptabilisation initiale. Si tel n'est pas le cas, le groupe ajuste le prix de transaction. La comptabilisation de cet ajustement est décrite dans le paragraphe « Comptabilisation de la marge dégagée à l'initiation (*Day one profit*) ».

Hiérarchie de la juste valeur

→ ***Juste valeur de niveau 1 et notion de marché actif***

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- une baisse significative du volume des transactions ;
- une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;
- une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- des écarts très importants entre le prix vendeur (bid) et le prix acheteur (ask) (fourchette très large).

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'État ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou Eurostoxx).
Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

→ ***Juste valeur de niveau 2***

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés (« Juste valeur de niveau 2 »).

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple :
  - les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels,
  - les volatilités implicites,
  - les « *spreads* » de crédit ;
- les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

Instruments dérivés de niveau 2

Seront en particulier classés dans cette catégorie :

- les swaps de taux standards ou CMS ;
- les accords de taux futurs (FRA) ;
- les swaptions standards ;
- les caps et floors standards ;
- les achats et ventes à terme de devises liquides ;
- les swaps et options de change sur devises liquides ;
- les dérivés de crédit liquides sur un émetteur particulier (*single name*) ou sur indices iTraax, iBoxx...

Instruments non dérivés de niveau 2

Certains instruments financiers complexes et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes.

→ ***Juste valeur de niveau 3***

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes (« juste valeur de niveau 3 ») utilisant des données non observables. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.
Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- les actions non cotées, ayant généralement la nature de « participations » : BPCE, BP Développement ;
- certains OPCVM, lorsque la valeur liquidative est une valeur indicative (en cas d'illiquidité, en cas de liquidation…) et qu'il n'existe pas de prix pour étayer cette valeur ;
- les FCPR : la valeur liquidative est fréquemment une valeur indicative puisqu'il n'est souvent pas possible de sortir ;
- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, des produits hybrides de taux, des swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs, par exemple).

Transferts entre niveaux de juste valeur

Les informations sur les transferts entre niveaux de juste valeur sont indiquées en note 5.5.3. Les montants figurant dans cette note sont les valeurs calculées en date de dernière valorisation précédant le changement de niveau.

Comptabilisation de la marge dégagée à l'initiation (*Day one profit*)

La marge dégagée lors de la comptabilisation initiale d'un instrument financier ne peut être reconnue en résultat qu'à la condition que l'instrument financier puisse être évalué de manière fiable dès son initiation. Sont considérés comme respectant cette condition les instruments traités sur un marché actif et les instruments valorisés à partir de modèles reconnus utilisant uniquement des données de marché observables.

Pour les autres instruments, valorisés à l'aide de données non observables ou de modèles propriétaires, la marge dégagée à l'initiation (Day one profit) est différée et étalée en résultat sur la période anticipée d'inobservabilité des paramètres de valorisation.

Lorsque les paramètres de valorisation utilisés deviennent observables ou que la technique de valorisation utilisée évolue vers un modèle reconnu et répandu, la part de la marge neutralisée à l'initiation de l'opération et non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

Dans les cas exceptionnels où la marge dégagée lors de la comptabilisation initiale est négative *(« Day one loss »),* la perte est prise immédiatement en résultat, que les paramètres soient observables ou non.

Au 31 décembre 2023, le groupe n'a aucun *Day one profit* à étaler.

Cas particuliers

→ ***Juste valeur des titres de BPCE***

La valeur des titres de l'organe central, classées en titres de participation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.

Les filiales de BPCE sont principalement valorisées à partir de prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (*Dividend Discount Model*). Les prévisions des flux de dividendes attendus s'appuient sur les plans d'affaires des entités concernées et sur des paramètres techniques de niveau de risque, de taux de marge et de niveau de croissance jugés raisonnables. Des contraintes prudentielles individuelles applicables aux activités concernées ont été prises en considération dans l'exercice de valorisation.

L'actif net réévalué de BPCE intègre les actifs incorporels détenus par BPCE, qui ont fait l'objet d'un exercice de valorisation par un expert indépendant, ainsi que les charges de structure de l'organe central.

Cette juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie.

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des titres BPCE dans les comptes de BRED SA s'élève à 889,2 millions d'euros.

→ ***Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti (titres)***

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur

Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des prêts et emprunts à taux variable ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementés) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille de crédits à la clientèle

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. Sauf cas particulier, seule la composante taux d'intérêt est réévaluée, la marge de crédit étant figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture.

10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers

10.1.1. Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

Au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments de dettes	**1 888 491**	**712 277**	**87 226**	**2 687 994**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0
Titres de dettes	1 888 491	712 277	87 226	**2 687 994**
Instruments de capitaux propres	**7 398 105**	**4 249**	**328**	**7 402 682**
Actions et autres titres de capitaux propres	7 398 105	4 249	328	**7 402 682**
Instruments dérivés	**961 433**	**1 527 268**	**77 424**	**2 566 125**
Dérivés de taux	0	1 171 912	6 466	**1 178 378**
Dérivés actions	960 712	0	69 770	**1 030 482**
Dérivés de change	721	354 728	1 188	**356 637**
Dérivés de crédit	0	628	0	**628**
Autres dérivés	0	0	0	0
Autres	0	0	**0**	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (1)	**10 248 029**	**2 243 794**	**164 978**	**12 656 801**
Instruments dérivés	**0**	**27 021**	**0**	**27 021**
Dérivés de taux	0	27 021	0	**27 021**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	0	0	**0**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**27 021**	**0**	**27 021**
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	**0**
Titres de dettes	0	0	0	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de dettes	**36**	**137 319**	**612 378**	**749 733**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	137 245	0	**137 245**
Titres de dettes	36	74	612 378	**612 488**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non standard	**36**	**137 319**	**612 378**	**749 733**
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**3 978**	**3 978**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	3 978	**3 978**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	**0**	**0**	**3 978**	**3 978**
Instruments de dettes	**13 903 011**	**727 894**	**587 996**	**15 218 902**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	**0**
Titres de dettes	13 903 011	727 894	587 996	**15 218 902**
Instruments de capitaux propres	**18 326**	**27 277**	**1 176 729**	**1 222 332**
Actions et autres titres de capitaux propres	18 326	27 277	1 176 729	**1 222 332**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**13 921 337**	**755 171**	**1 764 725**	**16 441 234**
Dérivés de taux	0	451 516	0	**451 516**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	9 092	0	**9 092**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Instruments dérivés de couverture	**0**	**460 608**	**0**	**460 608**
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	**24 169 402**	**3 623 913**	**2 546 059**	**30 339 375**

en milliers d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	TOTAL
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes représentées par un titre	**86 596**	**0**	**0**	**86 596**
Instruments dérivés	**85**	**1 514 405**	**154 735**	**1 669 225**
- Dérivés de taux	0	1 161 025	16 147	**1 177 172**
- Dérivés actions	0	5 771	137 809	**143 580**
- Dérivés de change	85	344 793	657	**345 535**
- Dérivés de crédit	0	2 816	122	**2 938**
- Autres dérivés	0	0	0	**0**
Autres passifs financiers	0	0	0	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (1)	**86 681**	**1 514 405**	**154 735**	**1 755 821**
Instruments dérivés	**0**	**16 932**	**0**	**16 932**
Dérivés de taux	0	16 932	0	**16 932**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	0	0	**0**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**16 932**	**0**	**16 932**
Dettes représentées par un titre	0	0	0	**0**
Autres passifs financiers	97 993	0	0	**97 993**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**97 993**	**0**	**0**	**97 993**
Dérivés de taux	0	356 879	0	**356 879**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	30 035	0	**30 035**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Instruments dérivés de couverture	**0**	**386 914**	**0**	**386 914**
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	**184 674**	**1 918 251**	**154 735**	**2 257 660**

(1) Hors couverture économique.

Au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	TOTAL
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments de dettes	**1 612 031**	**1 029 516**	**30 660**	**2 672 207**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0
Titres de dettes	1 612 031	1 029 516	30 660	**2 672 207**
Instruments de capitaux propres	**2 164 522**	**3 472**	**2 839**	**2 170 833**
Actions et autres titres de capitaux propres	2 164 522	3 472	2 839	**2 170 833**
Instruments dérivés	**623 911**	**1 919 501**	**13 370**	**2 556 781**
Dérivés de taux	0	1 538 139	12 892	**1 551 031**
Dérivés actions	623 231	105 542	0	**728 773**
Dérivés de change	680	274 783	478	**275 940**
Dérivés de crédit	0	1 037	0	**1 037**
Autres dérivés	0	0	0	0
Autres	0	0	**0**	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (1)	**4 400 464**	**2 952 489**	**46 869**	**7 399 821**
Instruments dérivés	**0**	**13 588**	**117**	**13 705**
Dérivés de taux	0	13 588	0	**13 588**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	0	117	**117**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**13 588**	**117**	**13 705**
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	**0**
Titres de dettes	0	0	0	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de dettes	**35**	**127 982**	**665 432**	**793 449**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	127 909	0	**127 909**
Titres de dettes	35	73	665 432	**665 540**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non standard	**35**	**127 982**	**665 432**	**793 449**
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**3 443**	**3 443**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	3 443	**3 443**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	**0**	**0**	**3 443**	**3 443**
Instruments de dettes	**11 254 700**	**807 377**	**811 259**	**12 873 336**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	**0**
Titres de dettes	11 254 700	807 377	811 259	**12 873 336**
Instruments de capitaux propres	**106 031**	**23 559**	**1 098 565**	**1 228 156**
Actions et autres titres de capitaux propres	106 031	23 559	1 098 565	**1 228 156**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**11 360 731**	**830 936**	**1 909 824**	**14 101 492**
Dérivés de taux	0	734 620	0	**734 620**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	24 158	0	**24 158**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Instruments dérivés de couverture	**0**	**758 778**	**0**	**758 778**
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	**15 761 230**	**4 683 773**	**2 625 685**	**23 070 688**

en milliers d'euros	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	TOTAL
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes représentées par un titre	**816 271**	**87**	**0**	**816 358**
Instruments dérivés	**5 925**	**2 579 484**	**22 146**	**2 607 555**
- Dérivés de taux	0	1 672 293	21 157	**1 693 450**
- Dérivés actions	5 824	187 939	0	**193 763**
- Dérivés de change	101	717 154	989	**718 244**
- Dérivés de crédit	0	2 098	0	**2 098**
- Autres dérivés	0	0	0	**0**
Autres passifs financiers	0	0	0	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (1)	**822 196**	**2 579 571**	**22 146**	**3 423 913**
Instruments dérivés	**0**	**196**	**2**	**198**
Dérivés de taux	0	0	2	**2**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	196	0	**196**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**196**	**2**	**198**
Dettes représentées par un titre	0	0	0	**0**
Autres passifs financiers	0	0	0	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	578 694	0	**578 694**
Dérivés actions	0	0	0	**0**
Dérivés de change	0	76 327	0	**76 327**
Dérivés de crédit	0	0	0	**0**
Autres dérivés	0	0	0	**0**
Instruments dérivés de couverture	**0**	**655 021**	**0**	**655 021**
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR	**822 196**	**3 234 788**	**22 148**	**4 079 132**

(1) Hors couverture économique.

10.1.2. Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

Au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	31/12/2022	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Evénements de gestion de la période			Transferts de la période			31/12/2023
		Au compte de résultat								
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	Autres variations	
ACTIFS FINANCIERS										
Instruments de dettes	**30 660**	**71**	**1 987**	**0**	**87 052**	**-31 685**	**0**	**-859**	**0**	**87 226**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	30 660	71	1 987	0	87 052	-31 685	0	-859	0	87 226
Instruments de capitaux propres	**2 839**	**-2**	**1 061**	**0**	**330**	**-1 061**	**0**	**-2 839**	**0**	**328**
Actions et autres titres de capitaux propres	2 839	-2	1 061	0	330	-1 061	0	-2 839	0	328
Instruments dérivés	**13 370**	**78 804**	**214 375**	**0**	**0**	**-225 745**	**-3 380**	**0**	**0**	**77 424**
Dérivés de taux	12 892	5 859	395	0	0	-9 300	-3 380	0	0	6 466
Dérivés actions	0	71 756	213 761	0	0	-215 747	0	0	0	69 770
Dérivés de change	478	1 189	-479	0	0	0	0	0	0	1 188
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	698	0	0	-698	0	0	0	0
Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (3)	**46 869**	**78 873**	**217 423**	**0**	**87 382**	**-258 491**	**-3 380**	**-3 698**	**0**	**164 978**
Instruments dérivés	**117**	**-197**	**-123**	**0**	**0**	**203**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	117	-197	-123	0	0	203	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**117**	**-197**	**-123**	**0**	**0**	**203**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de dettes	**665 432**	**-56 751**	**-4 315**	**0**	**36 988**	**-28 977**	**0**	**0**	**1**	**612 378**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	665 432	-56 751	-4 315	0	36 988	-28 977	0	0	1	612 378
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non standard	**665 432**	**-56 751**	**-4 315**	**0**	**36 988**	**-28 977**	**0**	**0**	**1**	**612 378**
Instruments de capitaux propres	**3 443**	**0**	**637**	**0**	**0**	**-50**	**0**	**0**	**-52**	**3 978**
Actions et autres titres de capitaux propres	3 443	0	637	0	0	-50	0	0	-52	3 978
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	**3 443**	**0**	**637**	**0**	**0**	**-50**	**0**	**0**	**-52**	**3 978**
Instruments de dettes	**811 259**	**-37 661**	**21 510**	**7 746**	**121 790**	**-336 617**	**0**	**0**	**-31**	**587 996**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	811 259	-37 661	21 510	7 746	121 790	-336 617	0	0	-31	587 996
Instruments de capitaux propres	**1 098 565**	**164**	**0**	**44 298**	**44 265**	**-6 223**	**0**	**0**	**-4 340**	**1 176 729**
Actions et autres titres de capitaux propres	1 098 565	164	0	44 298	44 265	-6 223	0	0	-4 340	1 176 729
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**1 909 824**	**-37 497**	**21 510**	**52 044**	**166 055**	**-342 840**	**0**	**0**	**-4 371**	**1 764 725**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

en milliers d'euros	31/12/2022	Gains et pertes comptabilisés au cours de		Evénements de gestion de la			Transferts de la période			31/12/2023
		Au compte de résultat								
		Sur les opérations en vie à la clôture	opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	Autres variations	
PASSIFS FINANCIERS										
Dettes représentées par un titre	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments dérivés	**22 146**	**92 699**	**123 124**	**0**	**0**	**-79 854**	**-3 380**	**0**	**0**	**154 735**
Dérivés de taux	21 157	6 702	430	0	0	-8 762	-3 380	0	0	16 147
Dérivés actions	0	85 303	123 031	0	0	-70 525	0	0	0	137 809
Dérivés de change	989	657	-989	0	0	0	0	0	0	657
Dérivés de crédit	0	37	0	0	0	85	0	0	0	122
Autres dérivés	0	0	652	0	0	-652	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (3)	**22 146**	**92 699**	**123 124**	**0**	**0**	**-79 854**	**-3 380**	**0**	**0**	**154 735**
Instruments dérivés	**2**	**0**	**-301**	**0**	**0**	**299**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	2	0	-301	0	0	299	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**2**	**0**	**-301**	**0**	**0**	**299**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dettes représentées par un tire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	31/12/2021	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période			Evénements de gestion de la période		Transferts de la période			31/12/2022
		Au compte de résultat								
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	Autres variations	
ACTIFS FINANCIERS										
Instruments de dettes	**336 618**	**-2 061**	**619**	**0**	**21 145**	**-280 806**	**0**	**-50 851**	**5 996**	**30 660**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	336 618	-2 061	619	0	21 145	-280 806	0	-50 851	5 996	30 660
Instruments de capitaux propres	**0**	**-1 061**	**0**	**0**	**411**	**0**	**0**	**3 489**	**0**	**2 839**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	-1 061	0	0	411	0	0	3 489	0	2 839
Instruments dérivés	**22 505**	**13 738**	**-1 039**	**0**	**0**	**1 224**	**-25 048**	**1 990**	**0**	**13 370**
Dérivés de taux	21 365	13 025	-4	0	0	1 224	-25 048	2 330	0	12 892
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	1 140	713	-1 035	0	0	0	0	-340	0	478
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (3)	**359 123**	**10 616**	**-420**	**0**	**21 556**	**-279 582**	**-25 048**	**-45 372**	**5 996**	**46 869**
Instruments dérivés	**0**	**-78**	**0**	**0**	**0**	**182**	**0**	**13**	**0**	**117**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	-78	0	0	0	182	0	13	0	117
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**-78**	**0**	**0**	**0**	**182**	**0**	**13**	**0**	**117**
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de dettes	**576 452**	**50 088**	**-5 573**	**0**	**58 045**	**-23 604**	**0**	**0**	**10 024**	**665 432**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	576 452	50 088	-5 573	0	58 045	-23 604	0	0	10 024	665 432
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non standard	**576 452**	**50 088**	**-5 573**	**0**	**58 045**	**-23 604**	**0**	**0**	**10 024**	**665 432**
Instruments de capitaux propres	**10 511**	**-4 554**	**-631**	**0**	**173**	**-2 029**	**-27**	**0**	**0**	**3 443**
Actions et autres titres de capitaux propres	10 511	-4 554	-631	0	173	-2 029	-27	0	0	3 443
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	**10 511**	**-4 554**	**-631**	**0**	**173**	**-2 029**	**-27**	**0**	**0**	**3 443**
Instruments de dettes	**782 843**	**-54 373**	**-656**	**-41 868**	**422 537**	**-271 677**	**0**	**-26 197**	**650**	**811 259**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	782 843	-54 373	-656	-41 868	422 537	-271 677	0	-26 197	650	811 259
Instruments de capitaux propres	**1 229 322**	**11**	**4**	**-175 291**	**89 030**	**-19 747**	**-3 248**	**-19 416**	**-2 100**	**1 098 565**
Actions et autres titres de capitaux propres	1 229 322	11	4	-175 291	89 030	-19 747	-3 248	-19 416	-2 100	1 098 565
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 012 165**	**-54 362**	**-652**	**-217 159**	**511 567**	**-291 424**	**-3 248**	**-45 613**	**-1 450**	**1 909 824**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

en milliers d'euros	31/12/2021	Gains et pertes comptabilisés au cours de			Evénements de gestion de		Transferts de la période			31/12/2022
		Au compte de résultat								
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	en capitaux propres	Achats / Emissions	Ventes / Remboursements	vers une autre catégorie comptable	de et vers un autre niveau	Autres variations	
PASSIFS FINANCIERS										
Dettes représentées par un titre	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments dérivés	**28 361**	**14 176**	**-2 976**	**0**	**0**	**8 193**	**-25 048**	**-560**	**0**	**22 146**
Dérivés de taux	25 211	12 805	-4	0	0	8 193	-25 048	0	0	21 157
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	3 150	1 371	-2 972	0	0	0	0	-560	0	989
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (3)	**28 361**	**14 176**	**-2 976**	**0**	**0**	**8 193**	**-25 048**	**-560**	**0**	**22 146**
Instruments dérivés	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**
Dérivés de taux	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2**
Dettes représentées par un tire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent plus particulièrement :

Au 31 décembre 2023, la valorisation des titres BPCE comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres s'élève à 889,24 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, 4,2 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés au compte de résultat au titre des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 dont - 108,3 millions d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice, 52,0 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés directement en capitaux propres au titre d'actifs financiers classés en niveau 3 dont 52,0 millions d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2023.

10.1.3. Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

Le montant des transferts indiqué dans ce tableau est celui de la dernière valorisation précédant le changement de niveau.

en milliers d'euros	Exercice 2023					
De	niveau 1	niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3	niveau 3
Vers	niveau 2	niveau 3	niveau 1	niveau 3	niveau 1	niveau 2
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes	**14 059**	**0**	**12 153**	**0**	**0**	**859**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	14 059	0	12 153	0	0	859
Instruments de capitaux propres	**17**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2 839**
Actions et autres titres de capitaux propres	17	0	0	0	0	2 839
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (*)	**14 076**	**0**	**12 153**	**0**	**0**	**3 698**
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	0	0	0	0	0	0
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	0	0	0	0	0	0
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non standard	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	0	0	0	0	0	0
Instruments de dettes	**8 223**	**0**	**49 767**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	8 223	0	49 767	0	0	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**8 223**	**0**	**49 767**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0

en milliers d'euros	Exercice 2023					
De	niveau 1	niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3	niveau 3
Vers	niveau 2	niveau 3	niveau 1	niveau 3	niveau 1	niveau 2
PASSIFS FINANCIERS						
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction(*)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(*) Hors couverture technique.

en milliers d'euros	Exercice 2022					
De	niveau 1	niveau 1	niveau 2	niveau 2	niveau 3	niveau 3
Vers	niveau 2	niveau 3	niveau 1	niveau 3	niveau 1	niveau 2
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes	**285 710**	**0**	**16 457**	**407**	**0**	**51 258**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	285 710	0	16 457	407	0	51 258
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**66**	**3 489**	**0**	**0**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	66	3 489	0	0
Instruments dérivés	**0**	**0**	**0**	**2 330**	**0**	**340**
Dérivés de taux	0	0	0	2 330	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	340
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction (*)	**285 710**	**0**	**16 523**	**6 226**	**0**	**51 598**
Instruments dérivés	0	0	0	13	0	0
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	13	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique	0	0	0	13	0	0
Instruments de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	0	0	0	0	0	0
Instruments de dettes	**0**	**0**	**41**	**0**	**0**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	0	0	41	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non standard	**0**	**0**	**41**	**0**	**0**	**0**
Instruments de capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Hors transaction	0	0	0	0	0	0
Instruments de dettes	**63 448**	**0**	**44 628**	**0**	**26 197**	**0**
Prêts sur les établissements de crédit et clientèle	0	0	0	0	0	0
Titres de dettes	63 448	0	44 628	0	26 197	0
Instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	19 416
Actions et autres titres de capitaux propres	0	0	0	0	0	19 416
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**63 448**	**0**	**44 628**	**0**	**26 197**	**19 416**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0

en milliers d'euros	De / Vers	Exercice 2022					
		niveau 1 / niveau 2	niveau 1 / niveau 3	niveau 2 / niveau 1	niveau 2 / niveau 3	niveau 3 / niveau 1	niveau 3 / niveau 2
PASSIFS FINANCIERS							
Dettes représentées par un titre		0	0	1 603	0	0	0
Instruments dérivés		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**560**
Dérivés de taux		0	0	0	0	0	0
Dérivés actions		0	0	0	0	0	0
Dérivés de change		0	0	0	0	0	560
Dérivés de crédit		0	0	0	0	0	0
Autres dérivés		0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Détenus à des fins de transaction(*)		**0**	**0**	**1 603**	**0**	**0**	**560**
Instruments dérivés		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux		0	0	0	0	0	0
Dérivés actions		0	0	0	0	0	0
Dérivés de change		0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit		0	0	0	0	0	0
Autres dérivés		0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Couverture économique		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dettes représentées par un titre		0	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers		0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux		0	0	0	0	0	0
Dérivés actions		0	0	0	0	0	0
Dérivés de change		0	0	0	0	0	0
Dérivés de crédit		0	0	0	0	0	0
Autres dérivés		0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture		**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

(*) Hors couverture technique.

Le montant des transferts indiqué dans ce tableau est celui de la dernière valorisation précédant le changement de niveau.

10.1.4. Sensibilité de la juste valeur de niveau 3 aux variations des principales hypothèses

Le principal instrument évalué à la juste valeur de niveau 3 au bilan du Groupe BRED est sa participation dans l'organe central BPCE.

Cette participation est classée en « juste valeur par capitaux propres non recyclables ».

Les modalités d'évaluation de la juste valeur du titre BPCE SA sont décrites dans la note 10 relative à la détermination de la juste valeur. La méthode de valorisation utilisée est la méthode de l'actif net réévalué, qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.

Ce modèle de valorisation repose sur des paramètres internes. Le taux d'actualisation figure parmi les paramètres les plus significatifs. En revanche, le taux de croissance à l'infini n'a pas d'impact significatif sur la juste valeur au 31 décembre 2023.

Une baisse du taux d'actualisation de 0,25 % conduirait à une hausse de la juste valeur du titre BPCE de 566 millions d'euros, toutes choses restant égales par ailleurs. Ce montant affecterait positivement les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à hauteur du pourcentage de détention de la BRED Banque Populaire.

Une hausse du taux d'actualisation de 0,25 % conduirait à une baisse de la juste valeur du titre BPCE de 536 millions d'euros, toutes choses restant égales par ailleurs. Ce montant affecterait négativement les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » à hauteur du pourcentage de détention de la BRED Banque Populaire.

Les actifs du Groupe BRED classés en niveau 3 de juste valeur sont sensibles à l'évolution des économies françaises et européennes. Hors titres BPCE, la sensibilité estimée est de 108 milliers d'euros.

La sensibilité prépondérante (taux, inflation, actions…) cumulée des instruments dérivés classés en niveau 3 s'établit à - 50 milliers d'euros à la hausse de 100 bps des facteurs sous-jacents et à 58 milliers d'euros à la baisse de 100 bps des facteurs sous-jacents.

10.2. Juste valeur des actifs et passifs financiers au coût amorti

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque de proximité dont le modèle de gestion est un modèle d'encaissement des flux de trésorerie attendus.

Les hypothèses simplificatrices retenues pour évaluer la juste valeur des instruments au coût amorti sont présentées en note 10.1.

	31/12/2023				31/12/2022 retraité (1)			
en milliers d'euros	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	**53 180 062**	**393 858**	**20 758 753**	**32 027 451**	**51 830 261**	**343 894**	**19 166 790**	**32 319 577**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8 987 058	0	6 804 328	2 182 731	9 204 652	0	7 206 391	1 998 260
Prêts et créances sur la clientèle	41 710 890	0	12 188 032	29 522 858	40 294 725	0	10 368 783	29 925 943
Titres de dettes	2 482 115	393 858	1 766 394	321 863	2 330 884	343 894	1 591 616	395 374
Autres								
PASSIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI	**91 437 390**	**0**	**78 011 671**	**13 425 719**	**100 198 601**	**0**	**89 614 016**	**10 584 585**
Dettes envers les établissements de crédit	20 818 511	0	20 466 962	351 549	34 167 412	0	33 572 242	595 169
Dettes envers la clientèle	61 426 328	0	48 369 817	13 056 510	55 952 558	0	45 988 543	9 964 016
Dettes représentées par un titre	9 185 203	0	9 167 543	17 660	10 071 502	0	10 046 102	25 400
Dettes subordonnées	7 349	0	7 349	0	7 129	0	7 129	0

NOTE 11 - IMPÔTS

11.1. Impôts sur le résultat

Principes comptables

Les impôts sur le résultat incluent tous les impôts nationaux et étrangers dus sur la base des bénéfices imposables. Les impôts sur le résultat incluent aussi les impôts, tels que les retenues à la source, qui sont payables par une filiale, une entreprise associée ou un partenariat sur ses distributions de dividendes à l'entité présentant les états financiers. La CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) n'est pas retenue comme un impôt sur le résultat.

Les impôts sur le résultat regroupent :

- d'une part, les impôts courants, qui sont le montant de l'impôt exigible (récupérable) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'une période. Ils sont calculés sur la base des résultats fiscaux d'une période de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur établis par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt doit être payé (recouvré) ;
- d'autre part, les impôts différés (voir 11.2).

Lorsqu'il est probable qu'une position fiscale du groupe ne sera pas acceptée par les autorités fiscales, cette situation est reflétée dans les comptes lors de la comptabilisation de l'impôt courant (exigible ou recouvrable) et de l'impôt différé (actif ou passif).

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » ne donnant pas de précision particulière sur la façon dont les conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt devaient être prises en compte en comptabilité, l'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relative aux traitements fiscaux » adoptée par la Commission européenne le 23 octobre 2018 et applicable de manière obligatoire au 1er janvier 2019, est venue préciser clarifier le traitement à retenir.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt exigible et différé lorsqu'une incertitude existe concernant le traitement fiscal appliqué. S'il y a un doute sur l'acceptation du traitement fiscal par l'administration fiscale en vertu de la législation fiscale, alors ce traitement fiscal est un traitement fiscal incertain. Dans l'hypothèse où il serait probable que l'administration fiscale n'accepte pas le traitement fiscal retenu, IFRIC 23 indique que le montant de l'incertitude à refléter dans les états financiers doit être estimé selon la méthode qui fournira la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude. Pour déterminer ce montant, deux approches peuvent être retenues : la méthode du montant le plus probable ou bien la méthode de la valeur attendue (c'est-à-dire la moyenne pondérée des différents scénarios possibles). IFRIC 23 demande, par ailleurs, qu'un suivi de l'évaluation des incertitudes fiscales soit réalisé.

Le groupe reflète dans ses états financiers les incertitudes relatives aux traitements fiscaux retenus portant sur les impôts sur le résultat dès lors qu'il estime probable que l'administration fiscale ne les acceptera pas. Pour apprécier si une position fiscale est incertaine et en évaluer son effet sur le montant de ses impôts, le groupe suppose que l'administration fiscale contrôlera tous les montants déclarés en ayant l'entière connaissance de toutes les informations disponibles. Il base son jugement notamment sur la doctrine administrative, la jurisprudence ainsi que sur l'existence de rectifications opérées par l'administration portant sur des incertitudes fiscales similaires. Le groupe revoit l'estimation du montant qu'il s'attend à payer ou recouvrer auprès de l'administration fiscale au titre des incertitudes fiscales, en cas de survenance de changements dans les faits et circonstances qui y sont associés, ceux-ci pouvant résulter (sans toutefois s'y limiter), de l'évolution des législations fiscales, de l'atteinte d'un délai de prescription, de l'issue des contrôles et actions menés par les autorités fiscales.

Les incertitudes fiscales sont inscrites suivant leur sens et suivant qu'elles portent sur un impôt exigible ou différé dans les rubriques du bilan « Actifs d'impôts différés », « Actifs d'impôts courants », « Passifs d'impôts différés » et « Passifs d'impôts courant ».

Répartition de la charge d'impôts entre impôts courants et impôts différés

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 retraité
Impôts courants	-164 036	-115 379
Impôts différés	54 598	-37 109
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	**-109 438**	**-152 488**

Rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

	31/12/2023		Exercice 2022 retraité	
	en milliers d'euros	taux d'impôt	en milliers d'euros	taux d'impôt
Résultat net (part du groupe)	319 102		506 824	
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0		0	
Participations ne donnant pas le contrôle	13 410		9 424	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-31 027		-26 113	
Impôts	109 439		152 488	
RÉSULTAT COMPTABLE AVANT IMPÔTS ET VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION (A)	**410 923**		**642 623**	
Effet des différences permanentes (1)	62 911		56 693	
Résultat fiscal consolidé (A)	**473 834**		**699 316**	
Taux d'imposition de droit commun français (B)		**25,83%**		**25,83%**
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)	**-122 391**		**-180 633**	
Effet de la variation des impôts différés non constatés				
Impôts à taux réduit et activités exonérées	-243		1 494	
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger	4 646		5 317	
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	-1 881		7 006	
Effet des changements de taux d'imposition				
Autres éléments	10 430		14 327	
CHARGE (PRODUIT) D'IMPÔTS COMPTABILISÉE	**-109 439**		**-152 488**	
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (CHARGE D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT RAPPORTÉE AU RÉSULTAT TAXABLE)		**-23,10%**		**-21,81%**

(1) Les différences permanentes sont pour la première fois présentées en base et retraitées du résultat fiscal consolidé. Ainsi, l'effet des différences permanentes est désormais exclu de l'écart entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique. Les données 2022 ont été modifiées à des fins de comparabilité.

11.2. Impôts différés

Principes comptables

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra exigible ou récupérable.

Les impositions différées sont compensées entre elles au niveau de chaque entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même, soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée puisse les récupérer sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférant :

- aux écarts de revalorisation sur les avantages postérieurs à l'emploi ;
- aux gains et pertes latents sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ;
- aux variations de juste valeur des dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie ;

pour lesquels les impôts différés correspondants sont enregistrés en gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres.

Les dettes et créances d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

L'International Accounting Standards Board (IASB) en charge de l'élaboration des normes comptables internationales IFRS, a publié le 23 mai 2023 la version finale de l'amendement à la norme IAS 12 traitant de la comptabilisation des impôts. Il traite le point spécifique des impacts comptables attendus de l'application de l'entrée en vigueur des règles fiscales dites du « Pilier 2 » de l'OCDE visant à la mise en place d'un taux d'imposition mondial minimum des sociétés fixé à 15 %. Les amendements à la norme proposés visent une exemption de comptabilisation d'impôts différés associés à cette imposition complémentaire avec en contrepartie des informations à fournir en note annexe. Ce texte s'applique aux comptes annuels arrêtés à compter du 1er janvier 2023, soit pour le Groupe BRED, aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.

Le Groupe BRED est intégré aux travaux du Groupe BPCE qui s'est doté d'une structure projet afin d'assurer le suivi des différentes réglementations associées ainsi que la conformité aux règles Pilier 2 et aux besoins d'informations complémentaires introduits par ces amendements à IAS 12. À ce stade du projet, il apparaît que le nombre de juridictions qui seraient concernées par l'application d'un *top-up-tax* devrait être limité et les enjeux financiers non significatifs. Compte tenu du caractère non significatif de son exposition potentielle, le groupe ne publiera pas les données d'exposition à cette imposition complémentaire dans le cadre de cet arrêté.

Les impôts différés déterminés sur les différences temporelles reposent sur les sources de comptabilisation détaillées dans le tableau suivant (les actifs d'impôts différés sont signés en positif, les passifs d'impôts différés figurent en négatif) :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Impôts différés issus des décalages temporaires comptables-fiscaux	**174 303**	**169 293**
Provisions pour passifs sociaux	**14 292**	10 183
Provisions pour activité d'épargne-logement	**4 845**	5 091
Provisions sur base de portefeuilles	**47 114**	46 674
Autres provisions non déductibles	**57 446**	50 214
Impôts différés sur pertes fiscales reportables	**7 102**	1 331
Impôts différés non constatés	**-5 268**	-523
Autres sources de différences temporaires	**48 772**	56 323
Impôts différés sur réserves latentes	**-9 369**	**-15 872**
Actifs financiers à la juste valeur par OCI NR (1)	**-294**	-3 577
Actifs financiers à la juste valeur par OCI R (1)	**-4 360**	2 965
Couverture de flux de trésorerie	**-4 156**	-11 589
Ecarts actuariels sur engagements sociaux	**-559**	-3 671
Risque de crédit propre	**0**	0
Impôts différés non constatés	**0**	0
Impôts différés sur résultat	**-44 558**	**-64 344**
IMPOTS DIFFERES NETS	**120 376**	**89 077**
Comptabilisés		
- A l'actif du bilan	**307 858**	364 540
- Au passif du bilan	**-187 482**	-275 463

(1) Les impôts différés associés à ces instruments sont présentés nets des impôts différés correspondant à l'annulation des provisions pour dépréciation en normes françaises.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés en date d'arrêté que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération des économies d'impôt sur un horizon déterminé. Le Groupe BRED applique le principe suivant : les business plans fiscaux sont basés sur les trois premières années du plan stratégique.

Ces économies seront réalisées par l'imputation des décalages fiscaux et pertes reportables sur les bénéfices imposables futurs estimés à l'intérieur de cet horizon.

NOTE 12 - AUTRES INFORMATIONS

12.1. Information sectorielle

12.1.1. Informations sectorielles relatives au compte de résultat

Quatre pôles d'activités sont identifiés à la BRED Banque Populaire :

- la banque commerciale en France regroupant l'ensemble des activités des agences, des cercles patrimoniaux, des centres d'affaires, de la banque de grande clientèle et des filiales liées à ces métiers ainsi que l'ALM (gestion actif-passif) ;
- la banque commerciale à l'international ;
- la direction des marchés de capitaux ;
- le pôle gestion consolidée des investissements.

	Banque Commerciale France & ALM			Banque à l'international			Direction des Marchés de Capitaux			Gestion consolidée des Investissements		
en milliers d'euros	2023	2022 proforma	Evol. 2023/2022	2023	2022 proforma	Evol. 2023/2022	2023	2022 proforma	Evol. 2023/2022	2023	2022 proforma	Evol. 2023/2022
Produit net bancaire	**932 516**	**1 087 170**	**-14,2%**	**198 077**	**171 820**	**15,3%**	**136 224**	**176 824**	**-23,0%**	**69 479**	**117 302**	**-40,8%**
Frais de gestion	-577 147	-570 560	1,2%	-113 663	-102 239	11,2%	-77 768	-80 162	-3,0%	-53 955	-50 374	7,1%
Résultat brut d'exploitation	**355 369**	**516 610**	**-31,2%**	**84 414**	**69 581**	**21,3%**	**58 456**	**96 662**	**-39,5%**	**15 524**	**66 928**	**-76,8%**
Coefficient d'exploitation	61,9%	52,5%	9,4 pts	57,4%	59,5%	-2,1 pts	57,1%	45,3%	11,8 pts	77,7%	42,9%	34,7 pts
Coût du risque sur encours sains (strates 1 et 2)	*8 164*	*-6 556*	*NA*	*7 750*	*1 491*	*419,7%*	*0*	*0*	*NA*	*-13 167*	*-326*	*3939,0%*
Coût du risque sur encours dépréciés (strate 3)	*-98 658*	*-99 555*	*-0,9%*	*-7 862*	*-3 197*	*145,9%*	*0*	*0*	*NA*	*154*	*-154*	*NA*
Coût du risque	-90 494	-106 111	X 0,9	-112	-1 706	X 0,1	0	0	NA	-13 013	-480	X 27,1
Résultat d'exploitation	**264 875**	**410 499**	**-35,5%**	**84 302**	**67 875**	**24,2%**	**58 456**	**96 662**	**-39,5%**	**2 511**	**66 448**	**-96,2%**
Résultat des entreprises MEE	0	-2 446	-100,0%	30 912	38 486	-19,7%	0	0	NA	115	-9 927	NA
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	NA	0	0	NA	0	0	NA	780	1 139	-31,5%
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	NA	0	0	NA	0	0	NA	0	0	NA
Résultat avant impôts	**264 875**	**408 053**	**-35,1%**	**115 214**	**106 361**	**8,3%**	**58 456**	**96 662**	**-39,5%**	**3 406**	**57 659**	**-94,1%**

Les données 2022 sont présentées au proforma de la mise en place de la norme IFRS 17 pour des questions de cohérence et de comparabilité.

12.1.2. Informations sectorielles par zone géographique relatives au bilan

EMPLOIS			**2023**			
en milliers d'euros	**Métropole**	**Outre-Mer**	**Etranger**	dont pays européen	dont Amérique du Nord	dont reste du monde
Actifs financiers	30 675 048	1 236	2 145 252	2 144 489	0	763
Prêts et créances sur établissements de crédit	22 337 527	1 573 929	847 865	289 718	0	558 147
Prêts et créances sur la clientèle	31 813 301	7 527 073	2 479 919	868 422	0	1 611 497
Comptes de régularisation et actifs divers	10 057 278	527 810	31 661	9 038	0	22 623
Valeurs immobilisées	269 184	277 154	264 695	13 063	0	251 632
TOTAL ACTIF	**95 152 338**	**9 907 202**	**5 769 392**	**3 324 729**	**0**	**2 444 663**

RESSOURCES			**2023**			
en milliers d'euros	**Métropole**	**Outre-Mer**	**Etranger**	dont pays européen	dont Amérique du Nord	dont reste du monde
Passifs financiers	2 256 578	0	1 082	85	0	997
Dettes envers les établissements de crédit	20 634 541	115 087	235 856	32 647	0	203 209
Dettes envers la clientèle	52 337 778	6 660 176	2 510 807	541 416	0	1 969 391
Dettes représentées par un titre	9 167 635	10 171	7 397	0	0	7 397
Opérations sur titres et divers	4 742 118	2 654 563	2 673 309	2 565 663	0	107 646
Provisions, capitaux propres et assimilés	6 013 688	467 205	340 941	184 917	0	156 024
TOTAL PASSIF	**95 152 338**	**9 907 202**	**5 769 392**	**3 324 729**	**0**	**2 444 663**

12.1.3. Informations sectorielles par zone géographique relatives au résultat

L'analyse géographique des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022 Retraité
Métropole	847 306	1 053 142
Outre-Mer	310 957	322 773
Autres pays européens	62 889	68 958
Amérique du Nord	0	0
Reste du Monde	115 144	108 243
TOTAL	**1 336 296**	**1 553 116**

12.2. Informations sur les opérations de location

12.2.1. Opérations de location en tant que bailleur

Principes comptables

Les contrats de location sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location-financement.

Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement se définit comme un contrat de location qui a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations qui permettent, individuellement ou collectivement, de distinguer un contrat de location-financement d'un contrat de location simple :

- le contrat de location transfère la propriété du bien sous-jacent au preneur au terme de la durée du contrat de location ;
- le contrat de location donne au preneur l'option d'acheter le bien sous-jacent à un prix qui devrait être suffisamment inférieur à sa juste valeur à la date à laquelle l'option devient exerçable pour que, dès le commencement du contrat de location, le preneur ait la certitude raisonnable d'exercer l'option ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique du bien sous-jacent même s'il n'y a pas transfert de propriété ;
- au commencement du contrat de location, la valeur actualisée des paiements de loyer s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur du bien sous-jacent ;
- les biens loués sont d'une nature tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans leur apporter de modifications majeures.

La norme IFRS 16 donne également trois indicateurs de situations qui, individuellement ou collectivement, peuvent conduire à un classement en location-financement :

- si le preneur peut résilier le contrat de location, les pertes subies par le bailleur, relatives à la résiliation, sont à la charge du preneur ;
- les profits ou les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- le preneur a la faculté de prolonger la location moyennant un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À la date de début du contrat, les biens objets d'un contrat de location-financement sont comptabilisés au bilan du bailleur sous forme d'une créance d'un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. L'investissement net correspond à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de loyer à recevoir, du locataire, augmentés de toute valeur résiduelle non garantie du bien sous-jacent revenant au bailleur. Les loyers retenus pour l'évaluation de l'investissement net comprennent plus spécifiquement les paiements fixes déduction faite des avantages incitatifs à la location à payer et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux.

Conformément à la norme IFRS 16, les valeurs résiduelles non garanties font l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus

sur toute la durée du contrat. Dans ce cas un nouveau plan d'amortissement est établi et une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les dépréciations éventuelles au titre du risque de contrepartie des créances relatives aux opérations de location-financement sont déterminées conformément à IFRS 9 et selon la même méthode que pour les actifs financiers au coût amorti (note 4.1.10). Leur incidence sur le compte de résultat figure en Coût du risque de crédit.

Les revenus des contrats de location-financement sont retenus comme des produits financiers comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ». Ces produits financiers sont reconnus sur la base du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égal :

- l'investissement net ;
- et la valeur d'entrée du bien (juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux constitués des coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

Contrats de location simple

Un contrat qui n'est pas qualifié de contrat de location-financement est un contrat de location simple.
Les actifs donnés en location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « Produits et charges des autres activités ».

Produits des contrats de location-bailleur

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Intérêts et produits assimilés	0	0
Paiements de loyers variables non inclus dans l'évaluation de l'investissement net	0	0
Plus ou moins-values de cession sur biens donnés en location-financement	0	0
Produits de location-financement	**0**	**0**
Produits de location	933	920
Paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux	0	0
Produits de location simple	**933**	**920**

Échéancier des créances de location-financement

en milliers d'euros	31/12/2023 Durée résiduelle							31/12/2022 Durée résiduelle						
	< 1 an	1 an < 2 ans	2 ans < 3 ans	3 ans < 4 ans	4 ans < 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 an < 2 ans	2 ans < 3 ans	3 ans < 4 ans	4 ans < 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats de location financement														
Paiements de loyers non actualisés (Investissement brut)	122 086	82 288	60 329	42 508	20 760	8 395	336 366	97 710	74 808	57 445	36 891	14 710	5 676	287 240
Paiements de loyers actualisés (Investissement net)	115 963	78 161	57 303	40 376	19 719	7 974	319 496	93 611	71 670	55 035	35 343	14 093	5 438	275 190
Dont montant actualisé de la valeur résiduelle non garantie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers non acquis	6 123	4 127	3 026	2 132	1 041	421	16 870	4 099	3 138	2 410	1 548	617	238	12 050
Contrats de location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements de loyers	952	845	713	693	171	-	3 374	937	781	781	713	693	171	4 076

12.2.2. Opérations de location en tant que preneur

Principes comptables

IFRS 16 s'applique aux contrats qui, quelle que soit leur dénomination juridique, répondent à la définition d'un contrat de location telle qu'établie par la norme. Celle-ci implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif déterminé. Le contrôle est établi lorsque le preneur détient tout au long de la durée d'utilisation les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien ;
- le droit de décider de l'utilisation du bien.

L'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif.

L'actif peut être constitué d'une portion d'un actif plus large, tel qu'un étage au sein d'un immeuble. Au contraire, une partie d'un bien qui n'est pas physiquement distinct au sein d'un ensemble sans localisation prédéfinie, ne constitue pas un actif identifié.

La norme IFRS 16 impose au locataire, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme, la comptabilisation au bilan des contrats de location sous la forme d'un droit d'utilisation de l'actif loué présenté, à l'actif parmi les immobilisations, et d'un passif locatif présenté parmi les passifs divers.

En date de comptabilisation initiale, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'actif est égale à celle du passif. Les différences temporelles nettes ultérieures résultant des variations des montants comptabilisés au titre du droit d'utilisation et du passif locatif entraînent la constatation d'un impôt différé.

Le passif locatif est évalué en date de prise d'effet du contrat de location à la valeur actualisée des paiements dus au bailleur sur la durée du contrat de location et qui n'ont pas encore été versés.

Ces paiements incluent les loyers fixes ou fixes en substance, les loyers variables basés sur un indice ou un taux retenu sur la base du dernier indice ou taux en vigueur, les éventuelles garanties de valeur résiduelle ainsi que le cas échéant toute somme à régler au bailleur au titre des options dont l'exercice est raisonnablement certain.

Sont exclus des paiements locatifs pris en compte pour déterminer le passif locatif, les paiements variables non basés sur un indice ou un taux, les taxes telle que la TVA, que celle-ci soit récupérable ou non, et la taxe d'habitation.

Le droit d'utilisation est comptabilisé à l'actif en date de prise d'effet du contrat de location pour une valeur égale au montant du passif locatif à cette date, ajusté des paiements versés au bailleur avant ou à cette date et ainsi non pris en compte dans l'évaluation du passif locatif, sous déduction des avantages incitatifs reçus. Le cas échéant ce montant est ajusté des coûts directs initiaux engagés par le preneur et d'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état dans la mesure où les termes et les conditions du contrat de location l'exigent, que la sortie de ressource soit probable et puisse être déterminée de manière suffisamment fiable.

Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et le passif locatif actuariellement sur la durée du contrat de location en retenant comme taux d'actualisation le taux d'emprunt marginal des preneurs à mi-vie du contrat.

Le montant du passif locatif est ultérieurement réajusté pour tenir compte des variations d'indices ou de taux sur lesquels sont indexés les loyers. Cet ajustement ayant pour contrepartie le droit d'utilisation, n'a pas d'effet sur le compte de résultat.

Pour les entités faisant partie du mécanisme de solidarité financier qui centralisent leurs refinancements auprès de la Trésorerie Groupe, ce taux est déterminé au niveau du Groupe et ajusté, le cas échéant, dans la devise applicable au preneur.

La durée de location correspond à la période non résiliable pendant laquelle le preneur a le droit d'utiliser le bien sous-jacent à laquelle s'ajoutent, le cas échéant, les périodes couvertes par des options de prolongation dont le preneur juge son exercice raisonnablement certain et les périodes couvertes par des options de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Pour les baux commerciaux français dits « 3/6/9 », la durée retenue est en général de 9 ans. L'appréciation du caractère raisonnablement certain de l'exercice ou non des options portant sur la durée du contrat est réalisée en tenant compte de la stratégie de gestion immobilière des établissements du groupe.

À l'issue du bail, le contrat n'est plus exécutoire, preneur et bailleur ayant chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en ne s'exposant qu'à une pénalité négligeable.

Les contrats non renouvelés ni résiliés à ce terme, dits « en tacite prolongation » sont considérés avoir une durée résiduelle de neuf mois, correspondant à la période en cours à laquelle s'ajoute la période de préavis de résiliation.

La durée des contrats non renouvelés ni résiliés à ce terme, dits « en tacite prolongation » est déterminée sur la base d'un jugement d'expert quant aux perspectives de détention de ces contrats et à défaut en l'absence d'information ad hoc, sur un horizon raisonnable de 3 ans.

Pour les contrats reconnus au bilan, la charge relative au passif locatif figure en marge d'intérêt au sein du produit net bancaire alors que la charge d'amortissement du droit d'utilisation est comptabilisée en dotations aux amortissements des immobilisations au sein du résultat brut d'exploitation.

Les contrats de location non reconnus au bilan, ainsi que les paiements variables exclus de la détermination du passif locatif sont présentés en charges de la période parmi les charges générales d'exploitation.

Effets au compte de résultat des contrats de location-preneur

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Charge d'intérêt sur passifs locatifs	- 661	- 458
Dotation aux amortissements au titre de droits d'utilisation	- 21 637	- 20 760
Paiements locatifs variables non pris en compte dans dans l'évaluation des passifs locatifs	- 231	-
CHARGES DE LOCATION RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION RECONNUS AU BILAN	**- 22 529**	**- 21 218**

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Charges de location au titre des contrats de courte durée	- 618	- 497
Charges de location portant sur des actifs de faibles valeurs	- 805	- 903
CHARGES DE LOCATION RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION NON RECONNUS AU BILAN	**- 1 423**	**- 1 400**

Échéancier des passifs locatifs

en milliers d'euros	31/12/2023					31/12/2022				
	Montants des paiements futurs non actualisés					Montants des paiements futurs non actualisés				
	<6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	<6 mois	6 mois < 1 an	1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs locatifs	10 189	9 653	43 593	11 000	74 435	9 880	9 527	48 628	17 826	85 860

Engagements sur contrats de location non encore reconnus au bilan

en milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022			
	Montants des paiements futurs non actualisés				Montants des paiements futurs non actualisés			
	< 1 an	1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	< 1 an	1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Contrats de location dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition	-	-	-	-	-	-	-	-

Les paiements minimaux futurs portant sur des contrats pour lesquels le groupe est engagé mais dont les biens sous-jacents ne sont pas encore mis à disposition, ne sont pas reconnus au bilan suivant IFRS 16 avant leur date de mise à disposition. Le tableau ci-dessous présente les paiements minimaux attendus sur ces contrats.

Produits tirés de contrats de location reconnus au bilan

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Produits de sous-location - location simple	70	66
Produits de sous-location - location-financement	0	0

Lorsque le Groupe est amené à sous-louer tout ou partie d'un bien lui-même pris en location, le contrat de sous-location est analysé en substance à l'instar de l'approche retenue par les bailleurs.

Les produits relatifs à de tels contrats sont présentés de manière identique à l'approche retenue par le bailleur : en produits des autres activités pour les contrats qualifiés de location simple et en produits d'intérêts pour les contrats qualifiés de location-financement.

Résultat des transactions de cession bail

en milliers d'euros	Exercice 2023	Exercice 2022
Profits (ou pertes) résultant de transactions de cession bail	0	0

12.3. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence et BPCE.

12.3.1. Transactions avec les sociétés consolidées

Les transactions réalisées au cours de l'exercice et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Dans ces conditions, figurent dans les transactions avec les parties liées les opérations réciproques avec :

- l'organe central BPCE ;
- les coentreprises qui sont mises en équivalence ;
- les entités sur lesquelles le groupe exerce une influence notable et qui sont mises en équivalence (entreprises associées).

	31/12/2023				31/12/2022			
en milliers d'euros	Société mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises et autres parties liées	Entreprises associées	Société mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Co-entreprises et autres parties liées	Entreprises associées
Crédits	4 225 917			295 780	3 979 158			179 023
Autres actifs financiers	1 141 228			-	1 061 133			-
Autres actifs	640			24 892	55			69 054
Total des actifs avec les entités liées	**5 367 785**			**320 672**	**5 040 346**			**248 077**
Dettes	6 714 524			33 356	17 546 750			26 758
Autres passifs financiers								
Autres passifs								
Total des passifs envers les entités liées	**6 714 524**			**33 356**	**17 546 750**			**26 758**
Intérêts, produits et charges assimilés	- 95 753			9 037	12 860			589
Commissions	- 9 047			-	- 14 544			27
Résultat net sur opérations financières	52 238			-	47 903			-
Produits nets des autres activités								
Total du PNB réalisé avec les entités liées	**- 52 562**			**9 037**	**46 219**			**616**
Engagements donnés								6 580
Engagements reçus	126 000			-	26350			
Engagements sur instruments financiers à terme								150 458
Total des engagements avec les entités liées	**126 000**			**-**	**26350**			**157 038**

La liste des filiales consolidées par intégration globale est communiquée en note 14 « Périmètre de consolidation ».

12.4. Partenariats et entreprises associés

Principes comptables : Voir Note 3

12.4.1. Participations dans les entreprises mises en équivalence

12.4.1.1. Partenariats et autres entreprises associées

Les principales participations du groupe mises en équivalence concernent les coentreprises et les entreprises associées suivantes :

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
ACLEDA BANK Plc	171 338	168 254
BCEL Public	6 168	6 623
Banque Calédonienne d'Investissement	197 111	194 228
SOCREDO Banque Polynésienne	41 685	39 894
Autres	0	0
Sociétés financières	**416 302**	**408 999**
Aurora	4 658	4 543
Sociétés non financières	**4 658**	**4 543**
TOTAL DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	**420 960**	**413 542**

12.4.1.2. Données financières des principaux partenariats et entreprises associées

Les données financières résumées des coentreprises et/ou des entreprises sous influence notable significatives sont les suivantes, elles sont établies sur la base des dernières données disponibles publiées par les entités concernées :

	Entreprises associées		
en milliers d'euros	Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)	ACLEDA BANK Plc	SOCREDO Banque Polynésienne
DIVIDENDES REÇUS	**3 577**	**7 581**	**321**
PRINCIPAUX AGRÉGATS	-	-	-
Total actif	**3 690 062**	**8 578 770**	**3 415 097**
Total dettes	**3 295 050**	**7 312 914**	**3 067 530**
Compte de résultat	-	-	-
PNB	96 704	434 827	95 008
Résultat d'exploitation	38 093	171 920	28 793
Impôt sur le résultat	-16 126	-35 707	-9 817
Résultat net	22 010	136 213	14 453
RAPPROCHEMENT AVEC LA VALEUR AU BILAN DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE			
Capitaux propres des entreprises mises en équivalence	395 013	1 265 856	347 567
Pourcentage de détention	49,90%	12,13%	15,00%
VALEUR DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	**197 111**	**153 512**	**52 135**
Ecarts d'acquisition	*0*	*17 826*	*0*
Autres	*0*		*-10 450*
VALEUR DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	**197 111**	**171 338**	**41 685**

Les données financières résumées pour les coentreprises et les entreprises sous influence notable non significatives au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

31/12/2023

entreprises non significatives

En milliers d'euros	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable des participations mises en équivalence	0	10 826
Montant global des quotes parts dans :		
résultat net (a) Dont activités abandonnées	0	2 171
Gains et pertes comptabiliés directement en capitaux propres (b)	0	-13 902
Résultat global (a) + (b)	0	-11 731

31/12/2022

entreprises non significatives

En milliers d'euros	Coentreprises	Entreprises associées
Valeur comptable des participations mises en équivalence	0	11 166
Montant global des quotes parts dans :		
résultat net (a) Dont activités abandonnées	0	-9 102
Gains et pertes comptabiliés directement en capitaux propres (b)	0	-11 908
Résultat global (a) + (b)	0	-21 010

12.4.1.3. Nature et étendue des restrictions importantes

Le Groupe BRED n'a pas été confronté à des restrictions importantes associées aux intérêts détenus dans les entreprises associées et coentreprises.

12.4.2. Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

en milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
ACLEDA BANK Plc	15 948	20 585
BCEL Public	2 056	825
Banque Calédonienne d'Investissement	10 797	12 785
SOCREDO Banque Polynésienne	2 111	1 845
Autres	0	-2 446
Sociétés financières	**30 912**	**33 594**
Autres	115	-7 481
Sociétés non financières	**115**	**-7 481**
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	**31 027**	**26 113**

12.5. Intérêts dans les entités structurées non consolidées

12.5.1. Nature des intérêts dans les entités structurées non consolidées

Une entité structurée non consolidée est une entité structurée qui n'est pas contrôlée et donc pas comptabilisée selon la méthode de l'intégration globale. En conséquence, les intérêts détenus dans une coentreprise ou une entreprise associée qui ont le caractère d'entité structurée relèvent du périmètre de cette annexe.

Il en est de même des entités structurées contrôlées et non consolidées pour des raisons de seuils.

Sont concernées toutes les entités structurées dans lesquelles le Groupe BRED détient un intérêt et intervient avec l'un ou plusieurs des rôles suivants :

- originateur / structureur / arrangeur ;
- agent placeur ;
- gestionnaire ;
- ou, tout autre rôle ayant une incidence prépondérante dans la structuration ou la gestion de l'opération (exemple : octroi de financements, de garanties ou de dérivés structurants, investisseur fiscal, investisseur significatif, etc.).

Au cas particulier de la gestion d'actifs, les investissements dans des structures de capital-investissement / risque ou des fonds immobiliers sont présentés sauf caractère non significatif pour le Groupe BRED.

Un intérêt dans une entité correspond à toute forme de lien contractuel ou non contractuel exposant le Groupe BRED à un risque de variation des rendements associés à la performance de l'entité. Les intérêts dans une autre entité peuvent être attestés, entre autres, par la détention d'instruments de capitaux propres ou de titres de créances, ainsi que, par d'autres formes de liens, telles qu'un financement, un crédit de trésorerie, un rehaussement de crédit, l'octroi de garanties ou des dérivés structurés.

Le Groupe BRED restitue dans la note 14.3 l'ensemble des opérations enregistrées à son bilan au titre des risques associés aux intérêts détenus dans les entités structurées retenues dans le périmètre ci-avant.

Les entités structurées avec lesquelles le groupe est en relation peuvent être regroupées en quatre familles : les entités mises en œuvre dans l'activité de gestion d'actif, les véhicules de titrisation, les entités créées dans le cadre d'un financement structuré et les entités mises en place pour d'autres natures d'opérations.

Gestion d'actifs

La gestion d'actifs financiers (aussi appelée gestion de portefeuille ou *Asset Management*) consiste à gérer des capitaux ou des fonds confiés par des investisseurs en investissant dans les actions, les obligations, les SICAV de trésorerie, les *hedge funds* etc.

L'activité de gestion d'actifs qui fait appel à des entités structurées est représentée par la gestion collective ou gestion de fonds. Elle regroupe plus spécifiquement les organismes de placement collectif au sens du code monétaire et financier (autres que les structures de titrisation) ainsi que les organismes équivalents de droit étranger. Il s'agit en particulier d'entités de type OPCVM, fonds immobiliers et fonds de capital investissement.

Titrisation

Les opérations de titrisation sont généralement constituées sous la forme d'entités structurées dans lesquelles des actifs ou des dérivés représentatifs de risques de crédit sont cantonnés.

Ces entités ont pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et de les scinder en différents niveaux de subordination (tranches) en vue, le plus souvent, de leur acquisition par des investisseurs qui recherchent un certain niveau de rémunération, fonction du niveau de risque accepté.

Les actifs de ces véhicules et les passifs qu'ils émettent sont notés par les agences de notation qui surveillent l'adéquation du niveau de risque supporté par chaque tranche de risque vendue avec la note attribuée.

Les formes de titrisation rencontrées et faisant intervenir des entités structurées sont les suivantes :

- les opérations par lesquelles le groupe (ou une filiale) cède pour son propre compte à un véhicule dédié, sous une forme « cash » ou synthétique, le risque de crédit relatif à l'un de ses portefeuilles d'actifs ;
- les opérations de titrisation menées pour le compte de tiers. Ces opérations consistent à loger dans une structure dédiée (en général un fonds commun de créances (FCC) des actifs d'une entreprise tierce. Le FCC émet des parts qui peuvent dans certains cas être souscrites directement par des investisseurs, ou bien être souscrites par un conduit multi-cédants qui refinance l'achat de ses parts par l'émission de « notes » de faible maturité (billets de trésorerie ou « *commercial paper* »).

Financements (d'actifs) structurés

Le financement structuré désigne l'ensemble des activités et produits mis en place pour apporter des financements aux acteurs économiques tout en réduisant le risque grâce à l'utilisation de structures complexes. Il s'agit de financements d'actifs mobiliers (afférents aux transports aéronautiques, maritimes ou terrestres, télécommunication…), d'actifs immobiliers et d'acquisition de sociétés cibles (financements en LBO).

Le groupe peut être amené à créer une entité structurée dans laquelle est logée une opération de financement spécifique pour le compte d'un client. Il s'agit d'organisation contractuelle et structurelle. Les spécificités de ces financements se rattachent à la gestion des risques, avec le recours à des notions telles que le recours limité ou la renonciation à recours, la subordination conventionnelle et/ou structurelle et l'utilisation de véhicules juridiques dédiés appelés en particulier à porter un contrat unique de crédit-bail représentatif du financement accordé.

Autres activités

Il s'agit d'un ensemble regroupant le restant des activités.

12.5.2. Nature des risques associés aux intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées

Les actifs et passifs comptabilisés dans les différents postes du bilan du groupe au titre des intérêts détenus dans les entités structurées non consolidées contribuent à la détermination des risques associés à ces entités.

Les valeurs recensées à ce titre à l'actif du bilan, complétées des engagements de financement et de garantie donnés sous déduction des engagements de garantie reçus et des provisions enregistrées au passif, sont retenues pour apprécier l'exposition maximale au risque de perte. Il est à noter que l'exposition maximale au risque de perte ne prend pas en compte les passifs financiers à la juste valeur par résultat. Cette exposition se limite, dans le cas particulier des instruments dérivés optionnels, aux ventes d'options.

Le poste « notionnel des dérivés » correspond au notionnel des ventes d'options vis-à-vis des entités structurées.
Les données sont présentées ci-dessous, agrégées sur la base de leur typologie d'activité.

Au 31 décembre 2023

Hors placements des activités d'assurance *en milliers d'euros*	Titrisation	Gestion d'actifs	Financements structurés	Autres activités
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**465 659**	**4 609**	**0**
Instruments dérivés de transaction	0	0	4 609	0
Instruments financiers classés en trading (hors dérivés)	0		0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	0	465 659	0	0
Instruments financiers classés en juste valeur sur option	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres hors transaction	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**18 157**
Actifs financiers au coût amorti	**0**	**38 357**	**473 395**	**0**
Actifs divers	**0**	**0**	**0**	**0**
Total actif	**0**	**504 016**	**478 004**	**18 157**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	**0**	**0**
Provisions	**0**	**0**	**0**	**0**
Total passif	**0**	**0**	**0**	**0**
Engagements de financement donnés	**0**	**4 410**	**346 128**	**0**
Engagements de garantie donnés	**0**	**0**	**269 566**	**0**
Garantie reçues	**0**	**0**	**0**	**0**
Notionnel des dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**
Exposition maximale au risque de perte	**0**	**508 426**	**1 093 698**	**18 157**

Placements des activités d'assurance *en milliers d'euros*	Titrisation	Gestion d'actifs	Autres activités
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**1 781 332**	**0**
Instruments dérivés de transaction	0	0	0
Instruments financiers classés en trading (hors dérivés)	0	1 781 332	0
Instruments financiers classés en juste valeur sur option	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	**0**	**0**	**0**
Prêts et créances	**0**	**0**	**0**
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	**0**	**0**	**0**
Actifs divers	**0**	**0**	**0**
Total actif	**0**	**1 781 332**	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	**0**
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**0**	**0**	**0**
Provisions	**0**	**0**	**0**
Total passif	**0**	**0**	**0**
Engagements de financement donnés	**0**	**0**	**0**
Engagements de garantie donnés	**0**	**0**	**0**
Garantie reçues	**0**	**0**	**0**
Notionnel des dérivés	**0**	**0**	**0**
Exposition maximale au risque de perte	**0**	**1 781 332**	**0**

en milliers d'euros	Titrisation	Gestion d'actifs	Financements structurés	Autres activités
Taille des entités structurées	**0**	**145 134 118**	**1 093 698**	**1 069 466**

Au 31 décembre 2022

Hors placements des activités d'assurance *en milliers d'euros*	Titrisation	Gestion d'actifs	Financements structurés	Autres activités
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**475 606**	**2 996**	**0**
Instruments dérivés de transaction	0	0	2 996	0
Instruments financiers classés en trading (hors dérivés)	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Non basique	0	475 606	0	0
Instruments financiers classés en juste valeur sur option	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres hors transaction	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**0**	**0**	**0**	**13 392**
Actifs financiers au coût amorti	**0**	**28 803**	**501 378**	**0**
Actifs divers	**0**	**0**	**0**	**0**
Total actif	**0**	**504 409**	**504 374**	**13 392**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	**0**	**0**
Provisions	**0**	**0**	**0**	**0**
Total passif	**0**	**0**	**0**	**0**
Engagements de financement donnés	**0**	**5 750**	**198 706**	**0**
Engagements de garantie donnés	**0**	**0**	**236 572**	**0**
Garantie reçues	**0**	**0**	**0**	**0**
Notionnel des dérivés	**0**	**0**	**0**	**0**
Exposition maximale au risque de perte	**0**	**510 159**	**939 652**	**13 392**

Placements des activités d'assurance en milliers d'euros	Titrisation	Gestion d'actifs	Autres activités
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**2 001 198**	**0**
Instruments dérivés de transaction	0	0	0
Instruments financiers classés en trading (hors dérivés)	0	2 001 198	0
Instruments financiers classés en juste valeur sur option	0	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	**0**	**0**	**0**
Prêts et créances	**0**	**0**	**0**
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	**0**	**0**	**0**
Actifs divers	**0**	**0**	**0**
Total actif	**0**	**2 001 198**	**0**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	**0**	**0**	**0**
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	**0**	**0**	**0**
Provisions	**0**	**0**	**0**
Total passif	**0**	**0**	**0**
Engagements de financement donnés	**0**	**0**	**0**
Engagements de garantie donnés	**0**	**0**	**0**
Garantie reçues	**0**	**0**	**0**
Notionnel des dérivés	**0**	**0**	**0**
Exposition maximale au risque de perte	**0**	**2 001 198**	**0**

en milliers d'euros	Titrisation	Gestion d'actifs	Financements structurés	Autres activités
Taille des entités structurées	**0**	**145 080 359**	**989 608**	**1 069 466**

Le critère de la taille retenu varie en fonction de l'activité des entités structurées :

- titrisation, le montant total des émissions au passif des entités ;
- gestion d'actifs, l'actif net des organismes de placement collectif (autre que titrisation) ;
- financements structurés, le montant total des encours de financement restant dû par les entités à l'ensemble des banques ;
- autres activités, le total bilan.

Au cours de la période, le groupe n'a pas accordé de soutien financier aux entités structurées non consolidées dans lesquelles il détient des intérêts.

12.5.3. Revenus et valeur comptable des actifs transférés dans les entités structurées non consolidées sponsorisées

Une entité structurée est sponsorisée par une entité du groupe lorsque les deux indicateurs suivants sont cumulativement satisfaits :

- elle est impliquée dans la création et la structuration de l'entité structurée ;
- elle contribue au succès de l'entité en lui transférant des actifs ou en gérant les activités pertinentes.

Lorsque le rôle de l'entité du groupe se limite simplement à un rôle de conseil, d'arrangeur, de dépositaire ou d'agent placeur, l'entité structurée est présumée ne pas être sponsorisée.

Le Groupe BRED n'est pas sponsor d'entités structurées.

12.6. Implantations par pays

Le Groupe BRED n'est pas tenu de présenter cette information qui est présente dans le rapport de BPCE.

12.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés au titre des missions réalisées par les commissaires aux comptes relevant du même réseau que les commissaires aux comptes responsables du contrôle des comptes de BRED sont pour les exercices 2022 et 2023 :

Montants en milliers d'euros	KPMG				DELOITTE		PWC		TOTAL			
	Montant		%		Montant	%	Montant	%	Montant		%	
	2023	2022	2023	2022	2023	2023	2022	2022	2022	2023	2022	2022
Missions de certification des comptes (1)	**1 269**	**1 032**	**85,5%**	**82,4%**	**868**	**88,1%**	**418**	**80,2%**	**2 137**	**1 450**	**86,5%**	**81,8%**
- Emetteur	*262*	*217*			*250*		*225*		**512**	**442**		
- Filiales intégrés globalement	*1 007*	*815*			*618*		*193*		**1 625**	**1 008**		
Services autres que la certification des comptes	**216**	**221**	**14,5%**	**17,6%**	**117**	**11,9%**	**103**	**19,8%**	**333**	**324**	**13,5%**	**18,2%**
- Emetteur	*76*	*182*			*75*		*45*		**151**	**227**		
- Filiales intégrés globalement	*140*	*39*			*42*		*58*		**182**	**97**		
TOTAL	**1 484**	**1 253**	**100%**	**100%**	**985**	**100%**	**521**	**100%**	**2 470**	**1 774**	**100%**	**100%**
Variation (%)	***18,5%***				***89,1%***				***39,2%***			

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaires aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

La hausse des honoraires de KPMG en 2023 sur la certification des comptes des filiales intégrées globalement est principalement liée à une mission d'audit prudentiel obligatoire en Suisse qui doit maintenant être réalisée tous les ans contre tous les trois ans auparavant.
La hausse des honoraires sur les missions de certifications des comptes des filiales entre Deloitte et PWC provient majoritairement de la hausse des honoraires de Prepar Vie et Iard liés à la mise en place d'ifrs 17. Une partie de ces honoraires est ponctuelle, une partie deviendra récurrente du fait de la complexité des travaux d'audit ifrs 17.

Les montants portent sur les prestations figurant dans le compte de résultat de l'exercice y compris notamment, la TVA non récupérable.

Les services autres que la certification des comptes consistent essentiellement en des travaux de revue de reporting réglementaires, des travaux de revue de la déclaration de performance extra-financière et des travaux de revue de conformité.

NOTE 13 - MODALITÉS D'ÉLABORATION DES DONNÉES COMPARATIVES

Non applicable en 2023 pour le Groupe BRED.

NOTE 14 - DÉTAIL DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

14.1. Opérations de titrisation

Principes comptables

La titrisation est un montage financier qui permet à une entité d'améliorer la liquidité de son bilan. Techniquement, des actifs sélectionnés en fonction de la qualité de leurs garanties sont regroupés dans une société *ad hoc* qui en fait l'acquisition en se finançant par l'émission de titres souscrits par des investisseurs.

Les entités spécifiques créées dans ce cadre sont consolidées lorsque le groupe en a le contrôle. Le contrôle est apprécié au regard des critères de la norme IFRS 10 et rappelé en 3.2.1.

Opérations de titrisation internes au Groupe BRED

en millions d'euros	Nature des actifs	Date de création	Échéance prévue	Nominal à l'origine	Solde au 31/12/2023
Elide 2014	Prêts immobiliers résidentiels	18/11/2014	oct-39	915	128
Elide 2017-1	Prêts immobiliers résidentiels	02/02/2017	déc-37	1 842	383
Elide 2017-2	Prêts immobiliers résidentiels	27/04/2017	oct-41	1051	297
Elide 2018	Prêts immobiliers résidentiels	29/05/2018	sept-46	1 390	573
Elide 2021	Prêts immobiliers résidentiels	25/03/2021	mars-49	2 920	2 028
ELIDE 2022	Prêts immobiliers résidentiels	24/11/2022	nov-50	2 500	2 184
Sous total Elide				**10 618**	**5 593**

14.2. OPCVM garantis

Les OPCVM garantis sont des fonds dont l'objectif est d'atteindre, à l'expiration d'une période donnée, un montant déterminé par application mécanique d'une formule de calcul prédéfinie, reposant sur des indicateurs de marchés financiers, et de distribuer le cas échéant des revenus déterminés de façon identique. L'objectif de gestion de ces fonds est garanti par un établissement de crédit.

L'analyse de l'économie d'ensemble de ces structures au regard des critères définis par la norme IFRS 10 permet de démontrer que le groupe ne détient pas le pouvoir sur les activités pertinentes (la latitude de gestion étant limitée) et n'est pas exposé aux rendements variables (un dispositif robuste de suivi des risques ayant été mis en place) et ne consolide donc pas ces structures.

14.3. Autres intérêts dans les filiales et entités structurées consolidées

Le Groupe BRED n'a accordé aucun soutien financier à des entités structurées consolidées.

14.4. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2023

Les entités dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative n'ont pas vocation à entrer dans le périmètre de consolidation. Pour les entités répondant à la définition d'entités du secteur financier du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (dit « CRR »), les seuils de consolidation comptable sont alignés, à compter du 31 décembre 2017, sur ceux retenus pour le périmètre de consolidation prudentielle. L'article 19 du CRR fait référence à un seuil de 10 millions d'euros de total bilan et de hors bilan. Pour les entités du secteur non financier, le caractère significatif est apprécié au niveau des entités consolidées. Selon le principe de la significativité ascendante, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Pour chacune des entités du périmètre est indiqué le pourcentage d'intérêt. Le pourcentage d'intérêt exprime la part de capital détenue par le groupe, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre. Le pourcentage d'intérêt permet de déterminer la part du groupe dans l'actif net de la société détenue.

	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt
CONSOLIDATION PAR INTEGRATION GLOBALE			
Société mère			
BRED Banque Populaire – 18, quai de la Rapée - 75012 Paris	F		
Entreprises à caractère financier - Établissements de crédit			
Banque Franco Lao – 23 Singha Road– 159 Nongbone –Vientiane-LAO	E	70,00	70,00
BCI Mer Rouge – Avenue Mahamoud HAID, Plateau de Marabou-Djibouti	E	51,00	51,00
BIC BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
BIC BRED Suisse – Boulevard du théatre 8, 1204 Genève - Suisse	E	100,00	100,00
BRED Bank Fidji ltd – Tapoo city Building 5th Floor- Suva – Fiji Islands	E	90,00	90,00
Bred Bank Cambodge – 30 Norodom bld, SANGRAT PHSAR THMEY 3 KHAN DAUN PENH Phnom Penh - Cambodge	E	100,00	100,00
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
BRED Vanuatu Kumul Highway Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00	85,00
EPBF – 181, Chaussée de la Hulpe – B1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00
SBE – Immeuble Village 1- 33 Place Ronde - 92800 Puteaux la Defense	F	90,00	50,00
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	6,20
Soredom – 12 bd du général de Gaulle – 97242 Fort-de-France	F	100,00	100,00
Sofider – 3 rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00	100,00
Bred Salomon Island – Kukum Highway Plaza - PO Box 1639 Honiara - Solomon Islands	F	85,00	85,00
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit			
Cofibred – 18 quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
NJR Invest – 181, Chaussée de la Hulpe – B1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00
Promepar ASSET MANAGEMENT – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
Autres entreprises à caractère financier			
Adaxtra Capital – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
BRED IT – 44, Smooth Life Tower 20th and 21th Floor, North Sathorn Road, Silom Sub District, Bang Rak District, bangkok Metropolis	E	100,00	100,00
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
FCC Elide – 41, avenue de l'opéra – 75002 Paris	F	100,00	100,00
Foncière du Vanuatu – 1st Floor Kumul Highway- Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00	100,00
IRR Invest – 181, Chaussée de la Hulpe – B1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00
Perspectives Entreprises – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
Prepar Courtage – 33 place Ronde Imm village 1 Quartier Valmy CS 10242 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00
Vialink – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	91,50	91,50
Ingépar – Imm - village 1 Quartier Valmy - 33 Place Ronde CS 40245 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00
Entreprises non financières - Assurances			
Prepar Iard – Imm village 1- Quartier Valmy 33 Place Ronde CS 20243, 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00
Prepar-Vie – Imm. Village 1 - Quartier Valmy 33 Place Ronde CS 90241, 92981 Paris la Defense Cedex	F	99,98	99,98
CONSOLIDATION PAR MISE EN EQUIVALENCE			
Établissements de crédit			
ACLEDA – 61 Preah Monivong Blvd – Kahn Daun Penh – Cambodge	E	12,13	12,13
BCEL – 1, Pangkam street - Bang Xiengnheun, Vientiane, Laos	E	10,00	10,00
BCI – 54, avenue de la Victoire – 98849 Noumea	F	49,90	49,90
Socredo – 115, rue Dumont d'Urville – Papeete – Tahiti –Polynésie	F	15,00	15,00
Autres entreprises non financières			
Aurora – 181, Chaussée de la Hulpe – B1170 Bruxelles – Belgique	E		100,00

14.5. Entreprises non consolidées au 31 décembre 2023

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-09 du 2 décembre 2016 impose aux sociétés qui établissent leurs comptes consolidés selon les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne la publication d'informations complémentaires relatives aux entreprises non incluses dans leur périmètre de consolidation ainsi qu'aux titres de participation présentant un caractère significatif.

Les entreprises non consolidées sont constituées :

- d'une part, des participations significatives qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation et ;
- d'autre part, des entreprises exclues de la consolidation en raison des leur intérêt non significatif.

Les principales participations significatives qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation sont les suivantes, avec pour chacune, l'indication de la part de capital détenue par le groupe, directement et indirectement :

				en milliers d'euros	
Sociétés	**Implantation (1)**	**Part de capital détenue**	**Motif de non consolidation (2)**	**Montant des capitaux propres (3)**	**Montant du résultat (3)**
BPCE	France	5,0%	Absence de contrôle	17 970 412	545 878
BP Développement	France	2,2%	Absence de contrôle	205 809	110 364

(1) Pays d'implantation.
(2) Absence de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable (hors périmètre : H.P.), régime d'avantage postérieur à l'emploi ou régime d'avantage à long terme du personnel exclu du scope d'IFRS 10 (Pers.), participation acquise en vue d'une cession ultérieure à brève échéance classée en actif détenu en vue de la vente (IFRS 5), etc.
(3) Montant des capitaux propres et du résultat du dernier exercice connu à la date de clôture et selon le référentiel comptable applicable en fonction du pays d'implantation.

Les entreprises exclues du périmètre de consolidation en raison de leur caractère non significatif sont les suivantes, avec pour chacune l'indication de la part de capital détenue par le groupe, directement et indirectement :

Sociétés	**Implantation (1)**	**Part de capital détenue**	**Motif de non consolidation (2)**
I2F Nouvelle Callédonie NOUMEA	NOUVELLE CALEDONIE	34%	Entité non significative
COFIBRED 6	SUISSE	100%	Entité non significative
BRD (Cambodia) Ltd	CAMBODGE	100%	Entité non significative
BRD Laos	LAOS	100%	Entité non significative
EURL LABOURDONNAIS	FRANCE	100%	Entité non significative
Iliade I	BELGIQUE	100%	Entité non significative
Bay dvpt ltd	VANUATU	50%	Entité non significative
ATLANTIQ	FRANCE	25%	Entité non significative
Ingeparticipation 1	FRANCE	100%	Entité non significative
Ingeparticipation 2	FRANCE	100%	Entité non significative
LMBB (ex-NMC 3)	FRANCE	100%	Entité non significative
SA BBML 1	FRANCE	100%	Entité non significative
SA CMI LOC	FRANCE	100%	Entité non significative
SA PRONY G3 2023	FRANCE	100%	Entité non significative
VINCEM	FRANCE	21%	Entité non significative

(1) Pays d'implantation.
(2) Absence de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable (hors périmètre : H.P.), non significativité (N.S.), régime d'avantage postérieur à l'emploi ou régime d'avantage à long terme du personnel exclu du scope d'IFRS 10 (Pers.), participation acquise en vue d'une cession ultérieure à brève échéance classée en actif détenu en vue de la vente (IFRS 5), etc.

2

Rapport d'activité

Copie certifiée conforme à l'original,
le 08/07/2024,

Jean-Paul JULIA,
Directeur Général.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	2-1
STRATÉGIE DE LA BANQUE COMMERCIALE	2-2
CHIFFRES CLÉS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	2-9
BANQUE COMMERCIALE EN FRANCE	2-13
BANQUE À L'INTERNATIONAL ET COM	2-20
DIRECTION DES MARCHÉS DE CAPITAUX	2-27
GESTION CONSOLIDÉE DES INVESTISSEMENTS	2-28
RETOUR SUR FONDS PROPRES DES PÔLES D'ACTIVITÉS	2-30
BILAN CONSOLIDÉ	2-31
SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ	2-32
LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE	2-39
ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE	2-40
PERSPECTIVES	2-40
INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS	2-41
DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT	2-41
DÉLAIS DE RÉGLEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS	2-42
INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS OUVERTS DANS NOS LIVRES	2-43

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2024, un tremplin vers 2025

L'année 2023 se termine sur une performance économique sans surprise. Dans une zone euro où l'activité aura progressé de 0,6 %, la France affiche pour sa part un niveau proche de 1 %. Plus solide que celle de son voisin allemand en probable récession annuelle, sa croissance n'en reste pas moins décevante. Plus au sud de l'Europe, ses proches voisins affichent aussi des résultats disparates.

La performance de la France, qui se concentre sur une seule hausse du PIB de 0,7 % au second trimestre, est aussi assez inhabituelle dans sa composition : une dynamique d'investissement qui s'est maintenue au cours des 3 premiers trimestres. Les entreprises privées y ont largement contribué, dans un contexte inflationniste où elles ont réussi à maintenir leurs marges jusqu'à la fin 2023. Les investissements publics ont aussi participé à ce mouvement, alors que ceux des ménages, dès 2022, ont été freinés par le resserrement de la politique monétaire. Dans cet environnement inflationniste et monétaire adverse, ces derniers ont réduit leurs dépenses de consommation qui terminent ainsi l'année sur une contribution limitée. En revanche, le solde net du commerce extérieur, qui avait pesé sur l'activité en 2022 a bénéficié de deux facteurs complémentaires : d'une part, la faiblesse de la demande domestique et de ce fait des importations, d'autre part un rebond sensible, et qui pourrait se prolonger en 2024, d'un certain nombre de postes d'exportations. Ainsi, celui des ventes d'électricité, même s'il n'a pas encore retrouvé son niveau d'avant Covid, s'est-il sensiblement redressé. Les exportations aéronautiques, autre point fort de l'économie française, bien orientées au-delà du simple rattrapage post covid, resteront un élément important de cette équation.

Si les perspectives 2024 sont prudentes dans un contexte européen toujours fragile, quelques poches de croissance se profilent néanmoins, à commencer par la poursuite des projets dans la transition de notre pays. Ils soutiendront l'investissement dans des conditions de financement qui se détendraient sur la seconde partie de l'année. Les dépenses dévolues aux outils de l'information et communication ont été peu ébranlées par le tassement du cycle économique. Ils représentent à présent près de 30 % des efforts capitalistiques des entreprises non financières, 10 points de plus qu'en 2015. Cette tendance est aussi soutenue dans les opérations consacrées à la production d'électricité verte toujours insuffisante mais dont le poids est en constante progression. La rénovation des bâtiments, l'amélioration de la performance énergétique vont aussi se poursuivre. En 2023, ces travaux ont été une source d'activité dans le bâtiment, atténuant les effets liés à la crise du secteur immobilier. Ces projets de verdissement de notre économie semblent inscrits dans la durée, l'Etat continuant à les accompagner dans le cadre du plan de transition.

La volonté française et européenne de retrouver une souveraineté industrielle constitue à son tour un autre relais pour des investissements qui ont déjà contribué à la croissance des deux dernières années. Néanmoins, le tassement des enquêtes de conjoncture récentes dans ces secteurs pourrait se traduire par un fléchissement de cette dynamique sur la première partie de l'année.

La consommation privée, qui s'est adaptée à un niveau de revenus disponibles rognés par les pressions sur les prix en 2022 et 2023, pourrait à présent évoluer plus favorablement : la désinflation est en bonne voie, la normalisation des chaînes de production ainsi que l'organisation des nouvelles routes d'approvisionnement après le début de la guerre en Ukraine vont accompagner la poursuite du reflux des prix. Les dépenses des ménages pourraient de ce fait progressivement redémarrer, encouragées par les revalorisations des revenus négociés ou indexés qui vont se décliner sur la première partie de l'année. Malgré un niveau d'inflation qui n'autorise pas encore la BCE à baisser la garde sur ses taux d'intervention, la perspective d'une sortie du cycle de resserrement monétaire se traduit déjà dans les enquêtes de conjoncture. En même temps que leurs inquiétudes sur les prix s'atténuent, les intentions d'achat importants se redressent, même si leur volonté d'épargner se maintient toujours à un haut niveau.

Sans nouveau choc de prix, la prudente détente monétaire qui pourrait intervenir à partir du mois de juin 2024 sera à ce titre un élément majeur pour l'activité des économies de la zone euro et la France en particulier, quand du côté de la politique budgétaires, les marges de manœuvre deviennent plus étroites.

Dans un tel contexte, la croissance de l'année 2024 affichera une performance globale peu différente de celle qui s'est récemment terminée. Sans nouvel évènement imprévu, elle constituera néanmoins, grâce à une demande privée plus soutenue, un tremplin vers une année 2025 plus florissante.

STRATÉGIE DE LA BANQUE COMMERCIALE

Depuis 2020, l'économie française, comme l'ensemble des économies mondiales, est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément notre environnement. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées en grande partie par l'épidémie de Covid et les réponses sanitaires et budgétaires, avec en cascade des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, 2022 a été l'année de la crise énergétique, de la guerre en Ukraine et du retour de l'inflation.

L'exercice 2023, aura pour sa part été caractérisé par une inflation encore élevée (+ 5,2 %) et par la brutale remontée des taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne. Ce nouvel environnement de taux n'est pas sans conséquences : baisse de la capacité d'emprunt des ménages, recul historique du marché de l'immobilier, évolution radicale du comportement des épargnants.

Pour les banques, ce contexte se révèle complexe et exigeant. La hausse des taux d'intérêts leur permettra à moyen terme de reconstituer leurs marges. Dans l'intervalle, elles subissent la hausse du coût des ressources, la baisse de l'activité crédit habitat, doivent veiller à leurs équilibres bilantiels et anticiper la hausse du coût du risque.

Dans cet environnement en tension, nos clients ont plus que jamais besoin d'être accompagnés et conseillés. Dans le même temps, la digitalisation de la banque transactionnelle est un mouvement de fond irréversible.

Face à ces défis, la BRED s'adapte en renforçant sa stratégie de banque de proximité proche de ses clients. La BRED déploie depuis plusieurs années cette promesse relationnelle. Il s'agit d'une banque qui abolit les distances physiques et relationnelles, en mariant le meilleur de l'humain et du digital.

La BRED propose à tous les clients une relation globale de proximité à valeur ajoutée :

• la BRED met en face de chaque client un conseiller attitré doté des expertises dont il a besoin quel que soit son segment : particulier, client patrimonial, professionnel, profession libérale, entreprise, association ;
• une relation globale parce que cette relation, durable dans le temps, se déploie pour tous les besoins de la famille, de l'entreprise ainsi que de son dirigeant ;
• une relation de proximité parce que nos conseillers connaissent leurs clients et instaurent avec eux un échange permanent, simple et humain, dans notre réseau bien sûr, mais aussi via les canaux de communication téléphoniques ou digitaux. Le tout, avec le supplément d'âme apporté par les valeurs coopératives ;
• à valeur ajoutée enfin, en déployant une organisation permettant aux conseillers de consacrer plus de temps aux rendez-vous clients et au conseil.

Une banque au quotidien toujours plus pratique

La BRED continue de simplifier les échanges à distance avec ses clients, en leur offrant toujours plus de praticité et de confort pour la réalisation de leurs opérations de banque au quotidien, mais aussi pour communiquer avec leur conseiller.

Le site internet et l'application BredConnect sont en constante amélioration pour proposer aux clients plus de services et une expérience toujours plus fluide. Les clients sont à présent en mesure d'effectuer la quasi-totalité de leurs opérations courantes en toute autonomie, simplicité et sécurité. Notre application est d'ailleurs classée parmi les meilleures du marché, comme en témoignent les notations des plateformes de téléchargement d'applications.

Une prise en charge multicanale est proposée aux clients : la ligne téléphonique directe et l'adresse électronique des conseillers mis à disposition des clients facilitent les contacts et fluidifient la relation, tout comme la messagerie sécurisée. Cette messagerie accessible depuis le site ou l'application intègre la possibilité de partager des documents. Le Centre de Relations Clients (CRC) offre une disponibilité élargie au-delà des horaires d'ouverture des agences, avec des conseillers bancaires disponibles pour prendre en charge les demandes et répondre aux questions les plus courantes.

Enfin, le programme de rénovation des agences touche à son but, les dotant toutes d'un espace libre-service complet et très largement accessible (6h-22h), avec des automates chèques et espèces de dernière génération.

Une banque investie dans l'amélioration de l'expérience de ses clients et de ses collaborateurs

À la BRED, la Banque sans distance repose sur des relations humaines de confiance, mais aussi sur la promesse d'une expérience clients et collaborateurs fluide et sans rupture.

L'attention portée au traitement des demandes des clients, quel que soit le canal de contact utilisé, est primordiale. La réactivité et le service rendu aux clients sont des marques d'attention et de considération indispensables pour la qualité perçue du service et une relation de confiance dans la durée. Pour accompagner cette démarche, la BRED a développé depuis quelques années tout un dispositif de suivi de la satisfaction de ses clients, au travers d'enquêtes récurrentes ou ponctuelles. Dans le cadre du plan d'amélioration continue de notre service client, le pilotage des indicateurs qualité permet aux conseillers de réagir rapidement en cas de dégradation de la qualité de la relation avec un client.

Pour accompagner et accélérer la digitalisation des parcours clients et collaborateurs, la BRED s'appuie sur la Direction de l'Expérience client. L'ensemble des parcours clients et collaborateurs fait ainsi l'objet d'une revue, d'une notation, et d'un plan annuel d'amélioration.

Cette année encore, nous avons accéléré l'usage des réunions et rendez-vous en visioconférence (Teams). Ce dispositif permet de conserver la proximité relationnelle tout en réduisant les déplacements. Le contact visuel entre le client et son conseiller et le partage d'écran rendent l'expérience plus interactive et suscitent davantage d'échanges qu'au téléphone.

L'amélioration et la digitalisation des parcours est une constante préoccupation : la quasi-totalité de nos contrats (produits, services, prêts) peuvent à présent se signer électroniquement.

La BRED déploie par ailleurs une stratégie d'élargissement de ses offres de services à des univers non bancaires. Il s'agit de développer des plateformes de services extra-bancaires complémentaires aux offres bancaires traditionnelles et accessibles depuis l'application ou le site de la BRED. Tout en restant fidèles à notre cœur de métier, nous cherchons à apporter toujours plus de valeur à nos clients en leur proposant des services additionnels à forte valeur ajoutée :

- services dédiés aux professionnels autour de la gestion et du développement de leur activité : agenda commercial, gestion des devis et factures, gestion des notes de frais, comptabilité, etc. ;
- services dédiés aux particuliers autour des thématiques de l'immobilier et de la retraite : guide du prêt immobilier, service de télésurveillance, simulateur retraite, etc.

Une banque qui revisite régulièrement son dispositif, au bénéfice de ses collaborateurs et clients

Le réseau d'agences, qui représente à lui seul près de 63 % du Produit Net Bancaire (PNB) de la Banque Commerciale France, constitue un enjeu majeur pour la BRED. Face à la concurrence des néo-banques et des grands acteurs de la place en marche pour transformer leur réseau de proximité, il est nécessaire de revisiter en permanence notre organisation pour bâtir un modèle toujours plus efficient. En 2023, la BRED a pérennisé et renforcé son modèle d'agences pour toujours :

- plus de disponibilité pour encore plus de proximité ;
- plus de temps commercial pour aller au-devant des clients par la proactivité ;
- plus de rendez-vous choisis et qualifiés pour plus d'efficacité commerciale ;
- plus de valeur ajoutée.

Une banque détenue par ses clients-sociétaires et engagée dans le développement durable de ses territoires

Sociétariat

Plus de 200.000 clients de la BRED sont devenus sociétaires de leur banque et détiennent ainsi une partie de son capital social, en ayant souscrit des parts sociales. Il s'agit de titres financiers, non cotés, d'une valeur nominale de 10,59 € au 31/12/2023, qui peuvent être détenus dans un compte titre ordinaire ou un plan d'épargne en actions, à

titre individuel ou au titre d'une entreprise ou d'une association.

Le capital social de la BRED et la mise en réserve de ses résultats constituent les fonds propres de la Banque, indispensables à son développement. Les parts sociales n'étant pas cotées en bourse, elles assurent l'indépendance de la BRED par rapport aux marchés financiers. Ainsi, la banque, pilotée selon une approche privilégiant le moyen-long terme, reste au seul service de ses clients et de ses territoires, conformément à sa raison d'être : « résolument coopérative et innovante, la BRED accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire ».

L'activité de la BRED, centrée sur le financement des projets de vie et professionnels de ses clients, contribue au soutien de l'économie, au niveau local : un million d'euros de crédit accordé contribue à soutenir 14 emplois locaux, d'après la mesure réalisée par un cabinet indépendant.

Les parts sociales confèrent à leurs détenteurs le pouvoir de voter les résolutions de l'Assemblée générale annuelle de leur banque. Ainsi les sociétaires ont la possibilité de s'impliquer dans la gouvernance de leur banque et notamment de choisir leurs représentants au sein du Conseil d'Administration qui sont chargés de valider les orientations stratégiques.

La détention de parts sociales ouvre droit au versement d'un intérêt annuel, voté par l'Assemblée générale annuelle des sociétaires. Ainsi, nos clients sociétaires sont étroitement associés au partage de la réussite de la BRED.

Un lien permanent est entretenu avec nos sociétaires au moyen de réunions d'information locales, d'une lettre adressée par mail quatre fois par an, de sites internet donnant accès à des informations.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

La BRED veille à garantir l'éthique des affaires, dans le strict respect des réglementations en vigueur. Cet objectif se traduit par la mise en œuvre d'un code de conduite et d'éthique, de formations obligatoires, à destination des collaborateurs et d'un dispositif complet d'écoute et d'enquêtes, pour mesurer la qualité de service à la clientèle. En complément, un ensemble de moyens est destiné à assurer la protection des données personnelles de nos clients.

Notre réseau d'agences physiques, dense et récemment rénové est doté d'un accès adapté aux personnes en situation de handicap, complété par des canaux de communication à distance, favorisant ainsi l'accès à nos services, y compris aux clients les plus vulnérables, fragiles ou les plus âgés.

Nous pilotons la décarbonation de notre portefeuille de crédit grâce à l'intégration de critères ESG dans le processus d'octroi de crédit et en accompagnant nos clients dans leur propre décarbonation au moyen d'une offre de services et de financements adaptés. La BRED finance activement la production d'énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments à usages professionnels et d'habitation. Une politique de crédit restrictive a été adoptée concernant le financement du charbon thermique. Le développement, par notre société de gestion Promepar, de fonds ISR (investissement socialement responsable) répond aux attentes de nos clients qui souhaitent donner du sens à leur épargne.

La BRED, par l'intermédiaire de BPCE, a rejoint le programme « Net Zero Banking Alliance » (NZBA) en 2021 et contribue à la réalisation des engagements sur le climat, publiés par le Groupe BPCE, dans son rapport « Task Force on Climate related Financial Disclosures » (TCFD), alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, adoptés lors de la COP 21, en 2015.

La BRED adhère également, par la voie de BPCE, au « Global Compact » depuis 2012. Ce programme vise à respecter des standards internationaux dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, ainsi que de prendre des mesures pour faire progresser les objectifs de développement durable. La BRED veille ainsi au respect de l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), sur l'ensemble de ses territoires.

Enfin, la BRED mesure son « empreinte coopérative et sociétale » en recensant et en valorisant le coût des actions qu'elle engage de sa propre initiative, sans contrainte réglementaire, au bénéfice de ses parties prenantes : sociétaires, clients, collaborateurs, administrateurs, société civile. Ces actions intègrent notamment celles qui relèvent du mécénat. En 2023, 199 actions ont été recensées et valorisées pour un montant de 15 M€. Elles concernent les domaines de l'éducation, de la recherche, de la culture et du patrimoine et de la solidarité.

En 2023, pour la seconde année consécutive, la BRED a obtenu le plus haut niveau de performance extra-financière selon la classification de Moody's, soit le niveau « avancé ». Avec un score ESG de 66 points, le BRED se classe au 3ème rang européen dans la catégorie des banques de détail et spécialisées. Ce score confirme la capacité et la volonté « avancées » de la BRED d'intégrer les critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans sa stratégie, ses opérations et la gestion de ses risques.

BRED Banque Privée : une banque privée qui cultive l'excellence

Une gestion de pointe pour les clients patrimoniaux

BRED Banque Privée met à la disposition de tous ses clients, particuliers, professionnels et dirigeants entreprises, l'expertise de ses conseillers pour répondre à leurs attentes en matière de structuration et de gestion de leur patrimoine. Elle les guide au quotidien sur les aspects fiscaux et juridiques, dans la gestion de leurs actifs financiers et dans le financement de leurs projets de vie.

Elle est organisée pour offrir un service patrimonial adapté selon les typologies de clients.

- Douze directions Banque Privée réparties sur le territoire de la BRED, accueillent les clients dont les avoirs financiers sont supérieurs à 200 000 €. Ces clients sont suivis par un conseiller en banque privée.
- Chaque client du réseau des agences dont les actifs dépassent 200 000 € se voit ainsi proposer une double relation commerciale : un conseiller dédié en agence pour la gestion au quotidien de ses opérations courantes et un conseiller en banque privée, pour le conseil à valeur ajoutée et la gestion de ses actifs.
- Une entité Banque Privée à BRED Espace adaptée aux spécificités patrimoniales des non-résidents.
- Une structure dédiée à la gestion de fortune, BRED Gestion de fortune, composée d'une équipe de banquiers privés, d'assistants et d'analystes crédit, accompagne les familles dont les actifs financiers sont supérieurs à 2 M€ et dont les structures de patrimoines sont complexes, et à dimension internationale pour certaines.

Les directions Banque Privée régionales sont généralement implantées sur le même site que les centres d'affaires dédiés aux PME. Cette proximité favorise l'accompagnement global des chefs d'entreprise qui peuvent ainsi facilement aborder la valorisation, la transmission ou la cession de leur patrimoine privé comme professionnel.

BRED Banque Privée dispose également d'un département d'ingénieries regroupant trois activités : patrimoniale, financière et immobilière. Ces experts accompagnent les équipes commerciales. Les ingénieurs patrimoniaux rédigent des courriers techniques et des études patrimoniales visant à élaborer des stratégies d'organisation et à proposer des solutions sur mesure. Ils participent activement et régulièrement à l'actualisation des connaissances des conseillers et des banquiers privés. Les ingénieurs financiers accompagnent les dirigeants actionnaires d'entreprises dans les opérations relatives au capital de leur société (valorisation des titres, intermédiation et conseils). L'activité de l'ingénierie immobilière recoupe la valorisation de biens et la transaction. Elle appuie également les équipes commerciales sur les financements immobiliers.

Une offre en architecture ouverte

L'offre de gestion d'actifs est régulièrement enrichie, avec l'appui de nos filiales Prépar Vie, Promepar Asset Management et Adaxtra Capital dédiée au private equity. La banque privée privilégie un modèle en architecture ouverte pour offrir à ses clients les meilleures expertises du marché.

Promepar Asset Management, filiale de gestion d'actifs de la BRED, met à la disposition des clients de BRED Banque Privée une palette complète de prestations : gestion sous mandat, gestion pilotée d'une poche en Unités de contrats en assurance-vie, gestion déléguée et, pour la clientèle fortunée, un service de gestion conseillée. Chaque client géré sous mandat a un accès direct à son gérant Promepar pour suivre l'évolution de son portefeuille. Promepar Asset Management dispose également de ses propres fonds et déploie une offre d'investissement socialement responsable.

Un cadre et des prestations événementielles haut de gamme

Pour accueillir les clients, en Métropole et en Outre-mer, les espaces ont été pensés pour le dialogue et la proximité relationnelle.

Par ailleurs, les clients sont conviés à des manifestations événementielles en étroite collaboration avec les filiales ou les partenaires. Ils reçoivent régulièrement des actualités sous forme de newsletter. BRED Banque Privée a été distinguée en 2023 par un label « Excellent » récompensant son engagement de tous les instants aux côtés de ses clients.

Une banque partenaire des entreprises

La BRED a continué à mener les chantiers nécessaires pour optimiser le marché PME, en termes d'organisation, d'élargissement de l'offre, de parcours clients et de montée en compétences des collaborateurs.

Le suivi de la clientèle en centre d'affaires est organisé autour de différents segments de clientèle : Petites entreprises, PME et ETI afin de déployer les compétences en fonction des besoins.
La BRED se positionne en tant que banque partenaire des PME/ETI et des dirigeants. Banquier Conseil de 1er cercle elle anticipe les besoins des chefs d'entreprises, les conseille et les accompagne sur le long terme. Tant sur le plan entrepreneurial que patrimonial, elle agit en synergie avec les différentes structures d'expertises de la banque, pour proposer des opérations à forte valeur ajoutée.

Le positionnement des équipes en amont des projets, et une large palette d'expertises nous permettent de faire la différence auprès de la clientèle entreprises et notamment dans les domaines des financements, du conseil en fusions et acquisitions, de l'international, du cash-management et des activités de la salle des marchés.

La BRED a renforcé son dispositif Financements Structurés avec un accompagnement de ses clients : LBO (financement du rachat d'entreprises), croissance externe et investissements, avec un service d'Agent du crédit dédié à ces opérations.

Les collaborateurs des centres d'affaires bénéficient d'un parcours de formation d'excellence pour que chacun d'entre eux soit en mesure d'apporter un regard expert sur la situation financière des entreprises clientes et la faisabilité de leurs projets, d'accompagner les clients dans leurs réflexions stratégiques et d'avoir la capacité de construire, avec l'appui des directions expertes, des solutions sur mesure.

La Banque de Grande Clientèle

En 2023 la Banque de Grande Clientèle (BGC) a poursuivi le développement de ses activités sur ses différents marchés (institutionnels, professionnels de l'immobilier, ETI et grandes entreprises). En tant que partenaire de ses clients, la BGC a adapté son accompagnement en phase avec les dernières évolutions de l'environnement économique et social : opportunités de croissance externe, enjeux de transition écologique, financement du besoin en fonds de roulement (BFR) et besoin de couverture engendrés par la hausse des taux d'intérêt.

Chaque client « Grand Compte » est accompagné par un binôme constitué d'un banquier senior, gérant les problématiques de haut de bilan et de financements structurants en lien avec les experts métiers, et d'un chargé d'affaires en charge notamment des flux et de la trésorerie. Point d'entrée pour le client au sein de la banque, ils assurent une relation de confiance qui s'inscrit dans la durée.

L'expertise reconnue des équipes de financements (financement corporate, et/ou sécurisé par un actif ou un projet) permet d'accompagner les clients de manière individualisée : conseils dans la structuration et la syndication de leur dette au regard de leurs projets, de leur modèle économique et, le cas échéant, de leur stratégie en matière environnementale et sociale. Les équipes se sont renforcées cette année avec l'intégration de nouveaux experts pour offrir des conseils et des solutions sur mesures, sur le volet immobilier, à l'ensemble des clients suivi par la BGC.

Banquier de premier cercle, grâce à sa grande proximité auprès de ses clients et sa capacité de financement accrue, la BGC s'est vue attribuée des rôles d'arrangeur, d'agent et de coordinateur dans des opérations de place.

Dans ce monde en pleine mutation, la BGC continuera d'investir dans le développement de solutions innovantes pour servir au mieux ses clients : dématérialisation du parcours client, paiement instantané, initiation de paiement, financements à impact, etc.

Une banque résolument tournée vers l'international

La BRED répond aux besoins de ses clients ayant une activité à l'international grâce à une large palette de produits et de services. Ses clients entreprises ou institutionnels peuvent notamment bénéficier de la gestion de crédits documentaires et de garanties bancaires ainsi que de services de gestion de flux à l'international.

Par ailleurs, la BRED est présente à travers ses filiales de banque commerciale dans le Pacifique Sud, en Asie du Sud-Est et dans la Corne de l'Afrique.
Son activité de financement du négoce international est exercée essentiellement par la BIC BRED Suisse à Genève.

BRED Espace : la banque en ligne de la BRED

BRED Espace est la banque en ligne de la BRED ; elle offre à ses 45 000 clients les avantages d'une banque 100 % en ligne et la proximité relationnelle d'une banque traditionnelle.

Elle déploie un modèle de développement innovant et a acquis au fil du temps une expertise solide auprès de cibles de clientèle affinitaire :

- les étudiants de manière générale, avec une agence dédiée aux grandes écoles et universités partenaires ;
- les ultramarins en mobilité ;
- l'international : les personnes physiques - non-résidents, expatriés (mais aussi impatriés) – et les institutions/acteurs de l'économie locale : ambassades, consulats, alliances françaises à l'étranger, etc. ;
- les professions libérales ;
- les majeurs sous tutelle.

L'agence du personnel de la BRED – qui gère le compte des collaborateurs de la BRED, des retraités, mais aussi des conjoints et enfants de nos salariés – fait également partie de la banque en ligne.

Ces clientèles sont très différentes mais ont néanmoins un point en commun : elles sont toutes appétentes à la gestion à distance. Chacune d'elle est prise en charge par une équipe dédiée ayant une connaissance pointue des problématiques spécifiques rencontrées.

BRED Espace n'est pas une banque en ligne low-cost ayant vocation à concurrencer notre réseau commercial d'agence. Elle est l'alternative au réseau d'agence physique : elle revendique clairement son appartenance à la BRED et offre un accompagnement à forte valeur ajoutée à ses clients.

Ses arguments différents ?

- Capacité à proposer à distance une offre aussi large que celle de notre réseau et à adresser toutes les typologies de clientèle (particuliers, patrimoniaux, professionnels, associations).
- Un conseiller dédié joignable par téléphone, WhatsApp, mail ou visioconférence et qui parle la langue du client lorsque nécessaire.
- Des horaires élargis.

Cette organisation se révèle être un modèle gagnant pour tous, clients et collaborateurs. Elle nous permet de tendre vers notre ambition d'excellence relationnelle, de proximité et de valeur ajoutée. Le succès du dispositif repose également sur la montée en puissance des fonctions middle au sein de notre Direction des Opérations pour décharger nos conseillers des tâches administratives, chronophages et sans valeur ajoutée.

Une banque proactive, qui anticipe et accompagne les projets de vie et d'entreprise de ses clients

Le modèle de relation globale de proximité de la BRED est fondé sur la pertinence et la personnalisation des réponses apportées aux clients. Cela suppose une connaissance client pointue, l'anticipation de leurs projets de vie et d'entreprise, leur accompagnement dans la durée.

Le choix de la BRED n'est pas de spécialiser ses conseillers par gamme de produit (un même projet de vie pouvant nécessiter de l'épargne, du crédit et de l'assurance), mais de leur permettre de prendre en charge la totalité des besoins clients, avec des niveaux d'expertises en lien avec la clientèle qu'ils ont à accompagner.

La compétence des conseillers est une attente forte, aussi, la BRED investit dans la professionnalisation constante de ses collaborateurs. Plus de 7 % de la masse salariale de la banque est consacrée à la formation, témoignant de la politique volontariste en la matière, dans un secteur bancaire évolutif et exigeant.

L'Ecole des Conseillers BRED assure la formation et l'accompagnement des nouveaux conseillers à leur arrivée à la BRED. Elle permet à nos jeunes collaborateurs d'acquérir les compétences techniques, relationnelles et la connaissance des outils, nécessaires à la bonne prise en charge des clients. Cette première approche de la banque de détail est complétée par des parcours de formation adaptés à chaque métier, accompagnant les collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle.

Le rôle des plateformes de formation en e-learning et d'autoformation est également renforcé pour permettre à nos collaborateurs de se former sans se déplacer.

La qualité du conseil est favorisée par l'accompagnement d'un conseiller attitré qui connaît bien son client. Il est la pierre angulaire du dispositif, partenaire de confiance du client tant pour les besoins de la sphère privée que professionnelle. Tout est mis en œuvre pour favoriser la stabilité de la relation.

Des outils de préparation d'entretien et des méthodologies d'entretien commercial sont déployés pour permettre aux conseillers de développer une écoute active, d'avoir une approche globale des besoins, et de construire des solutions adaptées aux projets des clients. La BRED a ainsi continué d'enrichir sa plateforme de gestion de la relation client (CRM) pour renforcer encore la pertinence des outils fournis aux conseillers, en améliorant la connaissance client.

CHIFFRES CLÉS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Vision comptable et de gestion, IFRS

Compte de résultat consolidé							
En millions d'euros	2022	2022 proforma*	2023	2023-2022	2022	2023	2023-2022
					Hors éléments exceptionnels		
Marge nette d'intérêts et divers	1 059,0	1 057,7	798,0	- 24,6 %			
Commissions nettes	585,3	502,8	544,0	+ 8,2 %			
Produits et charges des autres activités	- 7,5	- 7,5	- 5,7	- 23,5 %			
Produit net bancaire	1 636,8	1 553,1	1 336,3	- 14,0 %	1 552,0	1 328,8	- 14,4 %
Frais de personnel	- 527,3	- 510,4	- 518,1	+ 1,5 %			
Services extérieurs - hors cotisation BPCE	- 188,4	- 129,5	- 149,9	+ 15,7 %			
Impôts et taxes - hors FRU	- 42,1	-37,3	- 31,3	- 16,2 %			
Dotations aux amortissements des immobilisations	- 66,9	- 64,7	- 63,5	- 1,8 %			
Charges d'exploitation hors FRU et cotisation BPCE	- 824,7	- 741,8	- 762,7	+ 2,8 %	- 740,2	- 760,0	+ 2,7 %
Fonds de résolution unique (FRU)	- 32,5	- 32,5	- 26,5	- 18,4 %			
Cotisation BPCE	- 29,0	- 29,0	- 33,3	+ 14,9 %			
Charges	- 886,2	- 803,3	- 822,5	+ 2,4 %	- 801,7	- 819,8	+ 2,3 %
Résultat brut d'exploitation	750,7	749,8	513,8	- 31,5 %	750,3	508,9	- 32,2 %
Coefficient d'exploitation	54,1 %	51,7 %	61,6 %	9,8 pt	51,7 %	61,7 %	10,0 pt
Coût du risque sur encours sains (strates 1 et 2)	*- 5,4*	*- 5,4*	*2,7*	*- 151,0 %*			
Coût du risque sur encours dépréciés (strate 3)	*- 102,9*	*-102,9*	*-106,4*	*3,4 %*			
Coût du risque	- 108,3	- 108,3	- 103,6	- 4,3 %	- 108,3	- 103,6	- 4,3 %
Résultat d'exploitation	642,4	641,5	410,1	- 36,1 %	642,0	405,3	- 36,9 %
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	26,1	26,1	31,0	+ 18,8 %			
Gains ou pertes sur autres actifs et variation de valeurs des écarts d'acquisition	1,1	1,1	0,8	- 31,5 %			
Résultat avant impôt	669,6	668,7	442,0	- 33,9 %	671,7	437,1	- 34,9 %
Impôts sur les bénéfices	- 152,7	- 152,5	- 109,4	- 28,2 %			
Résultat net	516,9	516,2	332,5	- 35,6 %	519,1	327,7	- 36,9 %
Intérêts minoritaires	- 9,4	- 9,4	- 13,4	+ 42,3 %			
Résultat net part du groupe	507,4	506,8	319,1	- 37,0 %	509,6	316,2	- 38,0 %

** Proforma IFRS 17*

Le produit net bancaire consolidé de la BRED s'établit à 1 336 M€ (- 14,0 %) en baisse de 217 M€ sur un an.

Progression du produit net bancaire consolidé comptable de la BRED
(en millions d'euros)

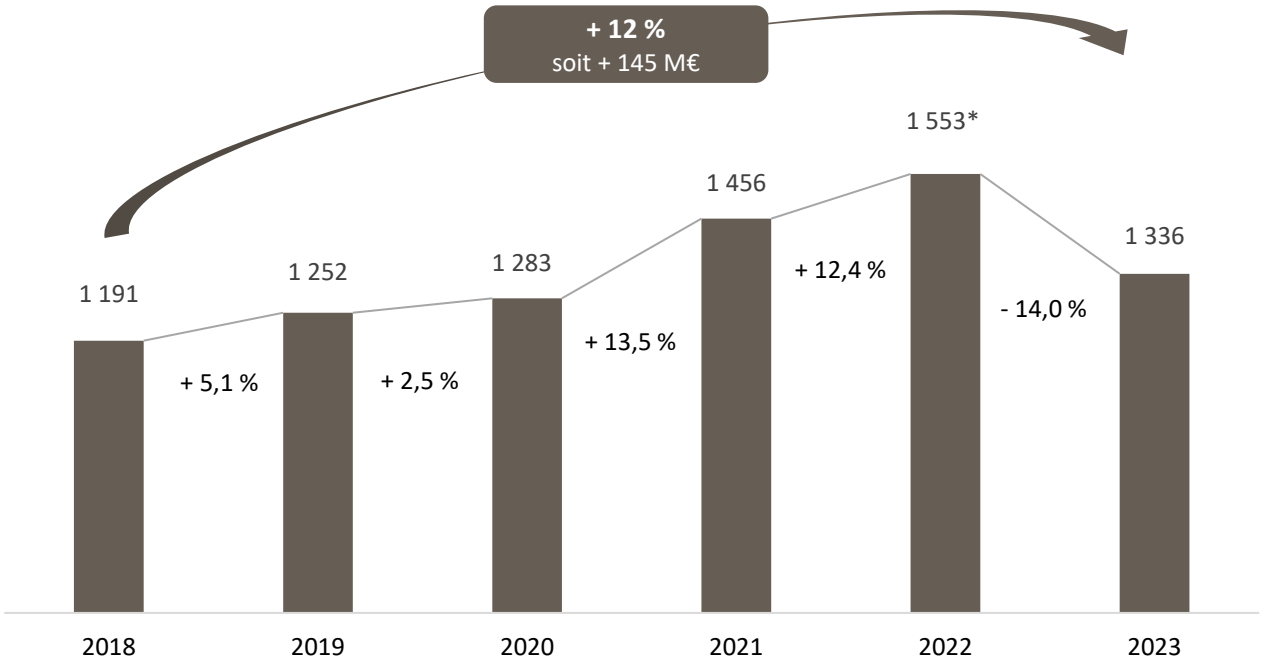

** Proforma IFRS 17*

La BRED Banque Populaire enregistre un produit net bancaire à 1 336 M€, en baisse de 14 % par rapport à 2022.

La Banque commerciale en France (y compris ALM) enregistre une baisse de son PNB de 14,8 %. Celle-ci est impactée par la hausse des taux des ressources et par le coût du refinancement, avec une marge nette d'intérêt en baisse (- 34 %). Cette baisse est partiellement compensée par une progression soutenue des commissions (+ 8 %), en lien avec le développement dynamique de notre fonds de commerce sur l'ensemble de nos segments de clientèle.

Le pôle Banque à l'international et COM affiche une progression de son PNB de 18,9 % à change constant. Il bénéficie des excellentes performances de son activité de banque commerciale dans le Pacifique et la corne de l'Afrique ainsi que du dynamisme de l'activité de trade finance de BIC BRED Suisse (+ 15 %).

La Salle des Marchés affiche en 2023 des résultats en baisse (- 23 %) comparés aux résultats records établis en 2022. Elle a considérablement développé son activité commerciale avec des volumes traités en forte hausse. Pour la première fois, la BRED a été reconnue comme la première banque en Europe pour le placement de la dette court terme des émetteurs nationaux et internationaux.

Après une année 2022 de haut niveau, la gestion consolidée des investissements a connu une forte baisse en 2023 (- 40,8 %), reflétant les incertitudes économiques liées à la hausse des taux d'intérêt.

Les charges d'exploitation totales restent maîtrisées et augmentent au total de 2,4 %, reflétant l'effort continu des investissements dans les systèmes d'information et l'efficacité opérationnelle, ainsi que le recrutement et la formation des collaborateurs. Le fort développement des filiales en France et à l'international est également un facteur de croissance des charges d'exploitation du Groupe.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 61,6 %, restant à un très bon niveau.

Le coût du risque global s'établit à 103,6 M€, en baisse de 4,3 % malgré une légère hausse du coût du risque sur encours dépréciés (+ 3,4 %). Le coût du risque sur encours rapporté aux encours reste maîtrisé.

Le résultat net part du Groupe BRED atteint 319 M€, troisième résultat historique.

Les fonds propres comptables s'établissent à 6,7 Md€, en progression de 8,3 % sur l'exercice.

Le ratio de solvabilité CET1 ressort au très bon niveau de 16 %.

Le ratio de liquidité LCR s'élève à 131 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %. Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) de la BRED ressort à 110 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %.

Progression du résultat net consolidé comptable de la BRED
(en millions d'euros)

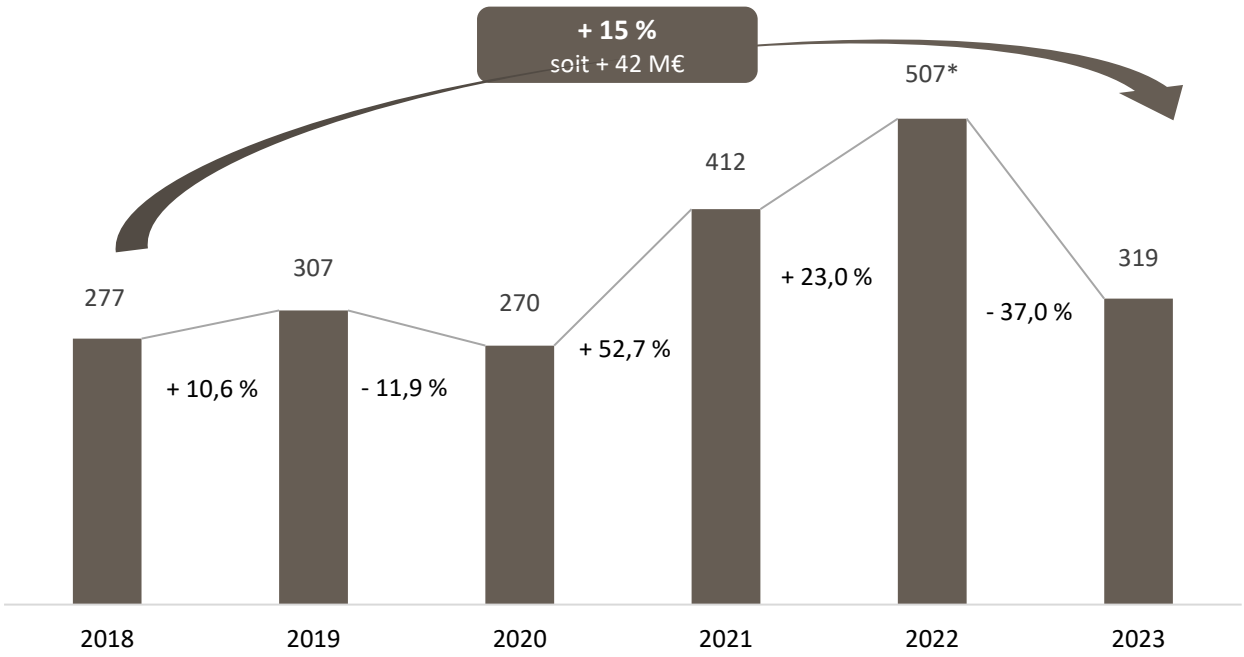

** Proforma IFRS 17*

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DES RÉSULTATS

Le groupe, que forment la BRED et ses filiales, est organisé en quatre pôles d'activité :

- la Banque commerciale France qui rassemble les activités des agences, des cercles patrimoniaux, des centres d'affaires, de la Banque de Grande Clientèle et des filiales commerciales liées à ces métiers ainsi que le pôle ALM (gestion actif-passif) ;
- la Banque à l'international et COM qui comprend les différentes filiales à l'international, les activités de financement du négoce international (BIC BRED) et de banque correspondante ;
- la Direction des marchés de capitaux ;
- la Gestion consolidée des investissements.

La contribution de chacun des pôles d'activité au produit net bancaire consolidé IFRS du Groupe BRED est présentée ci-dessous, après retraitement des éléments exceptionnels. Le PNB des filiales et des participations est ici traité en fonction du pourcentage de contrôle indépendamment du mode de traitement comptable.

Répartition du produit net bancaire (PNB) hors exceptionnels par pôle d'activité

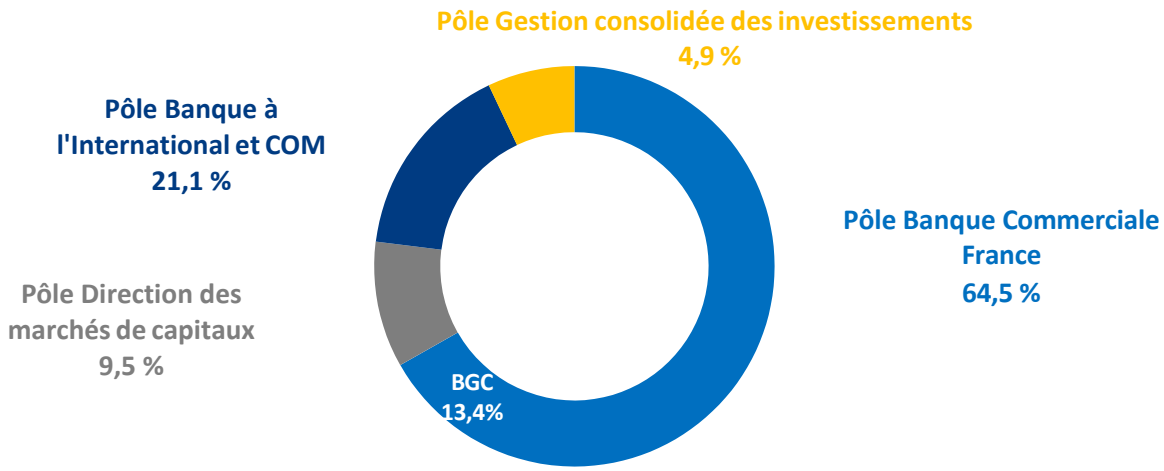

BANQUE COMMERCIALE EN FRANCE

Compte de résultat, vision de gestion, hors éléments exceptionnels et hors réaffectation de la redevance BPCE

en M€	2022	2023	2023-2022
Marge nette d'intérêts et divers	603,4	400,4	- 33,6 %
Commissions nettes	471,9	510,3	8,1 %
Autres produits et charges d'activité	10,7	14,3	33,5 %
Produit net bancaire	1 086,0	925,0	- 14,8 %
Charges d'exploitation	- 569,2	- 574,9	1,0 %
Résultat brut d'exploitation	516,8	350,1	- 32,3 %
Coût du risque sur encours sains	- 6,6	8,2	- 224,5 %
Coût du risque sur encours dépréciés	- 99,6	- 98,7	-0,9 %
Résultat courant avant impôt	410,7	259,6	- 36,8 %

À fin 2023, le réseau Banque commerciale France de la BRED compte 332 implantations (agences, cercles, centres d'affaires).

Le pôle Banque commerciale France intègre les activités de la Banque de Grande Clientèle et les filiales dont les métiers sont connexes à la banque commerciale (assurance, prévoyance, gestion d'actifs, etc.).

Emplois de la Banque commerciale France et de ses filiales
(en milliards d'euros, valeur moyenne annuelle)
Hors clientèle financière

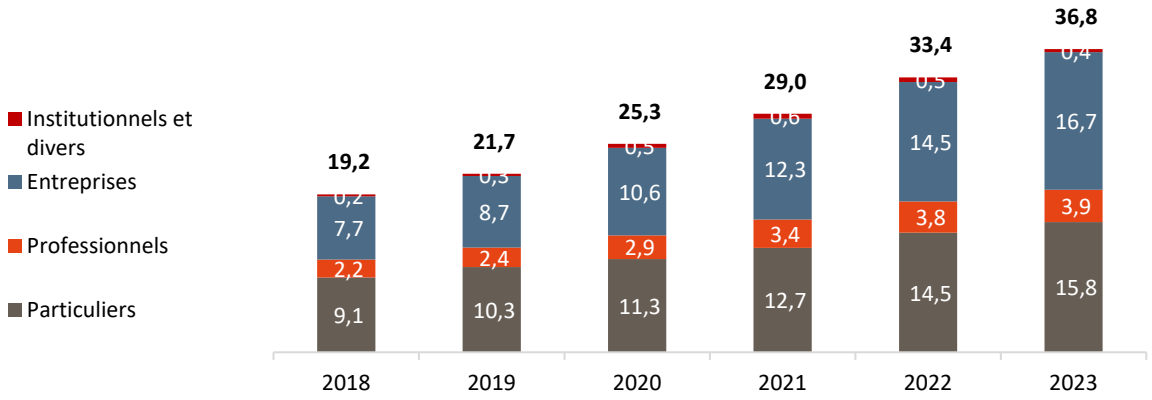

Les encours aux entreprises ont progressé de 15 % sur l'exercice pour s'établir à 16,7 Md€, la croissance étant notamment portée par les crédits de trésorerie et d'équipement. Les encours aux particuliers (+ 9 %) sont quant à eux portés par la croissance des crédits habitat.

Dépôts de la Banque commerciale France et de ses filiales
(en milliards d'euros, valeur moyenne annuelle)
Hors clientèle financière

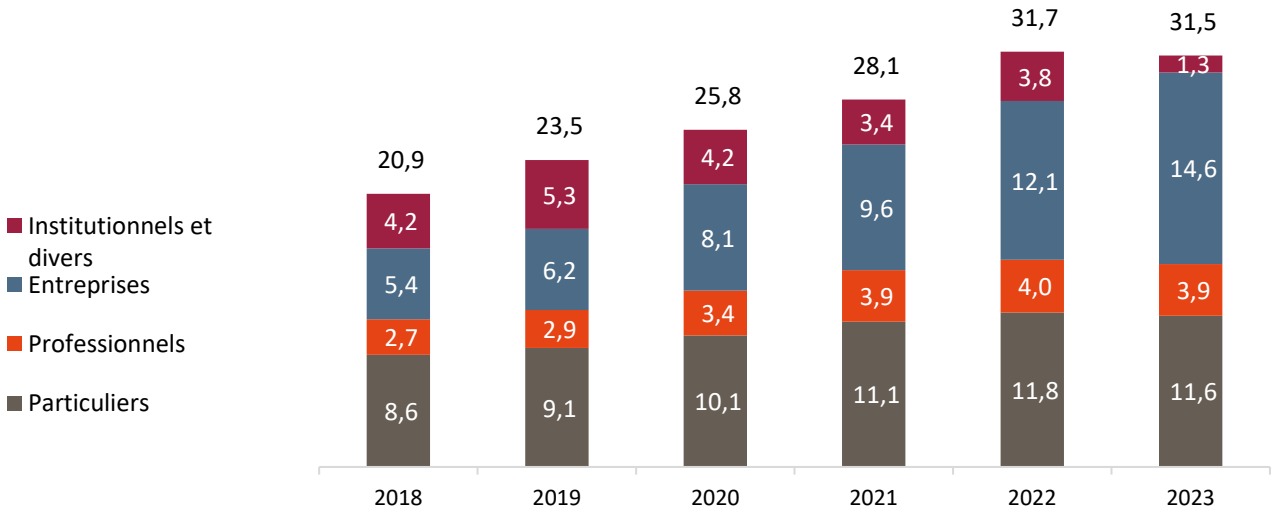

Les dépôts monétaires collectés auprès de la clientèle de la banque commerciale en France s'élèvent à 31,5 Md€, en baisse de 1 % portée essentiellement par une décollecte auprès des institutionnels (- 2,5 Md€) et des particuliers (- 0,2 Md€). Celle-ci est compensée par une hausse de la collecte auprès des entreprises (+ 2,5 Md€).

Ressources clientèle de la banque commerciale France et de ses filiales
(en milliards d'euros, valeur moyenne annuelle*)
Hors clientèle financière

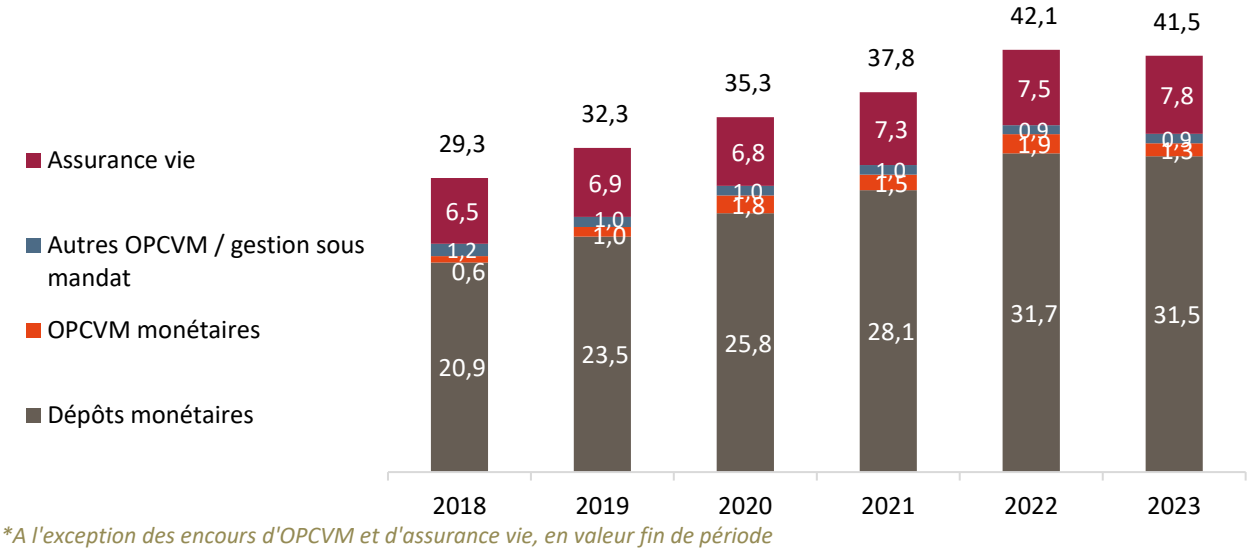

A l'exception des encours d'OPCVM et d'assurance vie, en valeur fin de période

Les encours d'assurance vie se montent à 7,8 Md€, dont 1,6 Md€ d'encours hors Groupe BRED, en hausse de 6 % sur la période.

Progression du PNB de la Banque commerciale France (yc ALM) hors éléments exceptionnels

(en millions d'euros)

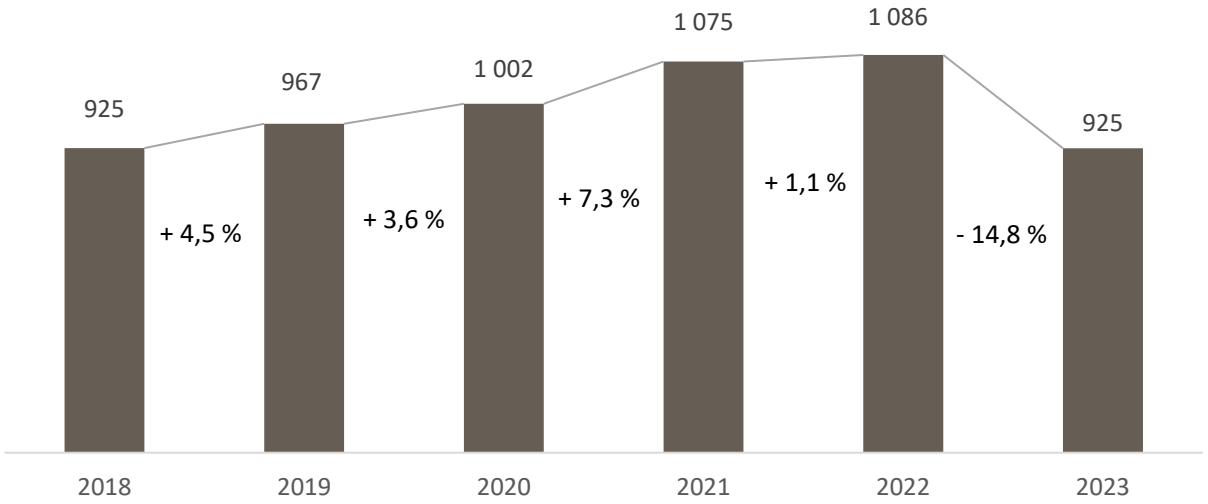

Le produit net bancaire de la Banque commerciale France, hors éléments exceptionnels, a baissé de 14,8 %. La marge nette d'intérêts (MNI) a baissé de 33,6 % avec un effet taux négatif de 185 M€ partiellement compensé par un effet volume de 59 M€.

La progression de 8 % des commissions reflète la réussite du modèle à forte valeur ajoutée de la banque.

Commissions nettes - BRED SA

(en millions d'euros)

Hors filiales, hors titrisations, hors éléments exceptionnels

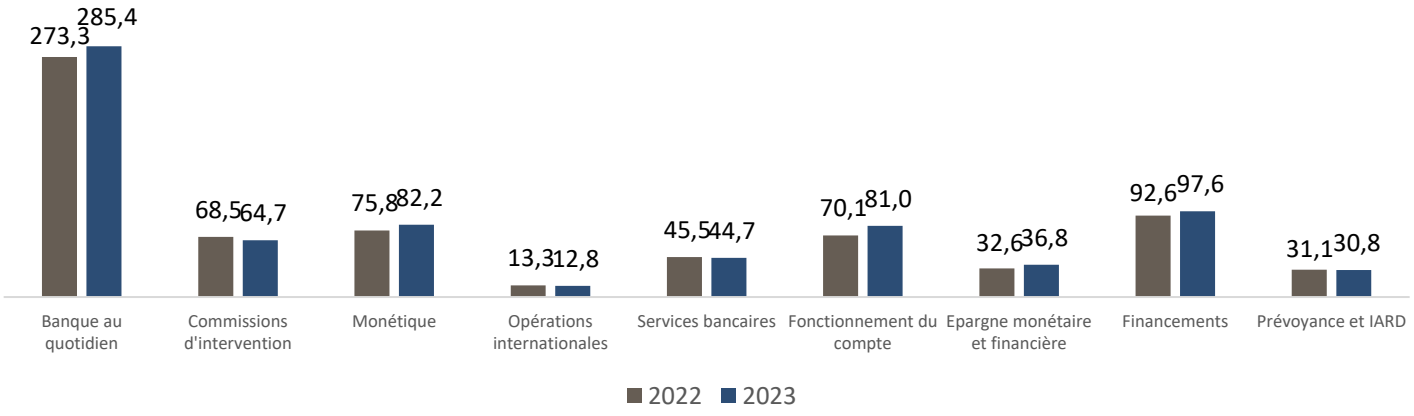

Les charges de la Banque commerciale France hors éléments exceptionnels restent maîtrisées avec une progression de 1,0 %. A 90,5 M€, le coût du risque est en baisse (106,1 M€ en 2022).
Le résultat courant avant impôt s'établit à 259,6 M€ en baisse de 36,8 %.

Les comptes de résultat synthétiques des principales filiales du pôle Banque commerciale France sont présentés ci-après non retraités des éléments exceptionnels.

Résultats des principales filiales et entités contrôlées françaises :

Prépar Vie (filiale à 100 %)

Assurance vie et prévoyance

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	64,2	78,9	23 %
Charges d'exploitation	- 30,8	- 31,1	1 %
Résultat brut d'exploitation	33,1	47,3	43 %
Impôt sur les sociétés	- 8,5	- 17,6	107 %
Résultat net	24,5	29,7	21 %

Prépar Vie conçoit et gère des produits d'épargne assurance et de prévoyance vie pour les clients de la BRED et d'autres partenaires.

Le PNB de Prépar Vie s'établit à 78,9 M€ à fin décembre 2023, soit + 14,7 M€ (dont + 1,8 M€ dus aux changements de normes IFRS) en hausse de 23 % par rapport à 2022, hausse essentiellement due aux revenus financiers (+ 11,0 M€) du fait essentiellement de la hausse des plus-values et de la hausse des taux de rémunération.

La progression des charges est quasi stable sur l'exercice avec une variation de + 1 %, conforme au plan de développement.

Le résultat net s'établit à 29,7 M€, soit + 5,2 M€ (dont + 1,5 M€ dus aux changements de normes IFRS) en hausse de 21 %.

Prépar IARD (filiale à 100 %)

Assurance non-vie

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M€	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	8,9	14,2	61 %
Charges d'exploitation	- 3,2	- 4,8	50 %
Résultat brut d'exploitation	5,6	9,4	66 %
Impôt sur les sociétés	- 1,5	- 2,6	76 %
Résultat net	4,1	6,7	63 %

Prépar IARD dispose d'un portefeuille de plus 2 200 000 contrats à fin 2023, couvrant essentiellement la santé, les pertes pécuniaires et les décès accidentels.

Le PNB de Prépar IARD s'établit à 14,2 M€ à fin décembre 2023, soit + 5,3 M€ en hausse de 61 % par rapport à 2022, hausse essentiellement due :

- à l'amélioration de la sinistralité des produits (+ 1,2 M€) ;
- aux revenus financiers (+ 1,6 M€) du fait essentiellement de la hausse des plus-values et values et de la hausse des taux de rémunération.

Les frais généraux sont en forte croissance en 2023 du fait d'une augmentation des refacturations internes (+ 125 %) liée à l'activité de PREPAR IARD.

Le résultat net s'établit à 6,7 M€ soit une variation de + 2,6 M€ en hausse de 63 %.

Promepar Asset Management (filiale à 100 %)

Gestion privée et gestion collective

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	14,8	15,9	7 %
Charges d'exploitation	- 9,2	- 10,4	13 %
Résultat brut d'exploitation	5,6	5,5	- 2 %
Impôt sur les sociétés	- 1,5	- 1,4	- 8 %
Résultat net	4,1	4,1	1 %

Promepar Asset Management, pôle d'expertise en gestion d'actifs, propose des solutions d'investissement à travers des fonds ouverts ou sur-mesure, et en gestion sous mandat ou conseillée (compte-titres, PEA, contrats d'assurance-vie, solutions ISR). Elle met son expertise au service des conseillers BRED et de ses clients institutionnels, entreprises, associations et clients privés.

Le portefeuille d'encours sous gestion s'élève à 3,159 Md€ à fin 2023, en hausse de + 27 % sur l'année, avec une collecte nette annuelle de + 510 M€.

2023 a ainsi été une excellente année pour Promepar Asset Management, avec de belles réussites commerciales et en gestion, de nouveaux investissements et des commissions de surperformance toujours présentes.
Le résultat net ressort à 4,1 M€.

Promepar Asset Management a reçu cette année le prix de la meilleure société de gestion sur trois ans pour l'ensemble de sa gamme, parmi les acteurs sous 5 milliards d'euros d'encours.

Sofider (filiale à 100 %)

Financement des particuliers, des professionnels et du logement social à la Réunion

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	23,5	21,5	- 8 %
Charges d'exploitation	- 8,2	- 9,0	10 %
Résultat brut d'exploitation	15,3	12,6	- 18 %
Coût du risque	- 0,7	- 5,1	NS
Résultat net d'exploitation	14,6	7,4	- 49 %
Impôt sur les sociétés	- 3,5	- 2,0	- 45 %
Résultat net	11,0	5,5	- 50 %

Historiquement spécialisée en Crédit Immobilier, SOFIDER dispose d'un beau savoir-faire en matière d'opérations complexes (habitat « très social », le PTZ, Murabaha…). Sa capacité d'adaptation combinée à la force de frappe du Groupe BRED, sont les facteurs clés de sa réussite. De 2008 à mi-2022, les résultats de Sofider ont largement bénéficié de la baisse continue des taux, très favorable au financement de l'immobilier. Devant la remontée des taux, la Direction a mis en place une véritable stratégie de transformation de son modèle, avec pour objectif de faire de la Sofider un acteur de référence du crédit consommation dans les DOM et d'y devenir la première société de crédit à l'horizon de 5 ans. Auparavant uniquement basée à la Réunion, ces dernières années la Direction a lancé Sofider Auto à Mayotte et Crédit Chrono aux Antilles.

La Sofider maintient et/ou développe quelques niches très rentables hors Crédit Consommation telles que la promotion immobilière et les opérations de défiscalisation.

La hausse des taux d'intérêts a induit une baisse de 90 % des accords sur les dossiers habitat en 2023. Le PNB (hors exceptionnel) est stable à + 0,3 %. En 2022, Sofider avait enregistré un PNB exceptionnel en lien avec une action de recouvrement contentieuse. Avec l'exceptionnel, le PNB de Sofider est en recul de 8 %. Hors exceptionnel, la marge nette d'intérêt résiste à - 0,5 %, tandis que le coût du refinancement a progressé de 39 % sur la période.

La hausse des charges de 10 % est due aux frais de maintenance et de développement informatique lié à la mise en place « Crédit Chrono ».

Le coût du risque est en hausse à 5,1 M€. L'adaptation du recouvrement Sofider au développement du Crédit à la Consommation est en cours de finalisation pour une mise en application courant 2024.

Le résultat net affiche un montant de 5,5 M€.

BRED Cofilease (filiale à 100 %)

Crédit-bail

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	8,3	8,6	5 %
Charges d'exploitation	- 3,4	- 3,7	11 %
Résultat brut d'exploitation	4,9	4,9	0 %
Coût du risque	- 1,6	- 0,6	- 61 %
Résultat net d'exploitation	3,3	4,3	29 %
Impôt sur les sociétés	- 0,9	- 1,1	29 %
Résultat net	2,5	3,2	30 %

La production 2023 de BRED Cofilease enregistre un nouveau record à 164,7 M€, en augmentation de 19 % par rapport à 2022.

Le PNB progresse de 5 % grâce à l'amélioration de la marge nette d'intérêts, en dépit d'un contexte de forte hausse des coûts de refinancement.

Les charges d'exploitation globales augmentent de 11 % en raison principalement du rattrapage des refacturations BRED (personnels détachés et convention de service).

Le coût du risque diminue (- 61 %) en raison d'une nette amélioration du coût du risque avéré (- 78 K€ en 12/2023 contre - 1 679 K€ en 12/2022).

Le résultat net global s'élève à 3,2 M€ et progresse de 30 % par rapport à 2022.

SBE (participation à 50 %)

Banque de détail

Compte de résultat : vision comptable IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	11,8	12,7	7 %
Charges d'exploitation	- 9,1	- 10,1	10 %
Résultat brut d'exploitation	2,7	2,6	- 3 %
Coût du risque	- 0,8	- 0,8	9 %
Résultat net d'exploitation	1,9	1,8	- 7 %
Impôt sur les sociétés	- 0,5	- 0,5	15 %
Résultat net	1,4	1,2	- 15 %

La SBE est spécialiste du service bancaire au personnel de Grandes Entreprises en France depuis 1988. Elle propose tous les services de banques et d'assurances pour les particuliers et les associations : financements, gestion de compte, épargne, assurances IARD et prévoyance.

Le PNB de la SBE progresse de 7 % porté par la marge nette d'intérêts qui bénéficie de la croissance des encours ainsi que des gains constatés sur les opérations de couverture dans un contexte de hausse des taux. Il est également porté par la croissance des commissions qui progressent de plus de 14 %.

Les charges d'exploitation sont en hausse de 10 %. Cette hausse est liée, pour partie à la nouvelle facturation Groupe BPCE, qui grève les comptes pour près de 740 K€.

Le coût du risque a été pénalisé par la provision de 260 K€ sur un dossier atypique. En conséquence, le résultat net à fin décembre 2023 s'affiche à 1,2 M€, en baisse de 15 %.

BANQUE À L'INTERNATIONAL ET COM

Compte de résultat : vision de gestion, hors éléments exceptionnels et hors réaffectation de la redevance BPCE, IFRS

En M€	2022	2023	2023-2022
Produit net bancaire	171,8	198,1	15,3 %
Charges d'exploitation	- 102,2	- 113,6	11,1 %
Résultat brut d'exploitation	69,6	84,5	21,4 %
Coût du risque sur encours sains	1,5	7,8	419,7 %
Coût du risque sur encours dépréciés	- 3,2	- 7,9	145,9 %
Résultat net d'exploitation	67,9	84,4	24,2 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	38,5	30,9	- 19,7 %
Résultat courant avant impôt	106,4	115,3	8,4 %

Le pôle Banque à l'international et COM regroupe :

- les activités de banque commerciale à l'étranger, concentrées sur des zones géographiques à forte croissance : BCI Mer Rouge, BRED Vanuatu et sa succursale aux Iles Salomon, Banque Franco-Lao, BRED Bank Fiji, BRED Bank Cambodia. La BIC BRED intervient en financements internationaux dans les régions d'intérêt pour la BRED, en particulier dans les zones d'implantation de ses filiales ;
- les participations dans des banques à l'étranger et dans les collectivités d'outre-mer : Banque Calédonienne d'investissement (49,9 %), Acleda au Cambodge (12,13 %), BCEL Public au Laos (10 %) et la Socredo à Tahiti (15 %). Ces participations sont traitées par mise en équivalence des résultats ;
- une activité de financement du négoce international exercée essentiellement depuis Genève (BIC BRED Suisse) ;
- une activité de banque correspondante.

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du développement de toutes les filiales et activités après la réouverture des frontières parfois tardive en 2022 pour certains pays d'implantation. Le PNB est en progression : + 15,3 % pour atteindre 198,1 M€.

Les charges sont en hausse de 11,1 % en lien avec la phase d'investissement dans les activités, notamment dans les implantations récentes qui nécessitent des développements informatiques et connaissent une expansion de leur réseau d'agences.

Le coût du risque est quasi nul (- 0,1 M€), essentiellement sous l'effet de l'évolution favorable de dossiers sains dont le provisionnement diminue, compensant les provisions sur encours dépréciés.

Le résultat mis en équivalence a baissé de 7,6 M€, essentiellement sous l'effet de l'impact négatif de la hausse des taux pour la Banque Calédonienne d'investissement et pour Acleda.

Au total, le résultat courant avant impôt du pôle s'établit à 115,3 M€, en hausse de 8,4 %.

En 2024, le principal enjeu restera le gain de parts de marché dans les territoires où les filiales ne sont pas encore en position de leader, grâce, notamment, à une qualité de service équivalente aux meilleurs standards internationaux. Les taux d'intérêt élevés des grandes devises continueront d'avoir un impact sur les performances.

Océanie

Banque Calédonienne d'Investissement (participation à 49,9 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant

en M XPF	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	12 671,7	11 539,9	- 9 %
Charges d'exploitation	- 5 952,5	- 6 406,9	8 %
Résultat brut d'exploitation	6 719,2	5 133,0	- 24 %
Coût du risque	- 1 397,4	- 587,3	- 58 %
Résultat net d'exploitation	5 321,8	4 545,6	- 15 %
Autres éléments	- 0,2	5,2	NS
Résultat courant avant impôts	5 321,5	4 550,8	- 14 %
Impôt sur les sociétés	- 2 226,9	- 1 924,3	- 14 %
Résultat net	3 094,6	2 626,5	- 15 %
Résultat net à change constant (en M€)	25,9	22,0	- 15 %

Après avoir fait le choix de demeurer au sein de la France, la Nouvelle-Calédonie doit encore définir ses nouvelles institutions. A cette situation qui perdure un peu, s'ajoutent les difficultés des 3 usines métallurgiques, un dossier sur lequel l'Etat est en train de se pencher. Dans ce contexte particulier et celui de la remontée des taux conjugué à la raréfaction de la liquidité, la BCI a réalisé une année de très bonne facture.

Le coût des ressources qui a fortement augmenté du fait de la hausse des taux, amoindrit la MNI mais celle-ci fait preuve d'une belle résistance avec une baisse contenue à 14 %. Le PNB est en baisse de 9 % par rapport à 2022. Il reste néanmoins supérieur à ceux des années antérieures. Les charges de fonctionnement progressent de 8 % dans une volonté de soutenir les projets en cours. Le coût du risque retrouve un niveau d'avant crise sanitaire tout en incluant une provision sectorielle en lien avec l'évolution du secteur du nickel.

Le résultat net atteint 22 M€ avec une baisse très contenue (- 15 %) après 2022 qui constituait une année exceptionnelle.

BRED Vanuatu (filiale à 85 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M VUV	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	2 176,4	2 791,4	28 %
Charges d'exploitation	- 1 221,0	- 1 548,0	27 %
Résultat brut d'exploitation	955,4	1 243,5	30 %
Coût du risque	- 102,3	- 242,3	137 %
Résultat net d'exploitation	853,1	1 001,1	17 %
Autres éléments	2,3	4,6	101 %
Résultat net	855,4	1 005,7	18 %
Résultat net à change constant (en M€)	6,6	7,7	18 %

L'activité économique – aussi soutenue par le secteur du tourisme, le programme de travailleurs saisonniers, les exportations de Kava ou encore les aides internationales – a poursuivi son embellie amorcée après la réouverture des frontières en juillet 2022. Néanmoins, la forte inflation, dépassant 9 %, a freiné la croissance économique estimée à 1,5 % pour l'année 2023. Dans ce contexte, la BRED au Vanuatu créée en 2008, a continué à se développer jusqu'à réaliser en 2023, sa meilleure performance.

Ainsi, elle a consolidé sa position de première banque du Vanuatu par le montant total des encours sous gestion. Sa part de marché sur les crédits a atteint le record historique de 40,3 % (contre 23,9% pour la banque en seconde position) au 31 décembre 2023. La banque a aussi renforcé sa position sur les dépôts en portant sa part de marché à 29,2 % (au 31 décembre 2023).
Pour l'exercice 2023, le résultat net ressort à environ 7,7 M€, en progression de 18 % par rapport à l'exercice 2022.

BRED Bank Solomon (succursale de BRED Vanuatu)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M SBD	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	70,0	83,9	20 %
Charges d'exploitation	- 48,0	- 54,5	13 %
Résultat brut d'exploitation	22,0	29,4	34 %
Coût du risque	9,0	- 5,2	NS
Résultat net d'exploitation	30,9	24,2	- 22 %
Impôt sur les sociétés	4,7	- 8,5	NS
Résultat net	35,6	15,6	- 56 %
Résultat net à change constant (en M€)	3,9	1,7	- 56 %

La BRED Bank Solomon (BBS) a été inaugurée en 2018. BBS est une succursale de la BRED Vanuatu Limited (BVL). Après l'ouverture d'une seconde agence en 2021, BBS a poursuivi sa forte dynamique de croissance en 2023, avec une hausse de 26,8 % du nombre de clients et de 20 % de son PNB. Le résultat brut d'exploitation est en augmentation de 34 %.

Avec un effectif de 92 employés à fin 2023, les parts de marché progressent respectivement de 2,2 pts et 0,6 pt sur les crédits et les dépôts, atteignant respectivement 30,0 % et 18,6 % fin 2023.

Au 31 décembre 2023, le produit net bancaire de la BRED Salomon s'établit à 9,3 M€ pour un résultat net de 1,7 M€ en baisse sachant que 2022 avait vu la reprise d'une importante provision dotée à la suite d'émeutes fin 2021.

BRED Bank Fiji (filiale à 90 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M FJD	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	53,7	65,8	22 %
Charges d'exploitation	- 26,7	- 29,4	10 %
Résultat brut d'exploitation	27,1	36,4	34 %
Coût du risque	- 1,1	- 7,4	NS
Résultat net d'exploitation	26,0	29,0	12 %
Autres éléments	- 1,2	- 0,5	- 62 %
Résultat courant avant impôts	24,8	28,5	15 %
Impôt sur les sociétés	- 5,2	- 6,1	17 %
Résultat net	19,6	22,5	15 %
Résultat net à change constant (en M€)	8,1	9,3	15 %

Créée fin 2012, BRED Bank Fiji possède 7 agences (et un kiosque) avec un portefeuille de 42 500 clients particuliers, professionnels et entreprises. Sa part de marché crédits atteint 15,2% en décembre 2023, contre 12,9 % en décembre 2022.

Le portefeuille de crédits a continué de progresser significativement pour atteindre 539 M€ (+ 30 %) alors que les dépôts clientèle atteignent 650 M€ (+ 40 %).
Porté par la hausse de ses encours, et par une belle dynamique de l'activité de change (en augmentation de 29 %), le produit net bancaire progresse de 22 %, alors que les charges d'exploitation se sont inscrites en hausse moins rapide de 10 %, d'où un résultat brut d'exploitation en hausse de 34 %.

Le coût du risque s'établit à 3,1 M€, avec une augmentation principalement sur les encours sains (provisions collectives IFRS9). Pour rappel, des reprises de provisions « Covid » avaient été enregistrées en 2022 ainsi que le débouclement d'un dossier contentieux, créant un effet de base défavorable.

Le résultat net est un profit de 9,3 M€, en progression de 1,2 M€ (+ 15 %) par rapport à l'exercice précédent.

Asie du sud-est

Banque Franco Lao (filiale à 70 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M KIP	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	171 985,0	198 802,7	16 %
Charges d'exploitation	- 91 205,5	- 117 922,6	29 %
Résultat brut d'exploitation	80 779,5	80 880,0	0 %
Coût du risque	- 39 389,4	- 22 981,0	- 42 %
Résultat net d'exploitation	41 390,1	57 899,0	40 %
Autres éléments	- 113,6	292,1	NS
Résultat courant avant impôts	41 276,5	58 191,1	41 %
Impôt sur les sociétés	- 1 318,5	- 8 269,9	NS
Résultat net	39 958,0	49 921,2	25 %
Résultat net à change constant (en M€)	2,0	2,5	25 %

Malgré une instabilité monétaire persistante, le Laos a poursuivi sa reprise en 2023. La croissance économique s'est accélérée progressivement pour atteindre 4 % en 2023, tirée par les services, notamment le tourisme, et les exportations.
Le kip laotien continué de se déprécier en 2023 (- 19 % contre l'USD), sous la pression de la dette et des déséquilibres extérieurs. La dépréciation du Kip a à son tour alimenté l'inflation (25 % en 2023).

Dans cet environnement perturbé, la Banque Franco Lao (BFL) a su tirer parti de cette reprise en développant son offre commerciale. En 2023, elle a déployé les virements instantanés domestiques, ainsi que les paiements multi banques par QRCODE. Elle a également mis à disposition de ses clients entreprises et institutionnels un nouveau E Banking très innovant. Enfin, elle a créé le premier plan d'Epargne Entreprise commercialisé au Laos (SMART PLAN).

La conquête de nouveaux clients a été soutenue, avec un portefeuille atteignant 15 000 clients (+ 15 %).

Ce dynamisme s'est traduit par un produit net bancaire en hausse de 16 %, avec un coefficient d'exploitation solide de 59 % et un résultat net d'un équivalent de 2,5 M€.

BRED Bank Cambodia (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M USD	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	20,2	16,3	- 19 %
Charges d'exploitation	- 19,0	- 23,3	23 %
Résultat brut d'exploitation	1,2	- 7,0	NS
Coût du risque	0,5	- 0,1	- 116 %
Résultat net d'exploitation	1,7	- 7,1	NS
Impôt sur les sociétés	- 0,9	2,0	NS
Résultat net	0,8	- 5,1	NS
Résultat net à change constant (en M€)	0,7	- 4,7	NS

L'évolution économique du Cambodge a bénéficié de la sortie de la crise sanitaire, et, après une croissance de 5,2 % en 2022 qui avait succédé à celle de 3,0 % en 2021, un niveau supérieur à 5 % est attendu pour 2023. Pour 2024, le rebond devrait se poursuivre avec une prévision à 5,8 %, un niveau proche des 7 % observés en moyenne pour les années pré-Covid. Le Cambodge se positionne ainsi dans les pays de tête d'une région qui offre par ailleurs les perspectives de croissance les plus élevées à l'échelle mondiale. Le secteur manufacturier (confection notamment), le secteur agricole et le tourisme restent les moteurs de la croissance mais ont connu des fortunes diverses en 2023, avec de bonnes évolutions sur les services et l'agriculture, et moins positives sur le textile et le BTP.

Dans un contexte qui est donc resté difficile en 2023, le secteur bancaire a connu un ralentissement marqué de ses activités. BRED Bank Cambodia a toutefois poursuivi son expansion avec de belles performances commerciales. Le portefeuille de clients a progressé de 29 % en un an après la progression de 35 % en 2022. Les encours de crédits de la Banque ont progressé de 1 % pour atteindre 550 M$ dans un marché atone. En parallèle, les dépôts ont augmenté de 17 % pour atteindre 468 M$. Le PNB a été fortement impacté par la hausse brutale des taux d'intérêts sur ses dépôts, hausse qui n'a pu être que partiellement appliquée sur les taux de ses crédits. Dans ce contexte, la Banque affiche une perte nette de 5,1 M$. Elle a néanmoins poursuivi son développement et ses investissements qui lui permettent désormais d'offrir des produits et services bancaires de bon niveau à sa clientèle.

Corne de l'Afrique

BCI Mer Rouge (filiale à 51 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M DJF	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	5 291,8	6 181,4	17 %
Charges d'exploitation	- 3 478,5	- 3 601,5	4 %
Résultat brut d'exploitation	1 813,4	2 579,9	42 %
Coût du risque	995,7	2 146,3	116 %
Résultat net d'exploitation	2 809,1	4 726,1	68 %
Autres éléments	4,3	0,0	- 100 %
Résultat courant avant impôts	2 813,4	4 726,1	68 %
Impôt sur les sociétés	- 760,6	- 1 236,1	63 %
Résultat net	2 052,7	3 490,1	70 %
Résultat net à change constant (en M€)	10,7	18,1	70 %

La Banque pour le Commerce et l'Industrie – Mer Rouge (BCI MR) est une banque généraliste qui intervient sur tous les segments de marché : particuliers, entreprises, secteur public et institutionnels. Elle participe grandement au financement de l'économie djiboutienne, représentant environ 30 % du marché bancaire. La BCI MR est la première banque des projets d'infrastructures et des grandes entreprises du pays. En 2023, la banque a poursuivi son développement commercial et sa réorganisation pour servir au mieux et proposer une offre adaptée à ses clients.

Le PNB augmente significativement (+ 17 %) grâce à la remontée des taux d'intérêt en dollars rémunérant les ressources excédentaires de la banque et au développement commercial.

Les charges d'exploitation affichent une évolution maîtrisée de 4 % sur les activités courantes permettant d'afficher un coefficient d'exploitation inférieur à 60 %. L'évolution légèrement positive de ces charges résulte en grande partie des dépenses liées à des investissements pour le développement de la banque, notamment dans le cadre de ses développement IT.

La baisse des encours douteux et des recouvrements significatifs ont permis à la BCI MR de continuer à avoir un coût du risque positif, le taux de NPL, bilan et hors bilan est proche de 7 %.

En conséquence, le résultat net est largement positif cette année, à + 18,1 M€.

Europe

BIC BRED Suisse (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS, taux de change constant (taux moyen 2023)

en M CHF	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	43,3	49,7	15 %
Charges d'exploitation	- 21,4	- 24,0	12 %
Résultat brut d'exploitation	22,0	25,8	17 %
Coût du risque	- 1,5	- 4,1	NS
Résultat net d'exploitation	20,5	21,7	6 %
Impôt sur les sociétés	- 3,3	- 3,5	5 %
Résultat net	17,2	18,2	6 %
Résultat net à change constant (en M€)	17,7	18,7	6 %

BIC BRED Suisse est un acteur de référence sur le marché de financement du négoce international à Genève. En 2023, le portefeuille de clients s'est élargi de près de 7 %.

La banque est parvenue à maintenir un taux de croissance de son PNB à deux chiffres (+ 15 %) dans un contexte géopolitique complexe et malgré la forte hausse des taux d'intérêts.

La progression des charges est restée soutenue (+ 12 %) et s'explique notamment par le fait que 2023 est la première année pleine de la succursale de Dubaï ouverte en juillet 2022.

Le coefficient d'exploitation est en baisse d'un point à 48 %.

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net progressent chacun de 6 % par rapport à l'année 2022.

BIC BRED (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	5,1	8,8	73 %
Charges d'exploitation	- 1,0	-0,9	- 13 %
Résultat brut d'exploitation	4,1	8,0	94 %
Coût du risque	- 2,9	- 0,5	- 82 %
Résultat net d'exploitation	1,2	7,5	NS
Impôt sur les sociétés	0,6	- 0,9	NS
Résultat net	1,8	6,6	NS

BIC BRED Paris a poursuivi le développement de ses encours de crédit (financements internationaux) qui ont atteint près de 200 M€ (+ 7 %) et a par ailleurs bénéficié de la hausse des taux à travers la rémunération de ses avoirs.

La production « Garantie habitat » a été stoppée définitivement sur le second semestre 2023. De ce fait, le stock de garanties a diminué de 11 % sur un an pour atteindre 721 M€ fin 2023.

Le PNB a progressé fortement de 73 % par rapport à l'exercice précédent, et les charges d'exploitation qui s'élèvent à 0,9 M€ restent très maitrisées.

Le coût du risque est limité en 2023 à 0,5 M€. Le résultat net est multiplié par 3,7 pour atteindre 6,6 M€.

DIRECTION DES MARCHÉS DE CAPITAUX

Compte de résultat : vision de gestion IFRS

En M€	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	176,8	136,2	- 23 %
Charges d'exploitation	- 80,0	- 77,5	- 3 %
Résultat brut d'exploitation	96,9	58,8	- 39 %
Résultat courant avant impôts	96,9	58,8	- 39 %

La Direction des Marchés de Capitaux affiche en 2023 des résultats en baisse comparés aux résultats records établis en 2022. Le PNB de 2023 s'élève à 136,2 M€ en baisse sensible (- 23 %) par rapport à 2022. Celle-ci a cependant considérablement développé sa franchise commerciale avec des volumes traités en forte hausse, ce qui a permis de compenser des marges en nette baisse.

Les volumes de supports de placement monétaire fournis aux clients ont atteint un nouveau record avec près de 700 Md€ placés en 2023. Pour la première fois, la BRED a été reconnue comme la première banque au monde (hors Etats-Unis) pour le placement de la dette court terme des émetteurs nationaux et internationaux[1].

Les dépôts courts des clients monétaires ont continué à être replacés, en titres souverains liquides, en prises en pension, en actions couvertes ou à la Banque Centrale selon une répartition conforme aux règles internes de cantonnement.

L'activité sur le change et les taux en lien avec le réseau commercial a également bien progressé en volume.

[1] *Classement publié par CMDportal.*

GESTION CONSOLIDÉE DES INVESTISSEMENTS

Compte de résultat : vision de gestion, hors éléments exceptionnels, y compris redevance BPCE, IFRS

En M€	2022	2023	2023-2022
Produit net bancaire	117,3	69,5	- 41 %
Charges d'exploitation	- 50,3	- 53,9	7 %
Résultat brut d'exploitation	67,0	15,6	- 77 %
Coût du risque sur encours sains	- 0,3	- 13,2	3 939 %
Coût du risque sur encours dépréciés	- 0,2	0,2	- 200 %
Quote-part des entreprises en mises en équivalence	- 7,5	0,1	- 102 %
Résultats sur actifs immobilisés	1,1	0,8	- 31 %
Résultat courant avant impôt	60,2	3,5	- 94 %

Le pôle de la Gestion Consolidée des Investissements est constitué des activités d'investissement (y compris NJR et IRR) et du fonds de roulement (incluant l'immobilier d'exploitation, COFIBRED et la participation dans BPCE).

Le résultat courant hors éléments exceptionnels s'est affiché proche de la neutralité sur 2023, reflétant les incertitudes économiques liées à la hausse des taux d'intérêt. Dans ce contexte, les actifs non cotés de type private equity et equity infrastructure ont affiché une performance stable. Les positions immobilières ont quant à elle pâti de l'augmentation des coûts de refinancement.
Par rapport à 2022, la variation de résultat est en recul étant donné l'environnement de marché impactant l'ensemble des classes d'actifs du portefeuille de la Gestion Consolidée des Investissements.

NJR (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS

En M €	**2022**	**2023**	**2023 vs 2022**
Produit net bancaire	14,5	25,1	73 %
Charges d'exploitation	- 1,0	- 1,1	6 %
Résultat brut d'exploitation	13,5	24,0	78 %
Coût du risque	- 0,3	0,5	NS
Résultat net d'exploitation	13,2	24,6	87 %
Impôt sur les sociétés	- 3,3	- 6,1	87 %
Résultat net	9,9	18,4	86 %

Filiale basée en Belgique, NJR gère un portefeuille essentiellement investi dans des ABS (Asset Backed Securities) liquides (91 % éligibles à la BCE). La stratégie de NJR consiste à se concentrer sur des actifs seniors très bien notés et à financer l'achat de ces actifs par des mises en pension.

NJR a légèrement augmenté la taille de son portefeuille en 2023, de 1,9 Md€ à 2 Md€ tout en ayant maintenu la stratégie défensive adoptée depuis de nombreuses années. La duration de son portefeuille demeure courte à 1,7 an et le spread moyen en hausse à 50 points. La valorisation du portefeuille est désormais de - 5M€, soit une amélioration de 1 %.

NJR a réalisé en 2023 la meilleure performance de son histoire, avec un PNB de 25 M€ en hausse de 73 %, grâce l'augmentation du volume d'investissement, la hausse des taux et à la très bonne tenue du portefeuille.
Au total, le résultat net atteint 18,4 M€, soit une hausse de 86 %.

IRR (filiale à 100 %)

Compte de résultat : vision comptable, normes IFRS

En M €	2022	2023	2023 vs 2022
Produit net bancaire	10,6	- 14,5	NS
Charges d'exploitation	- 0,5	-0,6	37 %
Résultat brut d'exploitation	10,1	- 15,1	NS
Coût du risque	- 0,2	- 13,5	NS
Résultat net d'exploitation	10,0	- 28,6	NS
Autres éléments	- 7,5	0,0	NS
Résultat courant avant impôts	2,5	- 28,6	NS
Impôt sur les sociétés	- 1,9	7,0	NS
Résultat net	0,6	- 21,6	NS

Filiale basée en Belgique, IRR gère un portefeuille investi dans des fonds immobiliers.

Le portefeuille immobilier de type commercial a souffert de la hausse des taux en 2023, en particulier sur 3 anciens investissements réalisés avant 2016 qui se traduit par provision de 23 M€. Le reste du portefeuille immobilier d'IRR s'est, dans l'ensemble, montré nettement plus résilient.

Après imputation des charges de structure, le résultat net s'élève à - 21,6 M€.

RETOUR SUR FONDS PROPRES DES PÔLES D'ACTIVITÉ

Le rendement sur fonds propres réglementaires consommés du groupe BRED ressort à 6,5 % (hors éléments exceptionnels). Rapporté à l'ensemble des fonds propres, le résultat net réalisé par le groupe BRED génère un rendement de 4,8 %.

En M€	Résultat net [1] 2023	Fonds propres	Retour sur fonds propres [2]
Banque commerciale France [3] et filiales rattachées	184,9	2 481,3	7,5 %
Banque à l'international et COM [4]	88,8	600,6	14,8 %
Direction des marchés de capitaux	41,2	285,9	14,4 %
Gestion consolidée des investissements [5]	1,3	1 475,3	0,1 %
Total (fonds propres affectés)	**316,2**	**4 843,1**	**6,5 %**
Fonds propres non consommés		1 766,4	
Total BRED	**316,2**	**6 609,5**	**4,8 %**

(1) Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels
(2) Exigence en fonds propres calculée au 31/12/2023
(3) Y compris ALM
(4) Y compris financement du négoce international
(5) Y compris participation dans BPCE

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION DE FONDS PROPRES

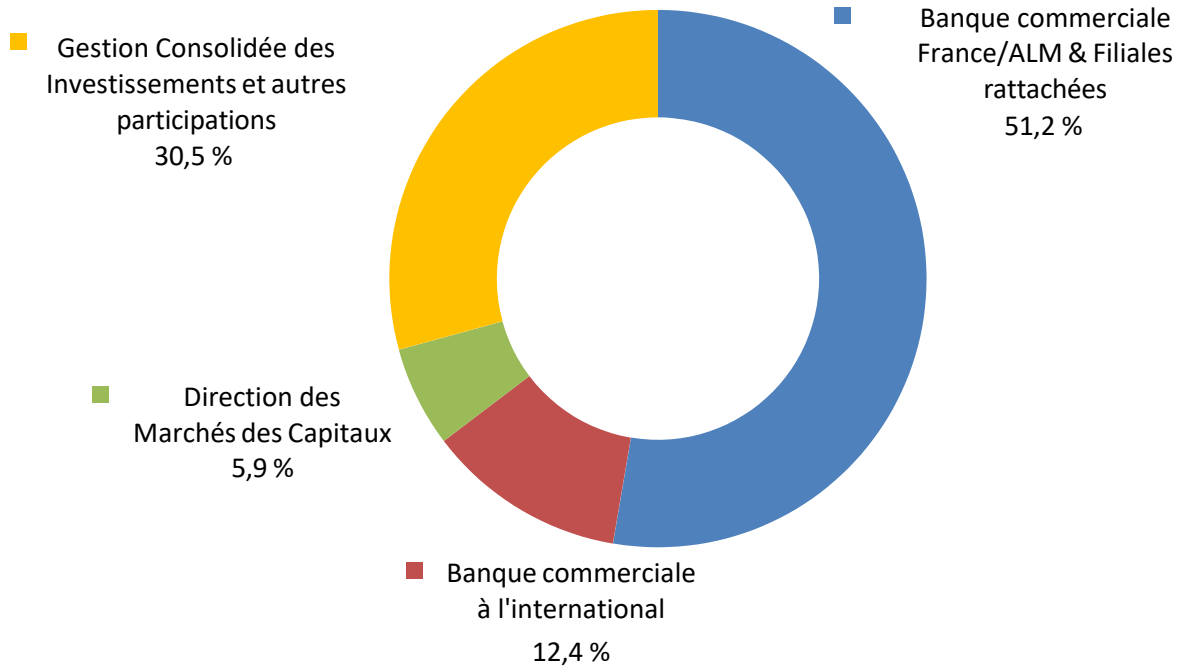

BILAN CONSOLIDÉ

Actif - IFRS 9

Actif	2022	2023
Caisse, Banques Centrales	33,8	15,8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8,2	13,4
Instruments dérivés de couverture	0,8	0,5
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	14,1	16,4
Titres au coût amorti	2,3	2,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	9,2	9,0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	40,9	41,8
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 0,0	0,0
Placements financiers des activités d'assurance	8,6	9,0
Contrats d'assurance émis - Actif	0,1	0,0
Contrats de réassurance cédée - Actif	0,2	0,1
Actifs d'impôts courants	0,0	0,0
Actifs d'impôts différés	0,4	0,3
Comptes de régularisation et actifs divers	1,1	1,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,4	0,4
Immeubles de placement	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,3	0,3
Immobilisations incorporelles	0,0	0,0
Total actif	120,4	110,8

Passif - IFRS 9

Passif	2022	2023
Banques Centrales	0,0	0,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3,5	1,9
Instruments dérivés de couverture	0,7	0,4
Dettes représentées par un titre	10,1	9,2
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	34,3	21,0
Dettes envers la clientèle	56,0	61,5
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 0,0	- 0,0
Passifs d'impôts courants	0,0	0,0
Passifs d'impôts différés	0,3	0,2
Comptes de régularisation et passifs divers	1,1	1,3
Passifs relatifs aux contrats d'assurance émis	8,2	8,6
Contrats de réassurance cédée - Passif - IFRS17	0,0	0,1
Provisions	0,2	0,1
Dettes subordonnées	0,0	0,0
Capitaux propres	6,2	6,7
Capitaux propres part du Groupe	6,1	6,6
Capital et primes liées	1,7	1,9
Réserves consolidées	4,0	4,5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 0,1	- 0,1
Résultat de la période	0,5	0,3
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,1
Total passif	120,4	110,8

Le total du bilan consolidé du Groupe BRED s'établit à 110,8 Md€ au 31 décembre 2023, en baisse de 8 % (9,6 Md€) par rapport au 31 décembre 2022.

Les dépôts déposés à la Banque Centrale sont en baisse de 18 Md€ par rapport au 31 décembre 2022 du fait de la baisse des liquidités disponibles au 31 décembre 2023.

À l'actif, on note une progression plus ralentie que les autres années des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti, en hausse de 0,9 Md€, notamment des crédits immobiliers (+ 0,6 Md€), des crédits à l'équipement (+ 0,7 Md€).
Les prêts et créances sur les établissements de crédit ainsi que les comptes débiteurs sont stables.
Les actifs à la juste valeur par résultat sont en hausse de 5,2 Md€ (+ 64 %), en raison de la hausse des actions liée à l'activité de la salle des marchés.
Les postes d'actifs à la juste valeur par capitaux propres sont en hausse de 2,3 Md€, soit + 17 %, tirés par la hausse des effets publics en lien avec l'activité de la salle des marchés.

Au passif, les emprunts au jour le jour envers les établissements de crédit sont en forte baisse (- 9,2 Md€) du fait de la souscription d'un emprunt avec BPCE fin décembre 2022 pour 10 Md€, opération qui n'a pas eu lieu en 2023. Les emprunts à terme auprès des établissements de crédit sont en baisse de 3,9 Md€ (- 20 %).
Les dépôts à vue de la clientèle progressent de 1,6 Md€ et les comptes à terme de 5 Md€, en lien avec la hausse des taux.

Les capitaux propres du Groupe BRED s'élèvent à 6,7 Md€ contre 6,2 Md€ au 31 décembre 2022. Cette évolution résulte d'une augmentation du capital de 213 M€ (dont 202 M€ d'émission de parts sociales et 11 M€ d'incorporation de réserves), de l'intégration du résultat et de la variation des plus ou moins-values latentes. Les intérêts minoritaires s'élèvent à 44 M€ au 31/12/2023 (en baisse de 11 M€ par rapport à 2022).
Compte tenu du résultat consolidé de l'exercice 2023 de 319,1 M€ et d'un total de bilan de 110,8 Md€, le ratio de rendement des actifs s'élève à 0,29 %.

SOLVABILITÉ ET LIQUIDITÉ

Capitaux propres et ratios prudentiels

Depuis le 1er janvier 2014, la réglementation Bâle 3 est entrée en vigueur. Les ratios de solvabilité sont ainsi présentés selon cette réglementation pour les exercices 2022 et 2023. Les définitions ci-après sont issues de la réglementation Bâle 3 dont les dispositions ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (CRDIV) et le règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement européen et du Conseil, amendé par le règlement (UE) 2019/876 (le "CRR2"). Tous les établissements de crédit de l'Union Européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes depuis le 1er janvier 2014.

Les établissements de crédit assujettis sont tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux, correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Auxquels viennent s'ajouter les coussins de capital soumis à discrétion nationale du régulateur. Ils comprennent :

- un coussin de conservation ;
- un coussin contra cyclique ;
- un coussin pour les établissements d'importance systémique.

À noter, les deux premiers coussins cités concernent tous les établissements sur base individuelle ou consolidée.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

Ces différents niveaux de ratio de solvabilité indiquent la capacité de l'établissement à faire face aux risques générés par ses activités. Il met en rapport les différents niveaux de fonds propres et une mesure de ses risques.

Les établissements de crédit sont tenus de respecter les niveaux minimums de ratio suivants.

- Ratios de fonds propres avant coussins : depuis 2015, le ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (ratio CET1) est de 4,5 %. De même, le ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 (ratio T1) est de 6 %. Enfin, le ratio minimum de fonds propres globaux (ratio global) est de 8 %.
- Coussins de fonds propres : leur mise en application fut progressive depuis 2016 pour être finalisée en 2019 :
  - Le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque.
  - Le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement. Le taux du coussin contra cyclique de la France, fixé par le Haut Conseil de stabilité financière, est de 0,5 % depuis le 07 avril 2023.
  - Le taux spécifique de coussin contra cyclique applicable à la BRED est de 0,44 % au 31/12/2023.
  - Pour l'année 2023, les ratios minimums de fonds propres à respecter sont ainsi de 7,44 % pour le ratio CET1, 8,94 % pour le ratio Tier 1 et 10,94 % pour le ratio global de l'établissement.

Responsabilité en matière de solvabilité

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la BRED est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par BPCE SA (cf. code monétaire et financier, art. L511-31). Ainsi, le cas échéant, un établissement affilié peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (cf. code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Fonds propres

Les fonds propres globaux sont, selon leur définition réglementaire, ordonnancés en trois catégories : des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1), des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) et des fonds propres de catégorie 2 (T2) ; catégories desquelles sont déduites des participations dans d'autres établissements bancaires (pour l'essentiel, la participation au capital de BPCE SA).

Au 31 décembre 2023, les fonds propres globaux du Groupe BRED s'établissent à 5 613,4 millions d'euros.

En M€	2022 Bâle 3 (1)	2023 Bâle 3 (1)
Capital et primes liées (2)	1 688,9	1 901,4
Réserves consolidées	4 000,3	4 487,1
Impact IAS/IFRS sur réserves consolidées	- 80,9	- 98,1
Résultat de l'exercice	507,4	319,1
Projet de distribution de dividendes	- 42,0	- 56,4
Capitaux propres consolidés	**6 073,8**	**6 553,1**
Immobilisations incorporelles et autres déductions	- 42,0	- 44,4
Instruments de fonds propres détenus dans des entités du secteur financier à déduire des fonds propres de base	- 366,1	- 401,8
Différence négative entre les provisions comptables et les pertes attendues selon les calculs prudentiels Bâle 3	- 70,5	- 141,3
Corrections de valeur supplémentaires au titre de l'évaluation prudente des positions du portefeuille de négociation	- 60,4	- 73,2
Engagements de paiement irrevocables (EPI)	- 44,1	- 53,6
Impact backstop pilier 1	- 6,7	- 19,4
Impact backstop pilier 2	- 45,1	- 63,8
Goodwill sur investissements importants	- 17,8	- 17,8
Intérêts minoritaires inclus dans les fonds propres de base de catégorie 1 consolidés	11,1	10,8
Eléments de déduction AT1 excédant les fonds propres AT1	- 111,5	- 113,8
Autres ajustements	- 41,1	- 21,2
Common Equity Tier I (CET1)	**5 279,6**	**5 613,4**
Instruments additionnels de catégorie 1 (AT1)	**0,0**	**0,0**
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) avant déductions	**0,0**	**0,0**
Instruments de fonds propres détenus dans des entités du secteur financier à déduire des fonds propres complémentaires	- 3,1	- 2,3
Provisions collectives méthode standard	33,5	0,0
Autres ajustements	0,0	2,3
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	**30,4**	**0,0**
Total fonds propres prudentiels	**5 310,0**	**5 613,4**

(1) Les règles de déduction des instruments de fonds propres détenus dans des entités du secteur financier ont subi des évolutions significatives entre Bâle 2 et Bâle 3

(2) Les fonds propres surcomplémentaires ne sont plus éligibles dans le réglementaire Bâle 3

NB : les participations dans des sociétés d'assurance sont traitées en compromis Danois dans le réglementaire Bâle 3

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET 1)

Les fonds propres de base de catégorie 1 « Common Equity Tier 1, CET1 » correspondent pour l'essentiel au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves et aux résultats non distribués. Ils tiennent compte des déductions liées notamment aux actifs incorporels, aux impôts différés dépendant de bénéfices futurs, aux filtres prudentiels, aux montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues et aux participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

À fin 2023, les fonds propres CET1 après déductions s'élèvent à 5 613,4 M€ :

31/12/2022 – en M€	5 279,6
Augmentation de capital	212,5
Résultat net de distribution prévisionnelle	262,7
Autres éléments	- 141,4
31/12/2023	5 613,4

- le capital social s'élève à 1 893,9 M€ en progression de 212,5 M€ sur l'année du fait de l'augmentation de capital, et les primes d'émission à 7,5 M€ ;
- les réserves s'élèvent à 4 487,1 M€ avant affectation du résultat 2023, en hausse de 487 M€ par rapport à 2022 ;
- les plus ou moins-values latentes et autres réserves recyclables sont en diminution de 17 M€ ;
- les déductions s'élèvent à 940 M€ à fin 2023. La déduction nette de franchise sur les titres de participation s'élève à 402 M€. Notamment, la BRED étant actionnaire de BPCE SA, le montant des titres détenus vient en déduction de ses fonds propres au motif qu'un même euro de fonds propres ne peut couvrir des risques dans deux établissements différents. La hausse de cette déduction est principalement liée à la distribution de dividende BPCE en actions pour 40 M€ et à la hausse de la différence négative entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues pour 71 M€ ;
- Les participations d'assurance sont traitées selon le compromis danois et à ce titre ne sont donc plus déduites des fonds propres de base mais pondérées en risque à 370 %.

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 « Additional Tier 1 , AT1 » sont composés des instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité, les primes d'émission relatives aux éléments de l'AT1 et les déductions des participations sur les institutions bancaires, financières et assurances éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire.

A fin 2023, la BRED ne dispose pas de fonds propres AT1. La souscription à l'émission d'AT1 BPCE impacte donc le CET1 pour un montant de 113,8 M€ net de franchise.

Fonds propres de catégorie 2 (T2)

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de 5 ans. Depuis la fin 2018, la BRED ne dispose plus de fonds propres Tier 2 constitués par des prêts subordonnés. Et depuis l'année 2023, la Bred n'a plus de fonds propres Tier 2 constitués de la différence positive entre la perte attendue « Expected Loss » et les provisions comptables sur encours sains ou douteux, suite à une revue des règles de calcul de cette différence au niveau du Groupe BPCE.

Exigence de fonds propres et risques pondérés

Pour les besoins du calcul réglementaire de solvabilité, trois types de risques doivent être mesurés : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Ces risques sont calculés respectivement à partir des encours de crédit, du portefeuille de négociation et du produit net bancaire de l'établissement.
En appliquant à ces données des méthodes de calcul réglementaires, on obtient des montants de risques dits « pondérés ». Les exigences en fonds propres sont égales à 8 % du total de ces risques pondérés.

A fin 2023, les risques pondérés du Groupe BRED sont de 35 165 M€ selon la réglementation Bâle 3 (soit 2 813,2 M€ d'exigences de fonds propres), en hausse de 1,6 G€. Cette progression s'explique par le dynamisme de l'activité de crédit qui s'est poursuivi en 2023 d'une part, et par la poursuite du développement du Groupe BRED en France et à l'international d'autre part.

La réglementation Bâle 3 a introduit un montant d'exigences en fonds propres supplémentaire, notamment :

- 7,1 M€ au titre de la Crédit Value Adjustement (CVA) : la CVA est une correction comptable du Mark to Market des dérivés pour intégrer le coût du risque de contrepartie qui varie avec l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie (changement de spreads ou de ratings). La réglementation Bâle 3 prévoit une exigence supplémentaire de fonds propres destinée à couvrir le risque de volatilité de l'évaluation de crédit ;
- 111,2 M€ au titre des franchises relatives aux IDA correspondant aux bénéfices futurs liés à des différences temporelles et aux participations financières supérieures à 10 %. Les éléments couverts par la franchise sont pondérés à 250 %.

Ratio de solvabilité

Les fonds propres prudentiels du Groupe BRED étant constitués uniquement de fonds propres durs CET1 au 31/12/2023, son ratio de solvabilité dit global est égal à son ratio de solvabilité CET1.
Le ratio global ressort à un bon niveau de 15,96 % en fin d'exercice (supérieur au minimum réglementaire applicable en 2023), en hausse de 0,14 points sur un an.

En M€	2022 Bâle 3	2023 Bâle 3
Fonds propres de base - Common Equity Tier One (CET1)	5 279,6	5 613,4
Instruments additionnels catégorie 1 (AT1)	0,0	0,0
Fonds propres complémentaires après déductions (Tiers 2)	30,4	0,0
Fonds propres prudentiels	5 310,0	5 613,4
Risque de crédit et de contrepartie	29 844,4	31 263,9
Risque de marché	1 253,5	1 336,1
Risque opérationnel	2 470,2	2 564,7
Total des expositions en risque	33 568,0	35 164,7
Ratio global	15,82 %	15,96 %
dont Ratio Common Equity Tiers one	15,73 %	15,96 %

La hausse du ratio est consécutive à une augmentation des capitaux propres, comprenant une augmentation de capital pour 212,5 M€, et une progression limitée des actifs pondérés.
Le bon niveau de ce ratio démontre la forte capacité de la BRED à créer des fonds propres au travers de la mise en réserves de résultats et de l'émission de parts sociales auprès de ses clients sociétaires.

Ratio de solvabilité CET1 : évolution de 2022 à 2023

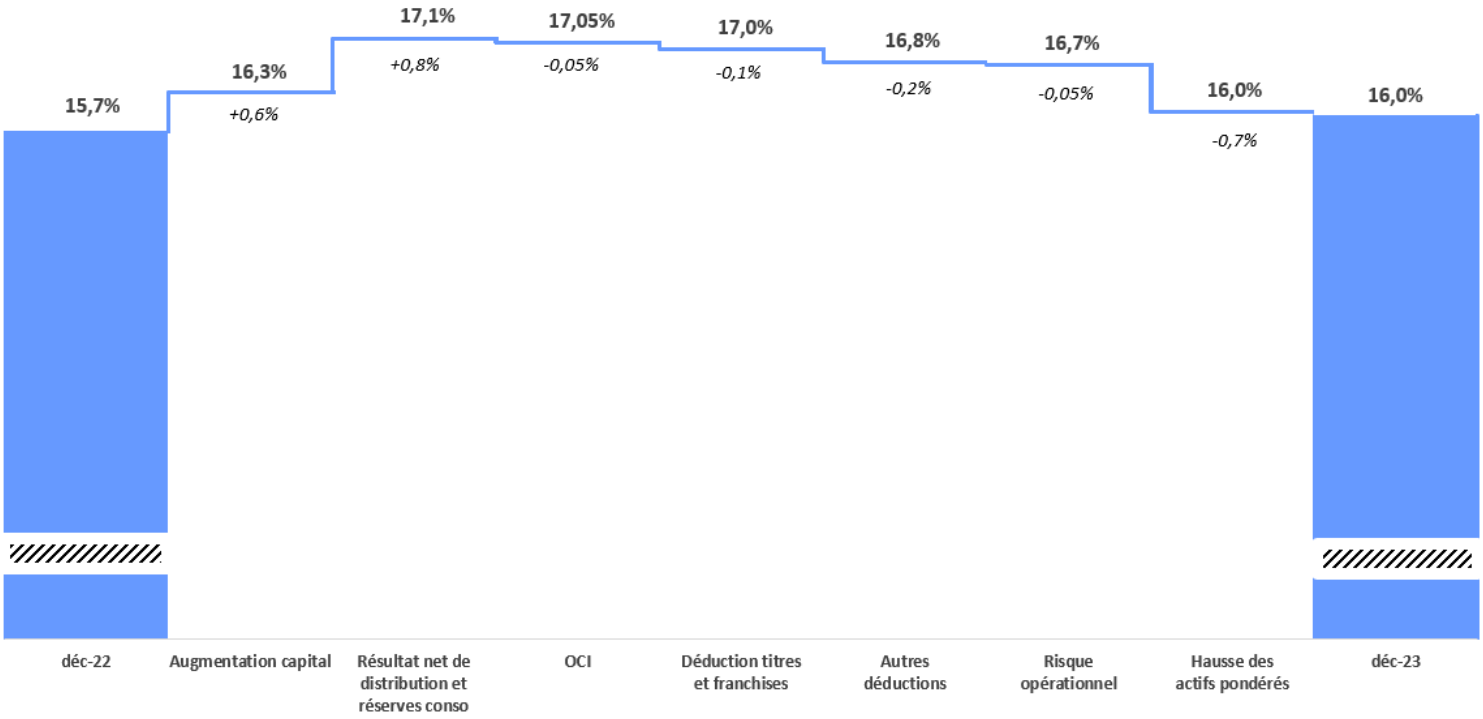

Risques pondérés hors franchise ratio solvabilité Bâle 3

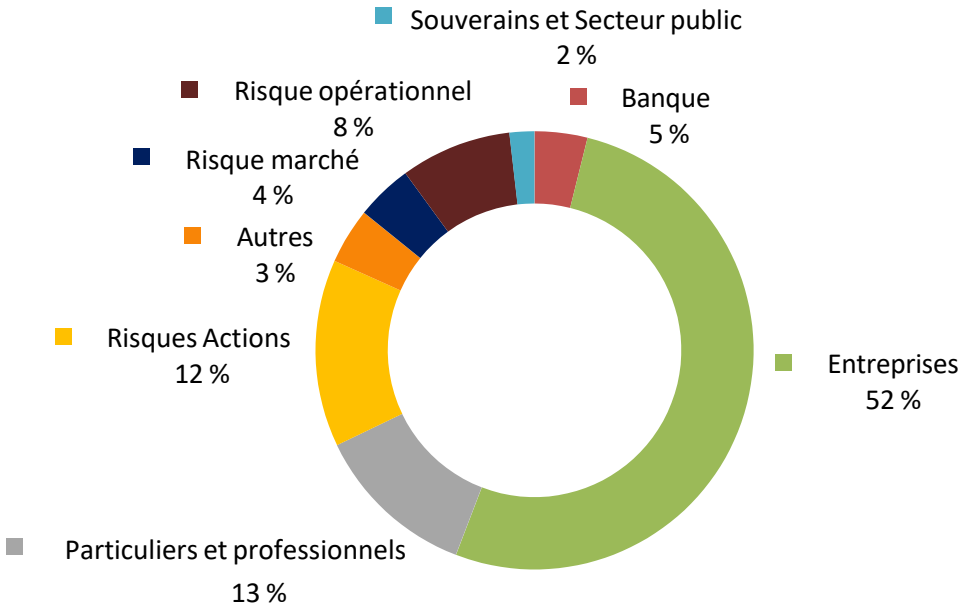

Total RWA 35,2 Md€ dont franchises 3,7 Md€

Ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

L'entrée en vigueur du Règlement sur les exigences en capital, appelé « CRR2 », fait du ratio de levier une exigence contraignante applicable depuis le 28 juin 2021. L'exigence minimale de ce ratio à respecter à tout moment est de 3 %. Ce règlement autorise certaines exemptions dans le calcul des expositions, notamment concernant :

- l'épargne réglementée transférée à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la totalité de l'encours centralisé ;
- les opérations réalisées avec d'autres établissements du Groupe BPCE bénéficiant d'une pondération de 0 % dans le calcul des risques pondérés.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.
Au 31 décembre 2023, le ratio de levier sur la base des fonds propres de catégorie 1 est de 6,12 %.
La hausse du ratio pour 0,84 points s'explique principalement par la diminution de la taille du bilan consolidé.

En M€	2022 Bâle 3	2023 Bâle 3
Fonds propres de base Tier 1	5 279,6	5 613,4
Expositions ratio de levier	99 945,8	91 651,3
Ratio de levier	5,28 %	6,12 %

Liquidité

Le modèle économique de la banque commerciale France s'appuie sur le maintien d'une structure prudente en termes d'équilibre emplois-ressources clientèle. Le coefficient emplois-ressources hors clientèle financière bénéficie de la bonne tenue des levées des ressources et s'établit à 100 % au 31 décembre 2023.

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la BRED ressort à 131 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %.

Le NSFR (Net Stable Funding Ratio) de la BRED ressort à 110 % au 31 décembre 2023 pour une exigence minimale réglementaire de 100 %.

LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE GESTION RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

L'organisation comptable de la BRED est décentralisée.

Comptes sociaux

Le système d'information comptable de la BRED est structuré de manière suffisamment granulaire pour permettre un suivi régulier des opérations et de satisfaire l'ensemble des exigences comptables et réglementaires.

Les services de production bancaire déterminent les schémas comptables de leurs opérations, avec l'aide de la direction comptable, et demandent l'ouverture des comptes qu'ils jugent nécessaires.

La Comptabilité générale du Groupe BRED est responsable du plan de comptes dont elle préserve l'intégrité et veille à la qualité de la description du fonctionnement des comptes ainsi qu'à leur cohérence.
La production de l'information comptable et financière est confiée à plusieurs intervenants, indépendants les uns des autres et coordonnés par le Directeur financier, conformément à l'organisation comptable décentralisée du Groupe BRED. Les états financiers sont produits par la Comptabilité générale. Les comptes, qui sont le fondement des états financiers, sont suivis et contrôlés en premier niveau par les services de production.

Comptes consolidés

Dans le cadre de la production des états consolidés du Groupe BRED d'une part, et de sa contribution aux comptes du Groupe BPCE d'autre part, les informations comptables sont remontées dans l'outil de consolidation commun à toutes les entités du Groupe BPCE.

La Comptabilité générale assure la cohérence interne des périmètres, des plans de comptes, des traitements et des analyses pour l'ensemble du périmètre consolidé de la BRED dans le respect des normes du Groupe BPCE.

États réglementaires et fiscaux

La production des états réglementaires et fiscaux relève majoritairement de la Comptabilité générale. Certains états réglementaires portant sur les ratios de liquidité ou les grands risques relèvent respectivement de la Direction de l'ALM et de la Direction des risques.

États de synthèse

Les états de synthèse sont communiqués à la Direction générale et sont la base de la présentation des comptes faite au Conseil d'administration par le Directeur financier.

Les processus de contrôle des données comptables et financières

Le processus de contrôle des données comptables et financières suit l'organisation générale du dispositif de contrôle interne du Groupe BRED en conformité avec les exigences légales et réglementaires qui résultent, notamment, du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 25 février 2021 relatif au contrôle interne.

Contrôle financier

Filière de contrôle permanent de deuxième niveau, le Contrôle financier a pour mission de contribuer à la fiabilisation de l'information comptable et financière du Groupe BRED. Le Contrôle financier applique le Cadre du contrôle de la qualité de l'information comptable et financière du Groupe BPCE validé par le Comité de coordination du contrôle Interne Groupe (3CIG du 30 septembre 2022). Le Contrôle financier contribue ainsi à :

• fiabiliser et améliorer l'efficacité des processus de production et de contrôle de premier niveau de l'information comptable et financière (comptes sociaux, comptes consolidés, déclarations fiscales) ;
• mettre en qualité les données et indicateurs comptables et financiers figurant dans les reports règlementaires ou dans les reports de pilotage, en lien avec les autres acteurs de contrôles permanent de deuxième niveau ;
• participer à la prévention et à la détection de la fraude et des faits de corruption ou du trafic d'influence (axé sur le domaine comptable) en lien avec la fonction Conformité qui en assure la surveillance et la coordination globale.

Le périmètre d'intervention du Contrôle financier est le Groupe BRED, soit BRED S.A et ses filiales et participations. Le suivi des filiales et participations porte notamment sur celles identifiées comme entrant dans le périmètre des entités matérielles conformément aux critères et seuils définis par le Groupe BPCE.
L'équipe centrale du contrôle financier est responsable de l'animation du lien fonctionnel avec les contrôleurs permanents rattachés aux filiales ou aux directions opérationnelles concernées. Ce lien fonctionnel se traduit notamment par une remontée régulière des contrôleurs permanents selon des formats, une méthodologie et des instructions déterminés en fonction des différentes exigences du Groupe BPCE.
Pour mener à bien ses missions, le Contrôle financier s'appuie sur les travaux de contrôles réalisés au sein de la Direction financière ainsi que sur les travaux d'autres filières de risques lorsque nécessaire.

Les travaux du Contrôle financier sont réalisés selon un plan de contrôle annuel. Ce plan de contrôle s'appuie sur le résultat des cartographies des risques relatifs à la production de l'information comptable et financière, selon une méthodologie prenant en compte le caractère significatif, le risque inhérent et le risque de contrôle interne. Le Contrôle financier assure également, dans le cadre de ses travaux, un rôle de communication interne vis-à-vis de la gouvernance et des différents acteurs du contrôle du Groupe BRED dont le Comité d'audit et des comptes. Elle assure la communication sur les sujets de contrôle comptable et financier auprès de BPCE, des commissaires aux comptes et des autorités de tutelle. Le Contrôle financier est également en charge du suivi des nominations et renouvellements des commissaires aux comptes, selon les règles définies par les normes BPCE.

Le Contrôle Financier est rattaché hiérarchiquement au Directeur Financier et fonctionnellement au Directeur des Risques de la Protection et des Contrôles.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Néant

PERSPECTIVES

En 2023, l'environnement économique et financier a été marqué par un contexte inflationniste fort, une croissance faible et une politique monétaire adverse. Après une pause dans les hausses de taux successives des banques centrales en fin d'année, ces dernières ne devraient pour autant pas ralentir leur effort pour lutter contre une inflation persistante. La consommation pourrait désormais évoluer plus favorablement : la désinflation est en bonne voie, les dépenses des ménages devraient de ce fait progressivement redémarrer, encouragées par les revalorisations des revenus négociés ou indexés qui vont se décliner sur la première partie de l'année. Les incertitudes restent malgré tout présentes en Europe, avec des résultats de croissance disparates et une situation géopolitique en Ukraine toujours sensible. Dans un tel contexte, la croissance de l'année 2024 affichera une performance globale peu différente de celle qui s'est récemment terminée. Elle constituera néanmoins, grâce à une demande privée plus soutenue, un tremplin vers une année 2025 plus florissante.

En dépit de cette conjoncture, la BRED continuera à tenir le rôle qu'elle a toujours joué pour le développement économique des territoires sur lesquels elle est implantée, en France et à l'international, tout en misant sur la diversité de ses métiers. Notre banque continuera à intensifier la relation globale de proximité à forte valeur ajoutée qu'elle entretient avec ses clients et à financer leurs projets de vie et professionnels. Le Groupe BRED se donne également comme ambition d'accompagner la transition écologique et environnementale de ses clients.

Fort de ses performances, le Groupe BRED dispose de tous les atouts pour répondre à ses ambitions. Il affiche un PNB et un résultat net à des niveaux élevés en 2023, venant ainsi renforcer ses capitaux propres. En outre, la confiance accordée à la BRED par ses clients sociétaires est un atout supplémentaire pour répondre à ses ambitions.

INFORMATIONS SUR LES IMPLANTATIONS

Les informations relatives aux implantations par pays en application de l'article L. 511-45 du Code monétaire et financier figurent dans le document d'enregistrement universel du Groupe BPCE.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Communication des dépenses somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 prennent en charge une somme de 172 717 euros, correspondant à des dépenses somptuaires non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 44 604 euros.

Ces dépenses somptuaires correspondent à la fraction non déductible des loyers sur les véhicules de service de la BRED Banque Populaire.

DÉLAIS DE RÈGLEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Délais de règlement des fournisseurs

En euros					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					403
Montant total des factures concernées T.T.C	3 150 355	172 254	127 911	64 437	3 514 957
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre des factures exclues	Néant				
Montant total des factures exclues	Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture				

Délais de règlement des clients

Les seules factures émises par la BRED qui ne sont pas relatives à des opérations bancaires sont celles relatives à des opérations intra-groupes qui sont majoritairement prélevées. Les factures non encaissées au 31 décembre 2023 sont non significatives.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMPTES INACTIFS OUVERTS DANS NOS LIVRES

En application des articles L.312-19, L.312-20 et R.312-21 du Code monétaire et financier, les informations relatives aux comptes inactifs ouverts dans nos livres sont les suivantes.

	Au 31/12/2023
Nombre de comptes inactifs ouverts dans les livres de l'établissement	46 779
Encours des dépôts et avoirs inscrits sur les comptes inactifs dénombrés	78 408 521,72 €
Nombre de comptes dont les avoirs sont déposés à la Caisse des dépôts et consignations	1 683
Montant total des fonds déposés à la Caisse des dépôts et consignations	4 425 474, 80 €

BRED BANQUE POPULAIRE

Société anonyme

18, quai de la Rapée

75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Copie certifiée conforme à l'original,
le 08/07/2024,

Jean-Paul JULIA,
Directeur Général.

KPMG SA

Tour EQHO

2 Avenue Gambetta

CS 60055

92066 Paris la Défense Cedex

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

BRED BANQUE POPULAIRE

Société anonyme

18, quai de la Rapée

75012 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la BRED BANQUE POPULAIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1er janvier 2023 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans les notes 2.2 et 9 ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié	***Notre réponse***

Le groupe BRED BANQUE POPULAIRE est exposé aux risques de crédit. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le groupe BRED BANQUE POPULAIRE constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques de pertes attendues (encours en statuts 1 et 2) ou avérées (encours en statut 3) de pertes.

Les règles de dépréciation au titre des pertes attendues imposent la constitution d'un premier statut de dépréciation matérialisant une perte attendue à 1 an dès l'origination d'un nouvel actif financier classé au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres et sur les engagements hors-bilan; et d'un second statut matérialisant une perte attendue à maturité, en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détermination de ces pertes de crédit attendues requiert l'exercice de jugement notamment pour déterminer :

- les critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- les mesures de pertes attendues sur la base des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (LGD) ;
- les modalités de prise en compte des projections macro-économiques à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure de pertes attendues.

Ces éléments de paramétrage sont intégrés à différents modèles développés par le groupe BPCE pour chaque typologie de portefeuille de crédits afin de déterminer le montant des pertes de crédits attendues que votre Banque comptabilise dans ses comptes consolidés.

Ces dépréciations pour pertes attendues sont complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales identifiées par le groupe BRED BANQUE POPULAIRE.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par la direction de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les dépréciations et provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes, et font appel au jugement de la direction tant dans le rattachement des encours de crédits aux différents statuts et dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations et provisions pour les encours en statuts 1 et 2, que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en statut 3.

Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 1 051 M€ dont 77 M€ au titre du statut 1, 210 M€ au titre du statut 2 et 763 M€ au titre du statut 3.

Le coût du risque sur l'exercice 2023 s'élève à – 103,6 M€, contre – 108,3 M€ au 31 décembre 2022.

Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 5.5.3 et 7 de l'annexe qui mentionnent également les incidences du contexte économique toujours incertain sur le risque de crédit.

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Nos travaux ont principalement consisté :

- à nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différentes contreparties ;
- en une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du groupe BPCE qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
  - se sont assurés de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des règles IFRS 9 ;
  - ont apprécié le caractère approprié des paramètres et des hypothèses macroéconomiques utilisés pour les calculs des dépréciations, particulièrement en ce qui concerne le retrait des marges pour incertitude relatives aux PD Retail et Hors-Retail opéré au cours de l'exercice ;
  - ont effectué des contre-calculs sur les principales typologies d'encours de crédits ;
  - ont réalisé des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe BPCE avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatisés au titre des données spécifiques visant à traiter l'information relative à IFRS 9 ;
  - ont réalisé des contrôles portant sur l'outil mis à disposition par le Groupe BPCE afin d'évaluer les incidences en pertes de crédits attendues de l'application de dégradations sectorielles.

Par ailleurs, nous nous sommes assurés de la correcte documentation et justification des provisions sectorielles comptabilisées dans le groupe BRED BANQUE POPULAIRE. A ce titre, nous avons (i) procédé à l'appréciation des critères d'identification par le groupe des secteurs d'activité considérés au regard de son environnement comme étant davantage sensibles aux incidences du contexte économique actuel, (ii) effectué une revue critique des provisions ainsi estimées.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3

Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions classées en statut 3, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.

Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de dépréciations et provisions.

Nous avons également apprécié l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2023.

Valorisation des titres BPCE

Risque identifié

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif dont les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 14 Banques Populaires et les 15 Caisses d'Epargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du groupe.

La valeur des titres de l'organe central, classés en titres à la juste valeur par OCI non recyclables, a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.

Leur valorisation est principalement fondée sur les prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (DDM) déterminées à partir des plans d'affaires des principales filiales. Ces valorisations reposent sur des paramètres techniques tels que le taux d'actualisation, le taux de croissance à long terme et le taux de rémunération des fonds propres.

L'actif net réévalué de BPCE intègre également les actifs incorporels détenus par BPCE, qui font l'objet d'un exercice de valorisation périodique par un expert indépendant, ainsi que les charges de structure prévisionnelles de l'organe central.

Cette juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie.

Nous avons considéré que la valeur des titres BPCE S.A. constitue un point clé de l'audit en raison :

- de la classification de cet instrument financier en niveau 3 de juste valeur ;
- de la significativité de cette estimation comptable dans les comptes consolidés du Groupe BRED Banque Populaire.

La juste valeur des titres BPCE dans les comptes consolidés s'élève à 889,2 M€ au 31 décembre 2023, comme précisé en note 10.

Notre réponse

Les travaux de valorisation des titres BPCE sont réalisés par les équipes d'évaluation de l'organe central. De ce fait, les procédures d'audit relatives à ces travaux sont menées à notre demande par le collège des auditeurs de l'organe central, dont nous revoyons les conclusions pour les besoins de notre audit.

Ainsi, à réception des conclusions, nous nous assurons de la démarche d'audit qu'ils ont mise en œuvre et faisons une revue critique de ces conclusions. Dans le cadre des travaux réalisés, les auditeurs de l'organe central font également appel à l'expertise des équipes d'experts en évaluation de chaque cabinet.

Les travaux menés ont consisté principalement en :

- une prise de connaissance des modalités de valorisation selon l'approche en actif net réévalué tel que présentée ci-contre ;
- la comparaison du résultat de cette approche avec celle issue d'une analyse de comparables boursiers sur la base des données concernant les banques françaises cotées.

Valorisation des instruments financiers de niveau 2 et 3 au sens d'IFRS 13

Risque identifié	***Notre réponse***
Les autres titres ou instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêté de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat ou en contrepartie des capitaux propres en fonction de leur catégorie comptable. Par ailleurs, le groupe BRED Banque Populaire peut être amené à mettre en place des opérations de couverture au moyen de différents instruments financiers. Nous avons considéré que la valorisation des instruments dérivés ainsi que la valorisation des titres non cotés, constituaient un point clé de l'audit compte tenu de l'importance du jugement dans leur valorisation, qui porte notamment sur : - l'utilisation de modèles de valorisation internes - développés par BRED Banque Populaire ou le groupe BPCE - la détermination de paramètres de valorisation non nécessairement observables sur le marché pour les instruments financiers à terme, ou de paramètres de type taux d'actualisation, taux de croissance long terme pour les titres non cotés ; - la prise en compte de trajectoires financières ; - l'estimation des ajustements de valorisation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ou des risques liés à l'activité par exemple ; - la réalisation des tests d'efficacité des relations de couverture. *Les modalités de détermination de la juste valeur des instruments financiers sont décrites dans la note 10 de l'annexe ainsi que dans la note 10.1 qui présente la ventilation de la juste valeur des actifs et passifs, selon la complexité des modèles de valorisation utilisés.*	Nous avons évalué les processus et les contrôles mis en place par le Groupe pour identifier et valoriser les instruments financiers, notamment la gouvernance des modèles de valorisation et le contrôle des résultats comptabilisés sur ces opérations. En lien avec nos spécialistes de la modélisation du risque et des techniques quantitatives, nous avons : - réalisé des valorisations indépendantes sur un échantillon d'instruments dérivés et analysé les écarts éventuels ; - analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leurs évolutions dans le temps. Nos analyses ont notamment porté sur la gouvernance et les méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, - analysé les processus internes et modalités de documentation des relations de couverture et réalisé des tests indépendants sur une sélection de relations de couverture.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés, et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la BRED BANQUE POPULAIRE par l'assemblée générale du 21 mai 1999 pour le cabinet KPMG SA et du 31 mai 2023 pour le cabinet Deloitte & Associés.
Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG Audit SA était dans la 25ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la 1ère année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 19 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG SA	Deloitte & Associés
	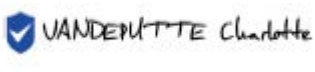
Ulrich SARFATI	Charlotte VANDEPUTTE